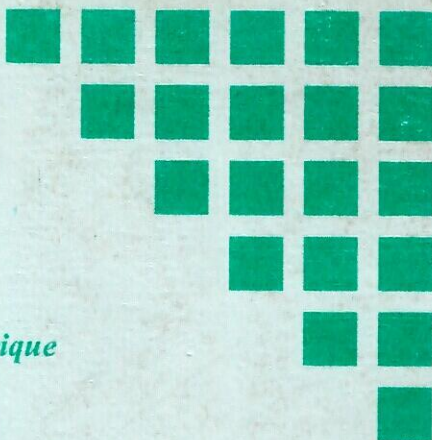




Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Atelier d'experts et d'ONG
sur la mise en oeuvre de la Déclaration
de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD**

(Abidjan, 6 - 9 juin 1995)



que de la
Archives

Documentation
archives

L002

A. 21002/1



**Commission économique
des Nations Unies
pour l'Afrique**



**Organisation de
l'unité africaine**



**Banque africaine
de développement**



**Fédération internationale pour
la planification familiale**

**Atelier d'experts et d'ONG sur la mise
en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor
et du Programme d'action de la CIPD**

**Organisé par le secrétariat conjoint CEA/OAU/BAD
avec la collaboration de l'IPPF et de FNUAP**

**Financé par les Gouvernements français et
néerlandais, la BAD, l'IPPF et le FNUAP**

(Abidjan, 6-9 juin 1995)

... sur la mise
en œuvre de la DAKHNGOR
et de l'action de la CIRD

... CEAQADABAD
... 1970 et 1971

TABLE DES MATIERES

Préface	ix
Abreviations et acronymes	xi
Remerciements	xv
Liste des tableaux	xvii

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE L'ATELIER

Introduction	1
I. Organisation de l'atelier	2
A. Participation	2
B. Discours d'ouverture	2
C. Ordre du jour	4
D. Programme de travail	4
E. Constitution des comités	4
II. Compte rendu des travaux de l'atelier	5
A. Mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro : analyse à l'échelle régionale (point 4 de l'ordre du jour)	5
B. Evaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/ Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (point 5 de l'ordre du jour)	7
C. Synthèse des expériences nationales, dans le domaine de l'application de la DDN et du PA.CIPD présentée par les EAT du FNUAP (Addis-Abeba/Dakar/Harare) et par le CERPOD (Point 6 de l'ordre du jour)	9
D. Expériences de la BAD en matière de projets et de programmes de population: études de cas (Point 7 de l'ordre du jour)	15
E. Les ONG: Partenaires dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD (Point 8 de l'ordre du jour)	17

F. Projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD (Point 9 de l'ordre du jour)	19
G. Rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la DDN et DU PA.CIPD (Point 10 de l'ordre du jour)	21
H. Comités des experts nationaux et des ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD (Point 11 de l'ordre du jour)	21
I. Adoption des principales recommandations de l'atelier (Point 12 de l'ordre du jour)	29
III. Recommandations	29
Annexe 1A.	41
Annexe 1B.	60
Annexe 1C.	61
Annexe 1D.	64

SECONDE PARTIE : ACTIVITES DE SUIVI

I. Suivi assuré par le Secretariat	67
A. Mesures à court terme	67
B. Mesures à long terme.	67
II. Proposition d'activités de suivi à confier aux experts, aux ong et aux autres institutions	67
III. Cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre d'un programme national de population	68
A. Introduction	68
B. Questions conceptuelles.	71
C. Quelques expériences de suivi et d'évaluation	76
D. Principes directeurs pour l'évaluation et le suivi	84
E. Liste proposée de secteurs, objectifs et activités opérationnelles pour la mise en oeuvre d'un PNP (CEA, 1993c)	93

F. Mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD	108
G. Principales recommandations	112
Annexe 2B	117
References	119

PARTIE TROIS : DOCUMENTS DE TRAVAIL

CHAPITRE I - Mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro: analyse à l'échelle regionale	123
I. Introduction	125
II. Efforts déployés pour la mise en oeuvre des recommandations du pak.	126
III. Discussion	134
IV. Principales recommandations	143
Annexe 3A	162
Notes	164
Références	165
CHAPITRE II - Evaluation de la faisabilité de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD ..	169
I. Introduction	169
II. Aperçu sur les éléments de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD	172
III. Expériences, réalisations et difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des programmes nationaux en matière de population dans les états membres.	177
IV. Moyens de réaliser les objectifs de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD	186
V. Conclusion et recommandations	190
Notes	198

Références	198
CHAPITRE III - Mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD : Expériences nationales	201
I. Contribution de l'équipe d'appui technique basée à Addis Abeba	201
II. Contribution de l'équipe d'appui technique basée à Dakar	216
III. Contribution de l'équipe d'appui technique basée à Harare	217
Références	249
CHAPITRE QUATRE - Expérience de la BAD en matière de projets et programmes de population: études de cas.	253
I. Introduction	253
II. Expérience de la Banque en matière de population	255
III. Conclusions et recommandations	261
Références	263
CHAPITRE CINQ - Les ONG: Des partenaires dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD	265
I. Introduction	265
II. Le rôle des ONG: passé et présent	275
III. La participation des ONG à la mise en oeuvre de la déclaration de Dakar/NGOR et du programme d'action de Lagos	284
IV. Recommandations principales.	300
Références	303
CHAPITRE SIX - Le rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD	307
I. Introduction	307
II. Objectifs généraux	310
III. Performance de la Commission en 1994-1995	311

IV. Rôle de la Commission dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD	313
V. Recommandations principales	319



PREFACE

Entre 1971 et 1992, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a organisé, avec la collaboration de ses partenaires, trois grandes conférences régionales sur la population qui ont favorisé l'évolution que l'on observe aujourd'hui en matière de population dans ses divers Etats membres.

La première fut la Conférence africaine sur la population, organisée à Accra (Ghana) du 9 au 18 décembre 1971, avec la collaboration du Gouvernement du Ghana, de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP) et de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). Elle invitait les gouvernements africains à collecter et à analyser des données sur la population et le développement et à utiliser les résultats de leurs analyses pour formuler des politiques de population pertinentes, conçues comme partie intégrante de leurs plans nationaux de développement socio-économique.

La deuxième Conférence s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 9 au 13 janvier 1984, avec la collaboration du Gouvernement tanzanien et l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Elle a adopté le Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome qui demande aux gouvernements africains de considérer comme une priorité l'intégration des variables démographiques dans leurs plans de développement.

La troisième Conférence s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 7 au 12 janvier 1992 avec la collaboration du Gouvernement du Sénégal, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) et du Fonds des Nations Unies pour la population. Elle a passé en revue les efforts déployés par les pays africains pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro et a adopté la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable qui demande instamment aux gouvernements africains d'en accélérer la mise en oeuvre.

La Déclaration de Dakar/Ngor constituait par ailleurs la position commune africaine à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), organisée par les Nations Unies au Caire (Egypte) du 5 au 13 septembre 1994. Celle-ci a adopté le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA.CIPD).

Comme les gouvernements manifestent aujourd'hui une plus grande volonté d'agir sur les questions de population, il incombe aux institutions régionales telles la BAD, la CEA et l'OUA de conjuguer leurs efforts et de les y aider. L'IPPF, le plus important réseau d'ONG dans le domaine de la population, s'est aussi engagée à apporter son concours aux gouvernements dans ce domaine.

L'atelier d'experts et d'ONG sur le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD a été organisé à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 6 au 9 juin 1995 par le CEA, avec le soutien financier des gouvernements français et néerlandais et du FNUAP, l'appui de la Banque africaine de développement et du Gouvernement ivoirien, et la collaboration des partenaires de la CEA, notamment les équipes d'appui technique du FNUAP.

Les participants ont élaboré un cadre de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes nationaux de population. Plusieurs documents de travail ont été examinés lors des séances plénières et des travaux en Comités (d'experts et d'ONG). Les participants ont adopté des recommandations destinées aux gouvernements africains, aux ONG ainsi qu'aux organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Le présent volume contient le rapport de l'atelier. La première partie est consacrée à l'organisation, aux recommandations et au compte-rendu des travaux. La deuxième partie présente les mesures de suivi préconisées y compris le "Cadre de référence en matière d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre d'un programme national de population". La troisième partie, présente les autres documents de travail de l'atelier.

La CEA souhaite que les propositions contenues dans ce rapport puissent aider les Etats membres dans leurs efforts pour améliorer la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes nationaux de population.

Enfin il est à signaler qu'aucune des versions de ce Rapport n'a été formellement éditée. De plus, l'annexe 3B du Chapitre II et le Tableau 18 du Chapitre V n'ont pas été traduits en français.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPAM	Association africaine pour l'administration publique et la gestion
AAWORD	Association of African Women for Research and Development
AIJ	Année internationale de la jeunesse
AMEP	Association maghrébine pour l'étude de la population
AMREF	African Medical and Research Foundation
APES	Analyse du programme et élaboration des stratégies
APPER	Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique
BAD	Banque africaine de développement
CAP	Commission africaine de la population
CAP2	Deuxième Conférence africaine sur la population
CAP3	Troisième Conférence africaine sur la population
CARPAS	Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques
CASSAD	Centre for African Settlement Studies and Development
CCI	Corps commun d'inspection
CDC	Centre démographique du Caire
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDPA	Centre pour le développement et les activités en matière de population
CEFA	Centre d'études de la famille africaine
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
CICRED	Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie
CIP	Conférence internationale sur la population
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement

CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique
CPC	Comité du programme et de la coordination
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
DDN	Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable
DMO	Development Media Organization
EAT	Equipe d'appui technique
ECOSOC	Conseil économique et social
ENDA	Environnement et développement du tiers monde
FAT	Fonds d'assistance technique
FGAE	Family Guidance Association of Ethiopia
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FPAU	Family Planning Association of Uganda
FUGN	Fédération des unions et groupements NAAM
ICAF	International Center for Adolescent Fertility
ICROSS	International Community for the Relief of Starvation and Suffering
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IEC	Information, éducation et communication
IFORD	Institut de formation et de recherche démographiques
IPPD	Intégration des variables démographiques dans les plans de développement
IPPF	Fédération internationale pour la planification familiale
NANSO	Namibia National Students Organization
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'unité africaine

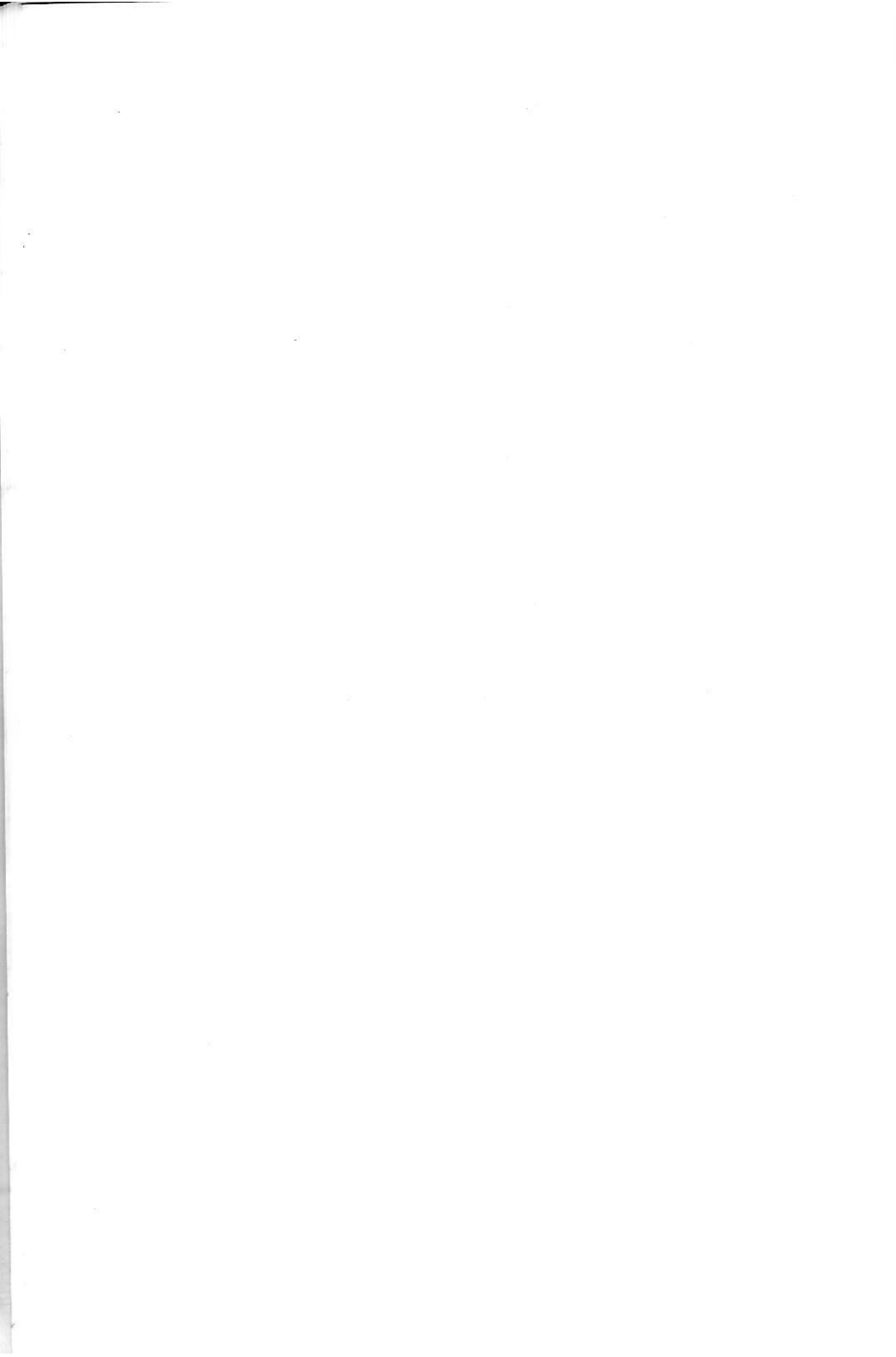
PA.CIPD	Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
PAK	Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome
PDN	Plan de développement national
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membres régionaux
PNB	Produit national brut
PNP	Programme national de population
PNPF	Programme national de planification familiale
POPIN-AFRICA	Réseau d'information en matière de population en Afrique
PANUREDA	Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique
PAS	Programme d'ajustement structurel
RIPS	Regional Institute for Population Studies
SEC/EC	Statistiques de l'état civil/Etat civil
SMI/PF	Santé maternelle et infantile/Planification familiale ?
SSP	Soins de santé primaires
TMI	Taux de mortalité infantile
TPC	Taux de prévalence contraceptive
UEPA	Union pour l'étude de la population africaine
UIESP	Union internationale pour l'étude scientifique de la population
UNCEU	United Nations Central Evaluation Unit
UN-NADAF	Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90
UNTACDA	Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications
UPP	Unité de planification de la population
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
UWTPM	Ugandan women tree planting movement

VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodépression acquise
WPPA	Plan d'action mondial sur la population

REMERCIEMENTS

Au nom du secrétariat conjoint BAD/CEA/OUA, la Division de la population de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique remercie vivement:

- i) le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Banque africaine de développement pour avoir bien voulu accueillir l'Atelier d'experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD;
- ii) l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, les Equipes d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population, le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement et l'organisation non gouvernementale Environnement et développement du tiers monde pour leurs contributions techniques et;
- iii) le Gouvernement français, le Gouvernement néerlandais, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque africaine de développement et la Fédération internationale pour la planification familiale pour avoir bien voulu financer l'Atelier.



Liste des tableaux

1. Répartition des réponses sur les plans de développement et politiques population des Etats membres de la CEA, 1993.	145
2. Répartition des réponses des Etats membres de la CEA sur les politiques en de fécondité, 1993	146
3. Réponses des Etats membres de la CEA sur les femmes dans le processus de développement	148
4. Réponses des Etats membres de la CEA sur les enfants et les jeunes, 1993	152
5. Réponses des Etats membres de la CEA sur la répartition de la population, 1993	154
6. Réponses des Etats membres sur la collecte et analyse des données population formation et recherche, 1993	156
7. Réponses des Etats membres de la CEA sur l'information population, 1993	159
8. Réponses des Etats membres de la CEA sur la participaton de la collectivitéet rôle des organisations privées et non-gouvernementales, 1993	161
9. Corrélatifs de fécondité par Etat au Nigéria, 1971-75.	162
10. Résultats de l'analyse de la régression avec l'ASMCEB comme variable de critère	163
11. Evolution du taux de prévalence parmi les femmes mariées dans quelques pays.	194
12. Répartition des pays africains qui ont indiqué les éléments de leurs politiques/programmes de population*	195
13. Répartition des pays africains qui ont indiqué des corrélations entre la population et le développement dans leurs programmes de population	196
14. Pourcentage des pays africains qui ont indiqué une interrelation avec l'environnement.	197
15. Projection de la mortalité juvénile	197
16. Situation des pays de la sous-région par rapport aux objectifs/buts quantitatifs de la DDN et du PA.CIPD	247
17. Progrès enregistrés par les pays de la sous-région dans la réalisation des objectifs qualitatifs de la Déclaration de Dakar et du Plan d'action de la CIPD	248

**PREMIERE PARTIE:
RAPPORT DE L'ATELIER**

INTRODUCTION

1. Le présent Atelier d'experts et d'ONG trouve son origine dans une décision du Comité de suivi établi par la troisième Conférence régionale africaine sur la population tenue en 1992 à Dakar (Sénégal) et mentionnée dans la préface. Ce Comité avait notamment décidé que des ateliers d'experts et d'ONG devaient être organisés afin d'examiner les modalités de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (DDN), adoptée à cette Conférence.

2. Le secrétariat conjoint de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Banque africaine de développement (BAD) (dénommé ci-après "secrétariat conjoint") a été mis en place par le Secrétaire général de l'OUA, avec la collaboration du Secrétaire exécutif de la CEA et du Président de la BAD, agissant sur instruction des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à la vingt-cinquième session ordinaire de cette organisation tenue du 24 au 26 juillet 1989 à Addis-Abeba (Ethiopie). Conformément à la décision du Comité de suivi mentionné ci-dessus, le secrétariat conjoint a organisé le présent Atelier avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). L'Atelier a été financé conjointement par le FNUAP, l'IPPF et les Gouvernements français et néerlandais.

3. Le principal objectif de cet atelier était d'élaborer un cadre de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor (DDN) et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA.CIPD). Ainsi, plusieurs documents de travail, dont les titres sont indiqués dans l'annexe IV, ont été préparés pour être examinés par les participants. L'accent porte maintenant davantage sur la mise en oeuvre des programmes nationaux de population (PNP) dans les pays africains. L'un des documents de travail présentés à l'Atelier porte précisément sur la méthodologie de suivi et d'évaluation des programmes nationaux de population. La version révisée de ce document (intitulée "Un projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du CIPD.PA") est reproduite dans le présent volume.

4. Le lecteur trouvera dans la première partie de ce rapport la description de l'organisation et le compte-rendu des travaux de l'Atelier. La deuxième partie est consacrée aux activités relatives au suivi de l'exécution des programmes de population en Afrique. Elle contient le document mentionné

ci-dessus sur l'application de la méthodologie relative des PNP. La troisième partie contient les autres documents de travail de l'Atelier.

I. ORGANISATION DE L'ATELIER

A. Participation

5. L'Atelier d'experts et d'organisations non gouvernementales sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire), au siège de la Banque africaine de développement (BAD), du 6 au 9 juin 1995. Vingt-six experts nationaux, vingt-huit représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), sept représentants d'institutions africaines de recherche, huit observateurs et treize représentants du FNUAP y ont participé. Au total, cent six personnes parmi lesquels vingt-deux membres du Secrétariat conjoint et deux représentants de l'IPPF ont pris part à cet Atelier. La liste des participants figure dans l'annexe I.

B. Discours d'ouverture

6. La cérémonie d'ouverture de l'atelier était présidée par M. A. Bahri, Chef de la Division de la population de la CEA. Les personnalités suivantes ont successivement pris la parole à cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux participants. Il s'agit de:

- M. Konadio Yao, Directeur du Plan de la Côte d'Ivoire,
- M. Lounes, Vice-président de la BAD,
- M. Abdellatif, Chef de la Section de la population et du développement de l'OUA,
- M. Severyns, Directeur du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en Côte d'Ivoire,
- M. Ajavon, Délégué du Bureau régional pour l'Afrique de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF).

7. Dans son mot de bienvenue, le Directeur du Plan de la Côte d'Ivoire a relevé que la présence massive de participants témoignait de leur grand intérêt pour les questions de population, dans le contexte actuel de crise économique en Afrique. Il a lancé un appel à tous les pays africains pour

qu'ils mettent en oeuvre la Déclaration de Dakar/Ngor et favorisent la participation communautaire. Il a ensuite exprimé sa gratitude à la CEA, à l'OUA et à la BAD pour l'initiative qu'elles ont prise d'organiser l'Atelier. Il a noté que l'on fondait beaucoup d'espoir sur les résultats de l'Atelier, tout particulièrement sur ses recommandations. Il a rendu hommage au FNUAP pour son appui aux activités en matière de population en Côte d'Ivoire et a également remercié la CEA, l'OUA, la BAD et les ONG présentes. Pour conclure, il a lancé un appel aux participants pour qu'ils veillent à ce que leurs recommandations tiennent compte des réalités africaines.

8. Dans son intervention, M. Lounes (BAD) a souligné que l'Atelier constituait une tribune importante pour échanger des vues et partager des expériences sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en mettant l'accent sur la nécessité d'une croissance socio-économique durable en Afrique.

9. M. Abdellatif (OUA) a exprimé sa gratitude au Président, au Gouvernement et au peuple ivoiriens pour leur hospitalité avant de se féliciter de la participation de l'IPPF à l'organisation de l'Atelier. Il a ensuite passé en revue le profil démographique de l'Afrique et ses effets sur le développement socio-économique, en soulignant que son Organisation attachait une grande importance aux questions de population, comme en témoigne l'introduction d'un chapitre sur la population dans la Charte de la Communauté économique africaine et la création de la Commission africaine de la population (CAP). Il a souligné le rôle que joue l'OUA dans la sensibilisation des Etats membres à la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. Il a enfin lancé un appel à la Communauté internationale pour qu'elle continue d'accorder son appui financier aux programmes nationaux de population et de développement en Afrique.

10. M. Severyns, au nom de Dr. Nafis Sadik, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, a dressé un bilan global du rôle joué par le FNUAP dans le domaine des programmes de population et de développement en Afrique. Il a notamment souligné que le Fonds avait été l'un des principaux acteurs du processus qui a abouti à l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

11. M. Ajavon a présenté les activités de l'IPPF, lesquelles accordent une place importante aux droits de la femme en matière de santé reproductive et de planification familiale. Il a, dans cette perspective, porté à la connaissance des participants la Stratégie "Vision 2000" de l'IPPF conçue pour ses associations membres. Celle-ci a trait, principalement, au rôle de l'IPPF dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle vise, plus particulièrement, à satisfaire les besoins liés à la santé en matière de procréation et à la planification familiale.

12. M. Bahri, prenant la parole au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, a remercié le représentant du Gouvernement ivoirien d'avoir accepté d'abriter l'Atelier. Il a aussi remercié les Gouvernements français et néerlandais, le FNUAP, la BAD et l'IPPF pour avoir assuré le financement de l'Atelier. En souhaitant la bienvenue aux participants, il a rappelé que, lors de la CAP3, la mise en oeuvre insuffisante du Programme d'action de Kilimandjaro avait été déplorée et avait conduit les Etats membres à mettre davantage l'accent sur le suivi et l'évaluation de l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

C. Ordre du jour

13. L'Atelier a adopté l'ordre du jour provisoire avec quelques amendements mineurs. Le texte amendé de l'ordre du jour figure dans l'annexe II.

D. Programme de travail

14. L'Atelier a ensuite adopté son programme de travail, sur la base de l'ordre du jour amendé. Le texte du programme figure dans l'annexe III.

E. Constitution des comités

15. Comme l'indique le programme de travail, deux comités (d'experts et d'ONG) ont été constitués pour débattre de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD et rédiger les projets de recommandations à adresser aux gouvernements africains, aux ONG et aux organisations sous-régionales, régionales et internationales.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ATELIER

16. Les discussions générales sur la mise en oeuvre du PAK, de la DDN et du PA.CIPD, ainsi que sur les expériences nationales (points 4 à 11) ont abouti à une série de recommandations pratiques, constituant un ensemble de références futures précieuses pour les opérateurs à divers niveaux. L'objectif du point 12, qui porte sur l'adoption formelle des principales recommandations de l'Atelier, est d'inclure ces recommandations dans un résumé reprenant un nombre limité de points considérés comme essentiels.

A. Mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro : analyse à l'échelle régionale (point 4 de l'ordre du jour)

17. Les participants ont examiné le document intitulé "Mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro: analyse à l'échelle régionale" (POP/DND/WSHP/95/2), qui présente les efforts déployés par les gouvernements africains en vue de l'application des recommandations du Programme d'action de Kilimandjaro dans les domaines suivants: stratégie et politique en matière de population et de développement, fécondité et mortalité, intégration de la femme dans le développement, enfants et jeunes, urbanisation et migration, collecte de données, information en matière de population, participation de la collectivité et rôle des organisations privées et non gouvernementales.

18. Ce document a été rédigé à partir de l'analyse des réponses fournies par 33 pays au questionnaire envoyé en avril 1992 par la Division de la population de la CEA, dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence africaine sur la population. L'analyse a révélé, notamment, qu'en dépit du nombre accru d'Etats membres de la CEA disposant d'une politique de population clairement établie depuis l'adoption du Programme d'action de Kilimandjaro, la fécondité demeure élevée dans une bonne partie de l'Afrique.

19. A la lumière de ce qui précède, l'Atelier s'est penché sur des problèmes spécifiques que les gouvernements des pays africains se devaient de résoudre parallèlement à l'utilisation de la DDN et du PA.CIPD pour l'élaboration d'un programme national de population, partie intégrante de leur développement socio-économique global. Ces problèmes concernent:

- a) la nature des programmes actuels de formation et leur adaptation aux besoins de la région en matière de population et de développement;
- b) la connaissance imparfaite des moyens permettant d'élaborer des objectifs et des politiques sectoriels de développement à partir de l'information disponible sur les relations réciproques entre population et développement;
- c) la pratique actuelle qui consiste à évaluer les plans nationaux de développement sur la seule base de l'objectif de croissance annuelle du revenu global, par opposition à une évaluation plus fouillée, tenant compte de questions connexes de changement social, de développement social et de justice sociale;
- d) les idées erronées courantes sur ce qu'est véritablement un programme national de population.

20. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont abordé les nombreux problèmes que pose l'intégration des variables démographiques dans les plans de développement, notamment les effets des programmes d'ajustement structurel et du fardeau de la dette s'y rapportant. Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- a) le contenu des programmes actuels de formation en matière de population et de planification du développement devrait être revu à la lumière de la nouvelle conception du développement qui commence à s'imposer. Compte tenu de leur nouveau rôle de partenaires, les ONG devraient être associées à ces activités de formation. En outre, des mesures devraient être prises pour assurer périodiquement le recyclage des responsables et des planificateurs afin de leur permettre d'être tenus informés des changements intervenus dans le domaine de la population et de la planification du développement;
- b) les gouvernements africains devraient mettre en place des mécanismes institutionnels adéquats pour la formulation et la mise en oeuvre des programmes nationaux de population. Ces mécanismes devront être suffisamment décentralisés pour permettre la

participation des collectivités locales (approche "de la base vers le sommet") aux activités de planification de la population et du développement, ce qui implique un renforcement des moyens d'action. Cette décentralisation devra, autant que faire se peut, être réaliste et s'appuyer sur les ressources disponibles;

- c) les problèmes des unités de planification de la population devraient être examinés en tenant compte de l'évolution des idées en matière de planification de la population et de développement; des mesures devraient en outre être prises afin de redéfinir leur rôle;
- d) Le contexte socio-culturel de la société devrait être pris en compte lors de la définition et de l'application des programmes de population.

**B. EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA
DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME
D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(point 5 de l'ordre du jour)**

21. L'Atelier a examiné le document intitulé "Evaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement" (POP/DND/WSHP/3). D'après ce document, le contexte africain est caractérisé par : la détérioration de l'environnement et l'aggravation de la pauvreté, un taux de croissance démographique élevé, une forte proportion de personnes à charge, une inégale répartition spatiale de la population. En même temps, on y observe une intensification de l'exode rural et un faible niveau de développement socio-économique. Ce contexte compromet les chances du continent de parvenir à un développement socio-économique durable.

22. Les participants ont ensuite débattu de la possibilité d'atteindre les objectifs chiffrés de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. Il a été souligné, à cet égard, que si certains objectifs pouvaient être atteints par la région ou par certains pays africains, la plupart des objectifs chiffrés seraient, cependant, difficiles à atteindre aux dates fixés par les deux programmes d'action. Il s'agit là d'un défi donnant aux pays

africains l'opportunité de prendre les mesures nécessaires et d'adopter des stratégies propres à accélérer la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Les participants ont toutefois souligné que l'évaluation des moyens nécessaires à cet effet était plutôt difficile, eu égard aux incertitudes qui planent sur l'évolution de la situation socio-économique de la plupart des pays africains et au manque de séries chronologiques fiables pour une analyse longitudinale.

23. Des facteurs entravant la réalisation des objectifs de la DDN et du PA.CIPD ont été examinés par les participants. Certains d'entre eux ont trait aux effets des programmes d'ajustement structurel et du fardeau de la dette. Les conditions imposées par les bailleurs de fonds ont un effet négatif sur la mise en oeuvre d'activités de suivi appropriées au regard des réalités socio-économiques et des besoins des populations. Plusieurs pays ont adopté une déclaration de politique nationale de population sans la faire suivre d'un programme d'action de mise en oeuvre, notamment en ce qui concerne les activités d'IEC, indispensables pour susciter, au niveau local, la participation de la population à leur mise en oeuvre. Par ailleurs, bien que la DDN et le PA.CIPD soient des cadres adaptés à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes nationaux de population axés sur le développement socio-économique durable, chaque pays doit tenir compte de ses besoins essentiels.

24. Pour ce point de l'ordre du jour les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Les pays africains devraient intensifier leur engagement et les efforts en vue de l'application des recommandations de la DDN et du PA.CIPD;
- b) Il est essentiel qu'à l'avenir des objectifs réalistes fondés une analyse approfondie de la situation démographique et socio-économique soient fixés aux niveaux régional et national;
- c) Il est essentiel de collecter des données chronologiques fiables pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés;
- d) Les pays africains sont les premiers responsables de l'application de la DDN et du PA.CIPD et la communauté internationale

devrait accorder une grande priorité aux activités de mise en oeuvre des politiques nationales de population ;

- e) Il est essentiel de créer un mécanisme permettant de mobiliser des financements et de prendre en compte systématiquement la dimension sociale dans les programmes d'ajustement structurel afin de réduire leur impact négatif sur les programmes de population et de développement.

**C. SYNTHESE DES EXPERIENCES NATIONALES DANS LE
DOMAINE DE L'APPLICATION DE LA DDN ET DU
PA.CIPD PRESENTEE PAR LES EAT DU FNUAP
(ADDIS-ABEBA/DAKAR/HARARE) ET PAR LE CERPOD
(Point 6 de l'ordre du jour)**

1. L'Equipe d'appui technique basée à Addis-Abeba

25. Les participants ont examiné le rapport (présenté dans le document portant la cote (POP/DND/WSHP/7) consacré aux résultats récemment enregistrés par l'Equipe d'appui technique (EAT) basée à Addis-Abeba. Ce document soulève plusieurs questions liées à l'influence de la DDN et du PA.CIPD, notamment les difficultés d'évaluation de leur incidence réelle. Le fait que des programmes et des politiques de population aient rapidement été formulés dans les pays bénéficiant de l'appui technique fourni par l'EAT basée à Addis-Abeba ne peut pas être entièrement attribué à la DDN et au PA.CIPD, étant donné que l'élaboration des politiques nationales de population et leur mise en oeuvre ont débuté dans ces pays bien avant ces deux conférences. En outre, il peut s'écouler un délai considérable entre l'adoption d'un accord et ses effets sur les politiques et les programmes nationaux de population, même si l'on retient la possibilité d'une influence indirecte de la DDN et du PA.CIPD sur les politiques nationales (par exemple sur les opinions des responsables nationaux ou les changements progressifs de priorités et de stratégies).

26. Il a été souligné qu'en plus de la détermination d'un nombre relativement limité d'objectifs chiffrés, la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD invitent les pays à poursuivre un nombre relativement important d'objectifs. En d'autres termes, le caractère ambitieux des objectifs des deux programmes d'action pourrait contribuer à expliquer pourquoi ceux-ci n'ont pas encore été atteints. Il se pourrait également que les pays aient souffert d'un manque de fonds, ou de personnel

qualifié et expérimenté; ou encore, que les décideurs aient manifesté une certaine réticence vis-à-vis des questions de population et/ou que l'information disponible sur l'évolution démographique et les interrelations entre la population et le développement ait été insuffisante.

27. A cet égard, il a été souligné que certains indices portent à croire que dans quelques pays, le cadre institutionnel et les autres mécanismes disponibles pour la mise en oeuvre des politiques sont bien moins développés que ceux relatifs à la formulation de politiques et de programmes. Dans certains cas, ce sont les plans d'action nationaux qui ne sont pas complètement opérationnels. En outre, les activités de formation et de recherche opérationnelle peuvent être, dans certains pays, beaucoup plus axées sur la formulation des politiques que sur leur application. Par conséquent, il apparaît nécessaire de renforcer le cadre et les mécanismes permettant la mise en oeuvre des politiques et des programmes de population.

28. La multiplicité des besoins, des buts et des actions identifiés par la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pourrait donner lieu à une forte dispersion des ressources des pays. De sérieuses difficultés d'exécution de ces deux programmes pourraient empêcher les responsables nationaux de concentrer leurs efforts sur la poursuite d'objectifs à long terme conformes à leurs propres priorités. Il ne suffit pas de collecter l'information disponible sur la mise en oeuvre des programmes et des politiques; cette information doit être analysée, diffusée et utilisée selon des procédures décentralisées. Les recommandations de la DDN et du PA.CIPD ne doivent pas être exclusivement perçues comme des obligations juridiques. Ce sont plutôt des lignes directrices, des sources d'encouragement et d'idées ainsi que des outils propres à assurer l'élaboration de politiques et de programmes nationaux adaptés.

29. Au cours de la discussion qui a suivi, les observations ont porté principalement sur les divers volets de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. L'importance d'une réponse plus adaptée aux besoins des diverses catégories de la population, en particulier des personnes défavorisées telles que les femmes, les pauvres des zones rurales et les adolescents a été soulignée à plusieurs reprises. Les participants ont considéré la décentralisation comme essentielle malgré les nombreux obstacles s'opposant à la réalisation d'une véritable décentralisation.

30. En ce qui concerne la contribution de la DDN et du PA.CIPD aux politiques et aux programmes de population en Afrique, les participants ont estimé que les pays africains devraient éviter de prendre des engagements qu'ils ne peuvent respecter. Ils devraient également élaborer des politiques et des programmes compatibles avec leurs autres objectifs de développement et les ressources dont ils disposent. Il a été noté que certains pays ont réalisé leurs objectifs de développement socio-économique sans politique de population clairement formulée alors que d'autres, disposant de telles politiques, n'ont pas réussi à réaliser les leurs. Néanmoins, il était nécessaire de mettre au point des programmes possédant une orientation claire, en sus de l'adoption de politiques de population clairement formulées.

31. Les participants ont noté que certains facteurs externes influencent la formulation et la mise en oeuvre des politiques de population. Il s'agit, notamment, du rôle des bailleurs de fonds - qui s'intéressent parfois exclusivement à certaines questions ou à certains types d'action - et de la série de grandes conférences internationales telles celles de Copenhague, Beijing et Istanbul.

2. L'Equipe d'appui technique basée à Dakar

32. L'exposé de l'Equipe d'appui technique du FNUAP basée à Dakar a porté sur 17 pays dont neuf (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-équatoriale, Gabon, Guinée-Bissau, Mauritanie, Togo et Zaïre) ne disposaient pas d'une politique de population clairement formulée. Il fait le point sur la situation actuelle, les progrès accomplis par rapport aux objectifs, les programmes nationaux d'action de mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation. Il indique que la plupart des pays de la sous-région qui ont adopté des politiques de population ont entrepris d'élaborer des plans d'action en vue de leur mise en oeuvre (par exemple le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal). Le Cap-Vert a finalisé son document de politique nationale de population mais le Gouvernement a également élaboré un programme d'action de mise en oeuvre de sa politique de population. Après la CIPD, ce pays a décidé de réviser ce document pour prendre en compte les orientations du PA.CIPD.

33. Avant l'adoption de la Déclaration de Dakar/Ngor, les pays de la sous-région se montraient réticents à toute quantification des objectifs de leurs politiques de population. Leur position a évolué après la troisième Conférence africaine sur la population (DDN), plusieurs de ces pays sont désormais favorables à la quantification de certains objectifs.

34. Les pays de la sous-région étaient par ailleurs en avance sur le calendrier de réalisation de certains engagements découlant de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il s'agissait notamment :

- a) de l'élaboration d'instruments de suivi adaptés à la mise en oeuvre des politiques de population;
- b) de l'actualisation des mesures politiques afin de les assouplir : cette démarche devrait déboucher sur des politiques dites de "deuxième génération" susceptibles de résoudre les problèmes de population qui se posent tant au niveau national qu'au niveau sous-régional;
- c) de l'incorporation des politiques de population dans les programmes d'ajustement structurel grâce à l'harmonisation des objectifs à court terme et des objectifs à long terme;
- d) de la création de nouvelles institutions (outre les unités de planification de la population), par exemple des secrétariats permanents et des divisions de politiques de population ainsi que de leur intégration totale aux structures nationales de coordination des politiques et aux programmes de développement.

35. Les participants ont noté que l'Equipe de Dakar fournit une assistance technique aux pays bénéficiant de son appui, non seulement dans le domaine de l'élaboration des politiques de population, ainsi que dans l'élaboration des plans d'action de mise en oeuvre, mais aussi en ce qui concerne les méthodes de suivi et d'évaluation. A cet effet, l'Equipe adopte une approche interdisciplinaire, particulièrement pour l'analyse du programme et pour l'élaboration des stratégies ainsi que pour les missions menées dans le secteur de la population de même que dans le cadre des missions d'examen à mi-parcours des programmes financés par le FNUAP. L'Equipe de Dakar préconise d'intégrer les objectifs et les orientations énoncés du PA.CIPD dans ces interventions. Avant la Conférence internationale sur la population et le développement, des efforts avaient été déployés en vue de la prise en compte des objectifs de la DDN dans les politiques nationales de population.

3. L'Equipe d'appui technique basée à Harare

36. Le rapport de l'EAT basée à Harare était consacré aux progrès accomplis dans le domaine de la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD par les pays qui bénéficient de son appui technique. Il portait principalement sur les activités de programmation pertinentes déjà entreprises, en cours de réalisation ou prévues dans les trois domaines prioritaires d'intervention sur lesquels le FNUAP entend concentrer son assistance au cours de l'après-CIPD, à savoir: les politiques de population, la santé en matière de reproduction et la planification familiale et, les activités de plaidoyer.
37. Les participants ont pris note des principaux facteurs favorables et défavorables à la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Pour la plupart des pays de la sous-région, la DDN constitue un apport au PA.CIPD qu'ils espèrent voir adopté et mis en oeuvre aux niveaux national et international. Toutefois, il ressort des données disponibles que ces pays continuent à mettre en oeuvre le Programme d'action de Kilimandjaro et le Plan d'action mondial sur la population qu'ils considèrent toujours comme des cadres appropriés pour le développement de l'ensemble du continent et dont on peut s'inspirer pour la programmation dans les secteurs liés à la population.
38. Toutefois, le niveau de mise en oeuvre des recommandations de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'influence de ces deux cadres sur les activités nationales de programmation varient sensiblement d'un pays à l'autre. Certains avaient déjà adopté des politiques de population clairement formulées et avaient atteint la plupart des objectifs chiffrés de la Déclaration de Dakar/Ngor avant même son adoption, en particulier ceux relatifs à la fécondité, à la mortalité infantile et juvénile et au taux de prévalence contraceptive. Certains avaient également entrepris des activités y afférent avant et après la DDN et se trouvaient à des étapes diverses de la mise en application de ses recommandations.
39. L'attitude plus favorable des gouvernements à l'égard des problèmes de population et la mise en oeuvre de divers programmes y afférent avec l'appui des organismes internationaux constituent des facteurs très positifs. Plusieurs obstacles empêchaient la mise en oeuvre effective de la DDN et du PA.CIPD, en particulier l'insuffisance des capacités institutionnelles et le manque de ressources et de moyens financiers. En outre, les gouvernements des pays de la sous-région tardaient encore à appliquer les recomman-

dations du PA.CIPD, notamment certaines activités de suivi à court terme préconisées dans les deux documents.

40. Un des pays de la sous-région a organisé un atelier sur l'élaboration de stratégies nationales d'application des recommandations de la CIPD ; plusieurs autres pays envisagent d'en faire autant, et d'organiser des ateliers en vue de la diffusion des recommandations. Pour maximiser la couverture et l'impact de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD, il faudrait procéder à une formation de grande envergure des nationaux, de préférence en utilisant les experts locaux lorsqu'il en existe. De nombreux pays de la sous-région ont préconisé d'inclure les recommandations des deux cadres dans les sections pertinentes des plates-formes nationales élaborées à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et, progressivement, dans les programmes et projets à venir.

41. En conséquence, les participants ont recommandé qu'une aide soit fournie aux ministères compétents et aux ONG dans les domaines de la promotion et de la mise en oeuvre des programmes nationaux de population fondés sur les recommandations de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD.

4. L'expérience du CERPOD

42. Dans son exposé, le représentant du CERPOD a passé en revue un certain nombre d'expériences concrètes de formulation et de mise en oeuvre de programmes nationaux au Sahel. Certains pays ont adopté des politiques de population clairement formulées depuis l'adoption du Programme d'action de Kilimandjaro alors que d'autres ont élaboré des programmes nationaux de population. Parmi les difficultés rencontrées par le second groupe de pays dans l'application des recommandations du Programme d'action de Kilimandjaro on peut citer les suivantes : la pénurie de ressources humaines, l'adoption de critères d'allocation des ressources pénalisant le secteur social, la faiblesse et l'inadaptation du cadre institutionnel de coordination et les obstacles d'ordre socio-culturel.

43. Les participants ont ensuite formulé les recommandations ci-après :

- a) les gouvernements devraient renforcer les institutions chargées de la mise en oeuvre, de l'évaluation et du suivi des politiques et des programmes de population;

- b) les gouvernements devraient lors de l'élaboration des programmes d'ajustement structurel allouer des ressources suffisantes aux programmes de population;
- c) la communauté internationale en général et le secrétariat conjoint CEA/OUA/BAD et le FNUAP en particulier devraient aider les pays à mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi/évaluation de la mise en oeuvre de la DDN aux niveaux régional et sous-régional et;
- d) la communauté internationale et les gouvernements devraient financer et renforcer les institutions régionales et sous-régionales intervenant dans le domaine de la population.

D. EXPERIENCES DE LA BAD EN MATIERE DE PROJETS ET DE PROGRAMMES DE POPULATION: ETUDES DE CAS (Point 7 de l'ordre du jour)

44. Les participants ont examiné le document portant le titre ci-dessus et ont pris note du fait que pour aider ses Etats membres à gérer l'accroissement de leur population et à promouvoir une croissance efficiente et équitable, la Banque a organisé un colloque sur le thème "Politiques de population pour un développement économique et social durable en Afrique" au cours de sa réunion annuelle de 1992. Ce colloque a permis aux décideurs, aux universitaires et aux ONG de procéder à un vaste échange de vues sur les politiques et les programmes nationaux de population en Afrique. Il a été suivi d'une conférence technique sur le thème "Population et développement durable qui s'est tenue également en 1992.

45. La politique de la Banque africaine de développement en matière de population, approuvée par son Conseil d'administration en mars 1993, vise à fournir à la Banque un cadre d'élargissement de ses activités dans le secteur de la population. Elle constitue également un moyen de favoriser le dialogue avec les pays membres régionaux (PMR) et de stimuler la coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales. Elle vise également à fournir une orientation aux PMR dans leurs efforts de mise au point et de mise en oeuvre de politiques et de programmes de population efficaces. L'adoption d'une politique de population par la BAD a également facilité la définition d'un ensemble de directives pour la prise en compte des questions de population dans ses opérations.

46. Les participants ont également pris note du fait que les activités de la BAD dans le domaine de la population comprenaient:

- a) des projets autonomes dans le secteur de la population comme les études sur la population en cours au Burkina Faso et au Sénégal, de même que le projet envisagé sur la formulation d'une politique de population au Togo;
- b) des projets concernant le secteur social comme le projet intégré en matière de santé et de population au Nigéria, les projets "intégration de la femme au développement" en cours au Gabon et au Ghana, celui relatif au secteur de l'éducation à Djibouti qui comporte, notamment, la formation à la planification familiale, la fourniture d'équipements et de matériels pour la planification familiale et l'information, l'éducation et la communication en population (IEC).

47. Au cours des débats, les recommandations suivantes ont été formulées pour les interventions futures de la BAD dans le secteur de la population:

- a) les futurs projets dans le secteur de la santé et de l'éducation devraient, le cas échéant, comporter un volet "population";
- b) exception faite des projets autonomes de population visant à renforcer les capacités institutionnelles, comme actuellement au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo, la BAD devrait promouvoir des projets intégrés;
- c) l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets et des programmes de population devraient systématiquement comporter un volet "intégration de la femme au développement et lutte contre la pauvreté" afin d'accroître l'efficacité des politiques de la BAD dans les trois secteurs;
- d) la BAD devrait continuer à encourager les donateurs bilatéraux et multilatéraux à prêter leur concours en élaborant et en finançant des programmes complémentaires. Les donateurs devraient également coopérer plus étroitement avec les ONG pour assurer,

selon les circonstances, la mise en oeuvre totale ou partielle des projets de la BAD sur le terrain;

- e) les autres organisations internationales et les ONG intervenant dans le domaine de la population devraient tenir la BAD informée de leurs activités dans le secteur pour éviter les chevauchements d'activités et promouvoir la collaboration inter-institutions.

E. LES ONG: PARTENAIRES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DDN et du PA.CIPD (Point 8 de l'ordre du jour)

48. Le document portant le titre ci-dessus (POP/DND/WSHP/4), présenté aux participants, comportait quatre parties essentielles. La première partie fournissait les informations de base sur l'évolution d'un certain nombre de politiques et de stratégies de développement adoptées en Afrique parmi lesquelles on peut citer: le Plan d'action de Lagos, les programmes d'ajustement structurel, le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS), le Programme d'action de Kilimandjaro, la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

49. Les deuxième et troisième parties du document traitaient des questions opérationnelles relatives à la mise en oeuvre de ces divers cadres de développement. Sur l'implication des ONG dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD, les participants ont notamment débattu les questions suivantes: le choix des domaines prioritaires d'intervention et la sélection des groupes cibles. Il ont indiqué que le plus urgent était de veiller à ce que les ONG locales et les organisations communautaires participent pleinement à la mise en oeuvre des programmes d'action. Leur action dans ce domaine devrait compléter celle des ONG étrangères.

50. La dernière partie du document invitait les gouvernements et les ONG à coopérer pour mettre au point des programmes nationaux de population sur la base de la DDN et du PA.CIPD, eu égard au fait que l'élaboration et la mise en oeuvre effectives de programmes nationaux de population sont partie intégrante du développement durable de tout pays. Ensuite, un exposé a été présenté sur la coopération de la BAD avec les ONG exerçant leur activité en Afrique, pour permettre aux participants de déterminer les modalités appropriées de la mise en oeuvre efficace de la DDN et du PA.CIPD.

51. Suite à une étude exhaustive des activités des ONG en Afrique au cours de la période 1989-1990, la BAD a décidé en 1990 de promouvoir la coopération avec les ONG en Afrique en mobilisant leur expérience et leur compétence technique afin d'aider plus efficacement les pauvres et les groupes défavorisés. Cette politique de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable, a été appliquée, en particulier, dans le cadre de projets financés par la BAD dans des secteurs prioritaires tels que l'agriculture et le développement rural, l'éducation et la formation, la santé, l'environnement, la femme dans le développement et le renforcement des moyens d'action.

52. Pour la mise en oeuvre de cette politique, des mécanismes et des lignes directrices visant à promouvoir la coopération avec les ONG en Afrique ont été approuvés en 1991. En outre, la BAD a publié un répertoire des ONG en Afrique (mars 1992) fournissant des données de base sur les ONG et leurs activités dans la majorité des pays africains. Les efforts de la BAD visant à appliquer sa politique de coopération avec les ONG se sont traduits par le développement rapide de ses relations avec les ONG et une meilleure compréhension mutuelle des dossiers, des procédures, des pratiques et des contraintes des parties concernées.

53. C'est ainsi que la BAD finance un certain nombre de projets et de programmes exécutés par les ONG dans les pays membres. Elle a également fourni au cours des cinq dernières années diverses formes d'appui logistique aux activités des ONG parmi lesquelles on peut citer: le Séminaire de suivi BAD/ONG de 1992, la Conférence sur la croissance démographique et le développement durable: tendances, questions et politiques (1992), les réunions annuelles de la BAD à Dakar (en 1992), Abidjan (1993), Nairobi (1994) et Abuja (1995).

54. En Somalie, la BAD a alloué plus de 60% de ses financements (5,2 millions de dollars des Etats-Unis) à des programmes et à des projets de reconstruction exécutés par sept ONG. Par ailleurs, des ONG sont actuellement chargées de l'exécution totale ou partielle de programmes de développement social et de lutte contre la pauvreté dans un grand nombre de pays africains. Du fait de ces réalisations, la BAD a élaboré un nouveau programme de travail à l'intention des ONG pour la période 1994/1995.

**F. PROJET DE CADRE D'EVALUATION ET DE SUIVI DE
LA MISE EN OEUVRE DE LA DDN et du PA.CIPD
(Point 9 de l'ordre du jour)**

55. L'Atelier a examiné le document intitulé "Projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD" (POP/DND/WSHP/5) et notamment:

- a) Les concepts de suivi et d'évaluation;
- b) Les divers types d'évaluations et les problèmes opérationnels qui y sont liés, en particulier l'évaluation de l'impact du programme;
- c) Certains des principes qui devraient orienter le suivi et l'évaluation du programme.

56. Les participants ont ensuite pris connaissance des leçons tirées de l'expérience de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de projets et de programmes. Sur la base de l'expérience de l'ONU dans ce domaine, certains mécanismes ont été proposés en vue de la réalisation des objectifs de développement des programmes nationaux de population.

57. Au cours des débats, les participants ont souligné:

- a) la difficulté d'appliquer les concepts de suivi et d'évaluation en raison du nombre important d'acteurs intervenant dans le secteur de la population. En conséquence, les participants ont invité les pays à faire preuve de prudence, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de l'analyse coût-avantage et de l'approche "intrants-extrants", puisque ces méthodes sont difficiles à appliquer;
- b) la nécessité de créer une base de données nationale et de l'utiliser pour fournir, sur demande aux organisations internationales l'information requise;
- c) La nécessité de désigner des points focaux pour faciliter la mise en oeuvre des programmes;

- d) La nécessité de fonder les procédures d'évaluation et de suivi de l'exécution des programmes nationaux de population sur l'expérience acquise dans ce domaine par les Etats membres.

58. Les participants ont ensuite formulé les recommandations suivantes:

- a) les déclarations adoptées par la communauté internationale devraient être d'abord ratifiées par les gouvernements afin d'en assurer une meilleure mise en oeuvre. Dans cette perspective, une législation adaptée devrait être adoptée et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ces textes devraient être mobilisées;
- b) les indicateurs sociaux utilisés pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des projets devraient refléter les réalités socio-économiques et, dans la mesure du possible, découler de l'expérience acquise sur le terrain. Pour faciliter les comparaisons, il conviendrait d'utiliser les définitions de ces indicateurs, reconnues au plan international ;
- c) les Etats membres ayant formulé des politiques de population clairement établies ou des stratégies nationales de population devraient, à la lumière des recommandations de la DDN et du PA.CIPD, reconsidérer tout à la fois leurs mesures de politique générale et leurs stratégies en matière de programmes en adoptant une approche participative;
- d) des bases de données socio-économiques permettant le suivi et l'évaluation des programmes devraient être créées. L'utilisation de questionnaires devrait se limiter à des opérations périodiques de mise à jour de l'information contenue dans les banques de données. Une série d'indicateurs sociaux dérivés des données devrait être élaborée, classés par ordre de priorité et affinés afin d'éliminer les facteurs composés. Seuls des indicateurs adaptés au suivi à long terme et à court terme devraient être utilisés.

G. ROLE DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DDN et DU PA.CIPD (Point 10 de l'ordre du jour)

59. Le document intitulé "Rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD" (POP/DND/WSHP/6) a été présenté. Les participants ont rappelé que la création de la Commission africaine de la population répondait à la nécessité de disposer d'une instance continentale pour:

- a) fournir une orientation aux activités de population en Afrique et leur assurer le soutien des autorités politiques;
- b) promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la population et du développement en suscitant la volonté nationale et le soutien politiques nécessaires.

60. Au cours des débats, les participants se sont félicités de la création de la Commission africaine de la population. Ils ont recommandé que la Commission entreprenne, en sus de son rôle de coordination des activités de population, de faire mieux connaître son action aux décideurs et aux planificateurs africains ainsi qu'aux commissions nationales de la population.

H. COMITES DES EXPERTS NATIONAUX ET DES ONG SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DDN et du PA.CIPD (Point 11 de l'ordre du jour)

1. Comité des experts nationaux

61. A l'issue des sessions plénières au cours desquelles plusieurs documents de travail ont été examinés, les experts nationaux présents devaient se constituer en Comité. Ils devaient notamment se pencher sur la formulation et la mise en oeuvre des programmes nationaux de population dans le cadre de la DDN et du PA.CIPD. Le Comité était présidé par M. Dieudonné Ouedraogo, Directeur du CERPOD, le secrétariat assurant la fonction de rapporteur.

62. Le Comité a poursuivi ses débats sur les questions soulevées aux sessions plénières, en mettant l'accent sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro, la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD, et

l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Relevant la dichotomie apparente qui existe entre la DDN et le PA.CIPD, conçus comme cadres afférents à la population et au développement, le Comité a mis l'accent sur le fait que les questions traitées par chacun des deux instruments étaient essentiellement les mêmes, puisque les objectifs et les buts étaient similaires, en dépit des différences d'approche et de présentation des problèmes.

63. Le Comité a également fait observer que la Déclaration de Dakar/Ngor ayant été adoptée par les ministres chargés de la planification économique et du développement économique et social des Etats membres la CEA et par les chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA, son application devrait constituer une priorité. En outre, elle contribuerait nécessairement à celle du Programme d'action de la CIPD.

64. Parmi les facteurs qui rendaient difficile la mise en oeuvre rapide du Programme d'action de Kilimandjaro, le Comité a noté : la faiblesse du cadre institutionnel mis en place pour coordonner les différentes activités sectorielles, l'instabilité politique, la rotation accélérée du personnel qualifié et l'insuffisance des ressources disponibles. Bien que le Comité ait reconnu que les conditions socio-économiques actuelles dans la région rendaient difficile toute relance de la planification à long terme, ils ont néanmoins souligné que la planification stratégique à long terme était essentielle pour agir sur les effets des changements démographiques qui se font sentir avec un décalage de 10 à 15 ans. En outre, la Déclaration de Dakar/Ngor contient des objectifs à atteindre d'ici à 2010. Certaines des difficultés actuelles pourraient être surmontées si les gouvernements faisaient preuve d'une forte volonté et conviction politiques et amélioraient la gestion des ressources.

65. En se fondant sur le bilan des résultats enregistrés par les pays, le Comité a élaboré une approche commune que les Etats membres devaient adopter en mettant en oeuvre la DDN et le PA.CIPD. Pour commencer, les deux documents devraient être comparés pour en identifier les recommandations communes. Puis, les divers ministères concernés devraient analyser ces recommandations communes et leurs implications pratiques, en tenant compte des priorités du développement national. Ceci devrait conduire à la sélection de recommandations applicables et à l'étude d'un mécanisme chargé de les appliquer.

66. Les discussions sur le "Projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD" ont été essentiellement con-

sacrées aux propositions et aux recommandations formulées pour sa révision. Le Comité a souligné qu'il ne pouvait y avoir de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD en l'absence de politiques de population clairement établies et globales. La nécessité de créer des mécanismes de suivi et d'évaluation de la DDN et du PA.CIPD aux niveaux national, sous-régional et régional a été largement reconnue par le Comité. Toutefois, la création de tels mécanismes et l'élaboration d'indicateurs adaptés soulèvent plusieurs problèmes pratiques à cause d'une série de facteurs internes et externes.

67. Le Comité a souligné que le suivi et l'évaluation de tout programme de population exigeaient des Etats membres de prévoir des ressources suffisantes et de les utiliser d'une manière efficace. Les planificateurs, les démographes, les chercheurs et la société en général devraient être entièrement associés aux activités d'élaboration, de formulation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation envisagées. La méthodologie d'évaluation devrait être transparente et objective : elle devrait notamment prévoir la révision et la modification des objectifs des programmes ainsi que l'identification des obstacles afin que des mesures correctives puissent être prises. En outre, des indicateurs devraient être utilisés pour mesurer l'efficacité des programmes. Enfin, des ateliers nationaux devraient être organisés sur les activités de suivi, d'évaluation et de fixation d'objectifs.

68. Le Comité s'est ensuite attelé à résoudre les problèmes d'ordre pratique concernant la construction des indicateurs. Il n'était pas facile pour les Etats membres de collecter les données nécessaires à la construction d'un grand nombre d'indicateurs (par exemple sur le chômage); il fallait donc collaborer dans cette tâche avec d'autres organisations et institutions. Le Comité a pris note du fait que l'UNESCO travaillait à la mise au point d'indicateurs sociaux. Comme la collecte de plusieurs indicateurs faisait appel à la compétence de spécialistes en sciences sociales, il était par conséquent nécessaire d'appuyer les centres de recherche sociale. Il a été suggéré d'élaborer une liste limitée d'indicateurs recommandés à des fins de comparaison entre pays et d'élaborer une plus longue liste (optionnelle) qui serait utilisée par les pays en fonction de leurs besoins.

69. Le Comité a formulé des propositions écrites relatives aux indicateurs à prendre en compte dans la version révisée du projet de cadre de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Parmi ces propositions figuraient : le reclassement des indicateurs en groupes primaires et secondaires et la prise en compte des indicateurs démographiques,

de prestations de services, d'entrée - sortie, et de qualité. Il a été proposé que les indicateurs relatifs à l'IEC ne se limitent pas à l'aspect quantitatif des programmes, et intègre des indicateurs qualitatifs. Parmi les autres sujets relatifs à l'élaboration d'indicateurs on peut citer les suivants : le financement des programmes, les changements de comportement, les campagnes de sensibilisation et l'engagement des pouvoirs publics, le revenu des ménages, la lutte contre la pauvreté et l'environnement.

70. Lors de la discussion du thème "santé en matière de procréation", qui constitue un des domaines identifiés dans le "Projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD", le Comité a mis l'accent sur le fait que l'évaluation des besoins devrait constituer la priorité. Comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déjà mis au point des directives relatives à cette évaluation, seule une poignée d'indicateurs généraux devrait être retenue, la liste pouvant être plus longue pour des indicateurs spécifiques. Il convenait en outre de noter que l'OMS avait déjà mis au point certains indicateurs de santé en matière de procréation.

71. Le Comité a par ailleurs fait observer que les questions relatives aux rapports entre les hommes et les femmes, comme l'égalité et l'équité, le renforcement du pouvoir des femmes ou la lutte contre la pauvreté, n'étaient pas suffisamment traitées dans le document. L'utilisation de l'expression "rapports entre les hommes et les femmes" appelait en outre des éclaircissements. Les programmes de population et de développement devraient prendre en compte la dualité entre l'homme et la femme. Des mesures devraient être prises pour mieux sensibiliser les groupes cibles spécifiques de la population, notamment les décideurs, les responsables de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes, aux questions relatives aux rapports entre les sexes, par le biais d'activités adaptées d'IEC.

72. Dans la mesure où l'efficacité des mécanismes de suivi et d'évaluation repose sur l'utilisation de données appropriées, il apparaît nécessaire d'améliorer et de renforcer les systèmes de collecte, d'analyse et d'utilisation de données sur la population et le développement, désagrégées par sexe. Le Comité a préconisé la mise en place (ou le renforcement) de l'état civil. La législation en vigueur sur les systèmes de données statistiques devrait par ailleurs être respectée. Les ONG devraient, d'autre part, participer à la création de banques de données ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes. Les pays engagés dans le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD devraient en outre mettre en commun leur expertise.

73. Pour faciliter les activités nationales de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des deux cadres de développement, la Commission africaine de la population devrait veiller à développer sa coopération avec les différentes commissions nationales de la population. En outre, les unités de planification de la population mises en place dans plusieurs Etats membres de la CEA devraient être renforcées afin d'améliorer leur efficacité.

74. Le Comité a ensuite examiné un ensemble de recommandations. Celles-ci furent ultérieurement regroupées avec celles du Comité des ONG pour constituer le texte des recommandations de l'Atelier.

2. Comité des ONG

75. A l'issue des séances plénières consacrées à l'examen des documents de travail, le Comité des ONG, à l'instar du Comité des experts, a délibéré sur les enseignements tirés des activités des pays pour ce qui est de la mise au point de programmes nationaux de population dans le cadre de la DDN et du PA.CIPD. Le Comité était co-présidé par M. Aderanti Adepoju, président de l'Union pour l'étude de la population africaine et par Mme Naomi Katounzi, directeur exécutif de l'Association tanzanienne pour la planification familiale. Le rapporteur était M. Timothy H. Gatara, spécialiste hors classe des questions de population au bureau de l'IPPF à Nairobi.

76. Un grand nombre d'interventions furent consacrées aux mesures à prendre pour permettre aux ONG de participer pleinement à la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Ces interventions peuvent être regroupées sous les thèmes suivants:

- a) Coordination des ONG;
- b) Relations entre ONG et gouvernements;
- c) Gestion et financement des ONG;
- d) Domaines d'intervention des ONG;
- e) Rôle des organisations continentales.

a) Coordination des ONG

77. Le Comité a pris note du nombre croissant des ONG établies dans les pays africains, de la diversité de leurs domaines d'intervention et de la

différence de leurs niveaux de développement. La diversité observée pourrait être un atout à condition que des mécanismes efficaces de collaboration permettant aux ONG de partager leurs expériences et d'adopter des stratégies communes destinées à harmoniser leurs activités soient mis en place. Cette approche leur permettrait d'accroître leur efficacité sur le terrain.

78. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de rechercher une complémentarité entre les ONG travaillant sur le terrain, prenant en compte leur expérience variée, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les populations elles-mêmes. Selon le Comité, une telle complémentarité permettrait aux ONG de soumettre des projets communs de développement intégré et de travailler ensemble à leur mise en oeuvre. Le Comité a en outre proposé l'élaboration d'un code de conduite. Il a également suggéré la création d'un répertoire des ONG indiquant, notamment, leurs domaines d'intervention ainsi que la publication d'une lettre d'information des ONG.

b. Relations entre ONG et gouvernements

79. Le débat fut particulièrement vif entre les membres du Comité qui préconisaient une collaboration étroite entre gouvernements et ONG et ceux qui exprimaient des réserves sur une telle collaboration parce-qu'ils craignent que les ONG ne perdent leur autonomie en devenant trop fortement dépendante de l'aide de l'Etat.

80. Cependant, le Comité a reconnu à sa juste valeur l'appui matériel et financier accordé par les gouvernements et ont préconisé un plus grand dialogue entre les gouvernements et les ONG afin de développer un climat de confiance mutuelle. Les ONG devraient, en outre, être davantage considérées comme des partenaires que comme des concurrents dans la mise en oeuvre des programmes. Le Comité a par conséquent invité les ONG à tenir des discussions approfondies avec les gouvernements et à donner la priorité à la satisfaction des besoins de la population, eu égard aux ressources limitées dont disposent les gouvernements. Ces derniers devraient, par ailleurs, faciliter la mise en oeuvre de tels projets.

81. Le Comité a estimé que les ONG devraient créer des services responsables de la collecte et de la diffusion d'informations. Pour faciliter la coopération entre les ONG et les gouvernements, il a aussi été proposé que les ONG deviennent membres des commissions nationales de la population.

82. Les gouvernements ont d'autre part été invités à accroître l'aide qu'ils apportent aux ONG en leur accordant des subventions et des dégrèvements fiscaux et en leur fournissant des bureaux et un personnel d'appui dans le cadre de missions de courte et de longue durées. Ils devraient également aider les ONG à mobiliser des fonds au niveau national et international.

c) Gestion et financement des ONG

83. Les membres du Comité ont unanimement reconnu que les ONG devraient faire preuve de transparence dans leur gestion pour être considérées comme des partenaires nationaux sérieux. Dans la mesure du possible, les donateurs devraient traiter directement avec les ONG identifiées comme organismes d'exécution de projets donnés. Enfin, les gouvernements devraient accorder leur soutien à une telle approche.

84. Le Comité a également exhorté les ONG à mettre en place des mécanismes d'autofinancement. Il a particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'élaborer des stratégies de recouvrement des coûts et d'établir des systèmes de vérification des comptes au titre de l'obligation qu'elles ont de rendre compte de leurs activités aux bailleurs de fonds et aux bénéficiaires de leurs programmes. Reconnaisant le fait que plusieurs ONG intervenant dans le domaine de la population et du développement manquaient de compétence en matière de gestion, de planification et d'évaluation, le Comité a recommandé que ces ONG coopèrent avec leurs homologues les plus expérimentés pour profiter de leurs compétences techniques dans ce domaine.

85. Enfin, ils ont souligné la nécessité d'élaborer un code de conduite et un guide de gestion financière pour faciliter le contrôle et la gestion des ONG.

d) Domaines d'intervention

86. Le Comité a identifié les domaines prioritaires où l'intervention des ONG compléterait l'action des gouvernements dans le domaine de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD: santé, relations entre hommes et femmes, environnement et santé en matière de procréation, y compris la planification familiale. Ils ont également invité les ONG à élargir leurs domaines d'intervention et renforcer leur action en direction des groupes défavorisés, notamment les réfugiés, les pauvres des zones urbaines et les communautés rurales.

87. Pour permettre aux ONG de jouer pleinement leur rôle dans l'application des recommandations de la DDN et du PA.CIPD et de participer davantage aux activités de suivi et d'évaluation, le Comité a demandé aux bailleurs de fonds d'accorder une attention toute particulière au renforcement des capacités institutionnelles des ONG. Des mesures devraient être prises d'urgence pour former le personnel aux techniques de conception, de suivi et d'évaluation de programmes. La recherche ne devrait pas non plus être négligée, notamment celle qui concerne la production de contraceptifs en Afrique, comme le recommande la Déclaration de Dakar/Ngor.

88. L'adoption de ces mesures rendraient les ONG plus autonomes et moins dépendantes de la technologie étrangère. Elle leur permettrait en outre de compléter plus efficacement l'action du gouvernement si elles étaient chargées de l'exécution de programmes et de projets recherche pour le compte de ce dernier.

89. L'idée de créer un réseau régional d'ONG pour la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD a été longuement débattue. Elle a été néanmoins repoussée au profit de l'utilisation des nombreux réseaux régionaux existants et au nom de la priorité à donner à la création de réseaux sectoriels nationaux.

e) Rôle des organisations continentales

90. Le Comité a invité le secrétariat conjoint à poursuivre ses efforts de sensibilisation des dirigeants africains afin d'améliorer leur information sur les questions de population et de développement et les amener à prendre en compte la nécessaire coopération avec les ONG pour la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD.

91. Le Comité a également exhorté les Etats membres à déployer des efforts importants pour mettre en oeuvre les deux programmes d'action. Ils devraient, dans cette perspective, s'efforcer d'appliquer véritablement le principe "20/20" proposé par l'UNICEF aux termes duquel les pays développés s'engagent à consacrer 20 % de leur aide au développement au secteur social et les pays en développement 20 % de leur budget national au secteur social. Une application effective du principe "20/20" pourrait accélérer la mise en oeuvre des programmes de population en Afrique.

92. Le Comité a demandé au secrétariat conjoint de fournir l'appui politique, technique et financier requis:

- a) en favorisant la création d'un cadre de consultations périodiques permettant aux ONG travaillant dans le même domaine en Afrique d'échanger leur expérience et d'adopter des stratégies régionales;
- b) en facilitant la participation des ONG intéressées à des ateliers, conférences et séminaires consacrés à des thèmes spécifiques;
- c) en contribuant à la formation et à l'amélioration des qualifications professionnelles des cadres des ONG et en apportant un appui dans le domaine de la recherche.

93. A la fin des discussions, un comité restreint de rédaction a été mis sur pied pour présenter sous forme de recommandations les conclusions formulées par le Comité des ONG sur les mesures à prendre en vue de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Ces recommandations s'articulent autour des six grands thèmes suivants: organisation et gestion, services, renforcement des capacités, activités de sensibilisation, coordination et relations avec le gouvernement.

I. ADOPTION DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER (Point 12 de l'ordre du jour)

94. A l'issue des travaux des deux Comités, un groupe de trois participants a été nommé pour synthétiser toutes les recommandations dans un texte destiné à être examiné lors de la séance plénière. Les recommandations adoptées par les participants à l'Atelier sont présentées ci-dessous.

III. RECOMMANDATIONS

A. Préambule

95. L'Atelier d'experts et d'organisations non gouvernementales sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor (DDN) et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA.CIPD), tenu à Abidjan du 6 au 9 juin 1995, a été organisé par le secrétariat conjoint avec la collaboration de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il a été financé par le Gouvernement français, le Gouvernement néerlandais, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Fédération internationale pour la planification familiale.

96. Rappelant que la première Conférence africaine sur la population avait lancé un appel aux pays africains pour qu'ils intensifient leurs efforts dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données sur la population et le développement en vue de l'élaboration de politiques et de programmes de population adaptés;

97. Les participants à l'Atelier observent que:

- a) en adoptant le Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome lors de la deuxième Conférence africaine sur la population, les gouvernements des pays africains avaient décidé d'accélérer le développement social et économique autonome;
- b) l'application du Programme d'action de Kilimandjaro a été freinée par une grave crise économique caractérisée par des difficultés économiques sans précédents, un accroissement de la dette extérieure et une augmentation du nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté; et
- c) au moment où la situation économique continuait à se dégrader dans les pays africains, en particulier dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, plusieurs autres positions de principe en matière de développement, visant à réduire les effets de la crise économique, furent formulées. Parmi ces dernières, on peut citer notamment: le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (APPER, 1986-1990), le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA, 1986-1990), le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS, 1989) et le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF, 1993).

98. Les participants à l'Atelier ont en outre observé que:

- a) la troisième Conférence africaine sur la population a, ultérieurement, réaffirmé la validité du Programme d'action de Kilimand-

jaro en tant que cadre de développement pour l'Afrique. Celle-ci a, en conséquence, adopté la Déclaration de Dakar/Ngor qui demande aux Etats membres de la CEA d'accélérer l'application;

- b) l'adoption de la Déclaration de Dakar/Ngor par la trentième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réunie à Tunis du 13 au 15 juin 1994) témoigne, en outre, de l'importance accordée par les dirigeants africains aux questions de population et de développement;
- c) la Déclaration de Dakar/Ngor a, par la suite, représenté la position commune africaine sur la population et le développement durable à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire (Egypte), en septembre 1994 et qui a adopté son Programme d'action; et
- d) le Conseil des ministres de l'OUA a également souligné l'importance des questions de population pour le développement socio-économique de l'Afrique lors de sa dix-septième session extraordinaire tenue au Caire (Egypte) du 25 au 28 mars 1995.

99. En conséquence, les participants à l'Atelier ont adopté les recommandations suivantes destinées à favoriser la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. Ces recommandations sont adressées aux gouvernements africains, aux ONG africaines et aux institutions sous-régionales, régionales et internationales.

B. RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS AFRICAINS

1. Recommandations d'ordre général

100. Les pays africains devraient, partout où besoin sera, créer un climat favorable à l'amélioration des conditions socio-économiques en vue d'atteindre les objectifs de la DDN et du PA.CIPD. Ils devraient renouer avec la tradition de la planification à long terme du développement, y compris la planification stratégique et mettre en place des mécanismes appropriés pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes nationaux de population.

101. Les pays n'ayant pas de politiques de population globales et clairement formulées devraient être encouragés et aidés à formuler et à mettre en oeuvre de telles politiques, prenant en compte les spécificités sociales, économiques et culturelles nationales. Ceux disposant de telles politiques, devraient être incités à procéder à leur révision à la lumière des recommandations de la DDN et du PA.CIPD et conformément à leurs priorités de développement.

102. Une meilleure compréhension du processus d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement par les décideurs et les planificateurs devrait être recherchée. Les décideurs, les planificateurs et les parlementaires devraient s'efforcer d'acquérir une connaissance pratique des interrelations entre les phénomènes sociaux, économiques et démographiques, et se pénétrer de même de la nécessité d'une approche intégrée de la planification du développement. Ils devraient également avoir une parfaite maîtrise de la méthodologie, des critères et des principes relatifs à la mise au point des programmes nationaux de population.

103. La promotion de l'assistance technique entre les pays et entre les institutions devrait être encouragée de même que les échanges de données d'expériences et de connaissances, notamment par l'intermédiaire de publications, de conférences, de réunions, de voyages et de missions d'étude.

104. Les pays devraient faire preuve d'une plus grande volonté politique et d'un engagement plus ferme en faveur de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD. Des efforts plus soutenus devraient être déployés en vue de mobiliser, tant au niveau national qu'international, les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes de population et de développement. A cet égard, l'utilisation efficace des ressources disponibles et une volonté sans faille de mettre en oeuvre ces programmes constituent des facteurs essentiels.

2. Formulation et mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux de population

105. Toutes les sources de données sur la population et le développement - statistiques de l'état civil, recensements et enquêtes de terrain - devraient être promues et institutionnalisées comme partie intégrante du système globale de suivi/évaluation. A cet effet les gouvernements devraient mettre en place un système intégré d'information sur la population .

106. Les données disponibles devraient être entièrement analysées et effectivement utilisées pour la formulation et la mise en oeuvre des programmes de population et de développement.

107. Des objectifs réalistes, nationaux et sous-nationaux, fondés sur une analyse approfondie de la situation démographique et socio-économique, devraient être fixés.

108. Les gouvernements devraient définir clairement la structure de l'organisme chargé de la mise en oeuvre, les critères de sélection des titulaires de postes, son mandat et les modalités de la collaboration entre les différents services qui le compose. Ses attributions et sa nature devraient dépendre du champ d'application des mesures prises dans le cadre de la politique nationale de population.

109. La tendance à la décentralisation de la mise en oeuvre des stratégies devrait être systématique et rationnelle en termes de conceptualisation, de formulation et d'exécution.

3. Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des politiques nationales de population

110. Les pays africains devraient promouvoir la culture de la prise en compte systématique des méthodes de suivi et d'évaluation dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes et projets de population. Un système de gestion de l'information permettant de suivre les divers programmes existants ainsi que les éléments constitutifs des projets tout en facilitant la compréhension et l'explication des indicateurs d'impact devrait être mis au point à tous les niveaux de fonctionnement. Des activités de recherches opérationnelles devraient être entreprises à petite échelle sur les politiques pertinentes, en vue de la mise en oeuvre et de la gestion des programmes de population.

111. Les Etats membres devraient définir leurs domaines prioritaires d'intervention et énoncer clairement les divers objectifs sectoriels qu'ils poursuivent, y compris les indicateurs de progrès appropriés, en vue de faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD.

112. La sélection des indicateurs de résultats devrait se fonder sur les variables les plus sensibles au changement.

113. Dans tous les secteurs, des indicateurs relatifs aux changements des comportements ainsi qu'aux divers aspects du progrès économique et social devront, selon que de besoin, être intégrés au mécanisme de suivi et d'évaluation.

114. La participation populaire au processus de suivi et d'évaluation des programmes et des projets devrait être renforcée.

115. En vue d'une évaluation globale des progrès réalisés par les pays africains dans le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD, les gouvernements devraient veiller à remplir et à renvoyer les questionnaires qui leur ont été adressés par le secrétariat conjoint CEA/OUA/BAD.

4. Renforcement des capacités en vue de la formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes nationaux de population

116. Les gouvernements devraient mettre en place et doter des ressources qui leur sont nécessaires des institutions spécialisées dans la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets concernant la population et le développement; ils devraient également mettre en place et/ou renforcer les structures appropriées dans ce domaine.

117. Les programmes actuels de formation dans le domaine de la population et de la planification du développement devraient être réformés en tenant compte du nouveau modèle de développement. Les gouvernements devront notamment associer les ONG à ces programmes. De même, des dispositions devront être prises pour assurer périodiquement la mise à jour des connaissances de base et des compétences des responsables et des planificateurs afin de leur permettre d'être tenu informés de l'évolution de la situation économique et social.

118. Les gouvernements devraient veiller à assurer une bonne implantation aux programmes de population, garantir la sécurité de l'emploi au personnel compétent et conférer toute l'autorité requise à l'institution chargée de l'application, du suivi et de l'évaluation des programmes de population et de développement. Ils devraient également continuer à apporter une aide aux institutions sous-régionales et régionales (le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) et le Regional Institute

for Population Studies (RIPS), en particulier et poursuivre leur collaboration avec elles.

C. Recommandations adressées aux ONG africaines

119. Pour compléter l'action des gouvernements dans le domaine de la population et du développement et les aider à concevoir de nouvelles approches en matière de prestations de services, les ONG devraient:

- a) Fournir en temps opportun une information utile sur leurs réalisations afin de pouvoir définir plus clairement les objectifs visés par les programmes de population. Elles devraient également diversifier leurs approches en matière de prestations de services et tenir compte des media populaires;
- b) Exercer des pressions sur les gouvernements afin que l'éducation à la vie familiale figure dans les programmes scolaires et dans ceux de l'enseignement extra-scolaire; et
- c) Renforcer leur action en direction des groupes culturellement, socialement et matériellement défavorisés, en particulier les adolescents, les jeunes non scolarisés, les réfugiés, les couches démunies de la population urbaine, les communautés rurales et les handicapés.

120. Les ONG et les autres partenaires au développement devraient être représentés de manière satisfaisante, selon leur domaine d'intervention, dans les divers comités consultatifs, particulièrement dans ceux concernés par la formulation et l'application des programmes nationaux de population.

121. Si l'on considère le grand nombre d'ONG nationales, chacune d'elles agissant selon ses propres règles de fonctionnement, il serait souhaitable de créer un organisme chargé d'assurer, si nécessaire, la coordination des programmes et des activités des ONG. Les ONG devront être représentées à sa direction et participer à la prise de décisions.

122. Il y a lieu pour les ONG d'instaurer des règles de fonctionnement interne conformes à celles de l'Etat. A cette fin, elles devraient, éventuellement, élaborer un code de conduite définissant les règles et les responsabilités en tenant compte des modes de fonctionnement existants.

123. Toutes les ONG travaillant dans le domaine de la population et du développement devraient assurer la transparence de leur gestion et justifier l'utilisation des fonds qui leurs sont alloués auprès de leurs membres et de toutes les parties intéressées. Elles devraient également en tenir informés les bénéficiaires de leur action, les gouvernements ainsi que tout ceux qui leur accordent leur soutien.

124. Si l'on considère la place centrale qu'occupe l'information dans la conduite d'une institution et la prise de décision ainsi que l'état actuel de la gestion de l'information, les ONG devraient concevoir des systèmes de gestion de l'information de qualité qui permettrait d'améliorer d'une manière significative la collecte, le traitement, le stockage, la recherche, l'utilisation et la diffusion de l'information.

125. Eu égard à la dégradation de la position financière de la région, une assistance appropriée devrait être fournie aux ONG pour les aider à mobiliser et à diversifier leurs propres ressources et les sources de financement de leur développement. Cette assistance devrait notamment porter sur la recherche de nouvelles sources de financement et sur l'élargissement de l'appui fourni par les secteurs privé et public.

126. Les ONG devraient renforcer les moyens dont elles disposent pour le suivi et l'évaluation des programmes, dans le domaine de la recherche opérationnelle, particulièrement. Quant aux ONG internationales, elles devraient être associées aux activités de suivi et d'évaluation des programmes de population et de développement.

127. Les ONG devraient collaborer avec les parlementaires pour faire pression sur les pouvoirs publics afin que ces derniers leur accordent leur appui dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD.

128. Les ONG devraient concevoir des programmes qui offrent aux femmes et aux jeunes un accès plus large à leurs instances de direction.

129. Les ONG devraient mener des actions en vue de l'élimination des obstacles d'ordre juridique, politique et culturel qui limitent l'accès aux services de santé en matière de procréation, notamment celui des femmes et des jeunes.

130. Les ONG devraient, si nécessaire, s'appuyer sur les réseaux existants afin de créer un mécanisme permettant de promouvoir la coopération et

l'échange d'informations entre les ONG et entre ces dernières et d'autres acteurs essentiels du secteur de la population et du développement. Là où de tels réseaux n'existent pas, il serait souhaitable de les créer.

131. Les ONG devraient renforcer leurs capacités institutionnelles afin d'améliorer leur gestion.

132. Si l'on considère l'appui matériel et financier accordé aux ONG par les gouvernements des pays où elles sont implantées, il semble nécessaire de resserrer les relations entre les premières et les seconds afin de maintenir cet appui, notamment par le moyen de dégrèvements fiscaux et d'exemptions de droits sur les produits importés. Les ONG sont invités à tirer parti des autres formes d'aide que les gouvernements peuvent leur octroyer comme, par exemple, la fourniture d'un personnel d'appui technique.

133. Si l'on considère les relations de coopération entre les ONG et les gouvernements dans le secteur de la population et du développement et la reconnaissance par les ONG des moyens qui sont mis à leur disposition par les pouvoirs publics, les ONG devraient s'efforcer de promouvoir un climat de confiance mutuelle dans leurs relations avec ces derniers et renforcer leurs relations de coopération avec les gouvernements. Une telle relation devrait être cultivée dans l'intérêt des ONG, des gouvernements et des bénéficiaires de leurs services.

D. Recommandations aux organisations internationales

134. Le Comité de suivi créé par la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification de la CEA (1993) et la Commission africaine de la population (CAP) devraient tous deux renforcer le rôle de sensibilisation et de suivi qu'ils jouent afin d'appuyer les commissions nationales de la population et leur permettre d'appliquer efficacement leurs programmes. Ils devraient en outre encourager les gouvernements à aider les ONG à participer pleinement aux activités de mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD.

135. Des programmes régionaux et sous-régionaux, visant à appuyer dans les pays la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de population, devraient être conçus de sorte à favoriser la complémentarité entre les actions à mener et à éviter les chevauchements d'activités. Des efforts devraient être déployés pour éviter la multiplication des services demandés aux secrétariats et aux unités

nationaux de population notamment en termes de fourniture de divers types de données et d'informations.

136. Le secrétariat conjoint de la Commission africaine de la population devrait:

- a) Promouvoir et faciliter les échanges de données d'expérience et d'informations relatifs à la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD;
- b) Continuer à coopérer avec les institutions sous-régionales et régionales telles que le Centre démographique du Caire (CDC), le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) et le Regional Institute for Population Studies (RIPS).

137. Pour éviter les chevauchements d'activités et promouvoir la coopération, les organisations sous-régionales et régionales devraient mettre en place un système permanent d'échanges d'informations.

138. Les organisations internationales, parmi lesquelles la BAD, sont invitées à inclure des activités en matière de population dans leurs programmes et projets futurs concernant les questions sociales, en particulier la santé, l'éducation, l'intégration de la femme dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Elles devraient en outre s'efforcer d'augmenter les financements alloués aux activités de mise en valeur des ressources humaines.

139. Le FNUAP et les autres organismes internationaux compétents sont invités à renforcer leur coopération avec les pays africains et à les aider à inclure les recommandations de la DDN et du PA.CIPD dans leurs plans et programmes de développement socio-économique.

140. Les organisations internationales, parmi lesquelles la BAD, devraient continuer à encourager la coopération avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux par le biais d'initiatives complémentaires. Elles devraient également coopérer étroitement avec les ONG en vue de la mise en oeuvre de projets sur le terrain.

141. Les autres organisations internationales et ONG spécialisées dans la mise en valeur des ressources humaines dont les activités touchent cependant aux questions de population devraient tenir le secrétariat conjoint informé de leurs actions afin d'éviter les chevauchements d'activités et de promouvoir la collaboration inter-institutions.

142. Le Comité de suivi de la DDN devrait aider les gouvernements à mettre en place des structures propres à assurer la formulation et la mise en oeuvre de programmes nationaux de population. L'expérience des autres institutions internationales telles que la CEA, l'OUA, la BAD et l'IPPF devrait, dans cette perspective, être mobilisée.

143. Il semble nécessaire d'assurer, au sein du Système des Nations Unies, une coordination satisfaisante du suivi et de l'évaluation des programmes de population et de développement mis en oeuvre en Afrique.

J. CLOTURE DE L'ATELIER (point 13 de l'ordre du jour)

144. Une représentante de la Tanzanie a présidé la session de clôture. Des déclarations ont ensuite été faites par des représentants des participants, de l'IPPF, de l'OUA, de la BAD et de la CEA.

145. Le représentant de l'IPPF s'est félicité du fait que la CEA avait associé son organisation à l'Atelier. Il s'est félicité du fait que l'IPPF avait pu contribuer matériellement à sa tenue en prenant en charge la participation d'un certain nombre de participants et a remercié les participants de leur contribution aux délibérations.

146. Le représentant de l'OUA a souligné que les objectifs de l'Atelier avaient été pleinement atteints et a remercié tous les participants du rôle actif qu'ils ont joué dans le déroulement des débats, tant au niveau de la plénière qu'au sein des comités. Il a exprimé l'espoir que les donateurs, les organismes et institutions des Nations Unies de même que les Etats membres réserveront un accueil favorable aux recommandations de l'Atelier.

147. Le représentant de la BAD a indiqué que c'était pour la Banque un insigne honneur que d'accueillir l'Atelier. Il a indiqué que la BAD assurerait le suivi des recommandations et collaborerait avec la CEA, l'OUA et le FNUAP dans leur mise en oeuvre.

148. Le représentant de la CEA s'est félicité du haut niveau des débats de l'esprit d'équipe manifesté par les participants au cours des quatre jours

extrêmement chargés qu'avait duré la réunion. Il a déclaré que les recommandations constitueraient une source d'inspiration pour le secrétariat conjoint. Il a remercié le Gouvernement ivoirien de son hospitalité; le Président de la BAD et ses collaborateurs qui avaient bien voulu appuyer et abriter l'Atelier; les participants; et le secrétariat de l'Atelier de sa collaboration. Il a exprimé le souhait de voir se répéter à l'avenir les initiatives concertées de ce type. Finalement, il a exprimé sa gratitude aux Gouvernements français et néerlandais ainsi qu'au FNUAP, à l'IPPF et à la BAD d'avoir bien voulu assurer le financement de l'Atelier.

149. Mme Schikwambi, parlant au nom des participants, a remercié les organisateurs de l'Atelier de leur avoir permis de se pencher sur les questions de population et de partager leurs données d'expérience au lendemain des Conférences de Dakar et du Caire. Elle a lancé un appel au secrétariat conjoint afin qu'il continue à faciliter la coopération entre les Etats membres.

150. Dans son allocution de clôture, le Président a lancé un appel aux experts et aux ONG ainsi qu'à tous les participants pour qu'ils prennent sérieusement position en faveur de la mise en oeuvre des recommandations : après tout, c'était bien eux qui les avaient formulées. A son avis, ces recommandations pourraient être mises à contribution dans le cadre de la Conférence sur les femmes et le développement prévue à Beijing (Chine). Elle a lancé un appel en vue d'une plus large participation des femmes à des assises similaires au présent Atelier. En conclusion elle a remercié les participants, les organisateurs et les donateurs de l'appui fourni à l'Atelier.

ANNEXE 1A

List of Participants/ Liste des participants

I. Experts

ALGERIA/ALGERIE

Monsieur Rabah Latrèche-Bouteldja
Association algérienne pour la planification familiale
49, Rue des Jardins Hydra
Alger (Algérie)
Fax (213-2) 61 078

Monsieur A. Mokkadem
Directeur général
Office national des statistiques
8 et 10 Rue des Moussebilines
B.P. 202 Ferhat Boussad
Alger (Algérie)
Fax 213 274 5082

ANGOLA

Monsieur J. Constantino Kodi Samba
Démographe
Direction de la Population
Ministère du Plan
C.P. 1215
Luanda (Angola)
Fax (244-2) 339 586

BENIN

Dr. Florentin Donadjè
Chargé de Programmes du FNUAP
Cotonou (Bénin)
Fax (229) 31 00 74

BOTSWANA

Mr. R. Majelantle
Lecturer in Demography
Department of Demography
University of Botswana
Private Bag 0022
Gaborone
Botswana
Fax (267) 356 591

BURKINA FASO

Monsieur Hamissou Kano
Directeur national de l'Unité de population
Ministère délégué chargé du plan
B. P. 396
Ouagadougou (Burkina Faso)
Fax s/c (226) 310 470

CAMEROON/CAMEROUN

Monsieur Etienne Fotso
Directeur technique
Ministère de l'économie et des finances
Unité de planification de la population
B. P. 7094, Yaoundé (Cameroun)
Fax c/o (237) 224 369

COTE D'IVOIRE

Monsieur Konadio Yao
Directeur du Plan
Ministère du Plan
Abidjan (Côte d'Ivoire)

Mme Christine Yessoh
Sous-Directeur
Ministère du Plan
01 B.P.2037 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)

Monsieur N'Guessan Koffi
E.N.S.E.A.
08 B. P. 3, Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)
Fax no. 443 988

EGYPT/EGYPTE

Dr. Magdy Abdel Kader Ibrahim
Head of the Population Policy Analysis Unit
Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS)
Cairo
Egypt
Fax no. c/o UNFPA (202) 770115/779145

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Dr. Negussie Teffera
Head
National Office of Population
Prime Minister's Office
P. O. Box 2166
Addis Ababa
Ethiopia
Fax (251)-1- 55 20 30

Dr. Assefa Hailemariam
Associate Professor
Demographic Training and Research Center
Addis Ababa University
P.O. Box 1176
Addis Ababa
Ethiopia
Fax (251)-1-55 13 33

KENYA

Mr. Kimeli Chepsiror
Senior Assistant Director
National Council for Population and Development
Office of the Vice-President and Ministry of Planning and
National Development
P. O. Box 30478
Nairobi
Kenya
Fax (254-2) 710281

MADAGASCAR

Mme. Brigitte L. Randrianasolo
s/c BIT
B.P. 683
Antananarivo (Madagascar)
Fax s/c PNUD (261) 225 894

MALI

Monsieur Keffing Dabo
Unité de population
Direction nationale de la planification
B. P. 2466
Bamako (Mali)
Fax (223) 491 691

MAURITANIA/MAURITANIE

Mr. Alioune Ould Ahmed
Association mauritanienne pour la promotion de la famille
B.P. 3137
Nouakchott (Mauritanie)
Tel. + Fax (222-2) 56078

MAURITIUS/MAURICE

Mr. D. Chumbhit
Senior Economist
Ministry of Economic Planning and Development
Port Louis
Mauritius
Fax c/o UNDP (230) 208 4871

NIGERIA

Dr. Callix Udofia
Assistant Director
National Population Commission
P. M. B. 12628
Lagos
Nigeria
Fax (227)723 630

SENEGAL

Monsieur Aboubacry Demba Lom
Directeur de la planification
Ministère de l'économie, des finances et du plan
Dakar (Sénégal)
Fax s/c PNUD (221) 235 500

SIERRA LEONE

Mrs. Mariama A. Diarra
Head
Population and Human Resources Section
Central Planning Unit
Department of Development and Economic Planning
Youyi Building
Freetown
Sierra Leone
Fax c/o UNFPA (232-22) 227477

SOUTH AFRICA/ AFRIQUE DU SUD

Mrs. Barbara Klugman
Centre for Health Policy
Dept. of Community Health
University of Witwatersrand
P.O. Box 1038
Johannesburg 2000
South Africa
Fax 011 489 9900/9922

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/ REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Mr. U.K. Tenende
Assistant Director
Planning Commission
P. O. Box 9242
Dar-es-Salaam
Tanzania
Fax (255) 51 34 723

TOGO

Monsieur Nourreddine Bouraima
Directeur général de la statistique
Direction de la statistique
B. P. 118
Lomé (Togo)
Fax (228) 2207 52 ou s/c FNUAP (228) 211 641

TUNISIA/TUNISIE

Mr. Ahmed Beltaief
Directeur
Office national de la famille et de la population
B.P. 55 le Beluë dère
Tunis (Tunisie)
Fax (216) 1 354 507

UGANDA/UGANDA

Mr. Joseph Atiku
Principal Economist/Demographer
Population Secretariat
Ministry of Finance and Economic Planning
P. O. Box 2666
Kampala
Uganda
Fax (256-41) 244801

II. Non governmental Organizations/ Organisations non gouvernementales

BENIN

Monsieur Coovi Paul Djogbenou
Association pour la sauvegarde de l'environnement
et le développement (ASED)
B.P. 06-1269 PK 3
Cotonou (Bénin)
Fax (229) 332 192

BURKINA FASO

Monsieur Kagone Meba
Vice-Président
Association burkinabé du bien-être familial
Ouagadougou (Burkina Faso)
Fax s/c (226) 310 470

CAMEROON/CAMEROUN

Mrs. Grace Walla
Executive Director
Cameroon National Association for Family Welfare
BP. 11994
Yaounde
Cameroon

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC/
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Mme Jeanne de Chantal Wodobode
Coordonnatrice nationale
Association centrafricaine pour le bien-être familial
B.P. 738
Bangui (République centrafricaine)
Fax (236) 61 67 00

CHAD/TCHAD

Mme Achta Tone Gossingar
Association tchadienne pour le bien-être familial
B.P. 4064
N'Djamena (Tchad)
Fax (245) 514 183

COTE D'IVOIRE

Mme Jeannine Bugain
Secrétaire générale
Comité international des femmes africaines pour le développement
Boîte Postale 5147
Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Fax no. s/c FNUAP (225) 211 367

Monsieur Paul Agodio
Association ivoirienne du bien-être familiale (AIBEF)
01 BP 5315 Abidjan (Côte d'Ivoire)
Tel: (225) 251 811/12
Fax (225) 251 868

Monsieur Aka Dimy
Secrétaire général
Association ivoirienne du bien-être familial (AIBEF)
01 BP 5315 Abidjan (Côte d'Ivoire)
Fax (225) 251 868

FRANCE

Monsieur Jacques Vallin

Directeur

Centre français sur la population et le développement (CEPED)

15, rue de l'Ecole de Médecine

75270 Paris Cedex 06 (France)

Fax (33) 1 43254578

Mme Thérèse Locoh

Centre français sur la population et le développement (CEPED)

15, rue de l'Ecole de Médecine

75270 Paris Cedex 06 (France)

Fax (33) 1 4441 18 37

Monsieur Francis Gendreau

Président

Comité international de coopération dans les recherches nationales en
démographie (CICRED)

66 bis, Avenue Jean Moulon

75014 Paris (France)

Fax (33) 1 42 18 21 99

GHANA

Mr. George Ahadzie

Executive Director

Green Earth Organization

Accra-North

Ghana

Fax (233) 21 669 187/228 668

Mr. Nelson G. Agyemang

Executive Director

Youth for Population Information & Communication

P.O. box 4941

Kumasi

Ghana

Fax (233) 51 2537

Mr. Isaac Appiagyei
Youth Reproductive Health Initiative (YPHI)
Youth for Population Information & Communication
P.O. box 4941
Kumasi
Ghana
Fax (233) 512 537

KENYA

Mr. Alpha M. Diallo
Acting Director
Centre for African Family Studies (CAFS)
P.O.Box 60054
Nairobi
Kenya
Fax (254) 2 448 621

Dr. Khama Rogo
Chairman
Centre for the Study of Adolescence
P.O. Box 19329
Nairobi
Kenya
Fax (254) 2 562 901

Dr. Peter Muyanda-Mutebi, Executive Director
African Social and Environmental Studies Programme (ASESP)
P.O.Box 44777
Nairobi
Kenya
Fax (254) 2 747960

MOROCCO/MAROC

Monsieur Abdeltif Chaouai
Association maghrébine pour l'étude de la population (AMEP)
BP 4004 Tour-Hassan
10005 Rabat (Maroc)
Fax s/c FNUAP (212) 7701 566

NAMIBIA/NAMIBIE

Mrs. Airah T. Schikwambi
Head, PHC Training and Development Unit
Private Bag 13194 MOH 55
Windhoek
Namibia
Fax (264) 61 2032334

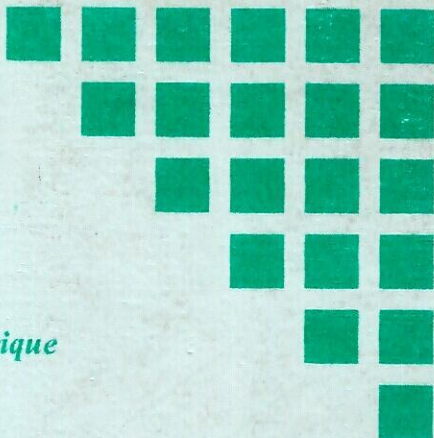
SENEGAL

Mr. Mamadou L. Thiam
Forum of African Voluntary Development Organizations (FAVDO)
P. O. Box 12093
Dakar
Senegal
Fax (221) 255 564

Dr. Moriba Toure
Council for Development of Social Science Research in Africa
(CODESRIA)
B.P. 3304
Dakar
Senegal
Fax (221) 41289

Monsieur Jacques Bugnicourt
Environnement et développement du tiers monde (ENDA)
B.P. 3370
Dakar (Sénégal)
Fax (221) 222 695

Monsieur Abdourahmane Barry
Secrétaire général
Association sénégalaise de recherche et d'assistance pour
le développement communautaire (ASRADEC)
B.P. 3679
Dakar (Sénégal)
Fax (221) 241376



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Atelier d'experts et d'ONG
sur la mise en oeuvre de la Déclaration
de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD**

(Abidjan, 6 - 9 juin 1995)



atique de la
s Archives

documentation
chives

2

L002

Monsieur Belgasime Drame
Directeur
Association sénégalaise pour le bien-être familial (ASBEF)
BP. 6084
Dakar (Sénégal)
Fax (221) 245 272

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD

Mr. Sam Mphuthi
Executive Director
The Planned Parenthood Association of South Africa
P.O.Box 8687, 31 Plantation Road
Auckland Park, Johannesburg 2092
South Africa
Fax (27 11) 482 4602

SWAZILAND

Mrs. Mavuso Marjorie
Research & Evaluation Manager
The Family Life Association of Swaziland (FLAS)
P.O.Box 1051
Manzini
Swaziland

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/ REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Mr. Naomi Katunzi
Executive Director
UMATI (Tanzania Family Planning Association)
P.O.Box 1372
Dar-es-Salaam
Tanzania
Fax (255-51) 28426

TOGO

Professeur Koffi Attignon
Secrétaire permanent
Association africaine d'éducation pour le développement (ASAFED)
B.P. 3907
Lomé (Togo)
Fax (228) 216316

III. African Research Institutions/Institutions africaines de recherche

CAMEROON/CAMEROUN

Dr. E.M. Akoto
Directeur
Institut de formation et de recherche démographiques
Université de Yaoundé II
B.P. 1556
Yaoundé (Cameroun)
Fax (237) 226 793

GHANA

Mr. I. Sembajwe, Acting Director
Regional Institute for Population Studies
University of Ghana
P.O. Box 96
Legon
Ghana
Fax c/o UNFPA (233-21) 773 899

EGYPT/EGYPTE

Dr. Bothania El-Deeb
Head of Women and Child Research Division and
Expert in Cairo Demographic Centre
Cairo Demographic Centre
78 (St. No. 4) El-Hadhaba-Elôlya
Mokattam 11571
Cairo
Egypt
Fax (202) 5062797

MALI

Monsieur Dieudonné Ouedraogo, Directeur
Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
(CERPOD)

B.P. 1530

Bamako (Mali)

Fax (223) 227831

Monsieur Mamadou Dicko
Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
(CERPOD)

B.P. 1530

Bamako (Mali)

SENEGAL

Prof. Aderanti Adepoju, Director
Union for African Population Studies (UAPS)

P.O. Box 21007

Dakar Ponty

Senegal

Fax (221) 255 955

TOGO

Mme Akoua Agouké
Directrice de l'Unité de recherche
démographique de l'Université du Bénin

B.P. 12 971

Lomé (Togo)

Fax (228) 220 889

IV. Observers / Observateurs

CIDEP

Prof. Jean-Marie Wautelet
Centre international de formation et de recherche en population
et développement en association avec les Nations Unies (CIDEP)
1, Place Montesquieu, Boîte 17
1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)
Fax (32) 10/472 952

JOICFP

Mr. Hideyuki Takahashi, Senior Programme Officer
Japanese Organization for International Cooperation in Family Planning,
Inc.(JOICFP)
Hoken Kaikan Bekkan, Sadohara-cho 1-1, Shinjuku-ku
Tokyo
Japan
Fax 81-3-3235-7090

ILO/BIT

Mr. E. Kenneth Andoh
Coordinator of Population Activities
ILO
4, route des Morillons
CH-1211 Geneva 22
Switzerland
Fax (4122) 799 6056

UNESCO

Mr. John A. Nkinyangi
Programme Specialist
Sector of Social and Human Sciences
UNESCO
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15
France
Fax (33) 1 45 671690

Monsieur Mario Cabral
Représentant de l'UNESCO
UNESCO
Abidjan (Côte d'Ivoire)

UNDP/PNUD

Monsieur Tano Aka
Chargé de Programme
PNUD
Abidjan (Côte d'Ivoire)

UNICEF

Mr. Rudolf Knippenberg
Regional Health Adviser
UNICEF
Abidjan
Côte d'Ivoire

WHO/OMS

Dr. H.M. Bathija
Medical Officer
Resources for Research
Special Programme of Research Development and Research Training in
Human Reproduction
World Health Organization
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Fax (4122) 791 0746

V. Secretariat

ADB /BAD

1. Mr. D.P. Mutalemwa, Chief, Multilateral Cooperation Division,
Cooperation Department
2. Ms. A. Hamer, Chief, Health and Education Division, Agriculture
and Rural Development Department, North Region
3. Mr. N. Bourenane, Principal Cooperation Officer,
Cooperation Department

4. Mr. E.M. Taal, NGO Coordinator, Cooperation Department
5. Mrs. Almaz Amine, Senior Demographer, Agriculture and Rural Development Department, North Region
6. Mr. O. Fadayomi, Senior Demographer, Central Projects Department
7. Mr. D. Zunon, Senior Training Officer, African Development Institute
8. Mr. R.E. Ubogu, Senior Training Officer, African Development Institute
9. Mr. M. Osman, Senior Population Officer, Agriculture and Rural Development Department, South Region
10. Mr. Cheikh Sangaré, NGO Assistant, Cooperation Department

ADB, 01 B.P. 1387 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire) - Fax (225) 20 40 70

ECA /CEA

1. Mr. A. Bahri, Chief, Population Division
2. Mr. D.M. Sala-Diakanda, Regional Population Coordinator, COES
3. Mr. I. I. Ekanem, Chief, Population Planning and Policies Section, Population Division
4. Mr. Z.W. Kazeze, Demographer, Population Division
5. Mr. A.L. Gueye, Demographer, Population Division

UNECA, P.O.Box 3001, Addis Ababa, Ethiopia -
Fax (251) 1 514 416

IPPF

1. Mr. Ayi Ajavon, Regional Programme Adviser
2. Mr. Timothy H. Gatara, Senior Programme Specialist

**IPPF, Africa Regional Office, P.O.Box 30234, Nairobi, Kenya -
Fax (254) 2 72 65 96**

OAU /OAU

1. H.E. Lt. Col Chris Ugokwe (Rtd), Chairman of the African Population Commission
2. Dr. B. H. Abdellatif, Chief, Population and Development Section

3. Mr. Wole Gurm Information, Education and Communication Officer
4. Mr. Mellesse Gebrie, Population and Health Officer
5. Ms. Woubalem Taye, Research Assistant
6. Mr. Haruna Haliby Pai, Asst Director (SAC), National Population Commission, Lagos
7. Mr. Iro Maikano Matazu, Director, National Population Commission, Lagos

OAU/EDECO, P.O.Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia -
Fax (251) 1 515 311

UNFPA/ FNUAP

1. Dr. P. Severyns, Directeur du FNUAP
2. Mr. Koffi Enokou Jean
3. Ms Assamala Amoi
4. Ms Rachel Pierre
5. Ms Isabelle Bourey
6. Mr. A. Fahem

**FNUAP, 01 B.P. 1747, , Abidjan (Côte d'Ivoire) -
Fax (225) 211 367**

7. Mr. Makane Kane, Adviser
8. Mr. R. Dackam-Ngatchou, Regional Adviser
9. Mr. Hildegard Ruzibiza, Adviser

UNFPA/CST I, B.P. 154, Dakar (Senegal) Fax (221) 22 83 82

10. Mr. Nelson O. Addo, Population and Development Planning and Policy Adviser,
11. Mr. J. Herzog, Regional Adviser in Population Policy

**UNFPA/CST II, P.O.Box 8714, Addis Ababa, Ethiopia -
Fax (251) 1 51 71 33**

12. Mr. Benson Morah, Adviser
13. Mr. Amde Wolle, Adviser

**UNFPA/CST III, Construction House, 110, Leopold Takawira
Street, P.O. Box 4775, Harare, Zimbabwe Fax (263-4) 738792**

ANNEX 1B

PROGRAMME DE L'ATELIER

1. Discours d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du programme de travail
4. Mise en oeuvre du PAK: analyse à l'échelle régionale
5. Une évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD
6. Synthèse des expériences nationales dans le domaine de l'application de la DDN et du PA.CIPD, présentée par les EAT du FNUAP et par le CERPOD
7. Expérience de la BAD en matière de projets de programme de population: études de cas
8. Synthèse des expériences nationales dans le domaine de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD
9. Projet de cadre relatif au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD
10. Rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD
11. Comité des experts nationaux et Comité des ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD
12. Adoption des principales recommandations de l'Atelier
13. Clôture de l'Atelier

ANNEXE IC

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ATELIER

Jeudi 6 juin 1995

9 heures - 10 h 30 Cérémonie d'ouverture

10 h 30 - 11 heures Pause café

11 heures - 13 heures

Session 1 : Mise en oeuvre du Programme d'action
de Kilimandjaro : une analyse régionale

Président : M. Addo (FNUAP)

Rapporteur : M. Ekanem (CEA)

Session 2 : 14 h 30 - 16 heures Une évaluation de la mise
en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor
et du Programme d'action de la CIPD

Expérience de la BAD en matière de projets
et de programmes de population :
certaines études de cas

Président : M. J. Vallin (CEPED)

Rapporteurs : M. Kazeze (CEA)
Mme Amine (BAD)

16 heures - 16 h 30 Pause café

16 h 30 - 18 heures

Session 3 : Synthèse des expériences par pays des Equipes
d'appui du FNUAP (Dakar/Addis-Abeba/Harare)
dans la mise en oeuvre de la Déclaration de
Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD

Président : M. Abdellatif (OUA)

Rapporteurs : MM. Wolle/Addo/Dackam-Ngatchou (FNUAP)

Mercredi 7 juin 1995

9 heures - 10 h 30

Session 4 : Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD

Rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD

Président : M. Daniel M. Sala-Diakanda (CEA)

Rapporteurs : MM. Ekanem/Abdellatif

10 h 30 - 11 heures Pause café

11 heures - 13 heures

Session 5: Synthèse de la participation des ONG à la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD

Président : M. Kariisa (BAD)

Rapporteurs : M. Taal (BAD)
Représentant des ONG

14 h 30 - 17 heures Comités

Comité 1 : Experts

Lieu : Salle de conférences

Président : M. Ouedraogo (CERPOD)

Rapporteurs : 1 expert/MM. Gueye et Kazeze

Comité 2 : ONG

Lieu : Salle 1405

Président : Prof. A. Adepoju (UAPS)

Rapporteurs : 1 ONG/MM. Ekanem/Dackam-Ngatchou

17 h 30 Cocktail

Jeudi 8 juin 1995

9 heures - 13 heures Comités (continuation)

14 h 30 - 18 heures Rédaction des rapports des comités

Jeudi 9 juin 1995

9 heures - 13 heures Débat général sur les rapports des Comités

Président : M. Koffi N'Guessan (ENSEA)

Rapporteurs : MM.Kazeze/Gueye/Ekanem/ Dackam-Ngatchou

15 h 30 - 16 h 30 Adoption des recommandations

Président : M. Ajavon (IPPF)

Rapporteurs : MM. Gueye/Kazeze/Ekanem

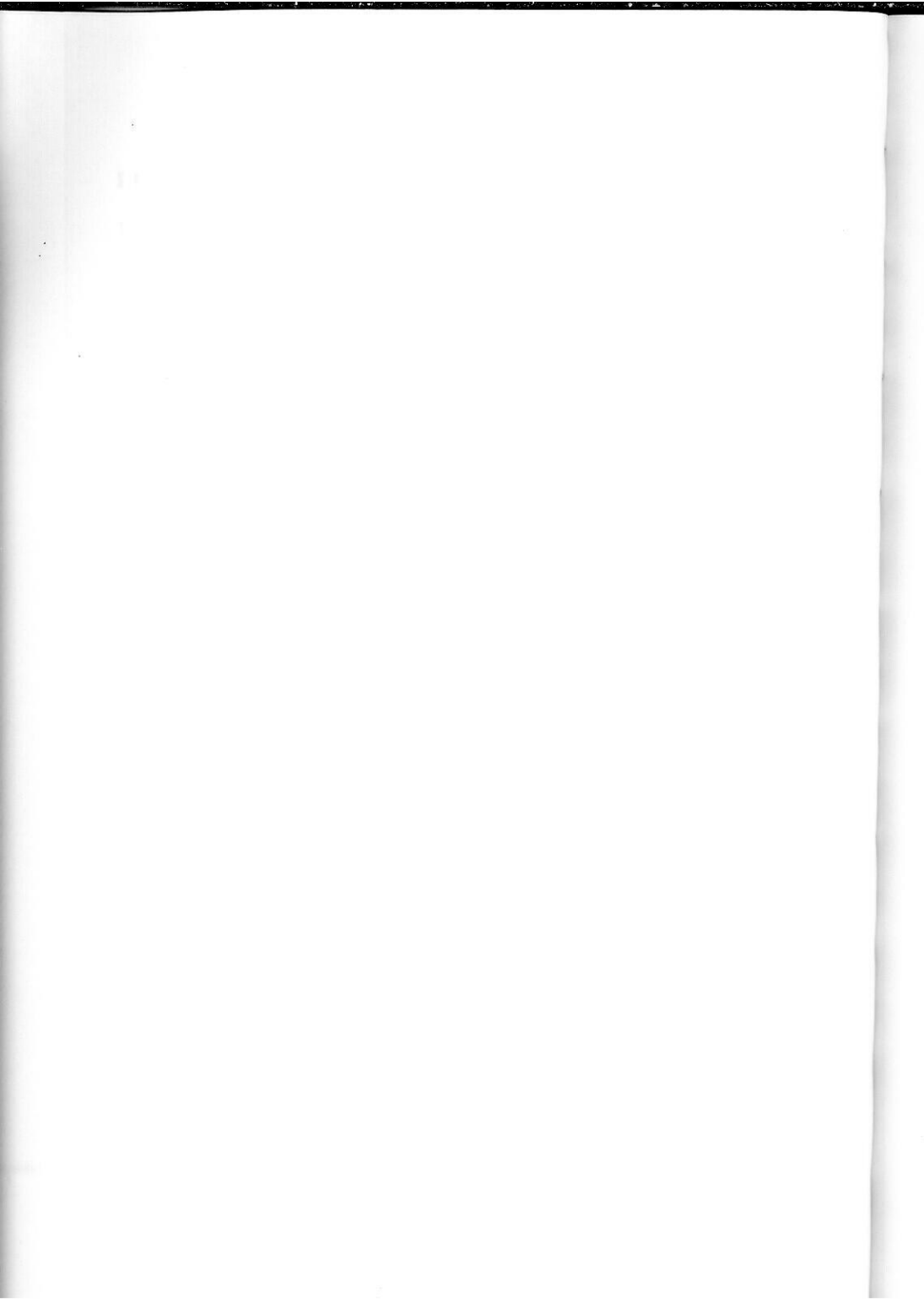
17 heures Clôture

ANNEXE 1D

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE

1. Ordre du jour provisoire (POP/DND/WSHP/95/1)
2. Ordre du jour provisoire annoté (POP/DND/WSHP/95/1/Add.1)
3. Mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro : une analyse régionale (POP/DND/WSHP/2)
4. Evaluation de la faisabilité de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/3)
5. ONG : Partenaires dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/4)
6. Projet de cadre relatif au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/5)
7. Rôle de la Commission africaine de la population dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/6)
8. Synthèse de l'expérience par pays des Equipes d'appui concernant la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/7)
9. Programme de travail provisoire (POP/DND/WSHP/95/Inf.1)
10. Comparaison thématique de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD (POP/DND/WSHP/95/Inf.2)
11. Expérience de la BAD en matière de projets et de programmes de population : certaines études de cas

SECONDE PARTIE : ACTIVITES DE SUIVI



I. SUIVI ASSURE PAR LE SECRETARIAT

A. Mesures à court terme

1. Les Actes de l'Atelier comprennent trois parties : la première porte sur l'organisation de l'Atelier, les recommandations et la synthèse des travaux; la deuxième est consacrée aux activités de suivi, présentées ci-après; la troisième présente les documents de travail. Les Actes de l'Atelier seront examinés à la prochaine réunion du Comité de suivi de la Déclaration de Dakar/Ngor, devant se tenir lors de la neuvième session de la Conférence conjointe des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information africains, prévue en mars 1996 à Addis-Abeba (Ethiopie), et à la deuxième Assemblée générale de la Commission africaine de la population (CAP), devant se réunir en mars 1996 à l'OUA. Ils seront ensuite présentés à la trente-deuxième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, par le Conseil des ministres, pour approbation.

B. Mesures à long terme

2. Le secrétariat conjoint est chargé de diffuser les Actes auprès des gouvernements africains, par l'intermédiaire des Equipes d'appui technique (EAT) du FNUAP, auprès des ONG, de la Commission africaine de la population (CAP) et du Forum des parlementaires africains.

II. PROPOSITION D'ACTIVITES DE SUIVI A CONFIER AUX EXPERTS, AUX ONG ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

3. Au nombre des documents élaborés à l'intention des participants à l'Atelier figurait "Un projet de cadre d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD" (POP/DDN/WSHP/5). Comme indiqué dans l'introduction de la première partie, une version révisée du document sur la méthodologie de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des programmes a été rédigée, mettant particulièrement l'accent sur l'application de la méthodologie aux PNP. Elle a été présentée à l'Atelier comme document de travail sur la méthodologie. Le secrétariat conjoint invite les experts et les ONG - mais également les autres organismes chargés de suivre et d'évaluer les programmes comportant des questions de population et de développement - à examiner cette version révisée dont le texte intégral est reproduit ci-après. Le document a été conçu dans la perspective du suivi.

4. Les trois EAT du FNUAP pourraient organiser des ateliers restreints dans leur zone d'opération (au niveau national, en intégrant des groupes de pays) pour diffuser les informations sur les Travaux, Directives et Recommandations (TDR) de l'Atelier d'Abidjan. Des initiatives analogues pourraient être prises (en apportant les modifications nécessaires) par l'intermédiaire du réseau des ONG, mais également par le biais du Comité de suivi de la DDN, de la CAP et du Forum des parlementaires (dont le siège est à Harare, au Zimbabwe).
5. Le réseau des ONG pourrait utiliser les TDR dans le cadre de son action, face à des questions concernant la population et le développement.
6. De même, la CAP pourrait diffuser les informations sur les TDR auprès des CNP, par l'intermédiaire du secrétariat conjoint.

III. CADRE D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE POPULATION

A. Introduction

7. Il convient de rappeler que le changement d'attitude des Etats membres de la CEA à l'égard des questions de population a suscité l'enthousiasme général après l'adoption du Programme d'Action de Kilimandjaro (PAK), lors de la deuxième Conférence africaine sur la population (CAP.2, 1984). C'est probablement l'absence de principes directeurs en matière de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du PAK qui explique que l'analyse des efforts déployés dans ce domaine, lors de la troisième Conférence africaine sur la population (CAP.3, 1992) ait mis en lumière le niveau relativement faible de mise en oeuvre des recommandations. Il est donc nécessaire de définir des principes directeurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor (DDN), adoptée à la CAP.3, et du Programme d'action du Caire, adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (PA.CIPD, 1994).
8. Ces deux cadres devraient servir à l'élaboration des programmes nationaux de population (PNP), comme partie intégrante des plans de développement nationaux (PDN) des Etats membres de la CEA, visant à réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de leur population, nonobstant la crise économique actuelle. Le PNP impose d'instituer et d'appliquer des mesures organiques détaillées (Simons et Simons, 1983) et un mécan-

isme de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique gouvernementale en matière de population, afin d'apporter le(s) changement(s) souhaitable(s) dans tel ou tel aspect des tendances démographiques du pays.

9. En ce qui concerne les principes directeurs, l'orientation du PNP devrait déterminer et faire ressortir les mesures de la politique gouvernementale en matière de population ainsi que les tâches précises à entreprendre. Il s'agira notamment du budget; de la détermination des priorités du programme ainsi que d'une structure organique et d'un mécanisme institutionnel clairement définis et opérant pour la mise en oeuvre du programme, des objectifs de chaque composante du programme, du calendrier des activités et de l'exécution précise de chaque élément du programme. En outre, le PNP devrait obéir à des principes tels que la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme; le souci du développement durable; la place de la personne humaine au centre de la stratégie de développement; l'égalité entre les hommes et les femmes; et le droit de chaque individu de jouir du niveau de santé physique et mentale le plus élevé possible.

10. Le PNP est, en quelque sorte, un schéma directeur technique officiel de mise en oeuvre de la politique nationale de population couvrant des secteurs importants tels que: droits à la procréation et santé en matière de procréation; santé, morbidité et mortalité; égalité entre hommes et femmes, équité et renforcement du statut des femmes; accroissement et structure de la population; population, développement et éducation; répartition spatiale de la population, migration et urbanisation; et recherche et développement.

11. Le document du PNP devrait préciser la composition et les termes de référence d'un organe de coordination (c'est-à-dire le CNP, le CNPD, etc.) chargé d'assurer la mise en oeuvre cohérente des mesures gouvernementales. L'efficacité de ce mécanisme institutionnel est conditionnée par une formulation claire et précise: (a) des critères de sélection de ses membres; (b) des termes de référence de chaque membre de la structure; et (c) de la structure d'exécution et de la coordination (c'est-à-dire le mode et le mécanisme de la collaboration entre les éléments divers). Pour garantir un véritable couplage entre les politiques définies au niveau national et les programmes à mettre en oeuvre au niveau des districts et à des niveaux inférieurs, il faudrait que l'élaboration de la politique de population et la planification des mécanismes institutionnels requis aillent de pair.

12. La mise en oeuvre du PNP étant axée en dernier ressort sur le district, les mécanismes institutionnels devraient viser à renforcer les capacités des

structures du district (par exemple, dans un pays où le district est le découpage administratif venant après le territoire national) pour lui permettre d'assumer de plus grandes responsabilités dans cette mise en oeuvre. Ailleurs, il pourra s'agir d'Etats, de collectivités locales, etc. En conséquence, il faudrait envisager la création de bureaux de population dans tous les districts, ou dans un certain nombre de districts pilotes, dotés de démographes qualifiés. Bien que la structure des mécanismes institutionnels soit fonction de l'envergure de la politique de population, il faudrait cependant, pour des raisons évidentes, veiller à ne pas se doter d'une structure difficile à maîtriser.

13. Les projets de population étant multi-sectoriels par définition, il est nécessaire de créer un forum où tous les responsables de la mise en oeuvre des projets, les agences de financement et le secrétariat chargé de la coordination pourraient se rencontrer pour harmoniser, suivre et évaluer les objectifs, les cibles et les stratégies de la mise en oeuvre du programme/projet. Ces réunions devraient être considérées comme un effort de collaboration au niveau de la mise en oeuvre, dans le but de rationaliser les ressources mises à la disposition des projets divers et de s'employer à résoudre rapidement tout sujet de préoccupation qui se dégagerait et risquerait de perturber la mise en oeuvre des projets. Cette approche de la mise en oeuvre des projets par programme et par thème permet une utilisation plus efficace des ressources humaines limitées et, surtout, renforce l'orientation, la cohésion et la coordination des nombreux efforts déployés.

14. Les gouvernements ont besoin de savoir s'ils réalisent des progrès dans la mise en oeuvre de leurs stratégies et si celles-ci produisent les effets souhaités quant à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Il leur faut établir, si ce n'est déjà fait, des procédures systématiques et adaptées de suivi et d'évaluation, dans le cadre de la gestion du développement socio-économique. Il en résulte une plus grande probabilité de réalisation de leurs objectifs de développement et, en même temps, une évaluation aisée de l'impact du programme.

15. Un cadre est proposé, dans ce document, pour permettre aux Etats membres de suivre et d'évaluer efficacement la mise en oeuvre de leur PNP. La section B examine les concepts relatifs au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre du PNP, tandis que la section C analyse certaines expériences en matière de suivi et d'évaluation. La section D présente des principes directeurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des PNP. La section E est une proposition de liste de secteurs, objectifs et activités

opérationnelles pour la mise en oeuvre d'un PNP. La section F présente des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du PNP aux niveaux national, sous-régional et régional. La section G contient des recommandations. Il revient à chaque Etat membre d'adapter le cadre proposé à ses propres réalités culturelles, socio-économiques et politiques.

B. Questions conceptuelles

16. Le suivi et l'évaluation sont des composantes de la mise en oeuvre efficace des programmes. Ce sont deux aspects distincts mais liés à tout processus de gestion. Le suivi consiste en l'évaluation continue des progrès réalisés à la lumière des objectifs à court et long termes d'un programme. Il nécessite que l'on suive de près les changements intervenus dans la mise en oeuvre des mesures concernant le projet ; que l'on détermine la réalisation effective des cibles visées par rapport aux objectifs et aux finalités de la politique adoptée ; et que l'on explique les écarts par rapport aux engagements annoncés. Offrant aux décideurs et aux planificateurs le moyen d'évaluer systématiquement les progrès réalisés au cours de la mise en oeuvre et de mesurer l'impact des efforts de développement sur les objectifs et finalités du projet, il leur donne la possibilité de modifier et d'adapter la mise en oeuvre au vu d'une situation changeante ou de difficultés concrètes imprévues jusque là (Ekanem et Arowolo, 1994).

17. L'évaluation consiste à déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, la pertinence, l'efficacité et l'impact de la mise en oeuvre d'une politique en cours, ou la mise en oeuvre d'une politique assortie d'indicateurs de réalisation des objectifs initiaux et d'explications de tout écart important. Elle peut également précéder la mise en oeuvre pour indiquer l'orientation des changements anticipés et en évaluer l'impact en matière de développement (Patton, 1982 ; Rossi, 1985 ; Sala-Diakanda, 1994; Nations Unies, 1986).

18. Les objectifs sont semblables à des étoiles qui guident le cours de chaque processus (Mbamba, 1992). Puisque ce sont des déclarations d'intention prophétique dénotant des attitudes, ils doivent inclure un critère de performance acceptable. Théoriquement, ils peuvent être de portée nationale ou concerner des groupes de populations, des sujets, des éléments,... précis. Les objectifs nationaux visent, notamment, à inculquer une meilleure perception des problèmes nationaux ; à établir le meilleur type de valeurs, attitudes, connaissances et compétences nécessaires à la construction nationale; et à renforcer le niveau de confiance en soi et de développement.

Les objectifs nationaux étant souvent à long terme, par définition, il est parfois difficile d'en évaluer la réalisation. Pour qu'ils soient réalisables, il convient de les reformuler et de les réinterpréter afin d'en déterminer les implications nationales. A cet égard, ils doivent être en général explicites, unitaires (c'est-à-dire se rapporter à un seul processus) et réalistes (c'est-à-dire réalisables dans les délais impartis). Ils doivent, dans leur formulation, commencer par des verbes d'action pour être mesurables (Mbamba, 1992).

Types d'évaluation

19. Il existe au moins quatre types d'évaluation (Mbamba, 1992). L'évaluation du contexte (menée avant de lancer un programme) implique une analyse systématique du domaine dans lequel un programme doit être mis en oeuvre, dans la situation démographique, politique, juridique, technologique, culturelle, écologique et économique existante. Par conséquent, compte tenu des ressources disponibles et des contraintes susceptibles de surgir, l'évaluation du contexte est un processus de collecte de données sur les différences entre la réalité et ce qu'elle devrait être, afin de décider de la nouvelle ligne de conduite. En revanche, l'évaluation menée en cours de programme (évaluation transformatrice), nécessite l'examen des pratiques antérieures et actuelles, afin de prédire l'avenir et d'examiner ce qui s'est produit et comment cela s'est produit. Etant essentiellement axée sur le retour d'informations pour l'amélioration du programme, l'évaluation menée en cours de programme permet de voir dans quelle mesure les objectifs du programme ont été atteints. Les informations obtenues permettent d'apporter des améliorations.

20. L'évaluation de synthèse, généralement effectuée à la fin du programme ou un certain laps de temps après son démarrage, porte sur le programme global après sa mise en vigueur. Tenant compte des éléments recueillis lors des évaluations précédentes pour adopter des décisions de changement, l'évaluation de synthèse entre souvent dans sa phase principale lorsque l'évaluation transformatrice s'achève. Enfin, l'évaluation d'impact est essentiellement axée sur les effets d'un programme sur l'individu, le groupe, l'institution ou le système visé. Elle a trait au suivi des effets positifs ou négatifs directs et indirects (d'ordre politique, social, économique ou culturel) résultant de l'exécution du programme.

Méthodes d'évaluation

21. En plus de ses aspects typologiques, l'analyse coûts-bénéfices est une méthode commode d'évaluation de projets individuels ou publics. Elle

s'efforce de déterminer les coûts et les bénéfices sociaux liés à un programme sur une longue période et les exprime en une unité monétaire commune, permettant ainsi au décideur de choisir, parmi plusieurs projets, celui qui maximise les bénéfices sociaux nets (Ekanem et Arowolo, 1994). Cette technique a cependant des limites dans certaines applications. Pour un objectif donné, elle permet au décideur de faire un choix entre des programmes différents mais non entre des objectifs différents. Elle peut également l'aider, pour un projet donné, à retenir une stratégie mais non à choisir, par exemple, entre un projet d'éducation et un projet de construction de route.

22. En conséquence, une autre approche proposée pour l'évaluation est celle dite des "entrées-sorties", qui compare simplement les résultats obtenus et les objectifs fixés, sans tenir compte de l'environnement dans lequel se déroule la mise en oeuvre (Domato, 1994). Une autre approche consiste à utiliser des indicateurs sociaux. Elle fournit de solides instruments d'analyse et de formulation de politique permettant d'effectuer des changements de société. Pour qu'un indicateur social soit utile, il faut qu'il se rapporte aux objectifs de développement et aux questions de politique et reflète les domaines de préoccupation sociale et économique dans le processus de développement. En conséquence, il revient à chaque pays d'élaborer des indicateurs reflétant ses propres objectifs de développement. Cependant, les indicateurs doivent inclure, autant que possible, les variables les mieux à même d'indiquer le changement ou les plus adaptées à l'encadrement des hommes de terrain (Sahn, 1984).

23. Une série d'indicateurs sociaux proposés comprend les éléments ci-après: (a) action sociale, loisirs, sécurité publique et justice, logement, transport, mobilité et stratification sociales; (b) participation et aliénation sociales; (c) utilisation du temps, (d) habitudes de consommation; et (e) aspirations, satisfaction, adhésion et morale. Une autre série se rapporte aux objectifs de domaines de développement tels que : éducation ; emploi et qualité de la vie active ; temps et loisirs ; niveau de vie ; environnement physique ; sécurité personnelle ; et participation et opportunité sociales. Une troisième série d'indicateurs sociaux et démographiques permettant de mesurer les efforts de développement particulièrement dans les pays africains a également été fournie (Sheldon et Land, 1972 ; OCDE, 1973 ; CEA, 1992).

24. Plusieurs contraintes pourraient militer contre les avantages de l'évaluation. L'utilisation d'indicateurs inadaptes peut empêcher de saisir les

avantages d'un programme. Il est donc nécessaire de bien déterminer la nature et l'étendue du problème examiné ; le degré d'amélioration attendu ; et les indicateurs qui saisissent mieux cette amélioration (Sahn, 1984). Le fait que les mesures effectuées sur le terrain comportent des erreurs pouvant avoir des conséquences graves sur les résultats de l'évaluation renforce la nécessité d'utiliser des instruments de mesure et des procédures de formation appropriés. Les procédures d'analyse telles que le choix des normes, les seuils de reclassement et les méthodes statistiques pouvant varier d'un projet à l'autre (au sein d'un programme), les comparaisons entre études d'impacts associés peuvent induire en erreur, d'où la nécessité d'harmoniser les procédures d'analyse.

Evaluation des changements

25. Outre les questions de typologie et de méthodologie se pose le problème d'étayer par des documents les changements apportés par un programme et de les comparer à la situation qui existerait en leur absence. Les changements étant inévitables, l'évaluation s'impose donc dans le temps pour déterminer leur ampleur ainsi que les conflits et contradictions qui en découlent. Une fois réalisée, l'évaluation des changements permet au planificateur de répondre à un certain nombre de questions décisives relatives à la prise de décisions, telles que :

Les progrès sont-ils réalisés dans la bonne direction et au rythme souhaité ?

Compte tenu des objectifs fixés, quelles réalisations ont été faites avec les moyens adoptés ?

Existe-t-il de meilleures méthodes ?

En termes monétaires et matériels, quelle a été la portée réelle du programme, ou de la mesure, dans la résolution des problèmes identifiés ?

26. Cependant, il convient de se montrer prudent devant des méthodologies conçues à la hâte pouvant manifestement dénaturer des changements apparents. On a proposé le modèle expérimental classique (simulation de distribution aléatoire dans le choix du traitement et des groupes témoins) pour vérifier que les différences observées (avant et après le traitement) sont imputables au programme. Mais un protocole de recherche expérimentale

est tout simplement impossible dans le cadre de projets opérationnels. Aussi a-t-on recours au modèle d'évaluation quasi expérimentale ou non expérimentale. Cependant, le second ne donne que de faibles résultats pour le suivi des corrélations négatives et positives entre variables.

27. L'auto-évaluation est mieux adaptée que la recherche quasi expérimentale qui est onéreuse (Shan, 1984). Ce n'est pas seulement un outil de gestion permettant aux directeurs de programmes de procéder à une analyse critique de leur travail en comparant les résultats obtenus aux objectifs fixés et d'opérer les changements nécessaires, à partir des conclusions de l'évaluation, mais elle sert aussi "d'apport" pour une évaluation approfondie. Celle-ci nécessite un volume considérable de données techniques relatives à l'organisation et à l'analyse approfondie, qui prennent du temps. L'évaluation interne ponctuelle porte en général sur un certain nombre de questions spécifiques touchant à la capacité et aux moyens institutionnels d'une organisation.

28. Partie intégrante du processus de gestion, la conception et la direction de l'auto-évaluation sont formulées aux stades de la planification et de la formulation. Le directeur du programme doit accorder le plus grand souci à des questions telles que l'identification et l'analyse précises du problème abordé ; la clarté et le caractère réalisable des objectifs ; la cohérence de la stratégie et des moyens ; et, la justesse des relations causales énoncées ainsi que des hypothèses concernant les facteurs exogènes (Nations Unies, 1986). Aussi, à la fois planificateur et évaluateur, le directeur du programme peut percevoir et corriger les imperfections majeures avant le démarrage effectif du travail.

29. Il convient, de manière générale, d'éviter la technique de corrélation des écarts croisés et la corrélation "des acquis" dans l'évaluation des changements, en raison de leurs insuffisances graves. La corrélation partielle et les coefficients de régression non standardisés sont des moyens plus appropriés de mesure des changements. Lorsque l'on s'intéresse à la variation au sein d'un échantillon, il est recommandé d'utiliser la corrélation partielle ; lorsque l'on cherche à dégager une règle de causalité concernant une population donnée, il vaut mieux recourir aux coefficients non standardisés de pondération de la régression. Cependant, toutes ces techniques supposent que l'ensemble des variables utilisées soient parfaitement fiables et qu'il n'y ait aucune erreur de mesure. Par conséquent, pour obtenir une estimation de la relation réelle entre les variables, il convient de corriger les coefficients pour tenir compte des erreurs de mesure (Bohrnstedt, 1969).

C. Quelques expériences de suivi et d'évaluation

L'expérience des Nations Unies en matière de suivi et d'évaluation

30. "L'évaluation, comme outil de gestion interne, n'a été adoptée par l'ONU que durant les dix dernières années. On s'est toujours préoccupé de la nécessité de renforcer les moyens de suivi et d'évaluation de l'ONU et l'évaluation est devenue d'autant plus essentielle que l'Organisation continue de traverser une situation financière difficile. Ce qui est plus important, l'évaluation est un reflet des efforts déployés dans l'ensemble du système pour que l'Organisation soit de plus en plus responsable devant les Etats membres afin de permettre aux organes intergouvernementaux de prendre des décisions plus judicieuses" (CEA, 1993).

31. Depuis l'adoption du Plan d'action mondial sur la population (WPPA) en 1974, l'ONU étant alors mandatée pour entreprendre en permanence "le suivi des tendances et des politiques en matière de population", la recherche dans le domaine des politiques de population a été institutionnalisée comme composante essentielle du programme de travail de la Division de la population de l'ONU (Nations Unies, 1979 ; 1980 ; 1982 ; 1985 ; 1988).

32. Il ressort des séries d'enquêtes réalisées à ce jour par l'ONU que la difficulté inhérente à l'approche du questionnaire consiste à identifier à l'avance l'auteur des réponses. Une analyse approfondie de l'interprétation des questionnaires remplis dans le cadre des cinq Rapports de suivi de l'ONU révèle qu'au moins depuis l'adoption du PAK un nombre croissant d'Etats membres de la CEA jugent le taux d'accroissement de leur population "trop élevé". On s'attendrait, en toute logique, à ce que ces Etats manifestent le désir d'adopter "des politiques de réduction de ce taux". Mais à la quatrième enquête, sur les vingt-et-un Etats ayant jugé ce taux "trop élevé", neuf (43%) ont fait savoir qu'ils n'envisageaient pas d'intervenir ; les chiffres correspondants au cinquième Rapport de suivi étaient de 27 et 8 Etats (soit 30%). A l'évidence, ces chiffres suscitent des doutes quant à l'authenticité des informations obtenues (Ekanem, 1992).

33. Compte tenu du caractère incertain de ces informations et donc de toute l'analyse de celles relatives aux politiques de population fondées sur elles, il a été recommandé que les gouvernements des Etats membres, en particulier ceux de la région de la CEA, soient encouragés à documenter et actualiser périodiquement les points de vue sur les politiques de population

dans le cadre de leurs activités d'intégration des variables de population dans la planification du développement. Cette documentation devrait constituer la source nationale à partir de laquelle on pourrait remplir le questionnaire des Nations Unies. En outre, il a été recommandé de désigner un ministère ayant la responsabilité de remplir ledit questionnaire afin d'assurer la cohérence et la consistance des réponses officielles (Ekanem, 1988).

34. Il n'en découle pas que les Rapports de suivi ne sont plus utiles. D'abord, par son caractère officiel, l'enquête favorise une réponse officielle. L'approche donne l'assurance que des informations comparables seront obtenues auprès des Etats. Sous cet angle, tout au moins globalement, les conclusions acquièrent une validité statistique. L'expérience de la Division de la population des Nations Unies montre que les gouvernements s'efforcent actuellement de fournir des réponses claires, détaillées et extrêmement complètes qui sont comparables lorsqu'elles sont confrontées à d'autres sources d'information. La comparaison par pays des réponses aux questionnaires précédents montre également un bon niveau de fiabilité d'examen-réexamen (Heisel, 1981).

L'expérience du FNUAP.

35. Outre l'initiative mondiale de suivi et d'évaluation mentionnée ci-dessus, d'autres organisations internationales ont fait grand usage de ces deux instruments pour évaluer les progrès et l'efficacité de leurs programmes (OMS, 1973 ; 1981a ; 1981b; FNUAP, 1988 ; 1989). La principale leçon tirée de la mise en oeuvre des projets de population et de planification du développement de "première génération", exécutés par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans huit pays de l'Afrique subsaharienne (à savoir : le Cameroun, l'Ethiopie, le Mali, le Nigéria, le Rwanda le Sénégal, la Sierra Leone et le Zimbabwe) est qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats en raison du fait que chaque projet possède sa propre trajectoire et sa propre allure. Ces projets semblent également suivre un ordre naturel tel que chaque phase fournit la pierre à bâtir pour la phase suivante, même si l'ordre peut changer. Les objectifs de bien de ces huit projets n'étaient pas exprimés sous forme de cibles qui auraient pu être examinées empiriquement (FNUAP, 1989). En raison sans doute du manque d'expérience, les premiers projets ont été formulés de manière telle qu'il était difficile d'en évaluer l'impact. En outre, certains de ces projets n'avaient pas réellement eu, à l'époque, de méthodologies "testées sur le terrain". Pour être fiables au niveau du pays, des méthodologies telles que la modélisation devront être opérationnelles.

L'expérience de la CEA

36. Au niveau de la région Afrique, la CEA a introduit les fonctions d'évaluation vers la fin de 1987 dans le cadre de ses activités de coordination de la politique et du programme. Ces fonctions visaient principalement à établir et coordonner l'évaluation de son travail avec l'ensemble du programme de travail élaboré par l'Unité centrale d'évaluation des Nations Unies (UCENU); assister les directeurs de programmes dans leurs domaines individuels dans la préparation des études d'évaluation et assurer leur conformité avec les procédures, la qualité et les normes relatives à la méthodologie et aux formats d'évaluation comme établis par l'UCENU et assurer une rétro-action des conclusions de l'évaluation et du suivi de la mise en oeuvre des recommandations connexes.

37. Les types d'évaluation les plus courants à la CEA sont : l'auto-évaluation au niveau du sous-programme ; l'évaluation approfondie au niveau du programme ; et l'évaluation interne et externe ponctuelle pour satisfaire à des besoins précis (CEA, 1993a; 1993b). L'expérience de la CEA en matière d'auto-évaluation met en lumière plusieurs enseignements.

"L'auto-évaluation n'est pas seulement un outil de gestion permettant aux directeurs de programmes de procéder à une analyse critique de leur travail en comparant les résultats obtenus aux objectifs fixés et d'opérer les changements nécessaires, à partir des conclusions de l'évaluation mais elle sert aussi "d'apport" pour une évaluation approfondie. Cela a été amplement démontré par l'évaluation approfondie du programme de la CEA relatif aux questions et politiques de développement pour laquelle les auto-évaluations faites de programmes appropriés ont permis de disposer d'analyses très utiles sur des données et des éléments importants" ;

"L'auto-évaluation s'est révélée un outil d'analyse indispensable pour combler les lacunes essentielles qui sont décelées dans les rapports faisant état des résultats des programmes. La nécessité d'une analyse supplémentaire, pour compléter la simple mise en tableaux des résultats du programme, comme cela se fait actuellement, a été soulignée lors des réunions d'examen du programme ordinaire de la CEA, que le Secrétaire exécutif a tenues avec tous les directeurs de programmes. Ces examens ont de plus en plus comporté des analyses fondées

largement sur les résultats de l'auto-évaluation et ont permis d'assurer le suivi des mesures requises.

"Les opérations d'auto-évaluation menées par la CEA ont en outre souligné un certain nombre de problèmes qu'il convient d'examiner à l'avenir. L'un des problèmes majeurs, c'est que l'auto-évaluation a une portée limitée pour les utilisateurs primaires auxquels elle s'adresse. Les règles actuelles en matière d'auto-évaluation semblent créer un paradoxe. En effet, il est dit que "l'auto-évaluation devrait être effectuée par les directeurs de programmes pour eux-mêmes alors que la raison d'être de l'auto-évaluation c'est que l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'une information analytique pour permettre aux Etats membres d'améliorer le processus de décisions en matière de programme".

"Durant la période 1986-1992, l'auto-évaluation a été effectuée de façon ponctuelle et à titre expérimental. Pour cette raison, les rapports et les réponses reçus des organes intergouvernementaux n'ont pas été satisfaisants, ce qui a été un problème grave. C'est ce qu'a souligné le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa trente-deuxième session, tenue à New York en mai 1992, lorsqu'il a passé en revue plusieurs rapports qui touchaient directement ou indirectement à l'auto-évaluation. Les conclusions du CPC soulignent le bien-fondé des arguments avancés par le Corps commun d'inspection (CCI) sur la question en 1998, à savoir :

"On peut dire que le fait de confier un travail d'auto-évaluation à des étrangers ne milite pas pour la franchise. L'auto-évaluation cependant ne devrait pas être destinée à être indulgente pour ceux qu'elle concerne, et d'autres organismes ne l'ont pas compris ainsi. Finalement, il faudrait garder à l'esprit que c'est à l'administration qu'il revient de faire de l'évaluation un exercice utile. Il ne peut en être ainsi que si l'on n'a pas un plan dissimulé par exemple, un moyen qui démontrerait l'efficacité d'un programme sans refléter les résultats réels du programme ou qui discréditerait le programme dans les cas où l'administration ne s'intéresse qu'aux résultats négatifs".

"Les rapports d'auto-évaluation de la CEA ont souligné la nécessité d'étendre et d'affiner les méthodologies d'évaluation qui jusqu'ici ont essentiellement fait appel aux instruments les plus essentiels, en conformité avec les directives de base du Manuel d'évaluation des Nations Unies. C'est ce qui s'est passé en particulier pour la formulation des questionnaires et pour les techniques de sondage visant à assurer une rétro-action plus positive ainsi que pour la collecte et la diffusion de données informatisées. A cet égard, il conviendrait de faire observer que la situation critique sur les plans des données et de l'information a été reconnue comme étant un problème général dans les activités de la CEA".

Expérience de l'Ouganda en matière de suivi et d'évaluation¹

38. Etant donné les fortes contraintes pesant sur ses ressources, l'Ouganda considère les programmes de suivi et d'évaluation appropriés comme une composante importante de la planification du développement. Bien qu'un service de suivi et d'évaluation ait été créé (au sein du Secrétariat chargé de la population) pour assurer un meilleur suivi et une meilleure évaluation des activités du Programme national de population, chaque projet dispose d'une dotation budgétaire à ces deux fins et il incombe à chaque directeur de projet d'en assurer le suivi et de procéder à une analyse interne des résultats à tous les niveaux, du district au niveau national.

39. Au niveau national, le Service de suivi et d'évaluation joue un rôle de premier plan en veillant à ce que les exercices de suivi des programmes de population soient effectués. Il oeuvre en étroite collaboration avec d'autres services du Secrétariat chargé de la population, à savoir : Politique et planification ; Programmes des districts et sur le terrain ; Santé familiale, et information, éducation et communication (IEC). Un système fonctionnel de suivi/supervision et d'information sur l'état d'avancement du travail a été recommandé par le service Politique et planification, pour le suivi et l'évaluation des programmes mais également pour améliorer la coordination et l'intégration de l'ensemble du Programme national de population.

¹ Section initialement rédigée par Joseph Atiku, Economiste principal/Démographe, au Secrétariat de la population à Kampala, Pigeanda. à la demande de la Division de la population de la CEA.

40. Chaque projet sectoriel prépare un rapport au niveau du district et au niveau national. Les rapports émanant de chaque district sont réunis par le service Suivi et évaluation du Secrétariat, en étroite collaboration avec le service Programme des districts et sur le terrain. Ces rapports, qui tiennent compte des rapports d'évaluation effectués sur le terrain par les responsables du programme national au sein des ministères compétents et ceux du Secrétariat chargé de la population constituent une précieuse source d'informations pour les donateurs, le gouvernement, les organismes d'exécution et les autres parties, sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme national de population. A cette fin, une banque de données et un Système d'informations pour la gestion (SIG) sont en cours de création au sein du Secrétariat. Plus de 17 ordinateurs ont été mis à la disposition des responsables du programme de population dans les districts pour constituer une banque de données sur la dynamique de la population afin d'améliorer la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de population au niveau des districts.
41. Le responsable du programme de population dans le district reçoit les rapports des directeurs de projets du district et les fusionne en un seul rapport complet qui doit être soumis au Comité inter-sectoriel du district sur la population et le développement.
42. Les instruments de suivi des divers projets au sein des programmes sont, notamment : les réunions mensuelles ou trimestrielles de coordination du programme au niveau du district et au niveau national ; les missions mensuelles des responsables du Programme national dans les projets implantés dans les districts ; et, les missions des responsables du Programme de population des districts dans les comités. On encourage les consultations formelles et informelles entre Responsables du programme de population des districts et Responsables du programme sectoriel des districts. Des Revues tripartites annuelles (RTA), regroupant le gouvernement, les organismes de financement et d'exécution ont également lieu en novembre de chaque année, pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme et adopter le programme de travail de l'année suivante.
43. Au cours des exercices de suivi, on prend note aussi des activités du programme tels que définies dans les programmes de travail trimestriels, semestriels et annuels ; les indicateurs de réalisation des activités tels que définis dans les programmes de travail (dans les documents des projets) sont également examinés. Une liste de contrôle des éléments pour lesquels des données doivent être collectées est préparée. Des données et des informa-

tions sont collectées auprès des Responsables du programme de population dans les districts et des bénéficiaires, sur les activités entreprises et sur leur efficacité ou leur utilité. A partir de ces données, on entreprend une analyse de l'état d'avancement du programme de travail. Les rapports produits servent de point de départ des réunions de coordination du programme.

44. On peut au mieux qualifier l'expérience de l'Ouganda en matière de population de "modeste". Des progrès vers une évaluation plus systématique et plus pragmatique des programmes de population commencent à être réalisés. Le système fonctionnel de suivi, d'information et d'évaluation devrait être en place dans les meilleurs délais. De même, le service Suivi et évaluation du Secrétariat chargé de la population devrait être renforcé sur le plan de la logistique et sa capacité de traitement de données améliorée pour lui permettre de manipuler l'important volume de rapports qu'il est appelé à analyser.

45. Le programme intégré de population de l'Ouganda est en voie d'extension rapide à l'ensemble du pays. Ses résultats et son expérience en matière de suivi et d'évaluation des programmes de population méritent d'être partagés avec les pays de la région Afrique. L'évaluation de trois projets est présentée ci-après.

1. Renforcement, coordination et mise en oeuvre des politiques et programmes de population en Ouganda

46. Ce projet, mis en oeuvre par le Secrétariat chargé de la population et le Ministère des finances et de la planification économique, a été évalué à mi-parcours, en novembre 1994, par un consultant local, engagé par le FNUAP pour faire rapport sur le travail du Secrétariat chargé de la population.

47. A cette fin, un certain nombre de documents ont été mis à la disposition du consultant; il s'agissait, notamment, des rapports d'ateliers, des rapports de STA, des bulletins d'information sur la population et le développement, des rapports trimestriels de suivi, et des documents du projet. Le consultant a ensuite tenu des réunions avec le FNUAP et le Secrétariat chargé de la population, concernant sa tâche. Sur 12 districts comptant des projets, il ne devait en visiter que quatre, deux étant des districts décentralisés et les deux autres des districts non décentralisés.

48. Les principaux problèmes que le consultant devait aborder comprenaient : les difficultés entravant la réalisation des objectifs du projet ; les

problèmes d'intégration des facteurs de population dans la planification du développement sur le terrain ; les facteurs entravant la réussite de la mise en oeuvre des programmes de population sur le terrain ; l'évaluation des avantages/inconvénients de la politique de décentralisation dans la mise en oeuvre des programmes de population ; et l'analyse de la capacité institutionnelle au niveau du district, y compris les dotations budgétaires.

49. Le consultant a préparé un aide-mémoire de questions et collecté des données qu'il a analysées et discutées avec les collègues de son cabinet et avec le FNUAP et le secrétariat chargé de la population.

2. Programmes de formation du Secrétariat chargé de la population dans le cycle du deuxième programme, 1988-1992

50. Outre les programmes de formation en matière de population - séminaires, ateliers, symposiums, etc. - organisés par le Secrétariat, des programmes de formation analogues sont organisés par plusieurs ministères compétents mettant en oeuvre des programmes de population axés sur les 12 districts pilotes mentionnés plus haut, où les programmes sont mis en oeuvre sur une base intégrée et coordonnée. Il était donc difficile d'évaluer, à part, l'impact des programmes de formation organisés par le secrétariat.

51. Tous les 12 districts pilotes ont été pris en compte et les responsables de programmes de ces districts, qui avaient participé à des ateliers précédents et n'avaient pas encore été affectés dans d'autres districts, ont été retrouvés et interviewés. Au total, 6 personnes ont été interviewées par district. Un certain nombre de districts non concernés par le projet ont été choisis au hasard et des responsables de même rang que ceux des districts pilotes interviewés. Cet exercice a permis de dégager un district témoin. Des questionnaires minutieusement préparés ont été remis à tous les interviewés. Les données collectées ont été analysées. On a noté, entre les responsables venant des districts pilotes et les autres, une différence importante de niveau de conscience et de connaissance des questions de population.

3. Le programme national de planification familiale de l'Ouganda

52. En 1987, le programme de planification familiale de l'Association pour le planification familiale de l'Ouganda (FPAU) a été évalué. Deux groupes de volontaires comprenant des économistes, des médecins, infirmiers/sages-femmes ont été mis en place pour juger de la viabilité du programme et

recommander des mesures en vue d'une meilleure prestation de services. Ils étaient chargés de visiter un certain nombre de centres. Ils devaient se pencher sur les besoins en personnel, la logistique et autres aspects du Programme et comparer les résultats du FPAU en matière de prestation de services dans les centres de consultation à ceux du Ministère de la santé.

53. Après avoir examiné les dossiers et documents relatifs aux résultats du programme soumis au siège du FPAU par les hommes de terrain et préparés par les directeurs de programmes et les missions entreprises sur le terrain par la Fédération internationale pour la planification familiale, les groupes ont élaboré des listes de contrôle des données à collecter et spécifié les sources de ces données. Un calendrier a été également établi pour le déroulement de l'évaluation. Les équipes en place et le personnel des centres de consultation ont été prévenus et mis au courant du programme des groupes visitant leur centre.

54. Les groupes se sont rendus dans tous les centres, sans exception aucune. Ils ont procédé à un examen critique des dossiers du personnel, notant les niveaux de formation ; ils ont relevé et consigné les résultats de chaque agent. Ils ont analysé les dossiers des patients. Ils ont examiné les équipements, les instruments et les installations, ainsi que la façon dont ils étaient manipulés. En somme, ils ont procédé à une évaluation exhaustive des performances de chaque centre de consultation.

55. Les données collectées ont été minutieusement analysées, des rapports rédigés et les conclusions et recommandations discutées à une réunion de direction avec l'ensemble des volontaires et certains prestataires de services assis sur les centres de consultation. Les décisions appropriées ont été prises sur la base des recommandations formulées par les équipes qui ont procédé à l'évaluation.

D. Principes directeurs pour l'évaluation et le suivi

56. Tout d'abord, tout Etat désirant utiliser les recommandations de la DND et du PA.CIPD comme base de formulation de sa PNP devrait commencer par analyser les recommandations des deux documents à la lumière de ses priorités et besoins en matière de développement socio-économique et relever les recommandations communes aux deux documents. Ensuite, tous les ministères concernés par les recommandations ainsi dégagées devraient participer au débat sur leurs implications en matière de développement. On pourrait alors retenir un certain nombre de recomman-

dations pouvant être mises en oeuvre. C'est sur celles-ci que devraient reposer les stratégies du PNP.

57. Pour garantir l'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement socio-économique du pays, il faudrait que les mesures de la politique de population, sur lesquelles reposent les stratégies du PNP, découlent des inter-relations établies entre population et développement. Il faudrait procéder à une évaluation précise de la situation démographique du pays pour l'année de référence de la période couverte par le plan et utiliser les voies et mécanismes en place pour informer les politiciens, les décideurs et le public de la dynamique des mutations démographiques du pays ainsi que de leur impact sur son développement actuel et à venir. Les objectifs sectoriels du Plan national de développement (PND) devraient à leur tour reposer sur ces mutations.

58. Pour définir ces objectifs, il conviendrait d'utiliser les recommandations générales de la DDN. Les politiques sectorielles incluses du PND devraient être formulées dans le cadre de ces objectifs. Il faudrait formuler les politiques démographiques et économiques de manière globale et intégrée pour produire les résultats escomptés en matière développement. Une fois les objectifs et la politique de population du plan ainsi définis, un accent particulier devra être mis sur la fixation d'objectifs précis pour la réalisation des mesures de politique. Le savoir-faire pour rendre opérationnels de ces aspects du cadre conceptuel d'intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement des Etats membres de la CEA a été suffisamment étudié en détail (CEA, 1991 ; Ekanem et Arowolo, 1994).

59. Cependant, il convient de souligner que si les objectifs envisagés pour la période du plan doivent tenir compte des diverses recommandations du PAK, du PAMP et de la CIP, mentionnées plus haut, en ce qui concerne les taux de fécondité, de mortalité et de migration du pays, il faudrait, en principe, que les objectifs fixés soient réalistes, en termes d'estimation du niveau de ces composantes.

60. Il convient de rappeler que le Plan d'action mondial sur la population (PAMP) exhortait les pays à : envisager l'adoption de politiques visant à réaliser de faibles taux de natalité et de mortalité conformes aux objectifs de réduction du taux annuel d'accroissement de la population à près de 2% d'ici à 1985 ; augmenter l'espérance de vie à la naissance à 50 ans au moins, d'ici à 1985 ; baisser le taux de mortalité infantile (TMI) au plus à 120 pour 1 000 d'ici à 1985 ; éliminer les conséquences indésirables d'un exode rural massif

; faciliter les mouvements internationaux spontanés ; et, tenir compte des implications de la modification du nombre et de la proportion des jeunes, des groupes d'âge actif et des personnes âgées, dans la formulation des politiques et des programmes.

61. De même, la Conférence internationale sur la population (CIP) de Mexico City (**Nations Unies, 1984**) invitait les pays à niveau de mortalité élevé à : (a) viser une espérance de vie à la naissance de 60 ans au moins et un taux de mortalité infantile (TMI) inférieur à 50 pour 1 000 d'ici à l'an 2 000 ; et (b) réduire la mortalité maternelle d'au moins 50% d'ici à l'an 2 000 là où elle est supérieure à 100 décès maternels pour 100 000 naissances (Recommandation 14). En ce qui concerne la fécondité, la CIP proposait que les mesures relatives à sa réduction intègrent le changement d'attitudes des populations en faveur de familles plus restreintes ; l'extension et l'amélioration des programmes d'éducation des femmes ; l'amélioration des possibilités d'emploi des femmes en dehors du foyer ; l'introduction ou l'extension des services et facilités de planification familiale ; la libéralisation des lois régissant l'accessibilité et l'utilisation des contraceptifs ; et le relèvement de l'âge du mariage. En ce qui concerne les politiques de développement rural et d'urbanisation, la CIP recommandait de réduire la concentration de populations dans une ou quelques zones urbaines ; de développer davantage de villes de taille moyenne ; de créer des services sociaux et des aménités dans les zones rurales ; et, de mettre en place des mécanismes de crédit destinés aux zones rurales.

62. Prenons, à titre d'illustration, le **Programme de formation aux questions de population et de vie de famille et d'aide psychologique à l'intention des jeunes de Maurice**². Il en ressort qu'à la fin du projet, Maurice espérait avoir institutionnalisé au sein du Ministère des arts, de la culture et de la jeunesse, un programme détaillé et nettement efficace de formation aux questions de population/de vie de famille et d'aide psychologique, permettant aux jeunes de 12 à 24 ans de planifier et de gérer de manière plus réaliste et plus responsable les relations entre personnes et le comportement lié à la fécondité, améliorant ainsi le bien-être familial actuel et à venir du pays.

2 Les informations concernant ce programme ont été fournies par D. Chumbhit, du Ministère de la planification et du développement économique de Maurice, à la demande de la Division de la population de la CEA.

63. A la fin de la première année de sa mise en oeuvre, les indicateurs attendus du projet étaient les suivants :

- (a) un service de population/de vie de famille et d'aide psychologique serait créé au sein du Ministère et, dans le même temps, six responsables de la jeunesse ayant reçu une formation professionnelle auraient été en place, dotés de compétences pour la gestion et la mise en oeuvre des projets ;
- (b) une analyse de référence des indicateurs d'impact du projet et une analyse de confirmation auprès du public auraient été menées pour s'assurer de leur pertinence par rapport aux besoins des groupes d'âge ciblés ;
- (c) une série de 6 à 12 modules de présentation auraient été élaborés et produits, de même que du matériel pédagogique AVA et des études de cas d'aide psychologique, pour les besoins de la formation et de la mise en oeuvre, traitant du contenu et de la méthodologie liés aux questions de population/vie de famille ; en outre ils fourniraient des indications pour les animateurs de jeunes et les conseillers de groupes.

64. A la fin de la deuxième année de mise en oeuvre du projet, les indicateurs attendus étaient les suivants :

- (a) sélectionnés, formés et revenus à leur poste, il y aurait au moins 100 fonctionnaires de programmes ministériels et animateurs de mouvements de jeunes formés au contenu et aux méthodologies de la présentation des modules sur la population/vie de famille et aux techniques d'aide psychologique ; et 60 conseillers de groupes volontaires, formés aux techniques d'aide psychologique aux jeunes, seraient disponibles et rattachés aux 14 centres de jeunes du pays, établis sur une base communautaire ;
- (b) les programmes de formation aux questions de population et de vie de famille et d'aide psychologique seraient en vigueur dans le cadre d'une partie des activités du Ministère (concernant les centres de jeunes, les clubs et les diverses "manifestations spéciales") ;

- (c) le Ministère aurait élaboré et institué un système intégré de gestion, supervision et suivi pour évaluer en permanence les progrès réalisés dans les programmes concomitants de formation aux questions de population et de vie de famille et d'aide psychologique.
65. A la fin de la troisième année, les indicateurs ci-après étaient attendus du projet : le Ministère aurait élargi le programme de formation aux questions de vie de famille et d'aide psychologique et l'aurait intégré dans toutes ses activités éducationnelles, sociales et récréatives.
66. On espérait qu'avant la fin du projet, une évaluation comparative, basée sur les indicateurs d'impact ci-dessous, confirmerait la réalisation des résultats ci-après chez les jeunes de 12 à 24 ans :
- (a) baisse de 10% du taux des grossesses non désirées ;
 - (b) baisse de 15% du taux d'interruption des grossesses ;
 - (c) baisse de 20% du taux d'interruption incomplète des grossesses ;
 - (d) baisse de 20% du taux de mortalité maternelle ;
 - (e) baisse de 15% de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) ;
 - (f) baisse de 20% du taux de consommation des stupéfiants ;
 - (g) baisse de 10% du taux de la délinquance des mineurs.
67. Après la formulation des politiques, il faut procéder minutieusement à la traduction des mesures de politique de population en programmes, projets et objectifs précis. Les ressources nécessaires à la réalisation de chaque objectif doivent être déterminées et les coûts et avantages liés à chacun d'eux comparés. L'IPPD nécessite en outre que les politiques et objectifs de développement sectoriels ainsi dégagés soient agrégés et classés selon un ordre de priorité conforme aux grands objectifs nationaux.
68. Lorsque les politiques ou programmes sont formulés et les objectifs fixés, leur mise en oeuvre suppose la mise au point d'un programme d'action pour l'application des diverses mesures de la politique de population. Sur le

plan opérationnel, ce "plan d'action" constitue le Programme national de population (PNP). En règle générale, le PNP est assez vaste, complexe et axé sur des objectifs ; il comprend plusieurs secteurs dont chacun consiste en projets groupés autour d'un sous-ensemble d'objectifs et de stratégies.

69. L'efficacité du programme nécessite l'existence d'un plan d'action détaillé en matière de population. Celui-ci doit clairement énoncer, entre autres, les besoins requis ainsi que les organismes de la mise en oeuvre. En outre, certains principes de base ont été suggérés (Sahn, 1984 ; CEA, 1994) pour le suivi et l'évaluation du PNP. Selon Sahn, les directeurs de programmes devraient intégrer l'évaluation au stade de la planification ; améliorer la logistique et la comptabilité analytique d'exploitation ; et, concevoir, de pair avec l'élaboration du projet, une stratégie d'évaluation de son impact et de son déroulement.

70. Sur le plan pratique, intégrer le suivi et l'évaluation, au stade de la conception du programme suppose : (a) de mettre en place un système de traitement de l'information (variables à collecter, à quel rythme, et pour quelle population ; il faudrait y inclure les éléments clés que sont le processus et l'impact) ; (b) de mettre au point une méthodologie analytique faisant ressortir l'algorithme de calcul devant servir à décrire et interpréter les données ; cela suppose de définir avec précision les statistiques permettant de faire la synthèse des séries de données, la nature et les méthodes d'agrégation des données, et le type de procédures d'interprétation des statistiques ; (c) d'instaurer une circulation de l'information détaillant les formulaires à utiliser et le circuit de l'information au sein du système, y compris les informations transmises aux échelons supérieurs et celles renvoyées aux fonctionnaires sur le terrain ; et (d) de mettre en place une structure de gestion indiquant avec précision l'utilisation de l'information à chaque niveau de la hiérarchie (à savoir l'éventail de décisions et le type de mesures à prendre).

71. Définir le système de suivi et d'évaluation comme partie intégrante de l'élaboration du projet favorise un meilleur diagnostic de la nature et de l'ampleur des problèmes. Encourager la définition d'éléments objectivement mesurables, pour l'évaluation du processus et de l'impact, concentre l'attention sur les objectifs et la progression logique des événements qui conduisent à leur réalisation. Cela permet aussi la collecte de données de référence sur les indicateurs stratégiques d'impact. Énoncer en détail les niveaux acceptables de réalisation ou de modification de ces indicateurs

avant le démarrage du projet permet de fixer des objectifs quantitatifs qui serviront d'élément de comparaison dans le futur.

72. Un système d'information qui assure le suivi minutieux des entraves et du flux de données d'entrée du projet constitue un ingrédient essentiel permettant de comprendre et d'expliquer les indicateurs d'impact. La disponibilité de ces données sur les intrants est d'une importance cruciale et permet de dire pourquoi et comment on est parvenu à réaliser les objectifs du projet. L'accumulation d'informations sur toute la durée du projet met en place une immense base de données qui aide non seulement à en évaluer l'impact mais également à l'expliquer. Le suivi des données d'entrée du projet encourage également les fonctionnaires locaux à participer à la rationalisation de leur flux. Un système de suivi bien élaboré constitue le support de la comptabilité analytique d'exploitation.

73. L'existence d'un système de suivi respectant la hiérarchie causale des intrants du projet (c-à-d que des données d'entrée ont été d'abord fournies puis transformées en données de sortie) jette les bases de l'évaluation de l'impact. Des indicateurs d'impact doivent être définis et utilisés pour suivre l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme. Le choix des indicateurs appropriés et la collecte de données précises sont d'une importance capitale pour le suivi et l'évaluation d'un programme de développement. Souvent, nombre d'évaluateurs ne se penchent pas sur les relations qui existent entre les indicateurs et sur les modifications attendues ; il s'ensuit que des améliorations peuvent bien se produire dans les groupes cibles et ne pas être décelées.

74. Il convient donc d'accorder une attention particulière à l'identification de la nature et de l'ampleur du problème à résoudre, des limites probables de l'amélioration et des indicateurs les mieux à même de saisir cette amélioration. La complexité et l'instabilité de l'environnement dans lesquels les programmes sont mis en oeuvre imposent d'analyser les facteurs historiques et environnementaux. Les évaluateurs doivent donc se familiariser avec ces facteurs et avoir une bonne connaissance des événements survenus en longue période. Ce qui donne plus de poids à la nécessité de recourir, autant que faire se peut, à des experts nationaux pour ce type d'exercice.

75. Il est fortement suggéré aussi de concevoir et de mener une série de recherches opérationnelles de portée restreinte pour tester des hypothèses vitales au lieu de tenter de déterminer l'impact proprement dit. Pour renfor-

cer les systèmes intégrés de suivi et d'auto-évaluation, il est nécessaire de spécifier et de tester de multiples hypothèses élémentaires qui constituent le fondement des projets de développement. Pendant la mise en oeuvre, le système intégré de suivi doit être axé sur le test des hypothèses : la validité et la possibilité de remplacement d'une stratégie donnée devrait être soulignées. Les chercheurs devraient examiner les hypothèses reliant chaque niveau de la progression logique des activités du projet et les événements censés produire l'impact attendu. L'éclairage qui en résulte est d'une grande utilité pour la formulation des politiques au niveau des hauts responsables du projet. Les décideurs devraient également saisir cette occasion pour poser des questions claires et précises qui imposent aux chercheurs de trouver des réponses dans le contexte de la mise en oeuvre.

76. Il est vrai qu'il n'est pas aisé de collecter des données sur bien des indicateurs. Il est donc recommandé d'établir une courte liste d'indicateurs permettant les comparaisons entre pays et une liste longue qui serait facultative, en fonction des besoins précis de chaque pays. Il est recommandé, dans le même ordre d'idées, de réorganiser les indicateurs en groupes primaire et secondaire ; indicateurs démographiques ; indicateurs de prestation de services ; indicateurs de données d'entrée et de sortie ; indicateurs d'IEC et de qualité ; indicateurs de lutte contre la pauvreté, d'environnement, de financement du programme, de changement de comportement, de sensibilisation et d'engagement politique, de revenu des ménages, etc. Dans la mesure du possible, ces indicateurs doivent être exprimés sous forme de proportions et non de nombre. Il était nécessaire d'améliorer la classification des indicateurs.

77. Les directeurs de programmes doivent s'assurer que les objectifs de résultats sont réalisés. Non seulement les données sur la réalisation des résultats sont nécessaires pour interpréter et comprendre les indicateurs d'impact, mais leur collecte est également souhaitable car la direction du projet a besoin d'informations pouvant servir à améliorer la qualité et la portée de la supervision. Les séries longitudinales de données collectées régulièrement constituent une source de données très précieuses. La sélection des indicateurs de résultats doit être essentiellement fonction de l'identification des variables se prêtant le mieux au changement ou à l'intervention des hommes de terrain. En outre, le système d'information, à l'instar du projet lui-même, doit être perçu comme un système dynamique. Il peut être modifié selon les besoins et l'expérience des hommes de terrain et des responsables.

78. Ce contexte appelle des questions pertinentes, notamment :

- (a) Les objectifs macro et sectoriels du programme sont-ils pertinents dans le contexte du Programme national de développement en cours ?
- (b) Les facteurs démographiques ont-ils été intégrés dans les objectifs sectoriels ?
- (c) Quels sont les domaines prioritaires dans lesquels les efforts devraient être concentrés pendant la période du Plan de développement en cours ?
- (d) Quelles devraient être les attributions précises des mécanismes institutionnels de la mise en oeuvre qu'il convient d'appuyer ou de créer ?

79. Les objectifs sont souvent ambigus ou n'obéissent pas logiquement aux données d'entrée et de sortie du projet. Il s'ensuit que l'évaluation peut alors porter sur un type d'impact erroné. Ce problème est révélé par l'utilisation d'indicateurs non appropriés de mesure et de comparaison. Il est nécessaire de distinguer les impacts à court terme des impacts à long terme. Il faudrait tenter *ex ante* d'évaluer les conséquences de tous les projets de développement pour comprendre l'orientation des changements anticipés. En résumé, il est nécessaire de définir les objectifs clairement, sur la base d'une conception logique du projet, en utilisant des indicateurs pertinents d'état d'avancement afin de suivre le changement. Les objectifs du programme doivent être minutieusement évalués, de même que la pertinence des projets par rapport aux stratégies et aux objectifs socio-économiques du Plan national de développement, dont le PNP est partie intégrante. Pour réduire au minimum les goulets d'étranglement de la mise en oeuvre, il faudrait évaluer les organes techniques en place ou les structures de mise en oeuvre prévues aux niveaux national, sous-national et sectoriel, en termes de composition, d'organisation de réunions, d'existence de programmes d'action, de difficultés rencontrées dans le passé (s'il y a lieu), etc.

80. Les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le transport et les communications en Afrique (UNTACDA II, 1991-2000) sont également pertinents au regard des principes directeurs qu'ils proposent pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes. Sur la base de cette expérience, il est

recommandé de définir d'abord un point de référence, c'est-à-dire un point de départ pour l'évaluation de divers projets du programme. Par souci de cohérence, il faudrait s'accorder sur les paramètres à suivre. Il faudrait créer, au niveau local, des points focaux qui fourniraient des informations sur les indicateurs nécessaires. De plus, la méthodologie du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre du programme devrait :

- (a) être transparente et objective ;
- (b) améliorer la correction et la modification des objectifs du programme (en cas de nécessité) ;
- (c) identifier les contraintes (s'il en est), afin que des mesures de redressement puissent être prises.

81. A ces fins, il faudrait organiser des ateliers nationaux sur le suivi et l'évaluation ; et associer les planificateurs, les démographes, les chercheurs et la société de manière générale aux processus d'élaboration, de formulation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation de la politique.

E. Liste proposée de secteurs, objectifs et activités opérationnelles pour la mise en oeuvre d'un PNP (CEA, 1993c)

Secteur I : Population, Environnement et Développement durable

1. Objectifs

82. Il faudrait :

- (a) intégrer les variables dans le processus de développement;
- (b) améliorer la qualité de vie de toutes les populations, en particulier les groupes vulnérables (par exemple : les femmes, les enfants et les personnes âgées) en gérant le mouvement de la population et les pressions de population ; en réalisant l'auto-suffisance alimentaire et la sécurité alimentaire ; en assurant une utilisation effective et équitable des ressources en eau ; en réalisant une plus grande auto-suffisance en énergie ; en optimisant la production industrielle écologiquement saine ; en gérant les espèces et les

écosystèmes ; et en prévenant et inversant le phénomène de la désertification.

2. Activités opérationnelles proposées

83. Adopter une politique explicite en matière de population ; s'assurer que les mesures découlent d'interactions établies entre population et développement et élaborer un programme national de population (PNP) ; mettre en place des mécanismes en vue d'échanger les expériences nationales aux niveaux sous-régional, régional ou international en se fondant sur les compétences en matière d'intégration des variables de population dans les plans de développement. Ceux-ci devraient faire en sorte que la tendance nationale à la baisse du taux de croissance naturelle soit suffisante pour la réalisation de l'objectif régional de 2,5 % d'ici à l'an 2000 et de 2% d'ici à l'an 2010.

84. Désigner un Comité technique chargé de la protection de l'environnement et de la réinstallation des populations. Ce comité devra mener des études de facteurs sociaux, économiques, géographiques et culturels pour faciliter la réinstallation (s'il y a lieu) ; élaborer des programmes (sites, logistique, appui nécessaire) pour la réinstallation des familles (s'il y a lieu) ainsi que des programmes de reboisement et de conservation des sols; et prévoir, pour toutes les réinstallations, les services sociaux et les infrastructures nécessaires.

85. Le Comité devra également :

- (a) adopter des mesures pour s'attaquer aux causes de la dégradation de l'environnement et assurer la sécurité alimentaire afin de lutter contre la pauvreté ;
- (b) promouvoir les agro-industries et autres possibilités d'emploi à des emplacements déterminés pour faciliter la croissance de villes de taille moyenne ;
- (c) faire des projets d'utilisation des ressources en eau du pays à des fins d'irrigation et d'électrification ;
- (d) fixer (à partir de résultats d'études et d'analyses minutieuses) des objectifs de réinstallation de populations d'une zone du pays (par exemple, les familles agricoles des zones surpeuplées ou den-

- sément peuplées) vers des zones relativement moins peuplées ou à faible densité de population, et ce pendant la période du plan ;
- (e) développer un certain nombre de villes de taille moyenne afin de freiner l'exode rural massif vers les grands centres urbains du pays, et ce pendant la période du plan ;
 - (f) mettre davantage l'accent sur la planification du développement régional pour veiller à une répartition plus équitable des opportunités d'emploi dans différentes régions du pays ;
 - (g) entreprendre des réformes importantes de la structure chargée de planifier l'évolution de la population (y compris le perfectionnement et/ou la réorientation des planificateurs et des responsables)
 - (h) accorder une plus grande attention au cadre organique dans lequel opèrent en général les institutions et organismes divers oeuvrant dans le développement des régions défavorisées ;
 - (i) prendre des mesures pour remédier aux problèmes de l'urbanisation, notamment les aspects de la planification physique des villes et les flux de migrants ;
 - (j) adopter une approche ascendante incluant tous les bénéficiaires et les groupes-cibles pour une plus grande sensibilisation aux questions liées à la population. Formuler, mettre en oeuvre et évaluer des instruments de développement pertinents remédiant à ces questions dans le cadre d'une stratégie de développement à long terme globale et intégrée ;
 - (k) établir les orientations budgétaires du secteur.

Secteur II : Santé en matière de procréation, planification familiale, femmes et jeunes

1. Objectifs

86. Ils peuvent être résumés comme suit :

- (a) baisser le taux de fécondité dans les Etats membres en renforçant l'intégration de la femme au développement par des informations et des services de planification familiale à l'intention des femmes, tout au long de la période du plan ;
- (b) modifier toutes les lois et pratiques culturelles discriminatoires à l'égard des femmes ;
- (c) créer, pour les femmes, à travers les programmes d'action et la formation professionnelle, des possibilités d'emploi rémunérateur afin que, sur la période du plan, elles puissent parvenir à une plus grande indépendance économique, sans parler de l'accent mis sur leur éducation et leur formation dans les PNP
- (d) améliorer le potentiel des jeunes dans le processus du développement en mettant l'accent sur leur éducation et les canaux de transmission de la communication ;
- (e) promouvoir l'éducation des hommes et des femmes pour une parenté responsable ;
- (f) se pencher sur l'incidence de questions de santé des adolescents en matière de procréation, telles que les grossesses non désirées, l'avortement à risque, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.

2. Activités opérationnelles proposées

87. Le taux élevé d'abandon des filles, à tous les niveaux d'éducation, étant principalement dû à la grossesse, il est impératif que les politiques et programmes du gouvernement réhabilitent les jeunes élèves célibataires. Des mesures s'imposent pour réduire les effets négatifs du PAS sur les

femmes. En matière d'emploi, par exemple, les postes où les femmes prédominent (ex : les services) doivent être protégés et maintenus. Les gouvernements devraient renforcer le rôle des femmes dans l'agriculture en leur fournissant des appareils appropriés qui allègent leur travail et leur fassent gagner du temps. Des programmes de formation à l'animation devraient être organisés pour les préparer à assumer de hautes responsabilités politiques. Il est impératif d'adopter une politique nationale d'intégration de la femme au développement et les bureaux nationaux des statistiques devraient constituer des banques de données sur l'intégration de la femme au développement.

88. De manière générale, le pays devra adopter et/ou renforcer un code de la famille reconnaissant que la famille est la cellule de base de la société et doit être protégée. Il doit faire en sorte que le code de la famille soit partie intégrante d'un cadre global de développement.

89. Le pays doit également :

- (a) s'assurer que la tendance nationale en matière d'utilisation de contraceptifs contribue à la réalisation de l'objectif régional d'un taux de 20% d'ici à l'an 200 et de 40% d'ici à l'an 2010 ;
- (b) mettre en application tous les instruments internationaux pertinents relatifs aux questions d'égalité des sexes, aux enfants et aux jeunes ;
- (c) inclure la planification familiale et les services des santé en matière de procréation dans l'ensemble des prestations maladie offertes par les industries de la santé et les assurances couvrant ce secteur. A cet égard, s'assurer que des informations détaillées et circonstanciées ainsi qu'une gamme complète de services de santé en matière de procréation, y compris la planification familiale, sont disponibles, accessibles, acceptables et pratiques pour tous les usagers ;
- (d) adopter une stratégie globale en matière de population et de développement pour les jeunes gens, renfermant l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, plans et programmes relatifs aux jeunes ; cibler des activités d'IEC à l'intention de bénéficiaires soigneusement subdivisés ; renforcer les services de SMI et de

planification familiale à l'intention des jeunes ; accroître le rôle, le statut, et la participation des femmes, en particulier les jeunes, en matière de responsabilités familiales ; compléter les autres activités de développement ayant un impact démographique considérable ; et rendre les jeunes gens autonomes grâce à une collaboration étroite avec eux et les ONG s'occupant de jeunes.

90. En ce qui concerne la santé en matière de procréation et la planification familiale, l'exemple donné ci-dessous à des fins d'illustration, est celui d'un pays comportant trois niveaux administratifs de pouvoir : le niveau national, celui des Etats, régions ou provinces et celui des pouvoirs locaux.

91. Au niveau national, les activités de planification requises sont, notamment, les suivantes :

- (a) Créer un Comité technique consultatif afférent au Programme national de planification familiale (PNPF) et un comité technique chargé de la coordination du PNPF ;
- (b) Evaluer la nature et la portée du PNPF en place ;
- (c) Elaborer un système de prestation de services de planification familiale (dans les centres de consultation et en dehors de ceux-ci) ;
- (d) Concevoir un programme de formation pour toutes les catégories de travailleurs et de responsables du secteur de la planification familiale ;
- (e) Planifier la composante IEC du PNPF et mettre en place des projets pilotes de planification familiale dans quelques lieux donnés ;
- (f) Concevoir un mécanisme de suivi et d'évaluation du PNPF et désigner des consultants techniques à cet effet ;
- (g) Fixer des objectifs et définir les principes directeurs appropriés pour l'estimation des coûts et l'élaboration du budget.

92. Les objectifs fixés doivent viser à baisser le taux de fécondité et, dans une certaine mesure, à déterminer la portée et l'intensité du programme de planification familiale requis. Les données d'entrée relatives à la fixation de ces objectifs sont, entre autres : (a) la période, la première année et la dernière année du plan ; (b) le taux de fécondité d'ensemble au début et à la fin du plan ; (c) la population féminine âgée de 15 à 49 ans au début et à la fin (projections) de la période du plan ; (d) les méthodes contraceptives utilisées ; (e) les indicateurs d'efficacité, d'interruption et d'utilisation des contraceptifs ; (f) la proportion des méthodes contraceptives ; (g) le pourcentage des femmes en âge de procréer mariées au début et à la fin (projections) de la période du plan ; (h) la durée de l'infertilité *post partum* au début et à la fin de la période du plan ; (i) le taux d'avortements provoqués pour 1 000 femmes âgées de 14 à 49 ans , au début et à la fin de la période du plan (j) le taux de stérilité pathologique à 49 ans (pour les femmes). Compte tenu de ces séries de données, on devrait pouvoir obtenir une estimation du pourcentage de femmes utilisant la contraception, de leur nombre implicite, du chiffre annuel des accepteurs de contraceptifs, du chiffre annuel de cycles par méthode et de la baisse annuelle implicite de fécondité par cycle.

93. Au niveau de l'administration des Etats, des structures appropriées à la coordination des activités de planification familiale doivent être mises en place ; des objectifs correspondants fixés pour le champ d'application des services et facilités de planification familiale ; les diverses catégories de travailleurs du secteur de la planification familiale formées ; et un système de collecte de données mis en place.

94. Au niveau des pouvoirs locaux, il faudra identifier les structures et facilités existantes pouvant servir à la planification familiale ; renforcer les mesures de sensibilisation des populations par l'IEC ; et former les diverses catégories de travailleurs du secteur de la planification.

95. D'autres activités relatives à la condition de la femme doivent être, notamment, de :

- (a) Créer un comité technique chargé de l'intégration de la femme au développement et un groupe de travail chargé d'étudier toutes les dispositions légales, les politiques ou les pratiques culturelles tendant à rabaisser le statut de la femme ;

- (b) Définir les questions concernant l'intégration de la femme au développement et élaborer des programmes visant l'épanouissement de la femme ;
- (c) Dispenser une formation aux questions de population et de vie de famille (FPVP) et une formation professionnelle aux femmes ;
- (d) Faire du mieux pour encourager les filles à terminer au moins leurs études secondaires ;
- (e) Fournir des services de planification familiale à toutes les femmes qui le désirent ;
- (f) Créer des possibilités d'emploi pour la femme ;
- (g) Adopter des lois relevant immédiatement l'âge minimal du mariage ;
- (h) Fixer des objectifs pour augmenter le recrutement des femmes à tous les niveaux d'éducation et relever progressivement l'âge minimal du mariage sur la période du plan, en adoptant les lois appropriées.

D'autres activités concernant les jeunes doivent être, notamment, de :

- (a) Créer un Comité d'encadrement de la jeunesse ;
- (b) Déterminer, par des études, les dimensions des problèmes de la jeunesse (chômage, délinquance juvénile) et élaborer des stratégies en conséquence ;
- (c) Re-dynamiser les activités des associations de jeunes ;
- (d) Concevoir des projets pour dispenser la FPVP aux jeunes (élèves ou non) ;
- (f) Créer des projets appropriés de formation professionnelle et d'emploi des jeunes ;

- (g) Fixer des taux de scolarisation en fonction des projections de population de jeunes sur la période du plan ;

97. Il faudrait également fixer des objectifs, sur la période du plan, pour

Réduire :

- (a) Le chômage chez les jeunes par la formation professionnelle, l'appui aux petites industries et entreprises commerciales ;
- (b) L'incidence des grossesses non désirées, grâce à l'information, à l'éducation et aux services de planification familiale ; et

Relever :

L'âge minimal du mariage (pour les garçons et les filles), grâce aux lois appropriées.

Secteur III : Santé et morbidité

1. Objectifs

98. Les objectifs indispensables sont de : s'attaquer aux causes sous-jacentes des conditions sanitaires précaires dans n'importe quel pays ; en particulier à l'épidémie du SIDA.

2. Activités opérationnelles proposées

99. Il conviendrait de mettre sur pied un comité technique multi-sectoriel de la santé chargé de coordonner les programmes de ce secteur.

100. Le comité devra évaluer les besoins en infrastructures (hôpitaux, centres de santé, etc.) ; faire des estimations de coûts ; élaborer un programme détaillé de promotion de la santé précisant les différentes catégories de personnel sanitaire à former ; définir les principes directeurs d'élaboration du budget pour la prestation de services sanitaires ; créer, au sein du Ministère de la santé, une division de la recherche chargée du suivi et de l'évaluation ; et, concevoir des stratégies appropriées de lutte contre les forces du milieu.

101. Le comité devra fixer des objectifs d'extension des services et des infrastructures sanitaires afin de couvrir un certain pourcentage de la population. Il faudra pour cela : étendre les services de santé communautaires : multiplication des centres de consultation, et des lits d'hôpital, en particulier dans les zones rurales, et création d'hôpitaux spécialisés plus nombreux ; augmenter la participation privée ; former du personnel sanitaire, médical et paramédical supplémentaire.

102. Le comité devra également fixer des objectifs d'amélioration du cadre de vie, sur la période du plan, ce qui nécessitera :

d'augmenter la distribution d'eau potable salubre ; d'étendre le réseau d'égouts en zone urbaine et de multiplier les latrines en zone rurale ; d'instaurer le contrôle de qualité des produits alimentaires importés et du traitement et de la conservation des produits alimentaires locaux ; d'établir des consignes de sécurité pour limiter les risques professionnels ; et de multiplier les efforts d'assainissement du milieu ; de fixer des objectifs limitant l'incidence de maladies spécifiques (touchant, en particulier, les nourrissons, les enfants et les mères) en tenant compte des principales causes avérées de décès. Cet effort s'impose pour baisser les taux de mortalité (des nourrissons, des enfants, des mères et de la population en général) sur la période du plan et pour augmenter l'espérance de vie à la naissance.

103. Le comité devra prendre des dispositions pour que la tendance nationale du taux de mortalité contribue à réaliser les objectifs régionaux (fixés dans le cadre de la DDN adoptée à la CAP.3), à savoir : une espérance de vie à la naissance d'au moins 55 ans d'ici à l'an 2000 ; un taux de mortalité infantile inférieur à 50 pour 1 000 naissances vivantes ; un taux de mortalité infanto-juvénile inférieur ou égal à 70 pour 1000 ; et une baisse du taux de mortalité maternelle de 50% par rapport au niveau de 1990.

Secteur IV : Information, Education et Communication (IEC)

1. Objectifs

104. Il s'agit d'accroître le degré de sensibilisation et d'engagement à tous les niveaux de la société afin que les dirigeants mesurent l'importance des problèmes de population et des questions s'y rapportant ; et de prendre les

mesures requises pour résoudre ces problèmes dans le cadre du développement durable.

2. Activités opérationnelles proposées

105. Le pays devra faire la diffusion la plus large possible des informations relatives à la DDN et au PA.CIPD auprès de ses fonctionnaires, des communautés locales, des ONG et du secteur privé. Il devra créer un point focal national pour favoriser les activités ci-après :

Intégration de la population dans la planification du développement (IPPD) ;

Mise en place de programmes d'IEC pertinents pour sensibiliser davantage les groupes cibles aux questions de population et de développement ;

Exploitation d'un système intégré d'informations pour la gestion axé sur les usagers et régulièrement actualisé pour les questions de population et de développement, un accent particulier étant mis sur la santé en matière de procréation (y compris les programmes de planification familiale et de santé sexuelle) ;

Collecte et diffusion d'informations sur la population et le développement requises pour l'intégration des facteurs démographiques dans les plans de développement.

106. Le point focal national devra également :

- (a) Mener des études suivies sur les contraintes pesant sur les organisations et les professionnels des médias en Afrique;
- (b) Subventionner les médias pour qu'ils "imposent" certains messages ou défendent des services donnés, en fournissant le financement, en donnant de nouvelles orientations au contenu des médias et en offrant au public de nouvelles possibilités d'accès à l'information spécialisée ;
- (c) Former les directeurs des médias et les professionnels du métier à interpréter et utiliser les données techniques relatives à la

population, la relation entre les questions de population et le processus du développement national, et les moyens permettant d'apporter une communication d'appoint à des programmes de population précis tels que les recensements, les enquêtes, les déclarations de naissances et de décès et l'éducation des femmes.

107. Il conviendrait de créer un Comité d'IEC pour :

- (a) Concevoir un programme national d'IEC ;
- (b) Elaborer un programme de formation aux questions de population et de vie de famille (FPVF) ;
- (c) Produire le matériel pédagogique nécessaire et acquérir l'équipement requis ;
- (d) Organiser des programmes de formation appropriés ;
- (e) Créer une structure de recherche IEC pour le suivi et l'évaluation ;
- (f) Elaborer les grands axes budgétaires ;
- (g) Améliorer le transport et les communications dans tout le pays pour faciliter la diffusion des informations ;
- (h) Former les agents d'IEC à la diffusion des informations sur le FPVF, la nutrition, la maternité sans danger et l'hygiène personnelle.

108. Le Comité devra fixer des objectifs en matière d'éducation scolaire, à savoir :

- (a) Augmenter le taux de scolarisation des deux sexes d'une certaine marge sur la période du plan, à tous les niveaux de la pyramide de l'éducation scolaire et intégrer la FPVF dans ces objectifs ;
- (b) Eu égard à l'éducation extra-scolaire, promouvoir la FPVF à travers les médias, en augmentant les capacités existantes en matière d'indice d'écoute de la radio et de la télévision, de

distribution des journaux, de camions-cinéma, d'approvisionnement en livres et organiser une campagne d'alphabétisation des masses.

Secteur V : Collecte et analyse de données et formation et recherche

1. Objectifs

109. Il s'agit d'améliorer la qualité, la couverture et la période des données sur la population et le développement, y compris la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales ; et de constituer des bases factuelles permettant de comprendre et d'anticiper l'interdépendance entre les variables de population, socio-économiques et d'environnement.

2. Activités opérationnelles proposées

110. Le gouvernement devra :

- (a) Créer et/ou soutenir des centres nationaux ou régionaux de formation et de recherche en matière de population et de développement ;
- (b) Mettre en place ou améliorer les bases de données nationales afin de disposer de données et informations de référence permettant d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du PNP. A cet égard, il devra prévoir un certain nombre "d'études d'impact" sur l'interdépendance entre la population et le développement ; préparer ou élaborer un mécanisme de suivi des activités du programme et d'évaluation des résultats à chaque niveau d'exécution, ainsi qu'un programme d'ateliers et de séminaires sur la mise en oeuvre, les difficultés, les stratégies alternatives et les perspectives du projet ;
- (c) Publier des rapports nationaux sur ces évaluations, présentant les succès réalisés ainsi que les difficultés et entraves rencontrées ;

- (d) Former des experts nationaux et créer des centres d'excellence afin de promouvoir l'utilisation des compétences nationales, y compris les femmes et les jeunes ;
- (e) Elaborer une politique détaillée de mise en valeur des ressources humaines qui accorde une attention particulière à l'éducation de base, la formation et l'emploi des femmes à tous les niveaux et prend en compte les utilisateurs et les questions liées aux femmes, tout au long des programmes de formation ;
- (f) Former le personnel aux questions liées à la population, l'affecter sur l'ensemble du territoire et l'informer régulièrement des faits nouveaux ;
- (g) Déterminer ce qu'il y a lieu de faire lors de la collecte des données de recensement afin de parvenir à une meilleure utilisation des méthodes de sondage et des procédures formelles de contrôle de qualité ;
- (h) Instituer des programmes détaillés de perfectionnement du personnel et améliorer les conditions de service offertes par les Etats membres dans les bureaux des statistiques et de recensement, afin de mettre fin à la rotation élevée du "personnel formé" ;
- (i) Constituer une documentation sur le matériel du recensement, tenir et conserver des archives ;
- (j) Mener des enquêtes environ à mi-parcours entre les recensements ;
- (k) Instituer une approche graduée du système de collecte des statistiques vitales et de l'enregistrement des données d'état civil (SV/EC). Dans la première phase, "la phase pilote", les instruments d'enregistrement devront être testés ; le passage de la première à la deuxième phase dépendra du succès obtenu. Dans la mise en oeuvre de ce programme gradué, on choisira de préférence des entités compactes plutôt que des zones-échantillon. Chaque pays devra adopter sa propre approche mais pourrait

s'inspirer des méthodes utilisées par des pays ayant plus d'expérience dans ce domaine ;

- (l) Créer un Comité technique chargé de la coordination globale d'activités telles que la collecte et l'analyse de données sur la population, la formation et la recherche dans ce domaine ;
- (m) Fixer des objectifs pour parvenir, sur la période du plan, à enregistrer les naissances, les décès et les mariages de tous.

111. La communauté internationale devra :

- (a) Entreprendre des études visant à améliorer les méthodologies et les stratégies utilisées, afin que les coûts du recensement par habitant soient maintenus à des niveaux raisonnables sans que la qualité des données n'en souffre ;
- (b) Analyser des systèmes informatiques sous l'angle de leur utilisation potentielle dans l'ensemble de la région.

112. Les gouvernements et la communauté internationale devront formuler conjointement un programme détaillé d'activités de cartographie couvrant les phases pré et post recensement.

Secteur VI : Mesures d'ordre législatif

113. Pour la mise en oeuvre des activités énumérées dans les secteurs ci-dessus, il est proposé d'adopter les mesures suivantes:

- (a) Créer un Comité chargé de la législation en matière de population ;
- (b) Réviser les dispositions et les politiques législatives existantes pour refléter l'esprit de la politique en matière de population ;
- (c) Rédiger un projet de mesures et de politiques pertinentes en matière de population ;
- (d) Fixer des délais pour la révision des lois ; et définir les grands axes budgétaires ;

(e) Fixer également des délais pour la révision complète des lois et politiques existantes dans les domaines ci-après :

- (i) Production, vente et distribution de contraceptifs;
- (ii) Mariage et famille ;
- (iii) Avortement ;
- (iv) Stérilisation ;
- (v) Age minimal du mariage ;
- (vi) Vaccination et immunisation ;
- (vii) Règles de sécurité en matière de travail et de voyage ;
- (viii) Normes d'hygiène du cadre de vie ;
- (ix) Production et consommation de tabac ;
- (x) Contrôle de qualité des denrées alimentaires et des boissons ;
- (xi) Pollution et évacuation des déchets ;
- (xii) Normes de travail ;
- (xiii) Logements et aménagement urbains ;
- (xiv) Déclaration de naissances, de décès et de mariages ;
- (xv) Droits fondamentaux de l'homme.

114. Une liste d'indicateurs est proposée à l'Annexe 2A pour faciliter le suivi et l'évaluation des objectifs fixés dans les secteurs ci-dessus.

F. Mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD

Au niveau régional

115. Le mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la DDN a été établi dans le cadre de la Résolution 748 (XXVIII) à la 19^e session de la Conférence des Ministres du plan et du développement économique de la CEA (1993). Le paragraphe 3 de cette Résolution invite le Secrétaire exécutif à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les principes, objectifs et recommandations de la DDN soient pris en compte dans le programme de travail et les priorités de la CEA.

116. C'est sur cette base qu'a été créé, en mars 1994, un Comité de suivi de la DDN dont le bureau comprend celui de la troisième Conférence africaine sur la population, CAP.3 (Egypte, Kenya, Namibie, Rwanda et Sénégal). Les termes de référence du Comité sont les suivants :

- (a) "Sensibiliser les Etats membres, la communauté internationale, les organes intergouvernementaux et non gouvernementaux à la nécessité d'engager et de coordonner des actions et des programmes pour la mise en oeuvre des recommandations de la DDN ;
- (b) Encourager les Etats membres à désigner un point focal national chargé de suivre la mise en oeuvre de la DDN ;
- (c) Se concerter avec le point focal de chaque Etat membre pour le suivi de la mise en oeuvre ;
- (d) Collecter les données pertinentes sur la mise en oeuvre de la DDN auprès des Etats membres, des organismes des Nations Unies, des organismes donateurs, des organisations intergouvernementales et des ONG ;
- (e) Préparer des rapports, notamment des rapports annuels, sur les activités du Comité de suivi ; des rapports analytiques (tous les deux ans) sur les facteurs et les questions favorisant ou entravant la mise en oeuvre de la DDN et proposer des solutions éventuelles aux contraintes et difficultés rencontrées; et rédiger des rapports d'évaluation circonstanciés (tous les cinq ans) sur la mise en oeuvre de la DDN".

117. Ces rapports doivent être soumis à la Conférence des ministres du plan et du développement économique de la CEA, lors de ses diverses sessions, afin qu'elle puisse les examiner et se prononcer sur la suite à y donner.

118. Un Groupe de travail a été mis sur pied par le Comité de suivi en mars 1994, il comprend également le bureau de la troisième Conférence africaine sur la population ainsi que la CEA, le FNUAP, le secrétariat conjoint, l'IDEP, l'IFORD, le RIPS et l'UEPA. Un certain nombre de pays africains et d'institutions non africaines y ont un statut d'observateur.

119. Le Groupe avait pour tâche d'aider le Comité de suivi dans ses activités ; d'apporter un appui technique dans la mise en oeuvre de la DDN ; et de jouer un rôle consultatif en ce qui concerne l'examen du programme de travail du Comité et des propositions d'orientations nouvelles de ce programme. Il devait, lors de sa première réunion, rédiger un programme de travail provisoire conforme aux recommandations de la DDN et le soumettre au Comité pour examen. Il devait, par la suite, se réunir au moins une fois par an pour évaluer les contraintes et difficultés entravant la mise en oeuvre de la DDN, définir les priorités du programme pour l'avenir et rendre compte lors des réunions biennales du Comité de suivi. La CEA y fait fonction de Secrétaire.

120. Les données sur l'évolution de la population requises pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD mais également pour l'élaboration d'un PNP ont été compilées par la CEA au fil des ans (CEA, 1968, 1971, 1975, 1978, 1982a, 1982b, 1986, 1988, 1992). A cet effet, le secrétariat de la CEA se propose d'élaborer un questionnaire et de l'envoyer aux points focaux désignés (Annexe 2B). Une fois rempli, ce questionnaire servira aussi à actualiser la base de données des Etats membres.

Au niveau national

121. Il est proposé que les Etats membres eux-mêmes se servent de ces réponses pour préparer un Rapport national à soumettre à la deuxième session du Comité de suivi, prévue lors des neuvièmes sessions conjointes des Planificateurs, Statisticiens, Démographes et Spécialistes africains de l'information, devant se tenir en mars 1996, la CEA utiliserait ces Rapports nationaux pour vérifier la cohérence des informations par rapport à sa base de données actualisée.

122. Pour encourager l'échange d'expériences, la CEA transmettrait ses fiches techniques actualisées (contenant des informations sur toute la région) à tous les Etats membres et aux partenaires en matière de développement, à savoir la communauté internationale engagée dans la planification de la population et du développement, notamment les Représentants résidents du PNUD, les Administrateurs nationaux du FNUAP, les trois équipes d'appui technique et le secrétariat conjoint.

123. Il est proposé que le Conseillers des EAT, en collaboration avec les Administrateurs nationaux du FNUAP, actualisent les fiches techniques de chaque pays lors des missions qu'ils y effectueront au cours des deux années précédant la dixième session - en 1998 - de la Conférence conjointe des Planificateurs, Statisticiens, Démographes et Spécialistes africains de l'information. Ces fiches actualisées devraient, dans de telles circonstances, être partie intégrante de leurs rapports de mission dont copie serait renvoyée à la CEA qui pourrait s'assurer ainsi que les fiches techniques régionales actualisées reflètent les informations supplémentaires dont elle dispose. La Conférence conjointe étant biennale, cette procédure ferait de l'actualisation des données et informations sur l'évolution de la population dans la région une activité permanente.

124. En principe, cette actualisation progressive, pays par pays, par la coopération nationale, sous-régionale et régionale, selon les modalités ci-dessus, devrait garantir le suivi et l'évaluation, en permanence, de la mise en oeuvre des deux cadres de développement. En pratique, ce qui risque de créer des difficultés dans ce processus tient au fait que ce sont les Etats qui doivent remplir et renvoyer le questionnaire. Cependant, vouloir c'est pouvoir. Si les gouvernements africains s'engagent réellement à améliorer la qualité de vie de leur population, la solution consiste pour eux à instituer un suivi et une évaluation continus de la mise en oeuvre de ces cadres. Les pays de la région doivent oeuvrer ensemble dans ce sens.

125. Enfin, les recommandations de l'Atelier des experts/ONG relatifs à la mise en oeuvre des deux cadres de développement devraient être largement diffusées par quatre voies :

- a) La CAP, par le biais du CNP de chaque Etat membre ;
- (b) Les trois Equipes d'appui technique (EAT) du FNUAP (par des Ateliers nationaux dans leurs sous-régions respectives);
- (c) Les ONG (à travers leurs programmes de travail);
- (d) Le forum des Parlementaires, par la distribution à tous les membres.

G. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

126. Après une brève introduction, la section B ci-dessus analyse les processus de suivi et d'évaluation, tels que conçus dans la mise en oeuvre, par le passé, des programmes de développement. La section C examine un certain nombre d'expériences par rapport à ces deux processus.

127. La section D énonce des principes directeurs pour le suivi et l'évaluation. Un des enseignements du passé est que les décideurs et les planificateurs ne devraient pas toujours s'attendre à des résultats immédiats des projets de développement. Pour obtenir des résultats positifs, les décideurs et les planificateurs devraient créer et rendre autonomes les institutions chargées de la mise en oeuvre des projets. L'emplacement approprié des projets, l'octroi de conditions d'emploi convenables et la stabilité d'emploi offerte au personnel sont autant d'éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement. Il est important de s'assurer que les points focaux retenus pour le suivi et l'évaluation des efforts de développement de l'Etat se situent à un niveau élevé de la hiérarchie officielle.

128. La section E propose une liste de secteurs, objectifs et activités opérationnelles pour la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD aux niveaux national, sous-régional, régional et de la communauté internationale. Le principal problème ici, pour une mise en oeuvre réussie et sans heurts, c'est que le gouvernement devra élaborer une stratégie d'évaluation de l'impact et du processus ; les éléments de cette stratégie sont : un système de données, une méthodologie d'analyse, un système de flux d'informations et une structure de gestion. En particulier, il est proposé que chaque Etat définisse ses secteurs prioritaires d'intervention, ainsi qu'une série d'objectifs précis par secteur, et que des indicateurs de réalisation soient conçus pour faciliter le suivi et l'évaluation des changements attribuables à la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD.

129. La section F donne les grandes lignes des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD, à des niveaux divers. Sur la base de ces mécanismes, les mesures ci-après sont recommandées aux Etats membres :

- (a) Elaborer des procédures de suivi et d'évaluation intégrées à la conception et la mise en oeuvre de leurs programmes et projets ;

- (b) Elaborer une stratégie pour évaluer l'impact et le processus, de pair avec la conception des programmes et des projets ;
- (c) Créer et/ou améliorer un système d'information permettant de suivre minutieusement les stocks et les flux d'intrants des programmes et des projets, et qui servirait également de support essentiel pour comprendre et expliquer les indicateurs d'impact ;
- (d) Baser le choix des indicateurs de résultat sur l'identification de variables hautement sensibles au changement ou au contrôle des décideurs , planificateurs et autres hommes de terrain ; chargées de la mise en oeuvre des projets. L'emplacement approprié des projets, l'octroi de conditions d'emploi convenables et la stabilité d'emploi offerte au personnel sont autant d'éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement. Il est important de s'assurer que les points focaux retenus pour le suivi et l'évaluation des efforts de développement de l'Etat se situent à un niveau élevé de la hiérarchie officielle.
- (e) Concevoir et entreprendre une série d'études opérationnelles restreintes destinées à la gestion de leurs programmes et projets.

ANNEXE 2A : LISTE PROPOSEE D'INDICATEURS

Objectifs proposés par secteur	Indicateurs proposés
Secteur I	
Intégrer les variables de population dans le développement	Nombre et types de structures institutionnelles en place à des niveaux divers ; nombre et niveau de personnel formé en matière de population et de planification du développement travaillant dans les ministères ; points focaux pour la diffusion des informations sur la population et la planification du développement
Améliorer la qualité de vie de toutes les populations, en particulier les groupes vulnérables (exemple : les femmes, les enfants et les personnes âgées) par des politiques et programmes de population appropriés	Plus grand nombre de femmes employées dans le secteur moderne ; baisse du chômage ; ratios d'autosuffisance alimentaire ; population ayant accès à l'eau potable saine ; diminution de la population en dessous du seuil de pauvreté ; niveaux de revenu (PNB, PIB)
Minimiser la dégradation de l'environnement par :	Baisse du taux d'accroissement de la population par rapport à la croissance économique
(a) la gestion du mouvement et des pressions de population ;	Augmentation de la production alimentaire en rapport avec l'adaptation des habitudes alimentaires à une vaste gamme de produits - et à une plus grande variété d'aliments de base ;
(b) l'auto-suffisance et la sécurité alimentaires ;	Augmentation du pourcentage moyen de terres arables irriguées ; davantage d'eau potable disponible ;
(c) l'utilisation effective et équitable des ressources en eau ;	Plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables et des sources alternatives d'énergie réduisant la pression sur l'environnement ;
(d) une plus grande auto-suffisance en énergie ;	Meilleure gestion des déchets industriels, adoption et mise en oeuvre de politiques de localisation industrielle en rapport avec les établissements humains ;
(e) l'optimisation de la production industrielle écologiquement saine ;	Adoption de politiques efficaces de bio-diversité et de conservation ;
(f) la gestion des espèces et des écosystèmes ;	Amélioration des politiques de coordination d'une utilisation efficace des ressources en eau, sources alternatives d'énergie réduisant la pression sur l'environnement et meilleure gestion des ressources foncières dans les zones arides et semi-arides y compris les mesures de lutte contre la pauvreté.
(g) la prévention ou l'inversion du phénomène de la désertification.	

Objectifs proposés par secteur

Indicateurs proposés

Secteur II	
Baisser le taux de fécondité dans les États membres en renforçant l'intégration de la femme au développement par des informations et des services de planification familiale à l'intention des femmes, tout au long de la période du plan ;	Baisse du taux global de fécondité sur la période du Plan national de développement (PND) ; augmentation du taux d'utilisation de contraceptifs sur la période du PND.
Modifier toutes les lois et pratiques culturelles discriminatoires à l'égard des femmes ;	Révision des lois existantes et l'application qui elles font de la Convention des Nations Unies sur la discrimination à l'égard de la femme
Créer, pour les femmes, à travers les programmes d'action et la formation professionnelle, des possibilités d'emploi rémunérateur afin que, sur la période du plan, elles puissent parvenir à une plus grande indépendance économique, sans parler de l'accent mis sur leur éducation et leur formation dans les PNP ;	Plus grand pourcentage de femmes dans la population active, sur la période du PND Plus grand pourcentage de femmes dans les programmes de formation professionnelle, sur la période du PND
Améliorer le potentiel des jeunes dans le processus du développement en mettant l'accent sur leur éducation et les canaux de transmission de la connaissance ;	Révision du nombre et du type de structures créées par l'Etat et les ONG pour le suivi des activités des jeunes, y compris l'évaluation des besoins et des problèmes des jeunes ex : les possibilités d'emploi en zone rurale, et analyse de leurs aspirations (systèmes d'éducation et de formation), par des études, des enquêtes et des recherches
Promouvoir l'éducation des hommes et des femmes pour une procréation conjointe responsable ;	Analyse d'un échantillon représentatif de programmes de l'Etat et des ONG sur la procréation et la planification familiale responsable, afin de déterminer dans quelle mesure ils incluent, respectivement, les hommes et les femmes
Se pencher sur l'incidence de questions de santé des adolescents en matière de procréation, telles que les grossesses non désirées, l'avortement à risque, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA.	Analyse d'un échantillon représentatif de programmes de l'Etat et des ONG sur les grossesses non désirées, l'avortement à risque, les MST et le VIH/SIDA, pour déterminer dans quelle mesure ils incluent les adolescents

Objectifs proposés par secteur	Indicateurs proposés
Secteur III S'attaquer aux causes sous-jacentes des conditions sanitaires précaires (dans le pays), en particulier à l'épidémie du SIDA.	Augmentation de l'espérance de vie à la naissance et du taux d'alphabétisation, notamment chez les femmes, au cours de la période du PND Baisse du taux de mortalité infantile, post-infantile et d'adultes au cours du PND Plus grande proportion de femmes accédant, au cours du PND, aux soins de santé pré et post-natale ; et de femmes bénéficiant, à l'accouchement, de l'assistance d'un personnel de la santé qualifié Plus grande proportion, au cours du PND, de femmes espaçant les naissances d'au moins deux ans.
Secteur IV Accroître le degré de sensibilisation et d'engagement à tous les niveaux de la société afin que les dirigeants mesurent l'importance des problèmes de population et des questions s'y rapportant ; et de prendre les mesures requises pour y remédier dans le cadre du développement durable.	Utiliser le questionnaire pour analyser les politiques et les programmes de population en place, y compris l'importance des dotations budgétaires
Secteur V Améliorer la qualité, la couverture et les délais des données sur la population et le développement, y compris la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales ; et établir des bases concrètes permettant de comprendre et d'anticiper l'interdépendance entre les variables de population, socio-économiques et d'environnement.	Calcul d'un indice de qualité des données disponibles sur l'âge/le sexe quant aux groupements sous-nationaux sur une période donnée, servant aussi d'indice de meilleure qualité des données Calcul du (des) taux de couverture des catégories sous-nationales, servant ainsi d'indice de mesure d'intégralité de la couverture Comparaison des délais généralement admis pour la conformité, dans le cas de diverses sources de données (ex: recensement), à ceux appliqués aux données déjà existantes

ANNEXE 2B

LISTE DE POINTS FOCALISÉS POUR LA DDN

Mr. Alex Quist-Therson, Director
Secretariat of the National Population Council
c/o Population Desk, Social Sector Policy Unit (SSPU)
Ministry of Finance and Economic Planning
P.O.Box M. 40, Accra, Ghana.

Miss M. C. Mphutlane, Acting Director, Economic Policy Department
Ministry of Planning, Economic and Manpower Development
P.O.Box 630, Maseru 100, Lesotho [Tel. 31 11 00 ext. 2512;
Telex: 4429 LO; Fax: 266-310281; Cable: PLANNOFF].

Mr. E. M. Matekane, Principal Secretary
Ministry of Planning, Economic and Manpower Development
P.O.Box 630, Maseru 100, Lesotho [Tel. 32 25 99; Telex: 4429 LO
Fax: 266-310281, Cable: PLANNOFF].

M. Lafarakh Abdellatif, Fonctionnaire responsable
Centre d'études et de recherches démographiques (CERED)
Direction de la Statistique,
Ministère des affaires économiques et sociales
SIS, Rue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Haut-Agdal, Rabat B.P. 178
Rabat, Maroc [Tel. 77 36 06; Fax: 77 30 42/ 77 32 17; Telex: 36714]

M. Sidi Mohamed Ould Sidina, Direction des ressources humaines
Ministère du plan, Nouakchott, Mauritanie [Fax: 22 22-551-10].

Mr. Nama Goabab, The Permanent Secretary,
National Planning Commission, Metropolitan Building
Private Bag 13356, Windhoek, Namibia [Tel. (061) 22 25 49;
Fax: (061) 22 65 01].

Mr. Bouraima Nourreddine, Expert démographe
Direction Générale de la Statistique. B.P. 118 Lomé (Togo)
[Tel. 21-27-75].

Mesdames Bangirinana Matrone, Burengengwa Concilie
Service Planification Ress. Humaine et de la Population
Ministère de la Planification, Bujumbura (Burundi).

Mme Safir Tamany, Chargé d'Etudes et de synthèse
Ministère de la Santé et de la Population, Algérie.

Director of Population Activities
Federal Ministry of Health and Human Services
Federal Secretariat Phase II Ikoyi, Lagos, Nigeria.

M. Zourkaleini Younoussi, Directeur de la population
Ministère du développement social, de la population et
de la Promotion de la femme,
B.P. 11 286, Niamey, Niger [Tel. 72 36 77].

Mr. Michel Rosalie, Ministry of Employment and Social Affairs (MESA)
Principal Secretary, P.O. Box 190, Victoria, Mahe, Seychelles
[Tel: 32 23 21; Telex: 2352 Fax: 321880].

Ms. Mariama A. Deen, Secretary,
National Population Commission Secretariat, Central Planning Unit,
Department of Finance, Dev. and Econ. Planning, Youyi Building
Brookfields, Freetown, Sierra Leone.

Miss Nomathemba Dlamini, Chief Economic Planning Officer
Ministry of Economic Planning and Development
Ministry of Finance Building, 5th Floor
P.O. Box 602, Mbabane, Swaziland [Tel. 43 76 57/8;
Telex: 21 09 WD; Fax (09 26 8) 42 15 7].

Dr. Mohamed Boukhris, Président Directeur général
Office national de la famille et de la population (ONFP)
Adresse 42, Avenue de Madrid, Tunis (Tunisie)
[Tel. 25 89 86/34 10 88; Fax 34 03 35].

Mr. Stephen Sianga, Director, Human Resources Planning Development
National Commission for Development Planning (NCDP)
P.O. Box 50268, Lusaka, Zambia.

Mr. O.E.M. Hove, Chief Planner (Macroeconomic Planning)
National Economic Planning Commission,
Office of the President and Cabinet
Private Bag 7700, Causeway, Harare, Zimbabwe.

References

- Bohrnstedt, G. W., "Observations on the measurement of change", in Sociological Methodology, 1969 (Jossey-Bass INC., Publishers: San Francisco, 1969).
- Domato, A., "L'évaluation des programmes sociaux", in L'évaluation des politiques et programmes de population, by Gendreau F., Nzita K.D., and Guérin V., (eds.), Eds. John Libbey Eurotext (Paris, 1994), pp.37-48.
- ECA, Demographic Handbook for Africa (UNECA: Addis Ababa, 1968, 1971, 1975, 1980, 1982b).
- ECA, Demographic Handbook for Africa (UNECA: Addis Ababa, 1988), ECA/POP/TP/88/5.
- ECA, Demographic Handbook for Africa (UNECA: Addis Ababa, 1992), ECA/POPTP/92/5.
- ECA, Demographic and Related Socio-Economic Data Sheets for ECA member States (UNECA: Addis Ababa, 1982a and 1986).
- ECA, Report of the Regional Training Workshop on Demographic Estimates and Projections in Africa, 1985, vol.2, pp. 12-45, RAF/84/P28.
- ECA, Manual for the integration of Population Variables into Development Plans in African Countries, 1991, ECA/POP/TP/91/(1.1(ii)).
- ECA, African Socio-Economic Indicators, 1990-91 (UNECA: Addis Ababa, 1992).
- ECA, "Programme evaluation in the United Nations: ECA", Paper presented to the 14th meeting of the Technical Preparatory Committee of the Whole (TEPCOW), 1993a, (E/ECA/CM.19/23).
- ECA, "Programme evaluation in the United Nations Economic Commission for Africa: Summary", Paper presented to the 14th meeting of the Technical Preparatory Committee of the Whole (TEPCOW), 1993b, E/ECA/CM.19/23/Summary.

ECA, An assessment of the formulation and implementation of National Population Programmes in ECA member States during the 1990s, (UNECA: Addis Ababa, 1993c).

ECA, "Terms of Reference for the First Mid-Term Evaluation of the Second United Nations Transport and Communications Decade for Africa, UN-TACDA II: 1991-2000", TRANSCOM/937.

Ekanem, I. I. Report of mission to Expert Group on International Transmission of Population Policy Experience (United Nations: New York, 27 June - 5 July, 1988), ECA/POP/SM/MR/88(1.2).

Ekanem, I. I., Report of mission to Expert Group Meeting on Population Policies and programmes, Cairo (Egypt), 12 - 16 April 1992 (UNECA: Addis Ababa, 1992) ECA/POP/SM/MR/92/3..

Ekanem, I. I. and Arowolo, O. O., Population and Development Planning: An Integrated Approach (Third Press: New Rochelle, 1994), chap. 3.
Heisel, D. F., "Institutional arrangements and use of demographic knowledge in the formulation of population policies", International Union for the Scientific Study of Population Conference Proceedings, vol.3 (Italy: Florence, 1981).

Mbamba, A. M.; (Ed.), Book of Readings in Educational Management (UNESCO Subregional Office for Southern Africa: Harare, 1992), pp. 211-246.

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), "List of social concerns common to most OECD countries", The OECD Social Indicator Development Programme (Paris, June 1973)

Patton M.Q., Practical Evaluation, Sage Publications, Beverly Hills, 1982.
Rossi P.H., Freeman H.E., Evaluation: a systematic approach. Sage Publications, Beverly Hills, 1985, 3rd Edition.

Sahn, D., "Methods for evaluating the nutritional impact of food aid projects: Lessons from past experience", Food and Nutrition Bulletin, vol. 6 no. 3, 1984, pp. 1-16.

Sala-Drakanda, D.M., "L'évaluation de l'objectif de la maîtrise de la croissance démographique en Afrique" in L'évaluation des politiques et programmes de population by Gendreau F., Nzita K.D., and Guérin V. (Eds.), Editions John Libbey Eurotext (Paris, 1994), pp.77-84, SBN: 2-7420-0073-9.

Sheldon, E.B. and Land, K.C., "Social reporting for the 1970s: A review and programmatic statement", Policy Science [Vol. ?] 3 (Summer 1972), pp.137-151.

Simmons, R, Ness, G. D. and Simmons, G. B. "On the institutional analysis of population programmes", Population and Development Review, vol. 9, No. 3 (1983), pp. 457-474.

United Nations, World population trends and policies: 1977 Monitoring Report, vol.II (United Nations: New York, 1979), ST/ESA/SER.A/62/Add.1.

United Nations, World population trends and policies : 1979 monitoring report, vol. II (United Nations: New York, 1980), ST/ESA/SER.A/79/Add.1.

United Nations, World population trends and policies :1981 Monitoring Report, vol.II (United Nations: New York, 1982), ST/ESA/SER.A/93/Add.1.

United Nations, Report of the International Conference on Population, 1984, Mexico City, 6-14 August 1984 (United Nations: New York, 1984), E/CONF.76/19.

United Nations, World population trends and policies : 1983 Monitoring Report, vol.2 (United Nations: New York, 1985), ST/ESA/SER.A/93/Add.1.

United Nations, Evaluation Manual of the United Nations (United Nations: New York, 1986).

United Nations, World population trends and policies " 1987 Monitoring Report, vol.2 (United Nations: New York, 1988), ESA/P/WP.97.

United Nations, World Population Monitoring 1989 Special Report: The Population situation in the least developed countries, Population Studies No. 113 (United Nations: New York), 1990/ST/ESA/SER.A/113.

United Nations, "Reporting on the performance and results of United Nations programmes: Monitoring, evaluation and management review components", See document A/43/124, (JIU/REP/88/1).

United Nations, Report of the International Conference on Population and Development- Cairo, 1994 (United Nations: New York, 1994), A/CONF.171/13.

UNFPA, Comparative evaluation of UNFPA support to population and development planning in sub-saharan Africa region: A preliminary Regional Report (UNFPA: New York, 1988)

UNFPA, Comparative evaluation of UNFPA support to population and development planning: Global Report (UNFPA: New York, 1989).

WHO, Evaluation of environmental health programmes: report of a WHO scientific group, Technical report series, no. 528 (WHO, Geneva, 1973).

WHO, Elaboration d'indicateurs pour la surveillance continue des progrès réalisés dans la voie de la santé pour tous d'ici l'an 2000. Série "Santé pour tous" (OMS: Genève, 1981a).

WHO, L'évaluation des programmes de santé: principes directeurs pour son application dans le processus gestionnaire pour le développement sanitaire national, Série "Santé pour tous" (OMS: Genève, 1981b).

PARTIE TROIS : DOCUMENTS DE TRAVAIL



CHAPITRE I

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE KILIMANDJARO: ANALYSE A L'ECHELLE REGIONALE

I. INTRODUCTION

1. En vue d'établir un meilleur équilibre entre la croissance économique et la croissance démographique, le Programme d'Action de Kilimandjaro (PAK), adopté à la Deuxième conférence africaine sur la population (CAP.2: Arusha 1984), recommande aux Etats membres de la CEA de considérer, comme une priorité, l'intégration du facteur "population" dans les plans de développement (IPPD). La Troisième Conférence africaine sur la population (CAP.3: Dakar, 1992) avait pour mission d'évaluer les efforts fournis par les Etats membres dans ce domaine. Un questionnaire couvrant les 9 grands domaines du PAK¹ leur a été envoyé.

2. Cependant neuf réponses seulement ont été reçues (UNECA, 1992) dans les délais requis. A cette date, 33 réponses ont été reçues. Par coïncidence, la préoccupation de ces Etats, à la suite de la Conférence africaine, sur la population et le développement (Caire, 1996) a été le suivi de la mise en oeuvre des deux cadres de développement à savoir : la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable et le Programme d'action de Kilimandjaro. L'analyse du questionnaire du PAK peut illustrer les difficultés qui se profilent pour atteindre l'objectif précité d'harmonisation avec les directives visant à rendre opérationnelle l'IPPD.

3. Cette analyse constitue l'objectif du présent] document. L'analyse des réponses est présentée dans la Section II. L'étude (section III) est relative au thème du présent atelier notamment la mise au point des recommandations en matière de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable ainsi que le Programme d'action du Caire.

II. EFFORTS DEPLOYES POUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PAK

A. Stratégie et politique de population et de développement

4. Entre l'adoption du PAK et de la CAP.3, la région africaine a connu un changement de l'environnement socio-économique caractérisé par une crise économique grave et sans précédent. Suite aux effets des programmes d'ajustement structurel (PAS), les perspectives de planification à long terme, d'une durée de 10-20 ans (un préalable pour l'IPPD) ont été apparemment freinées dans plusieurs Etats membres. Cette action a, en quelque sorte, influencé la formulation de politiques explicites de population.

5. Les réponses des Etats membres pour ce qui est de l'adoption d'un plan de développement national (PDN) et d'une politique explicite de population sont présentées au tableau 1. Vingt-deux des 33 Etats (soit 67%) ont actuellement un PDN tandis que 18 (soit 55%) ont mis en place une politique explicite de population. On se réjouit de l'augmentation du nombre des Etats membres ayant adopté des PDN et des politiques de population, mais des préoccupations subsistent quant à savoir si ces PDN et politiques pourront satisfaire les éléments fondamentaux du processus de l'IPPD. En raison de leur conformité aux besoins implicites d'ajustement à court terme qui sont une dominante des PAS classiques, la plupart des PDN dans la région (avec quelques exceptions) sont d'une durée de cinq ans (voir tableau 1) et sont par conséquent incohérents (excepté le Tchad) avec les perspectives de planification à long terme qu'exige le processus de l'IPPD.

6. Pour une IPPD effective, les objectifs du PDN devront découler des interactions entre population et développement définies de façon à refléter par secteur les problèmes identifiés de population. Outre leur concrétisation en politiques et programmes, les PDN disponibles varient considérablement selon les préoccupations en matière d'intégration de population. La mise en oeuvre des stratégies du Programme national de population (PNP) qui cadrent avec les objectifs du PDN devra fournir des solutions aux problèmes de population identifiés pour une période donnée du plan. A cet égard, pour que le PDN puisse atteindre son objectif visant à rehausser le niveau de vie des populations, la continuité dans le processus de la planification devra être sauvegardée à travers une série d'interactions des plans multidimensionnels articulés de façon à envisager le court, moyen et long termes (UNECA, 1984).

7. Entre autres conditions on peut ajouter la flexibilité du PDN en ce qu'elle permet des réarrangements appropriés en cas de changements provoqués par des troubles internes et externes². Il faudrait également un certain degré de cohérence dans le PDN; ce qui implique que l'équilibre financier et matériel devra être maintenu et préservé à tous les niveaux. En vue de gérer efficacement les ressources financières, matérielles et humaines aux différentes étapes d'exécution du PDN, un système approprié de diffusion d'informations (dans des délais raisonnables)] devra être établi; les besoins en ressources humaines pour la PDN devront refléter la nécessité de disposer d'une équipe pluridisciplinaire de personnel spécialisé.

B. Fécondité et mortalité

8. Il conviendrait de rappeler qu'avant les années 70, plusieurs pays en voie de développement en général, et particulièrement ceux de la région de la CEA avaient des positions pro-natalistes ou de laissez-faire à l'égard de leurs niveaux de fécondité. D'abord pro-nataliste dans les années 1970, la plupart de ces pays ont changé leur position ; aujourd'hui plusieurs d'entre eux sont favorables à la réduction de la fécondité, s'appuyant sur des arguments économiques et de santé³. Toutes les politiques explicites rapportées (excepté le cas de Maurice) visaient à réduire la croissance rapide de la population à travers la réduction de la fécondité (tableau 2). La mesure la plus populaire préconisée pour atteindre cet objectif est la SMI/PF intégrée; 94% environ des Etats ayant répondu ont affirmé utiliser cette stratégie. Par conséquent, les deux questions qui ont été minutieusement examinées étaient l'accès aux contraceptifs et la grossesse des adolescentes (tableau 2).

9. Dans le questionnaire, il a été demandé aux Etats d'indiquer si: (i) ils fournissent la contraception directement; (ii) ils appuient directement ou indirectement la fourniture par les ONG; et (iii) ils limitent ou interdisent l'accès à la contraception. Les réponses indiquent que la fourniture directe est le moyen le plus connu (97%) suivi par l'appui indirect à travers les ONG (61%). De manière claire, les Etats ne pratiquent ni la limitation (excepté le Niger) ni l'interdiction (excepté le Cap-Vert) de l'accès à la contraception. En ce qui concerne la grossesse des adolescentes, bien que 60% des Etats ayant répondu ~~aient~~ affirmé qu'ils autorisent l'accès des adolescentes à la contraception sans tenir compte de leur état civil, seulement 36% de ces Etats disposent d'un programme de lutte contre le problème et 42% ont introduit l'éducation à la vie familiale dans leurs programmes scolaires.

C. Femmes dans le développement

10. Les Etats membres ont introduit des réformes en vue d'assurer l'égalité des sexes lorsqu'ils participent au processus de développement socio-économique. Ils ont également créé des associations professionnelles, des coopératives, des organisations religieuses, de sociétés d'aide mutuelle chargées de diriger la recherche, les ateliers de formation, etc. En 1988, environ la moitié des Etats ont ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans plusieurs Etats, les lois coutumières continuent toujours de traiter les femmes de mineures et par conséquent limitent leurs droits à la propriété et à l'héritage. Dans plusieurs cas, l'inégalité de sexes faisait tellement partie intégrante du tissu socio-culturel de la société qu'elle transcende l'âge, la classe et les structures sociale, politique et économique. Ces normes culturelles imposent et maintiennent un pouvoir puissant sur le statut et la condition des femmes. Un faible niveau d'éducation, un grand nombre d'enfants, des activités ménagères longues et pénibles sont les facteurs qui entravent la participation des femmes dans la main d'oeuvre. Tout cela, combiné à d'autres facteurs créent des cercles vicieux dont il est presque impossible de se libérer (United Nations, 1994).

11. En effet, en dépit de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, il demeure encore des discriminations dans tous les domaines touchant leur statut, leur rôle et leur vie. Les divers programmes chargés de promouvoir le statut et le rôle des femmes font face à des problèmes structurels étant donné que les mécanismes nationaux ne sont pas financés adéquatement ne se situent pas à des échelons assez élevés au sein du gouvernement. Des pratiques hasardeuses continuent à prévaloir ainsi que des grands écarts dans des technologies visant à réduire les charges de travail des femmes (par exemple dans la production, la conservation et la transformation des produits agricoles).

12. Pour l'intégration des femmes dans le développement (WID) les Etats membres ont indiqué qu'ils ont introduit des réformes pour, entre autres choses :

- (i) promouvoir la SMI/PF intégrée, mettant l'accent sur l'IEC et l'espacement des naissances; l'éducation sur la vie familiale dans les programmes scolaires, le congé payé de maternité, la participation de la main d'oeuvre féminine, une meilleure vie pour les

femmes rurales, l'éducation des femmes, l'égalité de salaire pour un travail égal;

- (ii) augmenter l'âge moyen au premier mariage;
- (iii) assister les ONG qui encouragent les femmes au développement;
- (iv) créer un bureau pour les femmes;
- (v) élaborer des programmes qui permettront aux filles de bénéficier d'une plus longue scolarité;
- (vi) introduire un module sur "femmes et développement" dans les programmes universitaires;
- (vii) limiter les allocations familiales selon le nombre d'enfants; et,
- (viii) établir de bases de données sur les femmes dans le développement (tableau 3).

D. Jeunes et enfants

13. En raison de la prévalence de niveaux élevés de fécondité, plusieurs Etats membres de la CEA ont des populations très jeunes. Ceci pose des sérieux problèmes de développement particulièrement dans les domaines de la fourniture des services sociaux et des opportunités d'emploi. En vue d'y faire face, la réunion régionale internationale (1983) sur l'Année internationale de la jeunesse, a adopté le plan régional africain d'action sur la jeunesse afin de promouvoir des mesures efficaces dans les pays africains pour une participation active des jeunes dans tous les aspects du développement national à travers des politiques et programmes clairs et coordonnés. Cela engage les gouvernements à créer des structures et à formuler des politiques et programmes sur la participation des jeunes au développement (phase 1) à examiner et à consolider les progrès accomplis (phase 2) et à formuler d'autres politiques et programmes allant au delà de 1995 (phase 3)⁴.

14. Pratiquement, tous les 33 Etats ayant répondu, sauf le Tchad et Sao Tome et Principe (tableau 4), avaient adopté des mesures ou programmes spéciaux visant à satisfaire les besoins des enfants et des jeunes. Parmi ces

Etats, environ 30 (soit 91%) avaient adopté des programmes visant à réduire la mortalité infantile et juvénile; 29 (soit 88%) avaient multiplié les facilités d'éducation et de formation professionnelle au profit des jeunes; 24 (soit 73%) avaient introduit l'éducation à la vie familiale et population dans la formation professionnelle et formelle en même temps que l'adoption de lois sur les droits de l'enfant et, 21 pays (soit 64%) avaient des programmes spéciaux pour ceux ayant abandonnés leurs études.

15. On observe encore qu'il n'y a pas eu d'amélioration significative dans la fourniture de l'éducation de base depuis 1984; dans certains cas, on note même une régression. Il existe également des déséquilibres dans la répartition des facilités d'éducation, des taux d'analphabétisme élevés, des opportunités inégales d'éducation par sexe, une baisse des niveaux d'enseignement, une absence de motivation parmi les enseignants et les étudiants, un manque d'équilibre entre les programmes établis et les besoins sociaux, culturels et économiques des jeunes, le surplus du nombre de diplômés par rapport à la capacité d'absorption du marché de travail et le manque de pertinence. Il n'existe pas de suivi pour la seconde phase de l'AII encore moins pour la troisième.

E. Urbanisation et migration

16. Les faits disponibles, tirés des séries des rapports de suivi des Nations Unies sur les tendances et perspectives de la population mondiale (United Nations, 1979; 1980; 1982; 1985; 1989) indiquent que la majorité des Etats membres considèrent la mauvaise répartition⁵ de la population dans leurs frontières nationales comme un problème plus sérieux (par rapport à leurs efforts de développement) que la croissance rapide de la population. Ironiquement, seuls 16 des pays ayant répondu (soit 48%) avaient adopté une politique (5 implicites et 11 explicites) visant à modifier la situation (tableau 5). Cependant, parmi les 11 Etats membres qui ont mis en place des programmes explicites pour ajuster la mauvaise répartition de leur population, 10 ont indiqué que leur objectif visait des changements de population en vue de réussir un meilleur équilibre dans la répartition de leur population; 8 ont indiqué des changements entre zones urbaines et rurales; 5 ont indiqué des changements entre régions; 4 ont indiqué des changements entre zones urbaines et seulement un (Nigéria) a indiqué des changements entre zones rurales.

17. Concernant la politique de migration, environ la moitié des Etats n'en avait pas adoptée. Le Nigéria avait adopté une politique d'accroissement de

l'immigration tandis que le Libéria avait adopté une politique de maintien du niveau "actuel" de l'émigration dans les zones métropolitaines du pays. Huit Etats avaient adopté une politique pour réduire l'émigration des métropoles, et seulement 3 Etats ont opté pour la non intervention. Les mêmes réponses ont été données par les Etats membres en ce qui concerne la politique du gouvernement à l'égard des réfugiés (ou des chercheurs d'asile). Environ la moitié des Etats n'avaient pas de politique à cet égard et un nombre insignifiant disposaient d'une politique visant à freiner, réduire, maintenir et accroître le flux de tous les groupes de migrants.

18. Ces conclusions peuvent, d'une part, étayer l'ancien point de vue selon lequel ni le fait de se soucier, ni les sentiments subjectifs ne poussent pas nécessairement à agir et à améliorer les conditions de vie. Ils n'ont pas le même poids lorsqu'on les compare à la capacité de faire face à une situation objective afin d'améliorer les conditions de vie. Les conclusions constituent, d'autre part, une base permettant de soulever la question de la fiabilité des données. Pour une chose, en effet, les Etats membres, ayant répondu, perçoivent la mauvaise répartition de leur population comme un problème sérieux pour ce qui est de leurs efforts de développement visant à réduire le taux de la croissance rapide de la population. On pourrait espérer une plus grande proportion (plus qu'un simple tiers)(Anyang Nyong'o, 1990) parmi ceux qui ont formulé des politiques visant à redresser la situation mise en évidence dans le tableau 5. Jusqu'à preuve du contraire, il est souhaitable de mettre en doute les facteurs à la base de la conceptualisation même des perceptions indiquées. Parmi les questions pertinentes à soulever ici, on peut citer: Dans quelle mesure ces perceptions reflètent-elles la réalité? Ces perceptions ne sont-elles pas une fonction du passé socio-économique des répondants? (comme l'éducation).

F. Collecte et analyse de données

19. Tous les 33 Etats ayant répondu ont affirmé qu'ils organisent des enquêtes démographiques depuis les années 60. Les faits ont montré une augmentation du nombre des Etats qui ont suivi les cycles de recensement ainsi que l'amélioration de la couverture et de la portée de ceux-ci. A l'exception du Mozambique, chacun des Etats a entrepris au moins un recensement. Il en est de même pour les enquêtes démographiques. Ces recensements et enquêtes ont été largement analysés.

20. L'irrégularité dans les différents recensements ne correspond pas aux stipulations du PAK. On note également l'inefficacité et la mauvaise

définition des rôles des comités de recensement, le manque de ressources financières pour l'analyse des données qui sont d'intérêt pour les autres opérations de recensement allant au delà de la collecte des données. Les systèmes d'enregistrement d'état civil dans ces pays souffrent d'une allocation inadéquate des fonds par les gouvernements nationaux et du manque de motivation de la part du public (UNECA, 1994). Il y a également le problème de l'importance accordée aux données d'état civil.

21. Par exemple, bien que virtuellement, tous les Etats aient légalisé l'enregistrement de ces événements, seuls treize (soit 39%) ont indiqué dans quelle mesure ils ont enregistré les naissances et les décès. Sept (soit 21%) l'ont fait pour les mariages; et cinq (soit 15%) pour les cas de divorces (tableau 6). Evidemment, des progrès considérables devront être réalisés dans cet aspect du processus de l'IPPD surtout que le financement des opérations de recensement devient de plus en plus difficile. Quant à l'utilisation des données disponibles provenant de ces sources, plus des deux tiers des Etats ont utilisé les indicateurs socio-économiques de ces sources dans leurs efforts de planification de développement (tableau 7); environ 40% ont indiqué qu'il existe encore des écarts considérables entre de telles données au moins en ce qui concerne le type requis par le processus de l'IPPD.

G. Information en matière de population

22. Depuis 1984, l'information en matière de population est devenue le moyen de sensibilisation de la population dans les Etats membres du fait que les politiques population sont souhaitables et que les programmes de planification familiale sont une composante légitime des services sociaux et sanitaires nationaux. La couverture médiatique des questions relatives à la population s'est également améliorée. Ces développements ont contribué à orienter le débat national en matière de population dans un bon nombre d'Etats. Environ 70% des Etats ont établi un système officiel d'information. Cependant, alors que la couverture de tels systèmes était estimée à 82% au niveau national, elle n'était que de 36% au niveau des régions et de 30% au niveau sectoriel (tableau 7).

23. Il conviendrait de rappeler qu'au niveau régional, le projet Popin-Africa (au sein du programme de la CEA population) s'est démené pendant plus de 7 ans (1984-1991) pour établir des points focaux nationaux (dans les Etats membres) en vue de rassembler et diffuser l'information nécessaire population afin d'encourager le processus d'IPPD. L'expérience a échoué largement en raison des goulets d'étranglement financiers et conceptuels.

Mis à part Popin, l'expression médiatique dans la plupart de la région est faible ou inexistante. En 1989, environ huit Etats ne publiaient pas de "Journaux quotidiens d'intérêt général"; la majorité des Etats ont un seul journal quotidien; et la plupart des journaux avaient des faibles chiffres de diffusion en raison des contraintes économique, éducationnelle, technique et de distribution. Il est à prévoir que la publication des périodiques telles que les magazines et les revues de nature spécialisée soit encore plus sombre que la publication des quotidiens. L'aggravation de la situation économique dans la région, signifie probablement que le secteur de l'information-communication, qui n'est jamais élevé au rang des priorités de gouvernement en matière d'allocation de ressources, pourrait être négligé, limitant ainsi l'accès aux média à la majorité de la population (Opubor, 1989).

H. Participation de la collectivité, des organisations privées et non gouvernementales

24. Les éléments de réponses ont indiqué que les ONG jouent un rôle considérable dans la mobilisation et l'organisation de la population au niveau local afin de leur permettre de contrôler et de manipuler leur environnement physique et économique pour améliorer leurs conditions de vie. Environ 85% des gouvernements ayant répondu ont affirmé que les ONG intervenaient dans des activités relatives à la population de leur pays. 67% environ avaient un organisme chargé de la coordination de ces activités et environ la moitié a rapporté qu'elle avait établi un comité de coordination (tableau 8). Ces ONG ont été relativement efficaces en ce qui concerne la fourniture des services aux populations cibles et l'engagement des communautés défavorisées dans les activités de développement (Hill, 1990, Demeke, 1990, and Tandom, 1990). On note des changements visibles dans les conditions de vie de certaines populations bénéficiaires sur les plans de l'accroissement des emplois des jeunes, des revenus additionnels pour les femmes, de la vaccination des enfants et de l'approvisionnement en eau.

25. Cependant, étant donné le caractère récent de ces ONG, elles ont eu très peu de temps pour développer une tradition de travail local. Elles ont également manqué de ressources propres et dépendent par conséquent du financement extérieur. Avec l'ampleur des problèmes de développement et la tâche consistant à atteindre les populations non servies dans les différents Etats membres, les profits tirés de leurs activités, éparpillées et isolées sont simplement minimes. Ceci ne vise pas à minimiser le fait que les ONG locales oeuvrent dans des circonstances difficiles. Le défi auquel elles font face est de découvrir et instituer une structure organisationnelle et un

processus qui combinent une gestion professionnelle moderne tout en gardant les avantages comparatifs, les orientations locales et la nature participative des ONG locales.

III. DISCUSSION

26. Comme il a été observé à la CAP.3, en dépit de l'augmentation du nombre des politiques explicites qui ont été formulées depuis l'adoption du PAK, la fécondité demeure toujours élevée dans la plupart des Etats membres. On note également des problèmes liés à la baisse des taux de mortalité et de migration rurale - urbaine; la garantie des rôles effectifs des femmes dans le développement; l'exécution des programmes proposés touchant les enfants et les jeunes; la fourniture des données et de l'information adéquates pour la formulation des politiques de population; la participation accrue des organisations non gouvernementales dans l'élaboration de telles politiques et la mise en place des points focaux nationaux nécessaires à la collecte et à la diffusion de l'information population en vue de rendre opérationnel le processus d'intégration des facteurs de population dans les plans de développement (IPPD)⁶. Bien que tout ceci indique un faible taux dans la mise en oeuvre des recommandations du PAK, il est nécessaire, d'être prudent avant de déduire du tableau 1 les réponses du tableau 8 et le degré de la mise en oeuvre des recommandations par rapport aux réponses.

27. La première préoccupation est relative au fait que depuis Bucarest (1974) les quatre principales difficultés rencontrées dans le processus de l'IPPD étaient: le manque de données et de personnel qualifié, une connaissance inadéquate de la méthodologie et une faible sensibilisation des planificateurs et des décideurs politiques à la nécessité d'une approche intégrée. Presque tous les 33 gouvernements ayant répondu, continuent à éprouver ces difficultés après presque deux décennies.

28. Par implication, soit il existe des écarts évidents dans la formation existante et les programmes en cours population et de développement (national, régional, global), soit le nombre du personnel qualifié demeure faible, par rapport aux besoins qui maintiennent constant le taux élevé de la rotation du personnel qualifié. Le tableau 6 indique que les experts nationaux qui sont d'habitude disponibles dans les Etats membres sont dans le domaine de la collecte des données démographiques (54%). Dans le domaine du traitement, de l'analyse et de la planification socio-économique des données, seuls 42% disposent d'experts; 36% en disposent dans l'utilisation des projections population et des micro-ordinateurs pour la planifi-

cation du développement; un tiers des Etats possède des experts dans le principal domaine du processus de l'IPPD à savoir les interactions entre la population et le développement, tandis que moins d'un cinquième dispose d'experts qui sont familiers avec l'utilisation des modèles pour la reconstitution de ces interactions.

29. En dépit du nombre de nationaux formés dans les trois Instituts de recherche et de formation démographique (CDC, IFORD et RIPS) ainsi que dans des instituts nationaux et des universités étrangères au cours des deux dernières décennies, presque un tiers des Etats ayant répondu ont affirmé qu'ils ne disposent d'aucun expert dans la plupart des domaines. On peut admettre que dans certains pays (e.g. Angola, Libéria et Mozambique), les conflits politiques et la guerre civile peuvent en partie expliquer le manque d'experts. Mais virtuellement il est invraisemblable que dans les neuf domaines (tableau 6) il n'existe pas d'experts en Algérie, au Cap-Vert, à Djibouti, en Gambie, au Mali et au Rwanda.

30. Le second domaine de préoccupation tient au fait que le premier pas critique dans le processus de l'IPPD doit être la création d'interactions entre population et développement; cependant les conclusions des recherches ont révélé que depuis l'adoption du plan d'action mondial population (WPPA) la connaissance imparfaite de ces interactions demeure encore l'obstacle majeur à une IPPD effective dans la région. Seule la moitié des gouvernements ayant répondu ont créé une institution de recherche qui est notamment chargée de fournir l'information sur les interactions entre population et développement (tableau 6). Plusieurs de ces pays ayant formulé une politique explicite population depuis l'adoption du PAK, ont modelé les objectifs et stratégies de leur politique autour de ses recommandations. De telles mesures politiques ont largement été subdivisées selon les neuf domaines majeurs de ces recommandations. Mais compte tenu des connaissances de base depuis Bucarest ces mesures devront être basées sur les interactions entre population et développement ainsi que sur une vision claire de la société que la nation souhaiterait construire.

31. En effet, les objectifs de développement du PDN, découlant des interactions entre population et développement, sont une condition sine qua non pour une IPPD effective en raison du fait que de telles connaissances permettent aux décideurs politiques de planifier et prédire des situations et des événements qui ne se sont pas encore produits. Ils peuvent utiliser des éléments du passé pour des décisions futures avec une certitude et une

confiance plus grande que ne le permettrait la conjecture (Ekanem, à paraître 1995).

32. Par exemple l'analyse des corrélations entre les composantes de la croissance de la population avec les déterminants proches associés, fournit les éléments nécessaires pour la formulation d'une politique sur les composantes de la croissance de la population. L'interaction de cause à effet entre la population et les diverses composantes de la croissance nationale, fournit des éléments qui permettent de faire l'estimation et la projection de la demande pour la consommation des ménages, de la capacité d'épargne et d'investissement. Une connaissance adéquate de l'impact de la croissance de la population, de la répartition spatiale et de la migration, sur l'offre de la main d'oeuvre, du chômage et du sous-emploi dans les zones urbaines et rurales, peut fournir des données relatives à la projection de la main-d'oeuvre et aux conditions d'emploi, ainsi qu'aux solutions proposées pour absorber le surplus de la main d'oeuvre prenant compte le potentiel de développement national.

33. Une connaissance adéquate de la population, des ressources et de l'environnement, peut permettre l'analyse de l'interaction entre la croissance de la population, les structures de migration et la mise en valeur des ressources; la détermination de la part de responsabilité de la population et la mise en valeur des ressources dans la détérioration de l'environnement et peut servir de base pour la formulation de politiques relatives à la croissance de la population et à la répartition spatiale en vue de mieux planifier la mise en valeur des ressources nationales. L'information sur l'interaction entre les types de migration et les facteurs de développement dans certaines régions spécifiques du pays peut fournir les éléments nécessaires à la formulation des politiques de migrations internes et à l'intégration des variables de population dans la planification du développement régional (Ekanem, à paraître 1995).

34. En annexe, une série de données sur le Nigéria, basée sur une enquête nationale du PAK (1971-75) (Ascadi, Johnson, 1972), présente les corrélations entre les composantes de la croissance de la population pour le pays (par exemple la fécondité) et les déterminants proches. L'illustration montre que, selon les éléments disponibles, il y a un problème pour rendre opérationnels ces corrélations. Il a été suggéré que les déterminants proches associés soient reconstitués (Nigéria, 1989, 1992).

35. Par extension, dans les Etats sans politique explicite de population, les informations sur les déterminants proches peuvent être utilisées pour guider les stratégies en matière de population. Dans ceux qui disposent d'une politique explicite, les déterminants proches pourraient être utilisés pour vérifier la pertinence des mesures prises pour faire face aux problèmes identifiés de population. S'il s'avère nécessaire, les mesures politiques (ou stratégies du PNP) pourront être ensuite révisées. Dans tous les cas, le caractère des arrangements institutionnels pour la mise en oeuvre du PNP ainsi que les besoins de formation et de diffusion d'information concernant le processus de l'IPPD pourront être modelés ou réexaminés en conséquence.

36. Il est pertinent ici de faire preuve de prudence. L'information sur l'existence des interactions économiques et démographiques est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'harmonisation des taux de croissance économique et de population. Il devra exister une masse critique de décideurs politiques et de planificateurs comprenant bien l'essence des interactions socio-économiques et démographiques et donc conscients de la nécessité d'une approche intégrée (Farooq and Pernia, 1990). Il est également nécessaire pour les décideurs et les planificateurs de comprendre les variables socio-économiques importantes à considérer et les implications pratiques des interactions entre ces variables qui constituent une préoccupation nationale, communautaire et individuelle.

37. En termes opérationnels, il est encore nécessaire mais non suffisant pour les services de planification d'être conscients de la nécessité de disposer des connaissances dans le domaine de l'intégration. Pour une IPPD effective, les mesures adoptées par secteur devront être comprises et acceptées par les autres ministères sectoriels et le Parlement. Dans les ministères tels que ceux du travail, de l'agriculture, de l'éducation et de la santé pour lesquels la population constitue une variable significative dans la détermination de l'étendue des besoins, cette conscience est encore plus importante. Ceci n'est pas pour marginaliser la nécessité d'une bonne politique explicite dont les mesures ne découlent pas nécessairement des interactions entre population et développement comme ce fut le cas de la plupart des Etats de l'Afrique du Nord.

38. Ceci soulève un troisième domaine de préoccupation, à savoir la pratique commune d'évaluation des PDN, utilisant simplement l'objectif de la croissance annuelle définie en termes de revenu global (comme dans le rapport intérimaire des PDN). Mais il y a la nécessité d'une évaluation plus

systématique des résultats des PDN pour une période donnée par rapport aux changements sociaux associés, le développement social et la justice sociale en utilisant soit une approche d'analyse coût/bénéfices, soit une évaluation de la réalisation réelle des aspirations de la population à travers des indicateurs sociaux (Ekanem and Arowolo, 1994). La justice sociale met l'accent sur la structure des relations sociales qui émergent en raison de la croissance économique dans la société.

39. La question critique qui se pose est la suivante: qui sont les bénéficiaires des changements qui interviennent dans le développement; ceci n'est pas facile à déterminer. Par ailleurs, le développement social peut être le degré évalué par la mesure dans laquelle les changements sociaux occasionnés par le processus de développement ont amélioré la qualité de vie et transformé la façon dont les populations sont liées les unes aux autres; les changements n'apportent que des conflits et l'instabilité. Dans ce contexte, la pertinence de ces préoccupations réside dans le fait qu'alors qu'un nombre de changements sociaux s'est produit dans les PDN d'après les indépendances des Etats membres de la CEA, très peu de développement social et de la justice sociale s'est produit en raison largement du modèle capitaliste de développement à caractère satellitaire orienté vers l'élite et de l'adoption sans examen de la "théorie de pôle de croissance" de ces PDN.

40. Mis à part les attributs souhaitables des PDN, indiqués plus haut dans la section II, les planificateurs et les décideurs devront se préoccuper de (i) la "qualité des PDN" (e.g le contenu qualitatif des PDN; la disposition et la clarté des priorités des plans; la sélection des moyens de mise en oeuvre des plans; la flexibilité; la compréhension et le nombre et la répartition des bénéficiaires potentiels) et, (ii) l'efficacité des PDN. Un PDN effectivement mis en oeuvre est celui dont l'impact a été ressenti par une grande proportion de la population. Ce fait souligne la renaissance du concept "participation populaire" dans le processus de développement. Pour être utile et efficace, le PDN devra mettre l'accent sur "les conséquences distributives sur la population".

41. Au cours des quelques dernières décennies, eu une définition élargie du développement a accordé plus d'attention aux aspects sociaux aux dépens des aspects économiques. Etant donné la contribution qu'a apportée la mise en valeur des ressources humaines au développement économique et social, on a de plus en plus mis l'accent (depuis 1980) sur l'importance de l'investissement dans les capacités humaines. Comme il est bien connu, l'amélioration de la santé peut contribuer à la croissance économique par (i) la

réduction des pertes de productivité causées par la maladie du travailleur, (ii) l'accroissement du recrutement scolaire des enfants, les rendant plus disposés à apprendre et (iii) la libération des ressources (qui pourraient être utilisées autrement à traiter les maladies) pour des utilisations productives. De manière similaire, l'éducation fait la promotion de l'entrepreneuriat. Le perfectionnement de l'enseignement peut contribuer à la productivité économique en raison du fait que les populations mieux éduquées absorbent généralement les nouvelles informations et adoptent les nouvelles technologies plus rapidement, tendent à être mieux portantes et disposent de familles plus robustes. Des enfants bien portants vivent plus longtemps, augmentant ainsi les rendements des investissements faits pour leur éducation.

42. Dans ce contexte la planification familiale (comme la santé et l'éducation) devra être considérée comme une composante intégrale et importante du développement social. La capacité d'espacer et de limiter les enfants possède plusieurs propriétés synergiques. Elle permet aux femmes d'aspirer à d'avantage d'éducation; facilite leur responsabilisation; améliore leur santé et celle de leurs familles; améliore l'avenir prospectif des couples ainsi que leur capacité de planification et contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie. Des populations éduquées et bien portantes, ayant des familles planifiées sont mieux disposées à réaliser leur potentiel pour jouir d'une vie riche et satisfaisante.

43. Dans une économie, en raison du fait que l'on n'a pas encore trouvé des marchés compétitifs pour l'organisation effective de la production et de la distribution des produits et des services, une dimension centrale de la redéfinition actuelle du développement est celle portant sur la répartition des tâches entre les gouvernements et les marchés. Une approche favorisant le marché est de plus en plus proposée; ceci implique moins d'investissement direct de la part du gouvernement et d'avantage d'initiative privée. Même dans des domaines où l'intervention du gouvernement est essentielle, le sentiment qui se dégage est que cette intervention devra être limitée de façon à permettre aux marchés de mieux fonctionner par l'amélioration du flux d'information ou par la minimisation des distorsions des marchés.

44. Le quatrième domaine de préoccupation est la fausse conception de ce qui constitue un Programme national de population (PNP). Depuis l'adoption du PAK, le savoir-faire pour la formulation de la politique de population est assez bien connu dans toute la région. Dans plusieurs cas, après la création d'un mécanisme institutionnel approprié pour l'élaboration d'une politique population (par exemple l'unité de planification de la population),

une politique de développement est expressément formulée et aussitôt après sa promulgation "les choses reviennent à la normale". Selon la disponibilité des fonds, qui souvent reflètent l'orientation du donateur, on note l'expansion de la couverture et de la portée de quelques activités en cours (en particulier la planification familiale au sein de la SMI).

45. Mais un programme destiné à aborder un ou quelques éléments de la politique population n'est qu'un aspect du PNP. Par exemple, un programme de planification familiale, s'adresse à un secteur spécifique de la population. L'existence également d'un nombre d'activités de population dans certains secteurs ne constitue pas une preuve de l'existence du PNP.

46. En dépit du fait que certains Etats ont mis en place une politique explicite, la tâche qui les attend, est celle d'élaborer et de diffuser le modus operandi pour la formulation et la mise en oeuvre du PNP. Cela nécessite la création et la mise en oeuvre d'actions d'organisation (Simmons, Ness and Simmons) claires et détaillées ainsi qu'un mécanisme pour la coordination, le suivi et l'évaluation des mesures population en vue de rendre effectifs les changements souhaités dans certains aspects du comportement démographique du pays. De telles actions pourraient comporter des ressources humaines, financières et physiques de la nation, du type de dotation en personnel, des méthodes de direction, la logistique, la formation, la technologie, la gestion des relations avec les services externes et l'utilisation des réseaux de communication.

47. Succinctement, bien que l'orientation du PNP soit vouée à être différente selon les pays, elle devrait identifier et refléter les mesures d'une politique de population ainsi que les tâches spécifiques qui devront être entreprises. Elles devront ainsi inclure un budget, la fixation des priorités du programme ainsi qu'une structure organisationnelle et un mécanisme institutionnel clairement défini et effectif pour la mise en oeuvre du programme, des objectifs pour chaque élément du programme, un calendrier pour les activités du programme et une opération de planification bien définie pour chacun des éléments du programme 8.

48. A part ces critères, le PNP devra être guidé par des principes tels que la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme; des préoccupations pour le développement durable; le caractère primordial de la personne humaine dans la stratégie de développement; l'égalité des sexes et le droit pour chacun de jouir d'une santé physique et mentale dans les normes les plus élevées possibles (United Nations, 1994). Le PNP devra être un cadre

technique officiel ou un plan d'ensemble détaillé pour la mise en oeuvre d'une politique nationale population. Les secteurs majeurs d'intervention du PNP devront idéalement comprendre: le droit et la santé en matière de reproduction, la santé, la morbidité et la mortalité; l'égalité entre les sexes, l'équité et la responsabilisation des femmes; la structure et la croissance de la population; la population, le développement et l'éducation; la répartition de la population, la migration et l'urbanisation et la recherche développement (United Nations, 1994).

49. En termes d'orientations 9 pour l'élaboration du PNP, la promulgation d'une politique nationale population devra être précédée par la mise en place d'une ossature de secrétariat qui sera suivie de la création d'un organe de coordination (par exemple le CNP, le CNPD... etc) pour formuler la mise en oeuvre des mesures. Ce document du PNP devra contenir la composition et les termes de référence d'un tel organe ainsi que ses relations avec les autres organismes (existants ou nouveaux) qui seront impliqués dans les opérations du programme. En effet, découlant des mesures identifiées population, le PNP devra définir les tâches spécifiques qui devront être réalisées à chaque étape du processus de la mise en oeuvre simultanément avec des rôles clairement précisés pour les principaux acteurs, sur le plan de l'arrangement institutionnel solide aux différents niveaux d'opération, national et sous-régional (par exemple Etat), local et au niveau du projet.

50. Les préalables pour un arrangement institutionnel effectif sont une spécification claire: (i) du critère de leur sélection; (ii) des termes de référence par composante de la structure et (iii) de la structure d'opération et de la coordination. (par exemple: mode et mécanisme de collaboration entre les différentes composantes). Idéalement, pour assurer des liaisons adéquates entre les politiques formulées aux niveaux national et les programmes qui devront être mis en oeuvre au niveau local et à un niveau inférieur, l'élaboration de la politique population et la planification des arrangements institutionnels devront aller de pair. Par conséquent, le ministère chargé de mettre en oeuvre les politiques au niveau local et inférieur devra maintenir un partenariat actif avec les ONG, le secteur privé et les autres organismes d'exécution au niveau national.

51. En raison du fait que la mise en oeuvre du PNP devrait s'effectuer sur une base régionale ¹⁰, les arrangements institutionnels devront viser à renforcer la capacité des structures régionales en vue de leur permettre d'assumer plus de responsabilité au cours de l'exécution. A cette fin, les questions de population devront être incorporées dans les plans de dévelop-

pement régional, ceux-ci reflétant certaines priorités nationales dans la gestion du PNP. En effet, il se poserait la nécessité de former, de recruter ou de prévoir une main d'oeuvre appropriée en vue d'intégrer et coordonner les questions de population dans le mécanisme de planification aux niveaux régional, sous-régional et local.

52. Conformément à ce qui précède, quelques réflexions devront être faites sur la création des bureaux de population dans toutes les régions ou dans un nombre donné de régions pilotes notamment par des experts qualifiés en population, au niveau régional. Ceux-ci devront oeuvrer ensemble avec des économistes et des statisticiens pour former une équipe unifiée de planification de la région. Plus succinctement, en tant que prototypes des organes de coordination nationale (exemple unités sectorielles de planification de la population), des comités régionaux de population devront être établis comme sous-comités des comités de développement régional. Ils devront être responsables de la mise en oeuvre et de la coordination des activités de population au niveau régional ou à des niveaux inférieurs.

53. La structure de l'arrangement institutionnel devra être fonction de la globalité de la politique de population, des précautions devront être prises en vue de minimiser les structures incommodes pour des raisons évidentes. Les structures établies (ou proposées) dans certains Etats membres tendent à être élaborées là où la politique de population aborde plusieurs questions et où les diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales jouent des rôles majeurs. Egalement, la fonction de coordination des structures tend à être plus effective lorsque le secrétariat est localisé dans le ministère responsable de la planification socio-économiques.

54. Etant donné que les projets relatifs à la population sont de nature multisectorielle, il est nécessaire de créer un forum où tous ceux qui exécutent les projets; des organismes de financement et le secrétariat de coordination pourront se réunir en vue d'harmoniser, suivre, évaluer les objectifs et les stratégies d'exécution du programme/projet. Une telle réunion devra être considérée comme un effort de collaboration au niveau de l'exécution afin de rationaliser les ressources disponibles pour les divers projets et de résoudre d'urgence toute préoccupation qui pourra entraver l'exécution du projet. Cette approche pragmatique et thématique à l'exécution du projet donne lieu à une utilisation plus efficace des ressources humaines limitées et plus important encore, elle renforce la cohésion et la coordination des efforts.

55. A cet égard, le secrétariat du CNP ou du CNPD devront élaborer les mécanismes nécessaires pour des liaisons horizontales (par exemple inter-ministérielles ou sectorielles) et verticales (par exemple nationales) avec les unités administratives locales et établir un cadre en vue de promouvoir et encourager des liaisons effectives inter-organismes. Il est prévu que ce mécanisme de coordination assure que le processus de rétroaction allant du sous-système socio-économique au sous-système démographique soit documenté et que les données de base dans les buts d'évaluation et de suivi soient fournies.

IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

56. Découlant de l'analyse en cours du questionnaire de la CAP 3, les recommandations ci-après pourront encourager la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du programme d'action du Caire:

- La tradition de la planification du développement dans une perspective à long terme devra être réactivée (par exemple perspective temporelle).
- La préoccupation devra être orientée vers (i) " la qualité des PNP" (par exemple: le contenu qualitatif du PNP, la disposition et la clarté des priorités du plan; la sélection des moyens de mise en oeuvre du plan; la flexibilité; la globalité et le nombre ainsi que la répartition des bénéficiaires potentiels) et (ii) l'efficacité des PNP. Un PNP effectivement mis en oeuvre est celui dont l'impact a été ressenti par une plus grande proportion de la population. Ce dernier souligne la nécessité d'une participation populaire dans le processus de développement. Pour être plus utile et effectif, le PNP devra mettre l'accent sur "les conséquences distributives sur la population".
- Les mesures population, devront autant que possible être basées sur des interactions établies entre population et développement. Les planificateurs et les décideurs devront avoir une connaissance du fonctionnement des interactions socio-économiques et démographiques et une conscience pratique sur la nécessité d'une approche intégrée.
- L'information sur l'existence des interactions économiques et démographiques est nécessaire mais ne constitue pas une condition

suffisante pour l'harmonisation des taux de croissance économique et démographique. On devrait avoir, une masse critique de décideurs et de planificateurs connaissant bien l'essence des interactions socio-économiques et démographique et par conséquent, conscients de la nécessité d'une approche intégrée.

- La promulgation de la politique de population devra être précédée par la mise en place d'une ossature de la structure d'exécution préalablement à la création d'un organe de coordination chargé de définir la mise en oeuvre des mesures de politiques.
- La portée et la nature de la structure d'exécution devra être fonction de la globalité des mesures population. Chaque composante de la structure, les critères de sélection, les termes de référence, le mode et le mécanisme de collaboration entre les structures devront être clairement définis dans le document du PNP.
- La méthodologie, le critère et les principes de l'élaboration du PNP devront être bien compris des planificateurs et décideurs.

Tableau 1: Répartition des réponses sur les plans de développement et politiques population des Etats membres de la CEA, 1993.

Pays	Plan de dev. adopté (Q101)	Période (Q102b)	Adoption de la politique pop. (Q105)	Date (Q106)
Algérie	1	annuelle	1	1983
Angola	2	1993/97	2	3
Bénin	1	annuelle	2	3
Botswana	1	1991-97	2	3
Burkina Faso	1	1991-1995	1	1991
Burundi	1	1993-97	2	3
Cameroun	2	3	2	3
Cap-vert	1	1992-95	1	1992-94
Djibouti	1	1991-95	2	3
Egypte	1	5 yrs	1	1985
Gambie	1	1991-93	1	1992
Guinée - Conakry	2	-	1	1992
Guinée Bissau	1	1992-96	2	3
Guinée Equat.	2	3	2	3
Kenya	1	1989-93	1	1984
Lesotho	2	3	3	3
Libéria	2	3	1	1988
Madagascar	1	3	1	1990
Mali	1	1987-91	1	1991
Maroc	1	1988-1992	1	1966
Maurice	1	1988-1990	1	1977
Mauritanie	2	3	3	3
Mozambique	1	1991	2	3
Niger	2	3	1	1992
Nigéria	1	1990-92	1	1989
Ouganda	1	1990/91-93/94	2	3
Rwanda	2	3	1	1990
Sao Tomé & Principe	2	3	2	3
Sénégal	1	1989-95	1	1988
Soudan	1	1989-92	1	1983
Tchad	1	1990-2000	2	3
Tunisie	1	1992-96	1	1974
Zaïre	2	3	2	3

Clé: 1=Oui, 2=Non, 3=No réponse

Source: CAP.3 Questionnaire pour le pays

Tableau 2: Répartition des réponses des Etats membres de la CEA sur les politiques en de fécondité, 1993

Pays	Ayant une politique de pop (Q105)	Politique en de fécondité		Mestre SML/PPF (Q204)	Politique d'accès à la contraception (Q207)					Programme de fécondité adols. (Q205)	Educatio n vie familiale (Q208)	accès des adoles. à la contraccep (Q209)
		Q201 a	Q203 type		a	b	c	d	e			
Algérie	1	1	baissé	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Angola	2	1	3	1	1	1	2	2	2	2	2	1
Bénin	2	1	3	1	1	1	1	2	2	2	1	1
Botswana	2	2	baissé	1	1	1	1	2	2	1	2	1
Burkina Faso	1	1	baissé	1	1	2	1	2	2	2	1	1
Burundi	2	2	baissé	3	1	1	1	2	2	2	1	1
Cameroun	2	2	3	1	1	1	1	2	2	1	2	2
Cap-vert	1	1	baissé	1	1	1	1	2	1	1	2	2
Djibouti	2	2	3	1	2	2	1	2	2	2	1	1
Egypte	1	1	baissé	1	1	1	1	3	3	2	1	1
Gambie	1	1	baissé	1	1	1	2	2	2	1	2	1
Guinée Bissau	2	3	3	1	1	1	1	2	2	2	2	1
Guinée - Conakry	1	1	baissé	1	1	1	3	3	3	2	2	2
Guinée Equat.	2	2	baissé	1	1	1	2	3	2	2	1	1
Kenya	1	1	baissé	1	1	1	2	2	2	2	1	2
Lesotho	3	1	baissé	1	1	1	1	2	2	2	2	1
Libéria	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	1	2	1
Madagascar	1	1	baissé	1	1	1	3	2	2	1	1	1
Mali	1	1	baissé	1	1	3	1	2	2	1	2	1
Maurice	1	1	maintenir	1	1	1	2	2	2	1	1	1
Maroc	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Mauritanie	3	2	3	3	1	3	3	3	3	2	2	2
Mozambique	2	1	baissé	1	1	3	3	3	3	2	2	1
Niger	1	1	baissé	1	1	2	2	1	2	2	1	2
Nigéria	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	1	1	1
Ouganda	2	2	3	1	1	1	1	2	2	1	2	2
Rwanda	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	1	1	1
Sao Tomé & Principe	2	2	3	1	1	3	3	3	3	2	1	3
Sénégal	1	1	baissé	1	1	1	2	2	2	1	2	2
Soudan	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Tchad	2	2	3	1	1	1	1	2	2	2	2	1
Tunisie	1	1	baissé	1	1	1	1	2	2	2	1	2
Zaire	2	2	3	1	1	1	1	2	2	2	2	1

Tableau 2 suite

Q207: La politique du gouvernement pour l'accès aux méthodes contraceptives:

a= Accès direct dans les services gouvernementaux,

b= Appui indirect du gouvernement aux sources non gouvernementale

c= Le gouvernement autorise les sources non gouvernementales, mais sans appui,

d= Le gouvernement limite l'accès,

e= Le gouvernement interdit l'accès.

Clé: 1 = Oui, 2 = Non, 3 = Sans réponse;

FLE = Education sur la vie de famille = EVF

Source = CAP.3 Questionnaire pour le pays

Tableau 3 : Réponses des Etats membres de la CEA sur les femmes dans le processus de développement

Pays	Mesures relatives au WID (501)	Type de mesures (Q503)	Modification dans la législation visant la participation au développement (Q503)	Educ. sur le WID (504)
Algérie	1	- accroître l'âge moyen au 1 ^{er} mariage - Promouvoir l'éducation des filles - Promouvoir l'égalité de salaire à travail égal	Aucune	2
Angola	1	Création d'un bureau de femme	Aucune	2
Bénin	1	- Promouvoir SMI/PF - Création des opportunités pour encourager le développement autonome	- Femmes et hommes ont les mêmes droits	2
Botswana	1	- Promouvoir IEC dans SMI/PF intégrées - Promouvoir des SMI/PF intégrés - Intégrer l'éducation de vie de famille dans les programmes scolaires.	Aucune	2
Burkina Faso	1	Interdiction légale de discrimination contre les femmes	Adoption d'une stratégie nationale et d'un code de famille et de personnes	2
Burundi	2	non applicable	non applicable	2
Cameroun	1	- Accroître le taux de recrutement scolaire des filles - Augmenter l'âge moyen au premier mariage - Promouvoir la participation de la main d'œuvre féminine	- Des lois sur les coopératives permettent aux femmes une meilleure organisation de leurs produits	2
Cap-vert	1	- Sensibiliser les femmes sur les effets des grossesses précoces - Adoption du code de famille	- Promouvoir la participation de la main d'œuvre féminine	2
Djibouti	2	non applicable	non applicable	2
Egypte	1	- Promouvoir l'éducation des filles - Promouvoir la participation de la main d'œuvre féminine	Aucune	1
Gambie	1	- Accroître l'âge moyen au premier mariage - Réduire la fécondité - Promouvoir l'éducation des filles	Aucune	2

Tableau 3 suite

Pays	Mesures relatives au WID (501)	Type de mesures (Q503)	Modification dans la législation visant la participation au développement (Q503)	Educ. sur le WID (504)
Guinée - Conakry	1	Mesures en faveur de l'intégration des femmes au développement - des soins-journaliers	- Création d'un secrétariat d'Etat chargé des questions féminines - Accroître le nombre des coopératives de femmes - Création des cen	2
Guinée Bissau	2	non applicable	non applicable	1
Guinée Equat.	1	Création d'un Ministère chargé de la promotion des femmes	Aucune	1
Kenya	1	- Promouvoir l'éducation des femmes - Création d'un bureau pour les femmes - Assister les ONG de promotion des femmes	Aucune	2
Lesotho	1	- Initier des projets pour les femmes au développement - Promouvoir l'éducation des femmes - Promouvoir la participation de la main d'oeuvre féminine	- Adoption de lois en faveur des femmes travailleuses	2
Libéria	1	- Promouvoir l'éducation des filles - Promouvoir des congés payés de maternité - Elaborer des programmes qui encouragent l'éducation prolongée des filles	Aucune	1
Madagascar	1	- Identifier et relever les obstacles qui font face aux femmes en matière de développement - Promouvoir des activités génératrices de revenus - Réformes juridiques - Sensibiliser les hommes sur la paternité responsables - Permettre l'accès aux services de planification familiale sans tenir compte de l'état civil	- Loi sur le régime matrimonial - Loi sur le statut des femmes fonctionnaires	na

Tableau 3 suite

Pays	Mesures relatives au WID (501)	Type de mesures (Q503)	Modification dans la législation visant la participation au développement (Q503)	Educ. sur le WID (504)
Mali	1	- Promouvoir la participation de la main d'oeuvre féminine - Eliminer la discrimination à l'égard des femmes	- Baisser l'impôt sur le revenu des femmes	2
Maroc	1	- Promouvoir la participation de la main d'oeuvre féminine - Promouvoir l'éducation des filles	Aucune	2
Maurice	1	- Introduire des matières concernant les femmes au développement dans les programmes universitaires - Promouvoir des programmes agressifs en de planification familiale - Promouvoir des programmes d'éducation en faveur des femmes analphabètes	- Conseil national des femmes (1985) en vue de promouvoir le statut des femmes - Elever les allocations de maternité - Baisser l'impôt sur le revenu	1
Mauritaine	2	non applicable	non applicable	2
Mozambique	1	- Promouvoir l'amélioration de la condition des femmes à travers des programmes économiques et population	- Elaboration d'une constitution qui établit explicitement les droits des femmes	2
Niger	1	- Améliorer l'accès au crédit et à la terre - Promouvoir les activités génératrices de revenus	Aucune	2
Nigéria	1	- Promouvoir une meilleure vie pour les femmes rurales - Promouvoir l'éducation des filles - Mettre l'accent sur l'espacement des naissances à travers des programmes de planification	- Programmes visant une meilleure vie pour les femmes rurales - Commission nationale pour les femmes	1
Ouganda	1	- Promouvoir les SMI/PF intégrées - Etablir une base de données sur les femmes au développement	Aucune	1

Tableau 3 suite

Pays	Mesures relatives au WID (501)	Type de mesures (Q503)	Modification dans la législation visant la participation au développement (Q503)	Educ. sur le WID (504)
Rwanda	1	- Promouvoir l'éducation de base - Promouvoir la participation de la main d'oeuvre féminine - Promouvoir des activités génératrices de revenus - Accroître l'accès aux soins de santé primaire et SMI/PF	Elaboration d'un code de famille	2
Sao Tomé & Príncipe	2	non applicable	non applicable	2
Sénégal	1	- Plan national d'action pour les femmes adopté en 1982 - Accroître l'âge moyen au premier mariage - Améliorer l'accès à la contraception	- Abolir la loi française de 1920 sur la contraception - Créer un comité consultatif national en faveur des femmes	2
Soudan	1	- Promouvoir des congés payés de maternité - Limiter les subventions à 4 enfants - Promouvoir l'égalité de salaire pour égalité de travail	Aucune	2
Tchad	1	- Création d'une association pour le mieux-être familial - Promouvoir SMI/PF - Promouvoir l'IEC à travers le projet éducation sur la vie familiale	- Convention des N.U. signée en 1990 sur la discrimination à l'égard des femmes	2
Tunisie	1	- Abolition de la polygamie - Fixer l'âge moyen au premier mariage - Promouvoir la planification familiale, l'éducation des filles et l'égalité de salaire pour égalité de travail	- Participation égale en politique - Abolition de la discrimination à l'égard des femmes - Création d'un bureau pour les femmes	1
Zaire	1	- Promouvoir la participation de la main d'oeuvre féminine - Création d'un bureau pour les femmes	- Accès à l'emploi, au crédit et à la planification familiale - Droit d'hériter du mari	2

Clé: 1 = Oui, 2 = Non, 3= Non applicable

Source: CAP.3 Questionnaire pour les pays

Tableau 4 : Réponses des Etats membres de la CEA sur les enfants et les jeunes, 1993

Pays	Adoption de mesures ou programmes spéciaux (Q601)	Type de mesures ou programmes (Q602)				
		a	b	c	d	e
Algérie	1	1	1	1	1	1
Angola	1	1	1	2	2	1
Bénin	2	3	3	3	3	3
Botswana	1	1	1	1	1	1
Burkina Faso	1	1	1	1	1	1
Burundi	1	1	1	1	1	2
Cameroun	1	1	1	1	3	21
Cap-vert	1	1	1	1	1	1
Djibouti	1	1	1	2	2	2
Egypte	1	1	1	1	1	1
Gambie	1	2	2	2	1	1
Guinée - Conakry	1	1	1	3	1	1
Guinée Bissau	1	1	1	2	1	3
Guinée Equat.	1	1	1	2	2	1
Kenya	1	1	1	1	1	1
Lesotho	1	2	2	1	3	1
Libéria	1	1	1	1	1	2
Madagascar	1	1	1	3	1	1
Mali	1	1	1	1	2	2
Maurice	1	1	1	1	1	1
Maroc	1	1	1	1	1	1
Mauritanie	1	1	1	1	1	1
Mozambique	1	3	3	3	1	1
Niger	1	1	1	1	1	1
Nigéria	1	1	1	1	1	1
Ouganda	1	1	1	1	1	2
Rwanda	1	1	1	1	1	1
Sao Tomé & Príncipe	2	1	1	2	1	1
Sénégal	1	1	1	1	1	1
Soudan	1	1	1	2	2	1
Tchad	2	1	1	2	1	2
Tunisie	1	1	1	1	1	1
Zaïre	1	1	1	1	2	1

Tableau 4 suite

Légende:

1= Oui

2= Non

3= Sans réponse

Q602: Le gouvernement a mis en oeuvre les mesures ou programmes suivants:

a=A multiplié les établissements d'éducation et de formation professionnelle

b=Programmes spéciaux pour ceux qui abandonnent les écoles

c= Programmes de réduction de la mortalité infantile et des enfants en bas âge

d=Inclusion de l'éducation en population et famille dans l'éducation et la formation professionnelle

e=Adoption de lois appropriées sur les droits des enfants

Source: CAP.3 Questionnaire pour le pays

**Tableau 5 : Réponses des Etats membres de la
CEA sur la répartition de la population, 1993**

Pays	Polis. pour modifier la répartition de la pop. (Q401)	Changements des objectifs dans la répartition de la pop. (Q402)					Polis. en de migration vers les zones métro. (Q403)	Polis. en matière d'entrée de réfugiés/chercheur s d'asile (Q404)
		a	b	c	d	e		
Algérie	2	1	1	1	1	1	a	na
Angola	3	3	3	3	3	3	e	c
Bénin	3	2	2	2	2	1	e	a
Botswana	1	3	3	1	1	1	f	a
Burkina Faso	3	1	2	2	1	1	b	a
Burundi	1	3	1	3	3	1	b	c
Cameroun	1	3	3	1	1	3	b,e	a
Cap-vert	3	3	3	3	3	3	d	a
Djibouti	3	1	2	1	2	2	e	b,c
Egypte	1	3	1	3	1	1	b	b
Gambie	3	3	3	3	3	3	e	a
Guinée - Conakry	2	3	3	1	1	1	d	d
Guinée Bissau	3	3	3	3	3	3	e	a
Guinée Equat.	3	3	3	2	3	3	e	c
Kenya	3	3	3	3	3	3	e	f
Lesotho	3	3	3	3	3	3	e	f
Libéria	1	3	3	1	3	1	c	d
Madagascar	1	3	3	1	3	1	e	a
Mali	3	3	3	3	3	3	e	a
Maurice	3	3	3	3	3	3	e	b
Maroc	1	2	1	1	1	1	b	na
Mauritanie	3	3	3	3	3	3	e	a
Mozambique	3	2	3	3	3	3	e	a
Niger	3	2	2	2	2	1	e	d
Nigéria	1	1	1	1	2	1	a	na
Ouganda	2	3	3	3	3	3	e	a
Rwanda	1	2	2	2	2	1	b	c
Sao Tomé & Principe	3	3	3	3	3	3	e	a
Sénégal	2	2	1	1	1	1	d	na
Soudan	1	3	3	1	3	1	b	c
Tchad	3	3	3	3	3	3	e	a
Tunisie	1	3	3	1	1	1	b	a
Zaire	2	2	2	1	2	1	e	a

Tableau 5 suite

Notes sur le tableau 5:

Q401 & Q402: Adoption de politiques et objectifs

Clé: 1 = Oui/explicite

2 = Oui/non explicite

3 = Non

Q402 - Changements d'objectifs dans la répartition de la population:

a= changements entre zones rurales

b= changements entre zones urbaines

c= changements entre zones rurales et urbaines

d= changements entre régions

e= changements pour assurer un meilleur équilibre

Q403 - Politique du gouvernement en de migration vers les zones métropolitaines:

a= accroître l'immigration vers les métropoles

b= décroître l'émigration des métropoles

c= maintenir le taux actuel

d= politique de non intervention

e= Pas de politique formulée

f= décroître l'immigration vers les métropoles

Q404 - Politique du gouvernement en matière d'entrée de réfugiés ou de chercheurs d'asile:

a= pas de politique

b= arrêter le flux

c= réduire le flux

d= maintenir le flux

e= accroître le flux

f= accepter les réfugiés conformément à la convention de Genève

Source: CAP.3 Questionnaire pour le pays.

Tableau 6 : Réponses des Etats membres sur la collecte et analyse des données population formation et recherche, 1993

Pays	Enquête Démogr. depuis les années 60 (Q701)	Etat des enquêtes démographiques (Q702)						Etat civil enregistré (Q703)	Indication d'enregist. d'état civil (%) (Q705)				Disponibilités experts nationaux (Q706)								Institut de recherche (Q707)
		Nbre de recensements		Nbre d'enquêtes					Naissance	Décès	mariage	divorce	a	b	c	d	e	f	g	h	
		analysé en cours d'analyse	Pas analysé en cours d'analyse	analysé en cours d'analyse	Pas analysé en cours d'analyse	Pas analysé en cours d'analyse															
Algérie	1	3		3	2		1	98.7	81.1	100		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Angola	1	2	3				1					2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Bénin	1	2	4	3			1					1	1	1	2	2	2	2	1	2	
Botswana	1	3	1	1		1	1	24	17			1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Burkina Faso	1	1		4		1	1					1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Burundi	1		1	1	2	1	1					3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Cameroon	1	1	1	4			1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Cap-vert	1	2	1		1		1					2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Djibouti	1		1	1		1	1	70	30	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Egypte	1	3		3			1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gambie	1	3			3		1					2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Guinée Conakry	1	1		5	1		1					3	2	3	2	2	2	2	2	2	1
Guinée Bissau	1		1		1		1					1	2	2	1	3	2	2	2	2	2
Guinée Equat.	1	1			2		1					1	3	2	3	2	1	2	1	1	1
Kenya	1	2	1	3			1					2	2	1	1	1	2	2	1	1	1
Lesotho	1	1		2	1	1	1					1	2	1	2	1	1	1	2	2	1
Libéria	1	3		2		2	1					2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Madagascar	1	1		2			1					1	1	1	1	2	2	2	2	2	2

Table 6 suite

Pays	Enquête Demogr. depuis les années 60 (Q701)	Etat des enquêtes démographiques (Q702)				Etat civil enregistré (Q703)	Indication d'enregist. d'état civil (%) (Q705)				Disponibilités experts nationaux (Q706)								Institut de recherche (Q707)
		Nbre de recensements		Nbre d'enquêtes			Naissance	Décès	mariage	divorce	a	b	c	d	e	f	g	h	
		Nbre de recensements	Nbre d'enquêtes	Pas analysé en cours d'analyse	Pas analysé en cours d'analyse														
Mali	1	1		3		1	25.5	14.6			2	2	2	2	2	2	2	1	
Maroc	1	1		4	1	1	70.8	48.7			1	1	1	1	1	2	1	1	
Maurice	1		1			1	100	100	100	100	1	1	1	1	1	2	1	2	
Mauritanie	1	1	1	2	1	1	30	5			1	1	2	2	2	2	2	1	
Mozambique	1			2	1	1	50	35	60	60	2	2	2	2	2	2	2	2	
Niger	1	2		1		1					1	1	2	2	2	2	2	1	
Nigéria	1	1		4		1					1	1	1	2	2	2	2	2	
Ouganda	1	2		1	2	1					1	2	2	2	2	1	2	1	
Rwanda	1	1	1	1		1	50	-50			2	2	2	2	2	2	2	1	
Sao Tomé & Principe	1	2	1			1	70	100	100	100	2	2	2	1	1	1	1	1	
Sénégal	1	1		1	3	1	35	23	11		1	1	1	1	1	1	1	2	
Soudan	1	2		1	1	1					1	1	1	2	2	2	2	1	
Tchad	1	1		1	1	1					1	1	1	1	1	2	2	2	
Tunisie	1	3		3		1	100	74	100	100	1	1	1	1	1	2	1	1	
Zaire	1	1	1	7	2		30-45	20-35	+60	+80	1	1	1	1	1	1	1	1	

Tableau 6 suite

Légende:

Q701, Q703, Q706 & Q707:

1 = Oui

2 = Non

3 = Sans réponse

Q706: Experts nationaux:

a= Collecte des données démographiques

b= Traitement des données démographiques

c= Analyse des données démographiques

d= Planification socio-économique

e= Corrélations entre pop. et développement

f= Utilisation des projections de population pour la planification

g= Application d'un quelconque modèle démo-économique

h= Utilisation du micro-ordinateur pour les besoins de planification

Source: CAP.3 Questionnaire pour le pays

**Tableau 7 : Réponses des Etats membres de la CEA
sur l'information population, 1993**

Pays	Bureau d'info. en de pop. (Q801)	Système de couverture de l'info. en de pop. (Q803)			Utilisé pour la planif. (Q804)	Manque de données Q805)	Nature de manque de données (806)
		national	Régional	Sectoriel			
Algérie	1	1	1	1	1	1	Taux de manque de groupes de pop.
Angola	2	3	3	3	3	3	3
Bénin	2	3	3	3	3	3	3
Botswana	1	1	3	3	1	1	3
Burkina Faso	1	1	3	3	1	1	Situation familiale, structure de ménage et emploi
Burundi	3	3	3	3	3	3	3
Cameroun	1	1	3	3	2	1	3
Cap-vert	1	1	1	3	1	1	Migration, décès, naissances
Djibouti	1	1	3	3	1	1	Mortalité
Egypte	1	1	1	3	1	2	3
Gambie	2	1	3	3	3	3	3
Guinée - Conakry	1	1	1	1	1	1	Composantes de la croissance
Guinée Bissau	1	1	1	1	1	1	Etat civil
Guinée Equat.	1	1	3	3	1	1	Evénements
Kenya	2	1	3	3	3	3	3
Lesotho	1	1	3	1	1	1	Programme de démographie et de PF
Libéria	2	1	3	3	3	3	3
Madagascar	2	1	3	3	3	3	3
Mali	1	1	1	1	1	1	Composantes de la croissance de la pop.
Maroc	1	1	1	1	1	1	Etat civil
Maurice	1	1	3	3	1	1	3
Mauritanie	1	1	1	1	1	1	Composantes de la croissance de la pop.
Mozambique	2	3	3	3	3	3	3
Niger	1	1	1	1	1	1	Migration, mortalité, santé, emploi
Nigéria	1	1	3	3	1	1	Evolution de la migration, événements, répartition de la pop. par ordre d'âge

Tableau 7 suite

Pays	Bureau d'info. en de pop. (Q801)	Système de couverture de l'info. en de pop. (Q803)			Utilisé pour la planif. (Q804)	Manque de données (Q805)	Nature de manque de données (806)
		national	Régional	Sectoriel			
Ouganda	2	3	3	3	3	3	3
Rwanda	1	1	1	3	1	1	Indicateurs de démographie décentralisée
Sao Tomé & Príncipe	1	1	3	3	1	2	3
Sénégal	2	3	3	3	3	3	3
Soudan	1	1	3	3	1	1	Composantes de la croissance de la pop.
Tchad	1	1	3	3	1	1	Recensement
Tunisie	1	1	1	1	1	1	Mortalité
Zaïre	1	1	1	1	1	2	3

Key: 1=Oui, 2=Non, 3=Sans réponse FP= Planification familiale

Source: CAP.3 Questionnaire pour les pays

Tableau 8 : Réponses des Etats membres de la CEA sur la participation de la collectivité rôle des organisations privées et non-gouvernementales, 1993

Pays	ONG dans des activités relatives à la pop. (Q901)	Organisations gouvernementales chargées de la coordination des activités des ONG (Q903)	Comité de coordination des ONG (Q905)
Algérie	1	2	2
Angola	1	2	2
Bénin	1	1	1
Botswana	2	2	2
Burkina Faso	1	1	1
Burundi	3	3	3
Cameroun	2	2	2
Cap-vert	1	2	2
Djibouti	1	1	1
Egypte	1	1	2
Gambie	1	1	1
Guinée - Conakry	1	1	3
Guinée Bissau	1	1	1
Guinée Equat.	1	2	2
Kenya	1	3	3
Lesotho	1	1	1
Libéria	1	1	1
Madagascar	1	1	2
Mali	1	1	1
Maroc	1	2	2
Maurice	1	1	1
Mauritanie	1	1	2
Mozambique	1	1	2
Niger	1	1	1
Nigéria	1	1	1
Ouganda	1	1	1
Rwanda	1	1	1
Sao Tomé & Principe	2	2	2
Sénégal	1	1	1
Soudan	1	2	2
Tchad	3	1	1
Tunisie	1	1	2
Zaïre	1	1	1

Key: 1 = Oui, 2 = Non, 3 = Sans réponse

Source: CAP.3 Questionnaire pour les pays

ANNEXE 3A

Un exemple illustrant des objectifs du développement sectoriel
découlant des coordonnées de développement population déjà établies

Table 9: Corrélatifs de fécondité par Etat au Nigéria, 1971-75.

Etats	ASM CEB	IMR	PURB	PFLFP	PLIT	MAFM	NHB
Benue	3.1	87.4	3.6	57.3	16.8	16.4	3.8
Kano	4.4	51.8	37.7	18.0	10.0	15.5	1.7
North Central	5.0	79.4	19.2	41.9	10.7	15.8	5.3
North East	3.8	50.5	16.6	67.4	38.7	18.3	5.3
North West	3.6	74.9	10.7	39.1	18.4	14.5	2.7
East Central	4.5	112.8	15.9	77.5	45.5	17.9	15.5
Rivers	4.1	127.3	15.4	79.9	23.3	26.9	8.7
South East	4.4	50.5	16.6	67.4	38.7	18.3	9.8
Kwara	3.3	107.1	24.6	75.1	30.6	18.5	5.9
Lagos	3.2	58.8	71.0	70.5	62.6	20.5	20.5
Midwest	3.7	98.7	10.5	81.5	28.1	17.9	5.6
West	3.2	90.2	56.0	82.4	40.9	19.5	5.3

N/B: ASMCEB= Nbre moyen d'enfants nés vivants répartis par âge;
IMR= Taux de mortalité infantile;
PURB= Pourcentage urbain;
PFLFP= Participation par femme à la main d'oeuvre;
PLIT= Pourcentage d'alphabétisation (femmes);
MAFM= Age moyen au premier mariage (femmes);
NHB= Nbre de lits d'hôpital (pour 100,000 personnes).

Source: Ekanem, I. I. and Arowolo, O. O., Planification de la population et de développement: Un
approche intégrée (Troisième édition: New Rochelle, 1994), Tableau 25, p. 234.

**Tableau 10: Résultats de l'analyse de la régression
avec l'ASMCEB comme variable de critère**

A. R_s ordre zéro							
	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7
X1	1.0						
X2	-.073	1.0					
X3	-.293	-.282	1.0				
X4	-.361	.529	.071	1.0			
X5	-.338	-.088	.561	.650	1.0		
X6	-.111	.481	.196	.636	.354	1.0	
X7	-.19	.064	.461	.474	.827	.417	1.0
B. Analyse de régression multiple							
Constant A = 4.553; VOIR1.234567 = 0.699515 R1.234567 = .647103							
	B _s	SEE _s				Betas [B _s]	
IMR	-.009	.016				-.378	
PURB	-.007	.017				-.228	
PFLFP	.003	.036				.108	
PLIT	-.044	.060				-1.151	
MAFM	.009	.105				.040	
NHB	.111	.098				.994	

SOURCE: Dérivé du tableau 1 de l'annexe.

NOTES

- 1 Il conviendrait de rappeler que 84 des recommandations du PAK étaient adressées aux Etats membres de la CEA dans les 9 grands domaines à savoir: Stratégie et Politique population et de développement, fécondité et planification de la famille; morbidité et mortalité, urbanisation et migration; évolution du rôle de la femme dans le processus de développement; enfants et jeunes, collecte et analyse des données population, formation et recherche; information population et participation de la collectivité et rôle des organisations privées et non gouvernementales.
- 2 A cet égard, le PDN devra fournir un mécanisme de suivi en vue de détecter des problèmes qui pourront nécessiter des changements.
- 3 Le ralentissement du taux de croissance de la population est largement un effet des résultats de l'analyse des données démographiques; de l'agrandissement des capacités nationales de réformes légales; des programmes de sensibilisation à travers des séminaires, conférences et ateliers nationaux population et de développement entre autres. CEA, "Mise en oeuvre du PAK.
- 4 Dans la phase 1, environ 36 gouvernements ont poursuivi des activités couvrant la plupart des aspirations et besoins y compris la création des comités chargés de coordonner les activités de l'AII, la promotion d'opportunité d'emploi pour les jeunes particulièrement dans le domaine de l'agriculture, la modification de leurs système d'enseignement et de formation et l'élaboration de programmes de santé, de nutrition et de récréation. Voir CEA, "Mise en oeuvre du PAK: leçons et perspectives", op.cit.
- 5 En particulier la concentration disproportionnée de leur population urbaine dans une seule ou au plus deux zones métropolitaines.
- 6 Dans une certaine mesure, cette situation est normale. Une décennie n'est probablement pas un temps assez suffisant pour espérer une mise en oeuvre significative des recommandations du PAK. La mise en place des différentes mesures visant à mettre en oeuvre les recommandations dans les neuf secteurs, comme indiqué dans la section II diffère totalement de la mise en oeuvre de ces mesures.
- 7 Les seules modifications ont été occasionnées par l'ampleur et la couverture de leurs politiques population. La tendance d'omettre le premier et le dernier des neuf domaines (à savoir: la stratégie en population et

développement et la participation de la collectivité et le rôle des organisations privées et non gouvernementales) la tendance à confondre les activités relatives à la fécondité, à la planification familiale dans des programmes intégrés de SMI/PF et l'expansion des activités d'information en matière de population, y compris l'éducation et communication en matière de population (e.g IEC).

8 Ceci appelle à l'élaboration d'un manuel sur la programmation et la conception population pour les planificateurs et les décideurs politiques. Voir "Designing National Population and Development Programme" Manuscrit non publié élaboré par Arowolo, O.O., CTA (NAM/92/P01, 1994).

9 Voir Rapport de mission au Botswana au Lesotho et en Namibie sur l'évaluation des arrangements infrastructurels pour la formulation et la mise en oeuvre des programmes nationaux population, 13, 26 Mars 1995 par Ita I. Ekanem, Section planification et politiques, Division de la Population, CEA.

10 Ceci est un pays où la région constitue la seconde structure administrative après le niveau national. Elle pourra en effet être dans d'autre cas Etat, collectivité territoriale ...etc

REFERENCES

Acsadi, G. T. and Johnson, G., Surveys of fertility, family and family planning in Nigeria, Institute of Population and Manpower Studies, No. 2 (1972).

Anyang'Nyong'o, P., (Ed.), Regional Integration in Africa: An Unfinished Agenda, (Academy of Sciences Publishers: Nairobi, 1990), chap. 1.

Ekanem, I. I. and Arowolo, O. O., Population and Development Planning : An integrated Approach (Third Press: New Rochelle, 1994).

Ekanem, I. I., "Population and Development Planning: An integrated Approach", Monograph prepared for the African Development Bank, (Forthcoming 1995).

Farooq, G. M. and Pernia, E. M. , "Need for and approaches to integrated population, human resource and development planning", in Population Bulletin of the United Nations, No. 23/24 (United Nations: New York, 1990).

Nigeria, Demographic and Health Survey, 1986, Medical/Preventive Health Division, Ministry of Health, Akure(Ondo State, Nigeria: April 1989); Nigeria Demographic and Health Survey, 1990 Federal Office of Statistics (Lagos, Nigeria: April 1992).

Opubor, A. E. "Popularization of population information in Africa: issues and approaches", POPIN-AFRICA Working Group on Population Information, dissemination and diffusion (Addis Ababa, 16-20 October 1989).

Simmons, R, Ness, G. D. and Simmons, G. B. "On the institutional analysis of population programmes", Population and Development Review, vol. 9, No. 3 (1983), pp. 457-474.

Tony Hill, "Northern NGOs and Africa's development: background, issues and challenges", Abuja Workshop on mobilizing the informal sector and NGOs for recovery and development: policy and management issues, Abuja (Nigeria), 3-7 December 1990; Getachew Demeke, "A critical assessment of NGO's role in African development: Lessons from Eastern and Southern Africa", Abuja Workshop on mobilizing the informal sector and NGOs for recovery and development: policy and management issues, Abuja (Nigeria), 3-7 December 1990; and, Yash Tandon, "Foreign NGO's uses and abuses: an African perspective", Abuja Workshop on mobilizing the informal sector and NGOs for recovery and development: policy and management issues, Abuja (Nigeria), 3-7 December 1990.

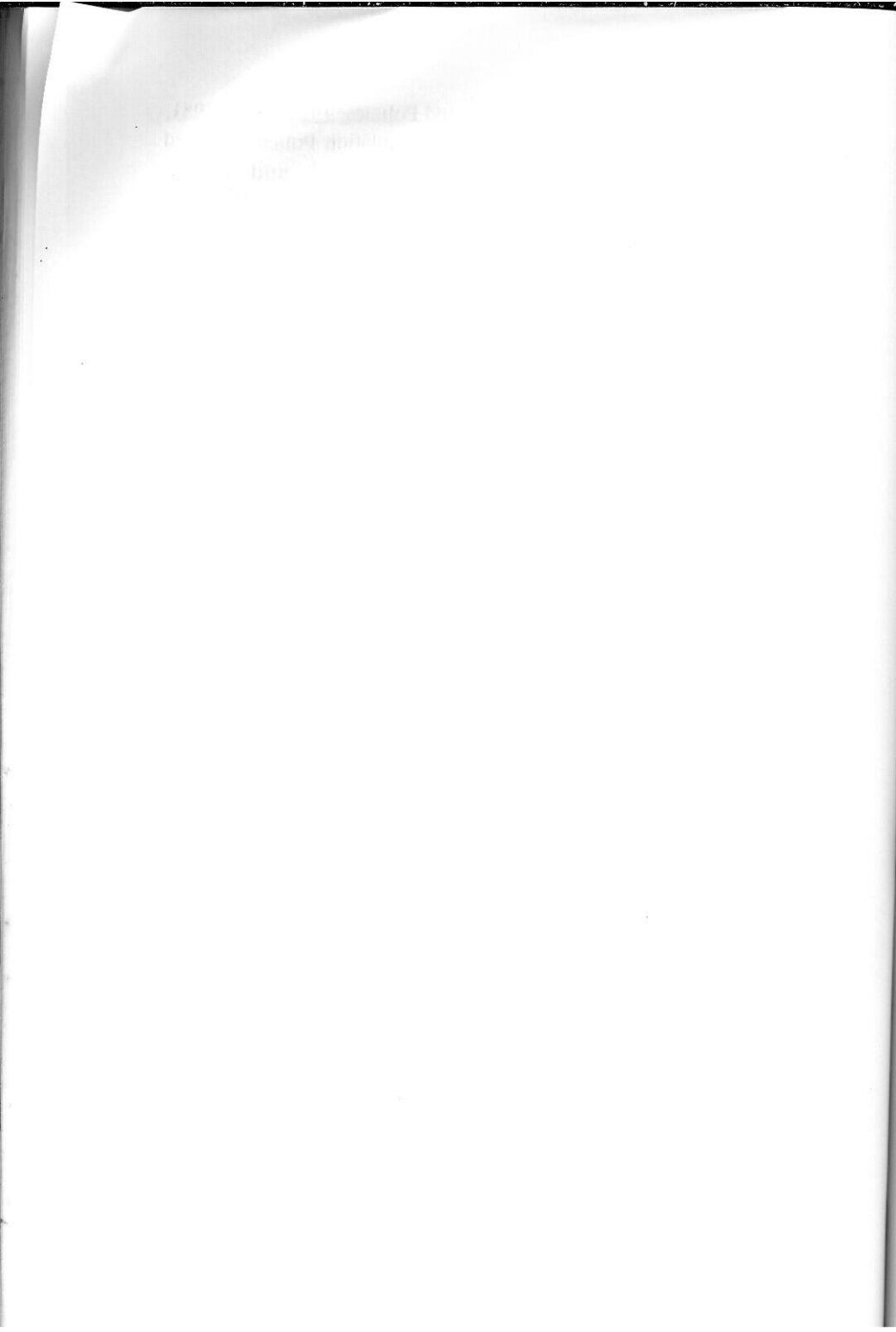
UNECA, "Organization and manpower requirements in planning offices", Third Session of the Joint Conference of African Planners, Statisticians and Demographers, 5-14 March 1984, E/ECA/PSD.3/9.

UNECA, " Implementation of the KPA: Lessons and Prospects", Report of the third African Population Conference (APC.3: Dakar, 1992), Vol. 3(UNECA: Addis Ababa, 1994), E/ECA/POP/APC, pp.3-14.

United Nations, World population Trends and Policies: 1977, 1979, 1981, 1983 and 1987 Monitoring Reports, vol. II, Population Policies (United Nations: New York, 1979, 1980, 1982, 1985 and 1989), ST/ESA/SER.A/62/Add.1; ST/ESA/SER.A/70/Add. 1; ST/ESA/SER.A/79/Add.1; ST/ESA/SER.A/93/Add.1; ESA/P/WP.97.

United Nations, Report of the ICPD on Population and Development: Synthesis of the National Reports, A/49/482, 6 October 1994.

United Nations, Report of the International Conference on Population and Development - Cairo, 1994 (United Nations: New York, 1994).



CHAPITRE II

EVALUATION DE LA FAISABILITE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFE- RENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT¹

I. INTRODUCTION

1. En Afrique, le taux de croissance annuelle de la population, estimé à environ 3,0% en 1994, continue de surpasser les taux de croissance économique et agricole. Ce taux élevé résulte principalement de niveau élevé de la fécondité. Sur le continent, certains des facteurs qui contribuent à la persistance de taux élevés de fécondité sont notamment le faible niveau du développement économique caractérisé par un système économique agraire de subsistance et des pratiques socio-culturelles telles que les mariages précoces, les valeurs socio-économiques attachées aux enfants, la grande incidence de la mortalité infantile, le faible taux de prévalence contraceptive ainsi que le faible taux d'alphabétisation et de participation de la main-d'oeuvre féminine comptent parmi les facteurs qui contribuent à la persistance de la fécondité élevée sur le continent.

2. La guerre civile, les violations des droits de l'homme, les sécheresses et famines cycliques, les mauvaises politiques de développement combinées à la croissance rapide de la population et à l'environnement économique externe défavorable tels que le lourd service de la dette et la baisse des prix de produits de base, sont parmi les principaux facteurs qui ont influé sur l'effort de développement durable dans la région. Ces derniers ont non seulement paralysé la croissance économique et dégradé l'environnement, mais ils ont aussi intensifié la pauvreté. De nos jours, 50% environ de la population africaine sont appauvris.

3. Le poids élevé de la dépendance, la répartition inégale dans l'espace, l'accélération de la migration rurale-urbaine, la concentration de la population dans les villes principales, la mauvaise qualité de l'état de santé, le faible taux d'alphabétisation et l'augmentation du chômage sont les caractéris-

¹ Ce document a été préparé par Dr. Assefa Hailemariam, Directeur, Demographic Training and Research Center, University of Addis Ababa, Ethiopia.

tiques majeures de la situation socio-économique du continent. Ces facteurs pèsent sur les efforts déployés pour atteindre l'objectif de développement humain durable du fait qu'ils influent sur l'approvisionnement en vivres, en eau et en énergie, la fourniture de logements, de services de santé et d'opportunités d'éducation et d'emploi. Ainsi, l'Afrique, actuellement, importe environ un tiers de ses besoins alimentaires, fournit de l'eau potable à seulement 46% et des services de santé à environ 50% de la population¹. Le taux de l'alphabétisation s'élève à 55% tandis le taux du chômage urbain a augmenté de 18% dans le milieu des années 80 et de 31% dans les années 90. La dégradation de l'environnement devient l'un des plus sérieux problèmes qui se posent à l'Afrique avec un taux de déforestation atteignant 0,5% environ par an.

4. Au cours des années 60 et 70 dans la plupart des pays africains, la population n'est pas considérée comme un problème. A l'exception de quelques pays, il n'existe pas de politiques ni de programmes de population en Afrique à la fin des années 60. Seuls l'Egypte, le Ghana, le Kenya, le Maurice, le Maroc et la Tunisie avaient des politiques de population visant à réduire les taux de croissance de population pendant cette période. Bien que la corrélation entre l'évolution de la population et le développement socio-économique ait été clairement démontrée et que la nécessité pour les Etats membres de former leurs agents dans les domaines de la collecte des données, de l'analyse et de l'utilisation des résultats dans l'élaboration des plans de développement socio-économique nationaux a été soulignée à la première Conférence africaine sur la Population (Accra, 1971), les attitudes à l'égard de la population demeurent inchangées.

5. A l'époque de la Conférence mondiale sur la population en 1974, alors que le taux de croissance annuelle de la population dans la région était estimé à 2,8%, plusieurs pays africains étaient pronatalistes et estimaient que le développement socio-économique résorberait tous les problèmes relatifs à la population. En 1984, au cours de la seconde Conférence africaine sur la population, les gouvernements africains ont reconnu la population comme composante principale dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques et programmes pour un développement socio-économique accéléré et ont également adopté le Plan d'Action de Kilimandjaro (PAK) pour la population Africaine et un développement auto-centré. L'adoption du PAK a apporté un changement significatif dans les attitudes à l'égard des politiques de population en Afrique. Les gouvernements s'intéressent davantage aux problèmes posés par le taux accéléré de la croissance de la population et de la fécondité. En décembre 1992, la troisième Conférence africaine sur la

population (CAP), tenue à Dakar, Sénégal a adopté la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable, qui a été entérinée par les Chefs d'Etat et de gouvernements des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) réunis à Tunis du 13 au 15 juin 1994.

6. Ces efforts ont conduit à l'accroissement du nombre des pays ayant des politiques explicites en matière de population. Depuis l'adoption du PAK, à l'exception de quelques-uns, tous les pays sont en train de mener une action concertée pour l'élaboration de politiques et programmes de Population (Ekanem et Arowolo, 1994). Au début des années 91, vingt-huit pays en Afrique subsaharienne ont officiellement reconnu que leurs niveaux de fécondité étaient trop élevés. Ils sont 33 à présent. En dépit de l'augmentation du nombre des pays ayant des politiques explicites de population, la mise en oeuvre du programme n'a pas évolué systématiquement. Pour assurer un développement socio-économique durable en Afrique, ils s'impose la nécessité de la mise en oeuvre accélérée des différents programmes et stratégies qui ont été adoptés et en particulier la Déclaration de Dakar/Ngor et les composantes pertinentes du Programme d'action de la CIPD.

7. L'objectif principal du présent document est d'évaluer la faisabilité de la réalisation des objectifs de la Déclaration de Dakar/Ngor et de ceux du Programme d'action de la CIPD. Le document comprend cinq sections. La Section II du document essaie de donner un aperçu sur les éléments de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. La Section III fait un examen des expériences pratiques, des succès et des contraintes qui ont entravé la mise en oeuvre des politiques et programmes de population en Afrique. La Section IV essaie d'évaluer la faisabilité de réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'Action de la CIPD. La conclusion et quelques recommandations pour la mise en oeuvre accélérée des deux cadres sur la population et le développement sont présentées dans la Section V.

II. APERÇU SUR LES ELEMENTS DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

8. La troisième Conférence africaine sur la population tenue à Dakar (Sénégal) du 7 au 12 décembre 1992, (CAP.3: Dakar, 1992) a passé en revue

les efforts déployés par les pays africains pour la mise en oeuvre des recommandations du PAK ainsi que les succès et les problèmes qui ont été rencontrés. Elle a également évalué l'impact de la crise économique et des programmes d'ajustement structurel (PAS) sur les stratégies de survie de la famille et sur la capacité des gouvernements africains à réaliser des progrès satisfaisants dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de population. En plus, elle a noté avec préoccupation qu'en dépit du nombre croissant des politiques explicites de population qui ont été formulées depuis l'adoption du PAK, la fécondité demeure toujours élevée; les niveaux souhaités en matière de baisse de la mortalité ne sont pas encore atteints; les programmes visant à améliorer les conditions des enfants et des jeunes ne sont pas mis en oeuvre dans plusieurs pays et la diffusion de l'information pour rendre opérationnel le processus d'intégration des facteurs de population dans les programmes de développement n'a pas été effective dans la plupart des Etats membres.

9. La Conférence a adopté la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable qui exhorte les Etats membres à établir un mécanisme de suivi pour encourager la mise en oeuvre accélérée des recommandations du PAK. En vue de faciliter cela, les objectifs quantitatifs suivants ont été fixés: Réduire le taux de croissance naturelle régionale de 3,0% à 2,5% d'ici à l'an 2000 et à 2% d'ici à l'an 2010. Elever l'espérance de vie à la naissance à 55 ans au moins en l'an 2000; réduire le taux de mortalité infantile à moins de 50 pour 1000 naissances vivantes et le taux de mortalité juvénile à 70 ou moins pour 1000; doubler le taux régional de prévalence contraceptive actuellement d'environ 10% à environ 20% en l'an 2000 et à 40% en l'an 2010; réduire le taux de mortalité maternelle d'au moins 50% de 1990 à l'an 2000.

10. La Déclaration exprime la position commune africaine sur la population et le développement socio-économique durable qui est considérée comme un cadre de population et de développement indispensable pour l'élaboration de stratégies de développement fiables qui puissent amener l'Afrique à la fin du siècle et au delà (UNECA, 1994b). La Déclaration de Dakar/Ngor s'est également prononcée sur les points suivants: Population, croissance économique et développement durables; famille; fécondité et planning familial, mortalité, morbidité et sida; urbanisation, migration et planification physique; réfugiés et personnes déplacées; femmes et développement; enfants; jeunes; collecte et analyse de données, diffusion de l'information, formation et recherche; information, éducation et communication

(IEC); rôle des organisations privées et non gouvernementales (ONG) ainsi que de la communauté internationale.

11. La Conférence internationale sur la population et le développement s'est tenue au Caire du 5 au 15 septembre 1994. Les objectifs spécifiques de la Conférence étaient: (i) évaluer les progrès réalisés et identifier les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs et recommandations du Plan d'Action mondial et élaborer également des recommandations pour la mise en oeuvre du programme; (ii) maintenir et renforcer le niveau de sensibilisation aux questions de population au plan international; (iii) fournir des orientations aux niveau global, régional et national sur la façon de régler les questions de population ayant la priorité le plus élevée durant la prochaine décennie et (iv) adopter une série de recommandations consolidées et actualisées (United Nations, 1991).

12. La CIPD a adopté le Programme d'action dont les objectifs cruciaux sont, entre autres, les suivant: (i) Accès universel à l'éducation élémentaire, aux soins de santé en matière de reproduction et aux services de la planification familiale dès que possible et au plus tard en l'an 2015; (ii) réduction des taux de mortalité infantile et des enfants de moins de cinq ans d'un tiers ou de 50 et 70 respectivement pour 1000 naissances vivantes en l'an 2000; les pays à niveau de vie intermédiaire devront atteindre un taux de mortalité infantile de moins de 50 pour 1000 et de mortalité des juvénile de moins de 60 pour 1000 en l'an 2005, et pour tous les pays, le taux de mortalité infantile (TMI) devra être inférieur à 35 pour 1000 et celui des juvénile inférieur à 45 pour 1000 en l'an 2015; (iii) une espérance de vie à la naissance de plus de 70 ans en l'an 2005 et de plus de 75 ans en l'an 2015; pour les pays à mortalité élevée, l'espérance de vie doit être de plus de 65 ans en l'an 2005 et de plus de 70 ans en l'an 2015; (iv) réduction de moitié de la morbidité de 1990 en l'an 2000 et d'une autre moitié en l'an 2015. (United Nations, 1994a).

13. Le programme d'action est reflète le consensus international sur une stratégie globale de réduction des taux de croissance de la population but qui doit être atteint par la satisfaction des besoins et de la demande potentielle, en matière de planification familiale et des services de santé en matière de reproduction; la satisfaction des besoins pour la survie infantile et la santé maternelle; la promotion de l'éducation universelle en mettant l'accent sur l'élimination des disparités en ce qui concerne les opportunités d'éducation des filles ; la promotion de la condition des femmes dans la société; la reconnaissance de la relation entre la dimension de la population et la

structure de consommation et les liens entre la population, l'environnement et la pauvreté; le renforcement de la famille en amenant les hommes à accepter leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants et en ce qui concerne les questions de planification familiale.

14. La CIPD a apporté un important soutien politique aux efforts faits par tous les pays du fait qu'elle traite de: (i) la corrélation entre la population, la croissance économique et le développement durable; (ii) l'égalité entre les genres, l'équité et le renforcement du pouvoir des femmes; (iii) des rôles, des droits, de la composition et de la structure de la famille; (iv) des droits en matière de reproduction et de planification familiale; (v) de l'évolution démographique préoccupante et (vi) de la répartition de la population, de l'urbanisation, de la migration interne et internationale, notamment.

15. Dans le fond, le contenu des deux cadres de développement, à savoir la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD sont similaires en ce sens qu'ils se penchent sur stratégies de développement les plus pertinentes vis-à-vis de la population, de la croissance économique et développement durable; la famille, ses rôles, ses droits, sa composition et sa structure; la fécondité et la planification familiale; la morbidité, la mortalité et le Sida; la répartition de la population, l'urbanisation et la migration; les réfugiés et les personnes déplacées; les femmes, les enfants et les jeunes; la collecte et l'analyse de données, la diffusion de l'information, la formation et la recherche; l'information, l'éducation et la communication. Par ailleurs, les deux cadres de développement ont établi des objectifs quantitatifs qui incluent l'espérance de vie, la morbidité et la mortalité infantile et juvénile.

16. Cependant, il conviendrait de noter que le Programme d'action de la CIPD est globale tandis que la Déclaration de Dakar/Ngor est spécifique à l'Afrique. En conséquence, l'accent a été mis sur certaines questions dans le Programme d'action de la CIPD, ce qui n'est pas le cas dans la Déclaration de Dakar/Ngor et vice-versa. Les domaines spécifiques qui ont attiré l'attention dans les cadres de population et développement sont résumés ci après:

- (i) intégration des politiques de population dans les stratégies de développement, renforcement des secteurs sociaux et accent sur des questions telles que la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture et les services de commercialisation;

- (ii) échange des expériences dans le domaine des activités en matière de population;
- (iii) garantie des droits et responsabilités des membres de la famille et protection contre le dénuement socio-économique;
- (iv) intégration des questions de famille dans tous les plans, politiques et programmes de développement;
- (v) fourniture des services effectifs et efficaces de planification familiale (PF) et satisfaction des besoins non satisfaits en ce domaine;
- (vi) décentralisation du système de soins de santé publique dans le but de fournir de meilleurs services;
- (vii) promotion de l'information, de l'éducation et de la communication [(IEC)] en matière de population;
- (viii) réduction de la mortalité et de la morbidité (infantile et maternelle) et augmentation de l'espérance de vie par la mise en oeuvre d'un programme durable en matière de services de santé;
- (ix) rôle des soins de santé primaires (SSP) dans la réduction des taux de mortalité et de morbidité et dans l'amélioration de l'état de santé de la population;
- (x) promotion de l'hygiène de l'environnement;
- (xi) assistance aux groupes les plus marginalisés et vulnérables;
- (xii) promotion de programmes et d'activités qui permettent la prévention du VIH/Sida;
- (xiii) introduction des politiques de développement régional pour une répartition équilibrée de la population;
- (xiv) encouragement du développement rural en vue de réduire la migration rurale-urbaine et améliorer le système de gestion urbaine;
- (xv) fourniture de services sociaux adéquats aux personnes déplacées;
- (xvi) adoption de mesures appropriées en vue de protéger l'intérêt et la culture des personnes déplacées et de mesures permettant de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et personnes déplacées;

- (xvii) promotion de l'égalité entre les sexes;
- (xviii) promulgation de lois nationales en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- (xix) fourniture de l'éducation de base aux filles;
- (xx) accroissement de la participation et de la contribution des femmes au développement durable;
- (xxi) élaboration d'une approche intégrée en vue de satisfaire les besoins sociaux économiques et nutritionnels des femmes et des filles;
- (xxii) prévention de l'exploitation et des abus contre les enfants, les adolescents et les jeunes (par exemple travail des mineurs abus de drogue et alcoolisme);
- (xxiii) adoption et application des lois qui protègent les enfants contre l'abus mental et physique;
- (xxiv) fourniture de l'éducation, de conseils et d'autres services en faveur des adolescents et promouvoir leur participation dans toutes les activités de développement;
- (xxv) encouragement de la collecte des données, de l'analyse des données et de leur utilisation pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes de développement;
- (xxvi) amélioration de la qualité des données démographiques nationales et socio-économiques;
- (xxvii) réalisation d'études visant à faire comprendre la corrélation complexe existant entre la population, l'environnement et le développement;
- (xxviii) analyse tenant compte des sexes et identification des rôles dans les processus social et démographique;

- (xxix) amélioration et renforcement des institutions de formation et de recherche dans les domaines de la population et du développement.

III. EXPERIENCES, REALISATIONS ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES NATIONAUX EN MATIERE DE POPULATION DANS LES ETATS MEMBRES

17. Dans la plupart des Etats membres, les politiques et programmes nationaux de population découlaient du programme de Kilimandjaro pour la population africaine et le développement auto-centré (PAK) dans lequel la population était considérée comme composante principale dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes visant un développement socio-économique accéléré. Depuis 1992, la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable a été le cadre pour la poursuite de la mise en oeuvre du PAK. Depuis l'adoption du PAK, le rythme de l'élaboration et de l'adoption de politiques et programmes détaillés de population s'est accéléré de manière considérable: l'Egypte, le Kenya, le Ghana, Maurice, le Maroc et la Tunisie étaient parmi les pays qui disposaient de programmes et politiques explicites de population et de planification familiale bien avant l'adoption du PAK. Les pays qui ont formulé des politiques de population depuis 1984 sont notamment: le Burkina Faso, le Cameroun, l'Ethiopie, la Guinée, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie. Dans certains pays, les politiques de population sont en cours de formulation. Dans d'autres, (par exemple le Botswana et le Zimbabwe), bien que des politiques détaillées de population n'aient pas été officiellement formulées, des programmes de planification familiale ont été mis en oeuvre en vue d'influencer l'évolution démographique telle que la réduction des taux de croissance de population et de la fécondité.

18. Les composantes principales suivantes font invariablement partie des politiques de population des Etats membres: santé maternelle/infantile et planification familiale (SMI/PF); information, éducation et communication (IEC); femmes et développement; collecte et analyse de données, formation et recherche; MST/Sida, enfants et adolescents. Cependant, les politiques varient à la périphérie incluant, quelquefois un ou des éléments suivants: intégration de la population dans la planification du développement; répar-

tition dans l'espace; stabilisation macro-économique et programmes d'ajustement structurel; emploi, lutte contre la pauvreté; éducation; personnes âgées et réfugiés/personnes déplacées (Tableau 12). Ces variations s'expliquent par les circonstances et préoccupations différentes des Etats membres ainsi que par la différence de perception de ce qui, sous la rubrique population est opposé aux services sociaux etc. (Nations Unies, 1994,b)

19. La présente section essaie de présenter les expériences, réalisations et problèmes en ce qui concerne la mise en oeuvre des politiques/programmes nationaux de population dans les Etats membres. L'accent sera mis sur la santé maternelle/infantile et la planification familiale (SMI/PF), l'information, l'éducation et la communication (IEC); les femmes et le développement; la collecte et l'analyse des données, la formation et la recherche et intégration des questions de population dans la planification de développement.

A. Santé maternelle/infantile et planification familiale (SMI/PF)

20. Au cours de la dernière décennie, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne les efforts déployés pour la santé maternelle/infantile et la planification familiale. Tous les Etats membres ont indiqué qu'ils disposaient d'un programme national de SMI/PF. Cependant, la fécondité et la mortalité infantile et maternelle demeurent élevées dans la plupart d'entr'eux.

21. La fécondité totale va de 7,7 enfants par femme en Ethiopie à 3,9 en Egypte. Elle demeure sans changement dans 25 pays entre 1980-85 et 1985-90; elle a augmenté dans six pays. Dans 12 pays il a été remarqué une légère baisse (moins de 10%) tandis que dans neuf pays, il a été remarqué une baisse significative (10 à 24%). Les pays de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Centre et de l'Afrique de l'Ouest n'ont connu aucun changement par rapport à la moyenne; tandis que ceux de l'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye et du Soudan) et de l'Afrique australe (excepté la Namibie) ont connu une baisse de 10% ou plus. Néanmoins, la fécondité totale de 6 enfants ou plus par femme prévaut dans 32 pays; elle est comprise entre 5 et 6 enfants dans 8 pays et est de moins de 5 enfants par femme dans 11 pays. L'Ile Maurice a atteint l'indice de la fécondité de remplacement (Nations Unies, 1992).

22. En ce qui concerne la mortalité infantile, plusieurs pays ont enregistré des baisses considérables depuis 1984. Elle a régressé de 20% ou plus dans 17 pays (Algérie, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Rep. Centre Africaine, Sierra Léone, Somalie, Tunisie et Zimbabwe), dans 12 pays, une baisse de 5 à 20% a été enregistrée, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Libéria et le Malawi n'ont enregistré aucun changement. Au cours de la même période, au Rwanda, au Sénégal, au Togo et en Zambie la mortalité infantile a connu une modeste augmentation (entre 5 et 9%). Tous les autres pays ont enregistré une légère régression (moins de 5%) (OUA, 1994; UNECA, 1992).

23. Concernant la morbidité, aucune donnée indiquant son évolution n'est disponible. Bien que des efforts visant la réduction de la mortalité maternelle soient déployés dans chaque pays, les données disponibles indiquent que la mortalité maternelle prévaut sur une grande échelle dans le continent. Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont classés au premier rang avec 760 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, suivis par l'Afrique centrale (710 pour 100000) et l'Afrique de l'Est (680 pour 100000). L'Afrique du Nord occupe la troisième place (360 pour 100000) et l'Afrique australe la quatrième place (270 pour 100000).

24. L'un des moyens de faire ressortir les réalisations en matière de la planification familiale est d'observer l'évolution des taux d'utilisation des contraceptifs (CPR) pour des pays disposant des données collectées au moins deux fois dans un temps donné. Les données du tableau 1, font observer des progrès significatifs obtenus en matière d'utilisation des contraceptifs parmi les femmes mariées dans certains pays comme: l'Algérie de 25% en 1984 à 51% en 1992; l'Egypte de 30% en 1984 à 47% en 1992; le Kenya de 17% en 1984 à 33% en 1993; le Rwanda de 10% en 1983 à 21% en 1992. Dans d'autres pays comme le Maroc, la Tunisie et le Zimbabwe, l'augmentation du taux d'utilisation des contraceptif n'est pas spectaculaire entre deux repères en raison du délai très court. Cependant le taux dans ces pays est au dessus de 40%. Au Botswana, le taux est passée de 28% en 1984 à 33% en 1988. Les taux de croissance de l'utilisation des contraceptifs ont été lents dans des pays comme le Cameroun, le Ghana, l'Ethiopie, le Nigéria et le Soudan. Dans plusieurs pays, le taux est faible, par exemple, le Burkina Faso 7,9% en 1993, le Burundi 8,7% en 1987, la Guinée 1,7% en 1992, le Mali 4,7% en 1987, le Niger 4,4% en 1992, le Sénégal 7,4% en 1992/1993, la Tanzanie 10,4% en 1991/1992, l'Ouganda 4,9% en 1988/1989, la Zambie

15,2% en 1992. Avec un taux d'utilisation de 28,9% en 1992, en Namibie, il est probable que l'utilisation des contraceptifs soit en augmentation.

25. Parmi les principaux facteurs contribuant à l'utilisation extrêmement faible des contraceptifs dans la plupart des Etats membres, on peut citer: (i) le manque de volonté et d'engagement politique ainsi que de pragmatisme dynamique des dirigeants à tous les niveaux; (ii) insuffisance des établissements chargés de fournir les services; (iii) insuffisance de la logistique et sous-développement du système de gestion de l'information; (iv) combinaison limitée des méthodes; (v) manque de participation communautaire dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes; (vi) absence de système IEC bien structurée en direction de la population; (vii) manque de conviction du personnel en raison de l'inadéquation de la formation et de la supervision et (viii) absence de motivation de la population concernée.

B. Information, éducation, communication (IEC)

26. Certains Etats membres étaient hostiles aux programmes de population jusqu'à l'adoption du PAK en 1984. Cependant, après son adoption, la couverture médiatique des questions de population a augmenté considérablement et l'éducation sur la population - vie familiale a commencé d'être incorporée dans les programmes éducatifs de type classique et non classique. Ceci a conduit à une meilleure sensibilisation la corrélation entre population et développement dans plusieurs pays. Il y a eu également une augmentation significative de la portée de l'information nécessaire à l'élaboration des politiques et programmes de population depuis 1984.

27. Plusieurs pays ont posé jeté les bases d'un effort IEC multisectoriel coordonné de population et de vie familiale, mettant l'accent sur la planification familiale en vue de garantir une meilleure santé et un mieux-être familial ainsi que des avantages économiques. Quarante pays ont indiqué qu'ils disposaient d'une IEC stratégie en direction de la population dans leurs politiques/programmes de population (Tableau 2). Des organisations sociale; des établissements pour l'éducation des adultes et de type non classique ainsi que des groupes de jeunes sont régulièrement utilisés pour diffuser l'information, l'éducation et la communication concernant la population.

28. Néanmoins, il existe encore des poches de résistance. Tous les pays n'ont pas encore élaboré de programmes nationaux solides, d'information, éducation et de communication en matière de population. Dans certains

pays, un effort minimal est déployé pour apprendre aux citoyens, aux jeunes et aux scolaires l'impact de l'évolution de la population sur le développement socio-économique et en Ouganda, les efforts déployés pour faire de l'IEC de population une composante intégrale du programme de population du pays ont échoué en raison de la guerre civile. L'IEC en matière de population n'a été réintroduite qu'à la fin des années 80 (UNFPA, 1994).

29. Actuellement, 30 pays ont introduit l'éducation sur la population dans leurs programmes scolaires et onze vont bientôt le faire². En conséquence, on dénote une certaine absence de connaissance, de compréhension et d'engagement en ce qui concerne les activités de population et de développement dans des domaines tels que l'environnement, la planification familiale, la santé en matière de reproduction et les questions concernant le genre.

30. Les autres voies de communication et de diffusion de l'information sont notamment la radio, la télévision, la vidéo, les journaux, les séminaires, les ateliers, les conférences ...etc. L'utilisation de ces supports varie d'un pays à un autre. Des émissions de vidéo, de télévision et des projections de films en vue de promouvoir les programmes de population et de planification familiale sont utilisées dans des pays comme le Congo, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Zaïre et le Zimbabwe. Des pays comme le Zimbabwe et la Tunisie disposaient de programmes réguliers pour sensibiliser la population au planning familial. Les pays qui utilisent la radio pour la diffusion de l'information sur la planification familiale sont le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Maurice, le Nigéria, la Sierra Léone, le Swaziland, la Zambieetc. Certains des moyens IEC mentionnés ne sont pas parfois disponibles dans les zones rurales. Dans ces cas, il s'avère nécessaire de mettre l'accent sur l'éducation des communautés par l'intermédiaire des dirigeants et chefs locaux, des chefs de village et des chef religieux, comme agents de changement.

31. Le problème majeur qui entrave le développement et le progrès de l'IEC/Pop est l'absence des points focaux nationaux pour rassembler, et diffuser l'information et les données relatives à la population et au développement. Certains des facteurs qui entravent également le développement et le progrès de l'IEC/Pop dans beaucoup de pays de la région sont notamment: la rareté de l'information sur la population et le manque d'expertise locale sur l'IEC/Pop; la capacité inadéquate de production des matériels d'IEC, les messages non focalisés; la mauvaise utilisation de voies de communication adaptés à la culture, le ciblage inadéquat des principaux bénéficiaires; le

manque de motivation des planificateurs et programmeurs du gouvernement et l'incapacité de couvrir la population cible.

C. Les femmes et le développement

32. Il a été généralement reconnu que la participation des femmes aux activités socio-économiques est un facteur clé pour le développement durable. Ceci a conduit les gouvernements africains à multiplier les efforts visant à améliorer la situation des femmes. Les pays africains ont en majorité indiqué qu'ils ont établi des mécanismes nationaux pour la coordination, le suivi de l'incorporation des questions de genre dans toutes les activités nationales de développement et leur ont fourni un appui. Trente-huit pays ont incorporés les questions concernant les femmes dans leurs politiques/programmes de population (Tableau 1). La plupart des Etats membres ont indiqué qu'ils ont adopté une législation contre les pratiques discriminatoires dans l'éducation, l'emploi ainsi qu'une législation en faveur du congé de maternité payé pour les femmes (UNECA, 1994c).

33. Un certain nombre d'Etats membres ont créé des ministères de la condition féminine et ont élaboré une politique nationale sur les femmes en vue de mieux faire comprendre, faire changer d'attitude et stimuler l'action en ce qui concerne la contribution des femmes au développement (UNECA, 1994 d). En dépit de tous ces efforts, seulement une modeste amélioration dans la condition de la femme africaine a été observée et la disparité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé, à l'accès et au contrôle des ressources et technologies productives est un fait commun. Les femmes africaines sont sous représentées aux échelons élevés de la prise de décisions politiques et socio-économiques. Il n'existe pas encore de mécanismes, politiques et programmes adéquats pour faire avancer les causes des femmes.

34. Certains des problèmes qui touchent le plus souvent les femmes africaines sont le mariage précoce, le faible niveau de l'alphabétisation et le manque d'opportunités d'emploi dans le secteur moderne. En conséquence de leur subordination aux hommes, elles ont très peu à dire sur des décisions concernant leur fécondité. La fécondité élevée et la malnutrition, combinées aux travaux domestiques pénibles et longs ont rendu les femmes moins résistantes aux maladies alors que la capacité de fournir des services curatifs et préventifs est limitée. Par conséquent, une proportion significative des femmes africaines souffre encore des taux élevés de morbidité et de mortalité.

D. Collecte et analyse de données, formation et recherche

35. Le fait qu'il soit de plus en plus reconnu que les variables de population doivent être intégrées dans le processus de planification de développement socio-économique a accéléré la collecte, l'analyse et la publication des données sur la population. Des réalisations considérables, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité des données démographiques, ont été faites au cours des dernières années. Etant donné que les recensements de population et les enquêtes démographiques continuent d'être les principales sources de données démographiques, tous les pays ont réalisé au moins un recensement et environ 30 pays ont mené des enquêtes démographiques (Enquête sur mondiale sur la fécondité, enquêtes sur les ménages et enquêtes démographiques et de santé (EDS) (UNECA, 1992b). En plus, la couverture et la portée de l'information rassemblée sont élargies pour inclure les aspects sociaux et économiques ainsi que les caractéristiques des ménages. Des mesures importantes ont été également prises pour l'élaboration des stratégies et l'amélioration des méthodes et des techniques de collecte, de traitement, d'évaluation et d'analyse des données. Des progrès considérables ont été réalisés en particulier dans les domaines de la conception des questionnaires, la formation du personnel sur le terrain et l'application de procédures de contrôle de qualité, la rapidité dans le traitement et l'analyse des données s'est également nettement améliorée.
36. Dans peu de pays (Cap-vert, Maurice, Sao Tome et Principe et Seychelles) une couverture appréciable a été également réalisée pour ce qui est de l'enregistrement des naissances et décès à l'état civil. L'Algérie, l'Egypte et la Tunisie ont une couverture assez satisfaisante des naissances. Cependant, beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'état civil et le système de statistiques de l'état civil dans la plupart des pays. Ils demeurent une source potentielle de données démographiques en Afrique.
37. Malgré des réalisations considérables, il existe encore des insuffisances aux niveaux de la collecte, du traitement et de l'analyse des données. Concernant les recensements et les enquêtes démographiques, les problèmes tiennent principalement à l'insuffisance de la planification, aux difficultés de mise en oeuvre et au manque de financement. Pour le cas de l'état civil et du système de statistiques de l'état civil, le manque de sensibilisation des décideurs politiques à l'importance et à l'utilisation des statistiques de l'état civil, l'absence de motivation de la part du public, l'insuffisance des dispositions administratives et du financement ont limité la couverture et entravé le développement de statistiques de l'état civil en Afrique.

38. Depuis les années 80, il y on reconnaît de plus en plus l'importance qu'il y a à exploiter les données à travers des analyses et à mettre les données analysées au service des décideurs politiques, des planificateurs et du public. Ainsi des pays publient des résultats analytiques. L'analyse met non seulement l'accent sur les variables démographiques mais aussi sur les variables socio-économique et de population. Contrairement aux expériences passées, l'analyse des données des recensements et enquêtes sur la population implique aujourd'hui, non seulement le personnel des services de statistiques, mais également des personnes venant de différents ministères, universités et autres institutions de recherche. L'informatique a facilité l'accélération de l'analyse. En dépit de toutes ces réalisations, plus d'attention doit être accordée au financement de l'analyse des données collectées. Du plus, l'analyse doit être une partie intégrante des programmes de collecte de données dès leur conception, leur planification et leur exécution.

39. Concernant la formation et la recherche, leur importance dans les domaines de la population et du développement a été bien reconnue par la plupart des pays africains. Le fait qu'on s'est rendu compte que la croissance rapide de la population constitue l'un des obstacles qui empêchent d'atteindre les objectifs de développement socio-économique et le problème de la pénurie aiguë de démographes et statisticiens qualifiés pour collecter et analyser les données démographiques, ont accéléré la création d'institutions nationales et régionales pour la formation et la recherche en démographie.

40. La contribution des organisations internationales (entre autres FNUAP, USAID, IDRC) a renforcé la capacité institutionnelle pour la formation et la recherche en démographie dans les pays individuellement, augmentant ainsi substantiellement le nombre de pays disposant de centres de formation et de recherche en démographie (UNECA, 1992b). Un effort a aussi été fait pour accroître le nombre de spécialistes sur la population par l'octroi de bourses d'études dans des universités occidentales. Bien que, davantage de démographes et de spécialistes sur la population continuent d'être formés en Afrique, cela n'a pas pallié la pénurie aiguë de démographes et de statisticiens qualifiés qui pourraient aider à la collecte, au traitement et à l'analyse des données ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et programmes en matière de population. Les institutions de formation souffrent de pénurie de personnel, de manque de financement ainsi que de moyens techniques de formation et de recherche. Le soutien institutionnel incertain, le manque de motivation, d'engagement et de rémunération attrayante ont contribué, entre autres, à un renouvellement important et continu de ressources humaines qualifiées.

E. Intégration de la population dans les processus de planification du développement

41. Dans les plans de développement de nombreux pays africains, les caractéristiques de la population telles que la taille et la croissance de la population, les niveaux de fécondité et de mortalité, la répartition par âge, l'espérance de vie à la naissance, le rapport de masculinitéetc sont mentionnées dans les chapitres de base ainsi que leurs implications sur les évolutions ultérieures du PIB par habitant, l'emploi, l'alimentation, la nutrition et à la fourniture de services tels que l'éducation et la santé.
42. Au niveau macro, les Etats membres devront prendre en compte des facteurs de population comme la taille, la structure par âge-sexe et la répartition de la population en déterminant les besoins actuels et futurs en alimentation, emploi, services d'éducation et de santé, logements et autres besoins fondamentaux. Environ 33 pays ont créé des unités de population dans leurs ministères de la planification. La plupart de ces unités n'ont enregistré aucun succès pour ce qui est d'encourager l'intégration des questions de population et de développement. Plusieurs pays ont également indiqué qu'ils ont inclus la corrélation entre les questions de population, de développement et d'environnement dans leurs programmes de population et de développement. (voir tableaux 13 et 14).
43. En dépit de toutes ces tentatives, il existe encore un fossé entre les perceptions des différentes composantes de la croissance de la population et les actions associées souhaitables. Dans plusieurs pays, on dénote une certaine absence de l'intégration fonctionnelle des questions de population et de l'information dans les activités de planification du développement. L'utilisation des données de population dans la planification et la programmation du développement n'a pas été activement poursuivie par de nombreuses institutions et organismes de planification. Les questions de population n'ont pas été entièrement incorporées dans les activités de planification du développement à tous les niveaux tant régional, national que local.
44. Les facteurs qui ont contribué à freiner l'intégration de variables de population dans le processus de planification du développement de la plupart des Etats membres sont notamment les faibles capacités de planification sectorielle et des compétences limitées en matière de gestion et de planification; la connaissance inadéquate de la méthodologie et des modalités du cadre conceptuel; le manque de sensibilisation des planificateurs et des

décideurs politiques à la nécessité d'intégrer les facteurs de population dans les processus de développement et le manque de coordination entre les donateurs.

IV. MOYENS DE RÉALISER LES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

45. Comme il a été démontré dans la deuxième partie II, la Déclaration de Dakar sur la population, la famille et le développement durable ainsi que le Programme d'action de la CIPD sur la population et le développement ont tous les deux souligné l'interconnexion des questions de population du développement et de l'environnement. Les objectifs fondamentaux de la Déclaration et du Programme d'action sont: (a) permettre aux Etats membres d'adopter des politiques appropriées de développement socio-économique, (b) promouvoir la croissance économique durable dans le cadre du développement durable et (c) mobiliser des ressources humaines et financières en vue de régler les problèmes relatifs à la population et au développement. Pour le suivi et l'évaluation de la DDN, des objectifs quantitatifs ont été fixés, notamment pour le taux d'utilisation des contraceptifs, les taux de mortalité maternelle et infantile et l'espérance de vie à la naissance. La DDN a également fixé des objectifs pour les taux de croissance de la population.

46. Il est prématuré, à ce stade, d'évaluer dans quelle mesure on peut atteindre les objectifs de la Déclaration de Dakar et ceux du programme d'action de la CIPD. Il est important de souligner ici que les objectifs de la déclaration de Dakar visent toute la région africaine. L'évaluation de la faisabilité des objectifs à atteindre s'avère une tâche assez difficile étant donné qu'elle nécessite qu'on examine les évolutions passées et présentes et qu'on les projette sur la situation socio-économique du pays. Le manque de données fiables pour l'exercice rend l'évaluation encore plus difficile. Ainsi, on ne peut donner que des indications sur les objectifs mentionnés quant aux taux de croissance de la population, à l'utilisation des contraceptifs, à la mortalité infantile et maternelle et à l'espérance de vie à la naissance.

A. Taux de croissance de la population

47. Comme il a été indiqué plus tôt, les objectifs de la déclaration de Dakar visent à réduire le taux de croissance régionale de la population de 3% à 2,5% en l'an 2000 et à 2% en l'an 2010. Les perspectives des Nations Unies sur la population, révisées en 1994 ont indiqué que pendant la période

1980-85 la population africaine s'est accrue de 2,9% par an et a légèrement régressé à 2,8% pendant la période 1985-1990. Ces taux de croissance sont projetés à 2,6% par an pour les périodes 2000 et 2005, à 2,4% par an entre 2010 et 2015 et à 2,1% par an entre 2020 et 2025.

48. Eu égard aux chiffres mentionnés, si la condition socio-économique s'améliore de manière significative et si les programmes de planification familiale sont vigoureusement exécutés dans tous les pays, les taux de croissance de la population africaine pourraient atteindre 2,5% en l'an 2000. Cependant, l'objectif consistant à atteindre 2% ne peut se réaliser en l'an 2010. Cet objectif attendra encore plus longtemps.

B. Taux de prévalence contraceptive

49. La Déclaration de Dakar/Ngor a pour objectif de porter les taux d'utilisation des contraceptifs à 20% en l'an 2000 et à 40% en l'an 2010. En 1983, une évaluation sur l'utilisation des contraceptifs entreprise par les Nations Unies a estimé le taux d'utilisation des contraceptifs dans toute l'Afrique à 14% selon l'estimation moyenne pour les femmes mariées (United Nations, 1989). Ce taux est estimé à 17% en 1987 (31% en Afrique du Nord et 13% en Afrique subsaharienne)(Weinberger, 1991). La carte murale des Nations Unies sur la prévalence des contraceptifs indique le taux moyen à 18% pour l'Afrique. Vu les évolutions de 1983 à 1994 et considérant que davantage de pays adoptent des politiques de population qui incluent l'augmentation du CPR, il est possible qu'en l'an 2000 les objectifs de 20% du CPR pour l'Afrique soient atteints. L'évaluation des moyens d'atteindre l'objectif de 40% en l'an 2010 est plutôt assez difficile en ce moment. Ceci dépendra des améliorations des conditions socio-économique et du soutien apporté aux programmes de population et de planification familiale.

C. Taux de mortalité infantile

50. L'objectif visé est d'atteindre un taux de mortalité infantile inférieur à 50 pour 1000 naissances vivantes dans toute l'Afrique en l'an 2000. En 1970, la mortalité infantile en Afrique est de 13% pour 1000 naissances vivantes. Elle a régressé de 32% en 1990 soit 95 pour 1000. La révision de l'évaluation et des projections de population effectuée par les Nations Unies en 1994 donne les projections des taux de mortalité infantile suivantes: 77 pour la période allant de l'an 2000 à 2005; 54 pour la période allant de 2015 à 2025 et 46 pour la période allant de 2020 à 2025. Si les hypothèses de ces projections se vérifient, ceci impliquera qu'il ne sera pas possible d'atteindre

un taux de mortalité infantile inférieur à 50 pour 1000 naissances vivantes en l'an 2000.

51. Les objectifs du PA-CIPD relatifs à la mortalité infantile ont déjà été mentionnés. Selon les perspectives et projections révisées de 1994 de la population mondiale par les Nations Unies, il n'est pas probable que la plupart des pays africains atteignent une mortalité infantile de 50 pour 1000 en l'an 2000. Mis à part Maurice qui a déjà atteint cet objectif, les pays africains qui devraient l'atteindre sont l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, le Botswana, l'Afrique du Sud et le Cap-vert. Moins de 10 pays africains pourront atteindre un taux de mortalité infantile inférieur à 35 en l'an 2015.

D. Mortalité infanto-juvénile

52. La Déclaration de Dakar/Ngor vise à réduire la mortalité de des enfants âgés de 0 à 5 ans à 70 ou moins pour 1000 naissances. Il convient de noter que des projections et les estimations des Nations Unies sur la mortalité des juvéniles complétées en 1987 ont estimé que la mortalité des enfants de moins de cinq ans (mortalité infanto-juvénile en Afrique pour la période 1985-90 s'élevait à 163 pour 1000 naissances vivantes. La révision de 1992 a réévalué la mortalité pour la même période à 158 en Afrique (United Nations, 1992). Sur la base du chiffre 158, on a projeté les chiffres correspondants jusqu'à l'année 2025. Ceci a été comparé aux projections des Nations Unies publiées en 1988. Il n'existait pas une grande différence entre les deux séries de chiffres. Ils indiquent qu'il serait extrêmement difficile d'atteindre l'objectif de réduire la mortalité infanto-juvénile à 70 pour 1000 ou moins en l'an 2000. La réalisation de cet objectif prendra probablement plus de temps. Vu les mauvaises conditions économiques et sanitaires, dans la plupart des pays africains, des améliorations significatives devront être apportées dans le secteur de la santé et dans les autres secteurs socio-économiques si l'on veut réaliser l'objectif de la mortalité des infanto-juvénile de 70 ou moins en l'an 2000.

53. Les objectifs du programme d'action concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans sont les suivants : (a) les pays devront réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'un tiers ou à 70 pour 1000 naissances vivantes en l'an 2000; (b) les pays qui ont des niveaux de mortalité intermédiaire devront atteindre un taux de mortalité infanto-juvénile inférieur à 60 pour 1000 naissances vivantes en l'an 2005; (c) tous les pays devront atteindre un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, inférieur à 45 pour 1000 naissances vivantes en l'an 2015. Selon les

estimations et projections disponibles, comme ce fut le cas de la mortalité infantile, moins de 10 pays africains pourront réaliser un taux de mortalité infanto-juvénile de 70 pour 1000 en l'an 2000. De manière similaire, moins de 15 pays pourront réaliser un taux de mortalité inférieur à 45 pour 1000 en l'an 2015.

E. Espérance de vie

54. La Déclaration de Dakar/Ngor a fixé un objectif d'espérance de vie à la naissance d'au moins 55 ans en l'an 2000 pour toute l'Afrique. Les perspectives de la population mondiale des Nations Unies, révisées en 1994, ont évalué l'espérance de vie à la naissance en Afrique à 52 ans pour la période 1985-1990; 54 ans pour la période 1995-2000 et 56 ans pour la période 2000-2005. Ces chiffres indiquent qu'il est très probable que l'objectif de l'espérance de vie à la naissance d'au moins 55 ans pour l'Afrique soit réalisé.

55. Les objectifs en ce qui concerne l'espérance de vie contenus dans le Programme d'action sont les suivants: (a) les pays devront atteindre, en l'an 2005, une espérance de vie à la naissance supérieure à 70 ans et en l'an 2015 une espérance de vie supérieure à 75 ans; (b) les pays qui possèdent des taux élevés de mortalité devront atteindre, en l'an 2005 une espérance de vie à la naissance supérieure à 65 ans et en l'an 2015 une espérance de vie supérieure à 70 ans.

56. Les pays africains sont classés dans le groupe de pays à niveaux élevés de mortalité. Les pays ci-après ont déjà atteint une espérance de vie à la naissance égale ou supérieure à 65 ans: Maurice, Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Botswana, Afrique du Sud, Seychelles et Cap-Vert. Ces mêmes pays espèrent atteindre une espérance de vie à la naissance supérieure à 70 ans en l'an 2015. La majorité des pays africains auront des difficultés à réaliser une espérance de vie supérieure à 65 ans et 70 ans en l'an 2005 et en l'an 2015 respectivement.

F. Mortalité maternelle

57. L'objectif visé par la Déclaration de Dakar/Ngor est de réduire le niveau de la mortalité maternelle d'au moins 50% en l'an 2000 par rapport à 1990. Les données sur la mortalité maternelle sont insuffisantes et celle qui sont disponibles ne sont pas fiables. Certaines estimations sur la mortalité maternelle en Afrique vont de 630 à 690 entre 1987 et 1994. Le rapport du PNUD de 1994 sur le développement humain a estimé qu'en

1988, la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne s'élevait à 700 dans environ 13 des pays, les taux se situent entre 800 et 1000. Les données pour 1990 ne semblent pas être disponibles. Les estimations sont d'environ 660. En se basant sur ces chiffres, cela signifie que l'Afrique devra atteindre un taux de mortalité maternelle d'au moins 330 dans les cinq prochaines années. Il n'existe pas de données sur l'évolution passée qui permette d'établir des projections sur la mortalité maternelle. Cependant, à partir d'un jugement raisonné des tendances socio-économiques en Afrique dans le passé et spécialement la situation sanitaire et considérant la situation actuelle, réduire de moitié en l'an 2000 le niveau de la mortalité maternelle de 1990 ne semble pas réalisable à moins que les conditions socio-économiques n'enregistrent une amélioration considérable.

58. Le Programme d'action a exhorté les pays à réaliser des réductions significatives de mortalité en l'an 2015. Les objectifs généraux visent à réduire la mortalité maternelle de 1990 de moitié en l'an 2000 et d'une autre en l'an 2015. Cependant, le PV d'action s'est rendu compte que ceci aura des implications différentes pour les différents pays selon leurs niveaux de mortalité maternelle en 1990. Dans ce cadre, les objectifs pour les pays qui ont des niveaux différents sont les suivants: a) les pays qui ont des niveaux intermédiaires devront atteindre un taux de mortalité maternelle inférieur à 100 en l'an 2005 et inférieure à 60 en l'an 2015; b) les pays qui ont des niveaux élevés de mortalité devront atteindre un taux de mortalité maternelle inférieur à 125 en l'an 2005 et à 75 en l'an 2015. La majorité des pays africains sont classés dans la catégorie (b) sus-mentionnée. Il n'est pas probable que la plupart des pays africains puissent réaliser les objectifs fixés dans le programme d'action. Les pays qui pourraient atteindre ces objectifs sont ceux qui ont enregistré un taux de mortalité maternelle égal ou inférieur à 300 en 1988 et ce sont: Maurice 130, la Libye 200, la Tunisie 200, le Botswana 300, l'Afrique du Sud 250, l'Algérie 210, l'Egypte 300, le Maroc 270 et le Cap-Vert 200 (UNDP, 1994).

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

59. Ce chapitre a fait ressortir le contenu de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD, examiné les expériences dans la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux et a essayé d'évaluer les moyens pratiqués d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés dans la Déclaration et dans le Programme. Il est clair, que depuis l'adoption du PAK, plusieurs pays ont élaboré et adopté des politiques explicites sur la population en vue de trouver des solutions aux divers problèmes socio-

économiques qui se posent dans ce domaine. D'autres pays sont en train de formuler des politiques de population.

60. En dépit des efforts qui ont été déployés par la formulation et l'adoption des politiques et programmes de population, beaucoup reste à faire actuellement, pour intégrer les politiques et les variables de population dans la planification du développement socio-économique en vue de (i) d'obtenir des réductions des tendances de la population (mortalité infantile, mortalité infanto-juvénile, mortalité maternelle et mortalité générale); (ii) améliorer la santé en matière de reproduction; (iii) améliorer la condition des femmes; (iv) garantir le bien-être socio-économique de tout le peuple. Plusieurs facteurs ont contribué à entraver la mise en oeuvre des politiques et programmes de population considérées comme composantes intégrales du développement socio-économique.

61. On peut citer entre autres: (i) les politiques de population sont récentes dans plusieurs pays africains et il faudra du temps pour gagner de l'expérience; (ii) dans la plupart des cas, les politiques et programmes de population ne sont pas suivis d'un engagement politique ferme pour leur mise en oeuvre après adoption; (iii) dans certains pays les politiques et programmes de population ont souffert des querelles politiques; (iv) la pénurie de main d'oeuvre qualifiée; (v) le manque de méthodologies pour intégrer les politiques et programmes de population dans la planification du développement; (vi) le manque ou la mauvaise qualité des structures institutionnelles; (vii) les conditions socio-économiques médiocres causées par des facteurs internes et externes.

62. Les pays africains doivent multiplier leurs efforts pour relever ces obstacles, pour ce faire ils ont besoin de l'assistance de la communauté internationale. Concernant la faisabilité d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Dakar, les observations suivantes ont été faites:

- i) Il est possible d'atteindre un taux de croissance de population de 2,5% en l'an 2000 pour toute l'Afrique si les conditions socio-économiques sont considérablement améliorées et les programmes de planification familiale vigoureusement mis en oeuvre. Cependant, l'objectif d'un taux de croissance de 2% en l'an 2010 pourrait être difficile à réaliser car cela nécessitera plus de temps.
- ii) Il est probable que toute l'Afrique réalise un taux d'utilisation de contraceptifs de 20% en l'an 2000. Actuellement,

il est assez tôt et difficile d'évaluer la faisabilité d'atteindre un taux d'utilisation des contraceptifs de 40% pour toute l'Afrique en l'an 2010. Beaucoup dépend de l'amélioration des conditions socio-économiques et du soutien apporté aux programmes de planification familiale et de santé en matière de reproduction.

- iii) Concernant la faisabilité d'atteindre l'objectif d'un taux de mortalité inférieur à 50 pour 1000 naissances vivantes pour les Africains en l'an 2000, il semble que la réalisation de cet objectif ne sera pas possible.
- iv) L'évaluation de la faisabilité d'atteindre les objectifs de mortalité maternelle a été difficile, faute de données fiables. En plus, à partir d'un jugement raisonné des tendances socio-économiques en Afrique dans le passé et spécialement de la situation sanitaire, réduire le niveau de mortalité maternelle de 1990 d'au moins la moitié en l'an 2000 pour toute l'Afrique, ne semble pas possible du tout. Il n'existe aucun espoir que les conditions socio-économique et sanitaire connaissent des améliorations considérables dans les cinq prochaines années.

63. On observe que les objectifs de la Déclaration de Dakar ont été fixés sans une analyse de la situation et des tendances possibles des divers indicateurs démographiques. C'est ce qui explique que la réalisation de la plupart des objectifs aux dates fixées sont incertaines. A l'avenir, une attention accrue doit être accordée aux objectifs qui pourraient être raisonnables à réaliser. Concernant la mortalité maternelle, il est également nécessaire pour les Etats membres d'améliorer la collecte des données et d'établir les tendances structurelles. Il est aussi utile à l'avenir, de fixer des objectifs que les pays pris individuellement devront réaliser, comme il a été fait dans le programme d'action en plus des objectifs globaux pour toute l'Afrique.

64. Les observations sur la faisabilité pour les pays africains d'atteindre les objectifs fixés dans le programme d'action sont les suivantes:

- i) La majorité des pays africains ne pourront pas réaliser une mortalité infantile de 50 pour 1000 en l'an 2000 et de moins de 35 en l'an 2015.

- ii) De la même manière, la majorité des pays africains ne pourront pas réaliser l'objectif de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 70 pour 1000 en l'an 2000 et à moins de 45 en l'an 2015.
- iii) La majorité des pays africains trouveront difficile de réaliser une espérance de vie à la naissance de plus de 65 ans en l'an 2005 et de plus de 70 ans en l'an 2015.
- iv) La majorité des pays africains trouveront difficile de réaliser les objectifs sur la morbidité.

65. La Déclaration de Dakar et le Programme d'action sont des modèles de programme de population et de développement jusqu'à la fin du siècle et au delà. Il est recommandé que tous les pays africains intensifient leurs efforts et leur engagement en vue de mettre en oeuvre les recommandations visant à réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration de Dakar et dans le Programme d'action.

66. Alors qu'on attend des pays africains qu'ils déploient des efforts et font preuve de responsabilité dans la mise en oeuvre de la déclaration de Dakar et du Programme d'action, la communauté internationale devra accorder une grande priorité à l'Afrique et la soutenir dans tous ses programmes de population et de développement. Il est recommandé qu'à l'avenir, des objectifs raisonnables tant aux niveaux régional que national soient fixés après une analyse minutieuse des conditions démographiques et socio-économiques. En vue de faciliter l'évaluation des objectifs, les États membres devront améliorer leurs séries de données chronologiques ainsi que la fiabilité des données.

Tableau 11: Evolution du taux de prévalence parmi les femmes mariées dans quelques pays.

Pays	Niveau d'utilisation des contraceptifs à une date précédente		Niveau actuel	
	Année d'enquête	TP	Année d'enquête	TP
Algérie	1984	25	1992	51
Botswana	1984	28	1988	33
Cameroon	1978	2	1987	9
Egypte	1984	30	1992	47
Ethiopie	1984	2	1990	5
Ghana	1979	10	1988	13
Kenya	1984	17	1993	33
Malawi	1984	7	1992	13
Maurice	1985	75	1991	75
Maroc	1987	36	1992	42
Nigéria	1982	5	1990	6
Rwanda	1983	10	1992	21
Soudan	1979	5	1990	9
Tunisie	1983	41	1988	50
Zimbabwe	1984	38	1988	43

Source: Nations Unies, Planification familiale, santé et bien-être familial. Travaux de la réunion du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la planification familiale, la santé et le bien-être familial (Banglore, Inde, 26-30 avril 1992), Rapports d'enquêtes de plusieurs pays.

Tableau 12 : Répartition des pays africains qui ont indiqué les éléments de leurs politiques/programmes de population*

Programmes			Nombre de pays	
1. Domaines de programme				
SMI/PF	46	100		
IEC	40	87		
SIDA/MST	28	61		
Emploi	7	15		
Répartition spatiale	22	48		
Sécurité sociale	2	4		
Migration internationales	4	9		
Repatriés/Réfugiés	3	7		
Programmes de stabilisation macro-économique et d'ajustement structurel	21	46		
Lutte contre la pauvreté	3	7		
2. Groupes cibles spéciaux**				
Femmes	38	83		
Jeunes et adolescents	20	43		
Personnes âgées	5	11		

* Ce tableau inclut les programmes de population et quelques programmes de développement qui étaient fréquemment mentionnés en conjonction avec l'ancien.

** Chevauchement possible entre les programmes et les groupes cibles spéciaux (par exemple Sécurité sociale et personnes âgées) ainsi qu'entre certains programmes (par exemple SMI/PF et IEC).

Note: SMI/PF: Santé maternelle/infantile et planification familiale.

IEC: Information, éducation et communication.

MST: Maladies sexuellement transmissibles.

Source: ONU Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Synthèse des rapports nationaux sur la population et le développement: Rapport du Secrétaire-général de la Conférence internationale sur la population et le développement. Octobre 1994, tableau 1,

Tableau 13: Répartition des pays africains qui ont indiqué des corrélations entre la population et le développement dans leurs programmes de population

Interrelations	Nombre de pays	Pourcentage du total
Croissance de la population et		
-Développement socio-économique général*	40	87
-Niveaux de production agricole, alimentaire	14	30
-Service sociaux	35	76
-Infrastructure	3	7
-Emploi	23	50
-Ressources naturelles, environnement, utilisation des terres	29	63
Répartition de la population et		
-Inégalités régionales	12	26
-Ressources naturelles	6	13
-Problèmes urbains	14	30
-Cohésion sociale	4	9
Structure de population et		
-Capacité de production	5	11
-Délinquance/criminalité (jeunes)	6	13
-Chômage (jeunes)	7	15
-Bien-être social (personnes âgées)	2	4
Migration internationale et		
-Transfert de fonds	5	11
-Fuite de cerveaux Exode de compétences	2	4
-Troubles sociaux (immigration)	2	4
Stabilisation macro-économique/programmes d'ajustement structurel et		
-Santé et bien-être de la population	7	15
Inclure les questions, de pauvreté, du niveau de vie et de la croissance économique nationale		

Note: L'information est basée sur 46 pays.

Source: Nations Unies, Rapport de la Conférence Internationale sur la population et le développement. Synthèse des rapports nationaux sur la population et le développement. Rapport du Secrétaire-général de la Conférence internationale sur la population et le développement octobre 1995, p.122, tableau 19.

Tableau 14: Pourcentage des pays africains qui ont indiqué une interrelation avec l'environnement.

Interrelation entre	Nombre de pays	Pourcentage du total
Variables de population		
Croissance de la population	12	52
Migration urbaine/Densité de la population	18	76
Conflit/guerre civile	4	16
Variables de développement		
Produits*	21	88
Développement économique général**	6	24

* Cette corrélation se rapporte à la dégradation et à la pollution de la terre, de l'eau et de l'air.

** Cette catégorie était utilisée lorsque les rapports font des références générales sur l'impact du développement sur l'environnement.

Source: NU Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Synthèse des rapports nationaux sur la population et le développement: rapport du Secrétaire-général de la Conférence internationale sur la population et le développement. Octobre 1994, p.126, Tableau 21.

Tableau 15: Projection de la mortalité juvénile

Type de projection	1985 à 1990	1990 à 1995	1995 à 2000	2000 à 2005	2005 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2020	2020 à 2025
Projection effectuée pour cet exercice	158	145	132	119	106	93	80	63
Projections de 1988 des Nations Unies	163	142	132	118	104	92	80	68

NOTES

1. Pays africains dans lesquels une faible proportion ont accès à l'eau potable tels que le Mozambique (22%), la Rép. Centrafricaine (23%), l'Ethiopie (25%) et Ouganda (34%) sont identifiés comme pays dans une mauvaise situation.
2. L'intégration de l'éducation sur la population dans les programmes scolaires de tous les pays africains dépend du soutien technique et financier continue de la FNUAP.

REFERENCES

Ekanem, I.I. and Arowolo, O.,O. Population and development Planning: an Integrated Approach (Third Press: New Rochelle, 1994).

Mary Beth Weinberger, " Recent Trends in Contraceptive Behaviour" in Vol. 1 Proceedings of Demographic and Health Surveys, World Conference held in 1991, IRD/Macro International Inc., Columbia, Maryland.

OAU, "Selected Demographic and Health Data for OAU member States" (Addis Ababa, 1994);

UNECA, Demographic Handbook for Africa (UNECA: Addis Ababa, 1992a).

UNECA, "Demographic Training and Research in Africa; Review and Prospects" third African Population Conference, Dakar, Senegal, 7-10 December 1992b).

UNECA, An assessment of the formulation and implemenation of National Population Programs in ECA member States during the 1990s (UNECA: Addis Ababa, 1993), (ECA/POP/TP/93/1[3(b(i)).

'UNECA, "Population data collection, analysis and dissemination in Africa during the past decade: achievements, drawbacks, implications and recommendations", third African Population Conference, Vol. 3: Conference Papers (UNECA: Addis Ababa, 1994a).

UNECA, A review of Assessment of Population Policies in selected African countries," Third African Population Conference, Volume 3: Conference Papers, 1994b (UNECA: Addis Ababa, 1994) pp. 15-28.

UNECA, Dakar/Ngor Declaration on Population, Family and Sustainable Development (UNECA: Addis Ababa, 1994c).

UNECA, African Platform for Action (Dakar, Senegal, 21-13 November, 1994d).

UNECA, "Summaries of National Reports" Fifth African Regional Conference on Women, (Addis Ababa, 1994e).

United Nations, Levels and trends of contraceptive use as assessed in 1988, (United Nations: New York, 1989).

United Nations, Report of the Secretary General on the Preparation for a 1994 International Meeting on Population, E/1991/5, February, 1991.

United Nations "Key issues in Family Planning, Health and Family Well-being in the 1990s and beyond" Expert Group Meeting on Family Planning, Health and Family Well-being (Bangalore, India, 26-30, April 1992).

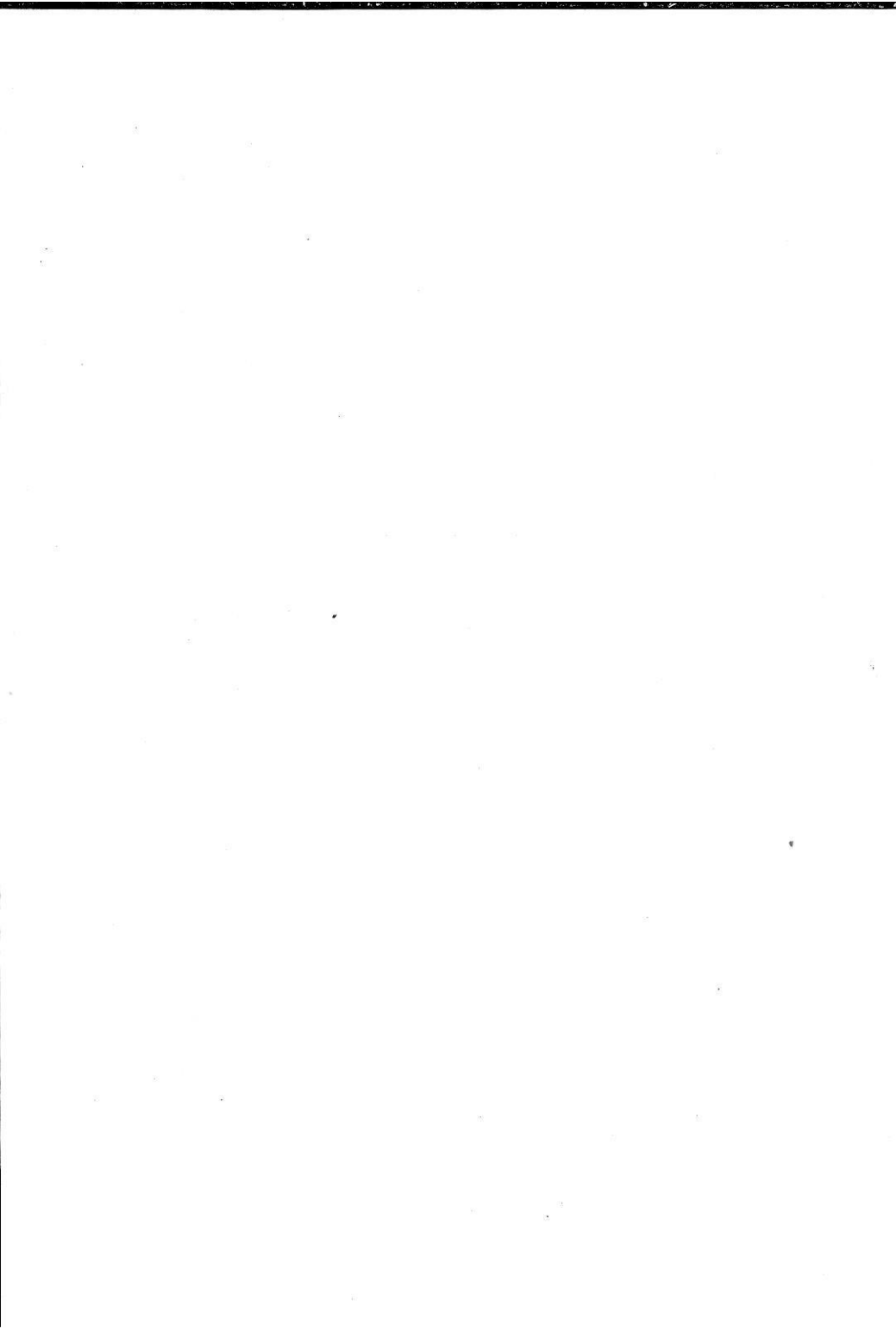
United Nations, World Population Prospects: (The 1992 Revision (United Nations: New York, 1993).

United Nations, Programme of Action of the United Nations International Conference on Population and Sustainable Development (Cairo, Egypt: 5-13 September 1994a).

United Nations, "Synthesis of National Reports on Population and Development" Report of the International Conference on Population and Development, Report of the Secretary General of the International Conference on Population and Development, Doc. A/49/482, 1994b.

UNDP, Human Development Report, 1994.

UNFPA, Uganda: Programme Review and Strategy Development Report, No. 37, E/850/1994.



CHAPITRE III

MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD : EXPERIENCES NATIONALES¹

I. Contribution de l'équipe d'appui technique basée à Addis Abeba

A. Problèmes

1. La présente étude se concentre exclusivement sur trois questions relatives à la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. Les observations et les suggestions qui y sont formulés se fondent essentiellement sur l'expérience récente enregistrée dans les pays desservis par l'Equipe d'appui technique (EAT) d'Addis-Abeba. La première des questions soulevées ici porte sur l'impact réel de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD sur l'expansion et le renforcement des activités relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques nationales de population. Même une information limitée et approximative sur l'influence de la DDN et du PA.CIPD sur la mise au point et la mise en oeuvre par les gouvernements de politiques de population ainsi que sur leur participation à de telles activités ne peut manquer d'avoir d'importantes conséquences. En vue d'évaluer l'impact direct et indirect de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD sur le secteur de la population, la présente étude passe en revue l'expérience récente des pays desservis par l'Equipe d'appui technique d'Addis-Abeba.

2. Il est tout à fait normal de se poser des questions sur l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD car les réponses à de telles questions peuvent avoir d'importantes conséquences sur les actions futures à mener dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques de population. Toutefois, évaluer cet impact est une entreprise difficile qui implique notamment que l'on fasse le distinguo entre l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD et celui des multiples autres activités et processus qui influent également sur l'élabo-

¹ Ce document a été préparé par les Equipes d'appui technique du FNUAP basées à Addis Abeba, Dakar et Harare respectivement.

ration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes nationaux de population.

3. La deuxième question a trait aux disparités qui s'observent souvent dans le niveau de mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar et/ou du Programme d'action de la CIPD, y compris dans le même pays. En effet, dans plusieurs pays, la mise en oeuvre des politiques et des programmes de population a été beaucoup plus poussée dans certains domaines que dans d'autres. Dans la mesure où le degré de mise en oeuvre des recommandations des deux documents se caractérise par une grande disparité dans plusieurs des pays desservis par l'Equipe d'appui technique d'Addis-Abeba, il apparaît approprié de s'interroger sur les raisons à la base de ces différences et d'en déterminer les conséquences.

4. L'un des problèmes qui se posent dans l'analyse de l'importance et des causes des disparités qui s'observent dans la mise en oeuvre des recommandations des deux documents est que la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD ne se contentent pas de définir des objectifs spécifiques mais contiennent également des recommandations plutôt générales invitant les pays à suivre certains types de politiques et de programmes. Dans la formulation de ces recommandations, on retrouve souvent des expressions telles que "déployer des efforts soutenus", "mettre au point des programmes", et "entreprendre des études". En outre, ce qui peut être considéré comme un objectif dans un contexte donné peut être perçu comme un moyen dans un autre. En général, les observations formulées dans le présent document sur les "objectifs" de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD portent à la fois sur les objectifs spécifiques qui y sont poursuivis et sur les recommandations générales qui y sont faites (Assefa, 1995).

5. Les conséquences des disparités qui s'observent entre les degrés de mise en oeuvre des politiques et des programmes de population sont considérables. Considérons par exemple, la possibilité que dans certains pays le degré de réalisation des objectifs généraux de développement social dépasse le degré de réalisation des objectifs plus limités de population et le contraire dans d'autre, c'est-à-dire que les progrès enregistrés sur la voie des objectifs de population ont été plus importants que ceux obtenus sur la voie de développement social en général. Faut-il dans ce cas inviter les pays concernés à modifier leurs priorités et leurs programmes de sorte à les amener à avancer "au même rythme" sur la voie qui mène à la réalisation

des objectifs généraux définis dans la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD?

6. Les disparités qui s'observent entre les degrés de mise en oeuvre des politiques et des programmes de population peuvent prendre d'autres formes. Par exemple, l'adoption formelle d'une politique nationale de population peut intervenir plus vite dans un pays que la mise en place et l'application de programmes efficaces de population, y compris notamment les programmes de santé reproductive/planification familiale.

7. La troisième et dernière question soulevée ici a trait aux décalages apparents qui existent entre plusieurs des objectifs fixés à Dakar et au Caire et les progrès effectivement réalisés par les pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba. Deux questions peuvent être posées ici à la lumière de l'expérience des pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD :

- Pourquoi le décalage apparemment important qui s'observe entre les objectifs fixés au Caire et à Dakar et leur réalisation effective?
- Quelles sont les conséquences de ces décalages sur les efforts futurs de mise au point de politiques et de programmes nationaux ainsi que sur les activités futures à entreprendre aux niveaux régional et sous-régional?

B. Impact

8. Dans la deuxième partie de la présente communication, plusieurs aspects de l'impact de la DDN et du PA.CIPD sur la mise au point de politiques dans les 13 pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba sont examinés. Comme on l'a indiqué dans la première partie, cette étude ne vise pas à formuler des évaluations distinctes de l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD. Il existe plusieurs raisons à cela. Le fait que la Déclaration de Dakar semble avoir un impact notable sur le Programme d'action de la CIPD revêt ici une importance capitale. Cette situation découle non seulement des effets de la DDN sur les activités préparatoires de la CIPD menées dans les différents pays mais également de la contribution de la Déclaration de Dakar à la conception d'une perspective africaine relativement cohérente et clairement définie.

9. Toute tentative visant à évaluer l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme du Caire doit tenir compte des efforts relativement divers,

intenses et soutenus déployés dans la plupart des pays pour mettre au point et établir des politiques et des programmes de population pertinents et efficaces. Par essence, la Déclaration de Dakar et le Programme de la CIPD ne constituent que deux facteurs parmi plusieurs qui semblent inviter les pays de la sous-région à mettre au point et à appliquer des politiques et des programmes de population; à cet égard il serait déraisonnable d'attribuer exclusivement tous les succès ou tous les échecs enregistrés dans ce domaine à ces deux facteurs.

10. Il convient également de garder présent à l'esprit qu'il peut y avoir un décalage temporel considérable entre l'adoption de la Déclaration ou du Programme d'action et les changements consécutifs des politiques et des programmes des pays concernés. En outre, au cours des 18 mois suivant l'adoption en décembre 1992 de la Déclaration de Dakar, plusieurs pays ont consacré une somme considérable d'énergie et de ressources à l'élaboration de rapports et de recommandations relatifs à la Conférence internationale sur la population et le développement prévue au Caire en septembre 1994.

11. L'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD peut être direct ou indirect. Il peut être considéré comme étant essentiellement direct lorsque l'adoption d'une politique particulière ou d'une ligne de conduite par un gouvernement ou par une autre institution s'inspire avant tout de la Déclaration et du Programme d'action. Supposons par exemple qu'un gouvernement décide d'appuyer un institut de formation régionale particulier parce que le paragraphe 10 a) de la Déclaration de Dakar stipule que les gouvernements devraient "renforcer les institutions régionales et la coopération entre les pays africains dans le domaine de la formation, de la recherche et de la collecte de données". Dans ce cas, l'impact de la Déclaration de Dakar peut être considéré comme étant direct.

12. Dans plusieurs cas, c'est indirectement que la Déclaration et le Programme d'action influent sur le processus de mise en oeuvre des politiques. En substance, ils influencent la mise au point et la mise en oeuvre de politiques dans un pays donné en induisant et en appuyant des changements et des réorientations parmi plusieurs dirigeants et institutions nationaux. Le changement de stratégies chez les principaux acteurs du processus d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques peut déboucher sur des modifications importantes au niveau des politiques et des programmes nationaux.

13. Dans plusieurs des pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba, on assiste à une évolution rapide des mentalités en matière d'adoption de politiques de

population et à l'élaboration de programmes de mise en oeuvre. Dans plusieurs cas, les politiques et programmes mis au point au niveau national cadrent relativement bien avec certains des principes, thèmes et recommandations de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD. On ne saurait cependant attribuer toutes les caractéristiques des nouvelles politiques et des nouveaux programmes de population à la DDN et au PA-CIPD. A cet égard, il serait bon de considérer ici deux aspects importants du processus de mise au point de politiques et de programmes nationaux de population dans les pays desservis par l'EAT d'Addis-Abeba. Il s'agit notamment :

- De l'ensemble des processus, institutions, mécanismes et méthodes en cours de mise en place dans certains pays pour élaborer, adopter, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les politiques de population; et
- Des principaux axes et thèmes des politiques et des programmes de population en cours d'élaboration dans certains pays.

14. En général, la question se pose souvent de savoir si dans les pays desservis par l'EAT d'Addis-Abeba, la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD ont eu un impact réel sur ces deux aspects du processus de mise au point de politiques. Autrement dit, les grands principes et les grandes orientations de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD sont-ils pris en compte dans les processus de mise au point de politiques et dans le suivi continu des politiques adoptées?

15. Pour avoir une information à jour sur la mise au point de politiques de population dans les pays qu'elle dessert, l'EAT d'Addis-Abeba a pris contact en mars 1995 avec les divers directeurs du FNUAP évoluant dans les divers pays concernés pour leur demander de fournir une information relativement complète sur les actions de mise au point et de mise en oeuvre de politiques de population entreprises depuis 1992. Ces agents du FNUAP ont été particulièrement invités à fournir des données sur :

- Les déclarations officielles, les politiques officielles et les stratégies explicites;
- La législation, les décrets et la réglementation administrative pertinents;
- L'identification de priorités et/ou l'élaboration de plans d'action opérationnels;

- La traduction des politiques en programmes et projets opérationnels;
- Les dispositifs financiers, budgétaires et administratifs mis en place pour assurer la mise en oeuvre des politiques adoptées;
- Les dispositifs mis en place pour suivre et évaluer l'impact et l'efficacité-coût des politiques de population;
- La formation et les autres mesures destinées à accroître les compétences nationales dans le domaine des politiques de population;
- La recherche et/ou les systèmes d'information de gestion visant à faciliter la conception et la mise en oeuvre de politiques efficaces;
- L'étude des interactions entre les politiques de population et diverses stratégies sectorielles, y compris les stratégies relatives à l'ajustement structurel, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la femme, à la protection de l'environnement, aux adolescents, à la prévention du SIDA et à l'emploi;
- Les efforts déployés pour identifier les besoins de santé reproductive/planification familiale de certains groupes et pour répondre à ces besoins, y compris ceux des familles monoparentales, des personnes déplacées, des adolescents et des couches les plus démunies de la population;
- Les politiques ou les programmes destinés à renforcer la famille et à lui permettre de faire face aux défis que représentent la migration, le SIDA, les grossesses précoces, les multiples sollicitations qui s'exercent sur les ressources du ménage, l'urbanisation etc.;
- Les dispositifs mis en place pour collaborer avec les ONG et les autres sources d'assistance technique et financière.

16. La quasi-totalité des directeurs du FNUAP ont répondu aux questions posées en formulant des observations judicieuses et en fournissant une information abondante, détaillée et à jour. Cette information a été mise à contribution dans les observations ci-dessous pour traiter des deux principaux aspects de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques, à savoir (1) les processus et les stratégies de mise au point des politiques et (2) les axes et le contenu des politiques adoptées.

17. Compte tenu de l'importance et de la diversité des activités récentes et en cours des pays concernés en matière de politiques d'application, il est impossible de procéder ici à un examen exhaustif. Il apparaît toutefois approprié de formuler trois propositions générales sur les activités récentes et en cours des pays de la région pour la mise au point de politiques de population :

La plupart des pays ont mis en place - ou ont entrepris de mettre en place - des systèmes relativement complexes d'élaboration et d'adoption de politiques de population. En général, certaines dispositions ont été prises pour recueillir l'opinion de différentes couches de la population et pour mobiliser l'appui du public à ces systèmes.

Dans l'ensemble, les pays de la zone ont élaboré, ou comptent élaborer, des politiques globales de population. Ces politiques s'analysent généralement comme une stratégie axée sur l'articulation de la "population" et du "développement". Au demeurant, cette démarche démontre que les "politiques de population" ne constituent pas uniquement une autre expression utilisée pour en fait dire "promotion de la planification familiale".

Il ressort de certaines données disponibles que les systèmes mis en place pour l'élaboration et l'adoption de politiques de population sont plus développés et mieux appuyés que ceux établis pour la mise en oeuvre et le suivi des politiques et des programmes prévus. Cette réalité a bien entendu des conséquences importantes sur les activités futures envisagées dans les pays de l'EAT d'Addis-Abeba.

18. Cette caractéristique générale cadre bien avec la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD encore qu'il soit difficile de démontrer que ce sont des dispositions particulières de la Déclaration ou du Programme d'action qui ont amené les pays desservis par l'EAT d'Addis-Abeba à agir différemment de ce qu'ils auraient autrement pu faire. La situation de l'orientation et du contenu des politiques récemment adoptées par les Etats paraît relativement similaire : dans l'ensemble, ces politiques semblent cadrer avec les recommandations et les objectifs de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD, encore qu'il soit imprudent de conclure que ces recommandations et ces objectifs ont exercé une forte influence sur les politiques élaborées par les pays de la zone. Les principes et les dispositions de Dakar et du Caire se reflètent au moins dans trois

caractéristiques particulièrement remarquables des politiques qui se dessinent dans les pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba, à savoir:

Quoiqu'il ressorte de plusieurs données que les questions de population demeurent très sensibles et que les responsables politiques tendent à adopter une approche prudente dans l'examen des politiques de population, il apparaît clairement que les gouvernements soient de plus en plus disposés à envisager l'adoption d'une politique nationale de population comme une ligne d'action à la fois appropriée et logique. En outre, les pays de la région semblent de plus en plus enclins à considérer la planification familiale comme une composante importante de leurs politiques nationales de population.

La justification du développement et de l'amélioration des prestations de services de planification familiale pour une plus grande proportion de la population se fonde de plus en plus sur des critères d'assistance sociale et de santé. Les descriptifs des politiques nationales indiquent souvent que la rapidité de la croissance démographique tend à exacerber les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les pays, encore que l'accent soit plus volontiers mis sur la santé et le bien-être des enfants et des parents que sur le revenu par habitant et le taux de croissance économique.

La dualité entre les deux sexes et à la situation de la femme est fréquemment mentionnée et les descriptifs de politiques établissent généralement un lien entre les questions de population et celles relatives à la femme. Cela dénote probablement un changement notable de mentalité mais n'équivaut pas nécessairement à un engagement ferme à oeuvrer pour l'élimination des disparités entre les deux sexes.

19. Il n'est guère surprenant que cette analyse rapide et sommaire de l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD ne débouche sur aucune conclusion absolue. En effet, d'une part, la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD cadrent dans une large mesure avec les processus de mise au point de politiques en cours dans les pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba, et d'autre part, rien ne permet réellement de dire que les pays de la zone sont en train de répondre de manière explicite et systématique aux dispositions particulières de la Déclaration de Dakar et/ou du Programme d'action de la CIPD.

20. Ce qui précède a de profondes conséquences pratiques : dans la mesure où dans leurs décisions relatives aux politiques et aux programmes à mettre en oeuvre, les gouvernements ne sont pas réellement influencés par les diverses dispositions de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD, appeler l'attention d'un gouvernement sur les détails techniques de la DDN et du PA.CIPD ou citer les termes précis utilisés ne le pousseront probablement pas à entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques de population. Mettre l'accent sur l'obligation juridique ou les engagements moraux d'un pays à prendre certaines mesures peut également s'avérer inefficace.
21. Toutefois, même si les gouvernements **ne s'emploient** pas à respecter et à mettre en oeuvre les dispositions spécifiques de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD, ces deux instruments peuvent toujours contribuer de manière notable au processus de mise au point de politiques et de programmes de population. En effet, la Déclaration et le Programme d'action influent sur les orientations et les activités d'un grand nombre d'institutions et d'individus qui participent au processus d'élaboration de politiques. La Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD contribuent également à la mise au point et à la mise en oeuvre des politiques dans certains pays, en leur permettant notamment d'élaborer des politiques nationales de population claires, appropriées et efficaces. Par exemple la Déclaration de Dakar a appelé l'attention des pays sur l'importance qu'il y a à satisfaire les besoins de la famille et à répondre à ses préoccupations dans le contexte africain.
22. Dans la mesure où l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD se manifeste à travers des changements d'orientation et de priorités, il importe d'appeler l'attention des pays sur la justification sociale et économique de l'application de la Déclaration et du Programme d'action conçue comme une démarche distincte de celle qui consiste à rappeler aux Etats les obligations formelles ou juridiques qu'ils ont de les mettre en oeuvre. Les conséquences pratiques de cet acte sont claires : l'information relative à Dakar et au Caire devrait être communiquée à une vaste gamme de responsables et de personnalités influentes, et l'accent devrait être mis sur les avantages que le pays et les citoyens sont censés tirer de la mise en oeuvre des deux instruments plutôt que sur le détail des dispositions de tels accords ou sur une quelconque obligation juridique que le pays aurait à les respecter.

23. En résumé, l'expérience des pays desservis par l'EAT d'Addis-Abeba porte à croire que la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD contribuent utilement à la mise au point de politiques nationales de population mais que leur contribution dépend beaucoup plus de leur impact sur les mentalités et sur les perspectives que du contenu intrinsèque des dispositions des accords.

C. disparités entre les niveaux de mise en oeuvre

24. Les disparités qui s'observent entre les niveaux de mise en oeuvre ne peuvent être définies et identifiées que par rapport aux objectifs et aux réalisations. En conséquence, il est toujours possible d'attribuer les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre aux déséquilibres relatifs aux objectifs initialement fixés ou aux déséquilibres relatifs aux réalisations proprement dites (ou aux deux à la fois).

25. L'expérience des pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba fournit de nombreux renseignements sur l'origine ou la cause des disparités entre les niveaux de mise en oeuvre. Par exemple, ces disparités peuvent s'expliquer par le fait que certaines institutions nationales intervenant dans certains secteurs sont mieux dotées en personnel ou mieux équipées que d'autres évoluant dans d'autres secteurs. Il se peut également que les donateurs fournissent une assistance plus substantielle dans certains domaines que dans d'autres.

26. La qualité du leadership, de la gestion et de la planification peut également rendre compte des différences des résultats de divers secteurs. Certains facteurs politiques et/ou socio-culturels peuvent également intervenir : par exemple, les autorités nationales peuvent être parfaitement disposées à améliorer les services de santé maternelle et infantile mais réticents à lancer des programmes d'éducation à la vie familiale dans les écoles. Dans certains cas, des groupes limités en nombre mais influents peuvent arriver à persuader les gouvernements à faire des efforts particuliers dans certains domaines, par exemple, pour collecter des données démographiques, mettre en place des programmes de promotion de la femme ou créer en milieu rural des structures de prestations de services dans le domaine des soins de santé primaires. Les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action peuvent également découler du fait que les objectifs fixés dans certains domaines sont considérablement plus ambitieux que ceux poursuivis dans d'autres. Les raisons à la base de l'adoption d'objectifs ambitieux, y compris de buts qui

ne seront probablement jamais atteints, sont analysées dans la quatrième partie de cette communication. Toutefois, deux observations concernant les disparités entre les objectifs peuvent être formulées ici :

- Les objectifs sont souvent décrits de manière plutôt vague ou exprimés en termes relatifs. Cette approche caractéristique tend à compliquer la détermination précise des objectifs par rapport auxquels les réalisations doivent être mesurées.
- Etant donné que les conditions diffèrent de manière notable d'un pays à l'autre, certains objectifs sectoriels peuvent être à la portée de certains pays et être carrément inaccessibles pour d'autres.

27. Si les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre de la Déclaration du Dakar et du Programme d'action de la CIPD représentent une conséquence immédiate des différences qui s'observent entre les réalisations et/ou les objectifs initiaux, l'expérience des pays de l'EAT d'Addis-Abeba porte à croire que "les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre" sont généralement le reflet des priorités fixées par les gouvernements. Autrement dit, le gouvernement choisit délibérément d'axer son attention et ses efforts sur certains secteurs ou programmes et écarte la possibilité d'une mise en oeuvre générale de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD. A cet égard, il importe de souligner que la détermination des priorités n'est pas seulement une prérogative du gouvernement mais aussi un devoir.

28. Toute évaluation globale de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD doit prendre en considération les disparités qui existent entre les niveaux de mise en oeuvre. Lorsqu'un pays particulier ne s'intéresse qu'à quelques types de politiques et de programmes - et qu'en conséquence, les niveaux de mise en oeuvre apparaissent particulièrement disparates - il y a des chances que la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD n'y ait qu'un impact limité.

29. Les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre ont de profondes conséquences sur les rôles joués par les conseillers des EAT pour aider les pays à relever les défis découlant de la Déclaration et du Programme d'action de la CIPD. Dans plusieurs cas, peut-être dans la plupart des cas, les gouvernements attachent une plus grande importance aux politiques et aux programmes relatifs à certains secteurs plutôt qu'à d'autres. Par exemple, le Gouvernement d'un pays peut décider de mettre l'accent sur le renforce-

ment des activités de collecte et d'utilisation des données sur la population alors que le gouvernement d'un autre pays peut choisir de privilégier la réduction de la mortalité infantile ou l'amélioration des services fournis dans le domaine de la santé reproductive/planification familiale.

30. Dans certains cas, les disparités entre les niveaux de mise en oeuvre peuvent s'expliquer ou être aggravées par de sérieux déficits de ressources de base : les pays peuvent tout simplement ne pas être à même de fournir l'ensemble des services de santé, d'éducation et d'information qu'ils considèrent comme étant absolument essentiels. La Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD abordent la question de la mobilisation des ressources mais le déficit global de ressources demeure important et doit être sérieusement pris en compte dans l'action des conseillers des EAT.

31. Les approches utilisées en matière d'élaboration, d'adoption et de mise en oeuvre de politiques et de programmes de population peuvent également varier. Par exemple, certains pays préféreront faire jouer à leurs structures administratives et politiques un rôle central dans l'élaboration de leur politique de population alors que d'autres choisiront de s'appuyer sur des conseils ou des forums spéciaux. De même, certains pays choisiront de formuler "une politique de population" couvrant de manière détaillée une très vaste gamme de questions sociales. Ses politiques de ce type peuvent porter sur des domaines aussi divers que l'éducation des adultes, les soins de santé primaires, l'emploi, le logement, la sécurité des personnes âgées et les disparités régionales.

32. Cette situation peut placer le conseiller d'EAT devant un dilemme. Celui-ci peut en effet estimer que les priorités du gouvernement ne cadrent pas avec celles stipulées dans la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD. Par exemple, un gouvernement peut manifester très peu d'intérêt à mettre au point des programmes qui abordent directement la question de la dualité entre les deux sexes - même si le Programme d'action de la CIPD met l'accent sur de tels programmes.

D. Elaboration future de politiques et de programmes nationaux de population

33. Dans les sections précédentes, l'impact de la Déclaration de Dakar et du Programme d'action de la CIPD sur l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de programmes de population dans les pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba a été analysé. Il reste toutefois à éclaircir

les raisons à la base du décalage notable qui s'observe entre d'une part les objectifs fixés par la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD et, d'autre part, les résultats obtenus à ce jour

34. Dans les pays desservis par l'EAT d'Addis-Abeba, il est clair que le processus de mise au point de politiques nationales a été entravé par des difficultés d'ordre opérationnel que tout le monde connaît et qui ont eu pour effet de freiner la mise en oeuvre des programmes élaborés dans ce sens. La plus sérieuse de ces difficultés d'ordre opérationnel est peut-être liée à l'indisponibilité des ressources nécessaires. Les pays de la zone éprouvent non seulement de sérieuses difficultés à mobiliser des ressources intérieures mais connaissent également des problèmes quant à l'assistance extérieure dont le volume s'est relativement contracté et qui est devenue à la fois incertaine et sélective. En outre, puisque les gouvernements s'appuient sur des ressources extérieures, leur contrôle sur l'affectation des ressources disponibles ne peut être que limité.

35. L'indisponibilité générale de ressources débouche sur d'autres problèmes ou exacerbe les problèmes existants. Les problèmes qui se posent dans ce contexte relèvent de la faiblesse de l'infrastructure institutionnelle, du manque de données fiables et à jour, de l'inadéquation de la planification et des déficits de ressources nécessaires, y compris l'insuffisance des fonds, de l'équipement et des approvisionnements ainsi que de la pénurie de cadres qualifiés. De fait, la quasi-totalité des pays cherchent à renforcer leurs institutions nationales, à former plus de démographes, à collecter plus de données et à acquérir plus d'ordinateurs. Les conseillers des EAT sont régulièrement confrontés à la nécessité d'aider les pays à surmonter ces difficultés opérationnelles.

36. L'insuffisance des progrès enregistrés dans la mise au point de politiques nationales de population s'explique également par diverses contraintes politiques, culturelles et religieuses. Par exemple, les responsables politiques hésitent parfois à aborder les questions de population, les valeurs socio-culturelles traditionnelles peuvent aller à l'encontre de la fourniture de services de santé de la reproduction à la population et les autorités religieuses peuvent s'élever contre toute discussion ouverte des questions de santé de la procréation. Très souvent, les responsables politiques tendent à concentrer leur attention et leur action sur les problèmes et les questions à court terme, laissant de côté les problèmes cruciaux qui se posent à long terme, y compris les questions d'environnement (par exemple, la dégradation des terres et des forêts), les problèmes économiques (par exemple

l'insuffisance des investissements), et les questions de population (comme le taux élevé de la fécondité et le rythme rapide de l'urbanisation).

37. Les problèmes d'ordre opérationnel, politique, socio-culturel et autres qui entravent l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques nationales de population ne sont ni nouveaux, ni surprenants. On présume par conséquent, qu'au moins certains des pays de la zone ne comptent pas réellement poursuivre et réaliser l'ensemble des objectifs énoncés dans la Déclaration de Dakar et le Programme d'action de la CIPD.

38. Cette réalité nous amène à nous interroger sur le bien-fondé de l'adhésion de ces pays à des objectifs qu'ils n'espèrent pas réellement atteindre. Plusieurs explications s'offrent ici. L'une d'elles est que les objectifs qui étaient adaptés à la situation prévalant dans certains pays n'étaient pas adaptés à la situation prévalant dans d'autres. Une autre est que plusieurs responsables nationaux ont estimé que des objectifs ambitieux pourraient constituer une incitation à progresser plus vite et plus résolument vers l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes de population. Il est également possible que certains gouvernements aient vu dans l'adoption d'une déclaration ambitieuse un préalable à l'obtention d'une assistance financière conséquente de la part des donateurs.

39. La perspective d'un décalage substantiel entre les objectifs stipulés dans la Déclaration de Dakar et dans le Programme d'action de la CIPD et les progrès effectivement enregistrés par les pays ont de profondes conséquences sur les efforts destinés à promouvoir et à appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de programmes de population.

40. Les observations ci-dessous mettent en relief un certain nombre de conséquences du décalage susmentionné sur les efforts destinés à appuyer et à soutenir le processus de mise au point de politiques dans les pays couverts par l'EAT d'Addis-Abeba :

- La définition de priorités claires en ce qui concerne les activités de population revêt une importance capitale à cause de la faiblesse de la marge d'utilisation des ressources.
- Une sollicitation forte des maigres ressources et de la faible infrastructure institutionnelle disponibles pourrait déboucher sur des problèmes "opérationnels" - départs massifs de personnel,

problèmes de budget, de transport, de dispositifs institutionnels, etc. Il importe dans ces conditions d'avoir l'oeil rivé sur les objectifs et les plans à long terme. A cet égard, les conseillers des EAT pourront collaborer avec les agents des institutions nationales pour mettre au point des stratégies réalistes tenant compte à la fois des objectifs fixés et des ressources disponibles.

- Les plans relatifs à la mise au point de politiques et de programmes de population au niveau national devraient prendre en compte la gravité des difficultés opérationnelles rencontrées par les gouvernements. Certains gouvernements qui sont prêts à faire des déclarations énergiques de principe peuvent éprouver des difficultés à fournir un appui politique, administratif et financier solide et explicite aux programmes de population. Parce que les gouvernements sont confrontés à des difficultés politiques et économiques extrêmement sérieuses, même ceux d'entre eux qui adhèrent totalement au principe de la promotion de politiques et de programmes de population ne pourront intervenir qu'assez timidement.
- L'importance de la mobilisation de ressources suffisantes en vue de la réalisation des activités pertinentes de population doit être gardée présente à l'esprit. A cet égard, il convient de noter que les gouvernements pourraient s'employer à mettre au point des approches novatrices de mobilisation de ressources locales. Parallèlement à cela, ils devront déployer des efforts systématiques pour assurer l'efficacité-coût des programmes mis en place.
- Eu égard en particulier aux diverses et graves difficultés rencontrées par les gouvernements, il est hautement souhaitable qu'une vaste gamme d'institutions et d'individus soit associée au processus d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques de population. Le décalage potentiel entre les objectifs et les réalisations signifie que les gouvernements devraient s'employer à assurer la participation et l'appui de tous les acteurs possibles dans le processus d'élaboration de politiques et de formulation de stratégies, y compris, la création d'un cadre approprié pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation adéquats de telles politiques et stratégies.

II. Contribution de l'équipe d'appui technique basée à Dakar

41. L'Equipe d'appui technique (EAT) de Dakar couvre 17 pays parmi lesquels 9 (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Togo, Zaïre, Mauritanie, Guinée Bissau, Guinée équatoriale) n'ont pas une politique de population formellement adoptée. L'exposé est centré sur la situation actuelle, le niveau d'intervention, l'instrument de suivi et l'évaluation.

42. La plupart des pays qui ont adopté une politique de population sont en train de formuler les programmes de plan d'action de leur mise en oeuvre. Le Sénégal et le Burkina Faso ont déjà rendu opérationnel leur programme de mise en oeuvre. Le Cap-Vert a un document de politique nationale de population finalisé; mais les autorités du pays ont décidé de le réviser pour tenir compte des orientations du Caire (CIPD).

43. Dans la sous-région couverte par l'EAT de Dakar, on a constaté un décalage entre le niveau régional et le niveau des pays: d'une part, avant Dakar/Ngor il y avait une réticence à l'égard de la quantification des objectifs de politique de population des pays. La position favorable de cette conférence a déclenché un mouvement favorable à la quantification. D'autre part, les pays sont en avance par rapport à certains engagements de Dakar/Ngor et de la CIPD:

dans certains pays, les instruments de suivi de la mise en oeuvre des politiques de population ont été élaborés et intégrés dans les plans d'action nationaux ;

la plupart des politiques de population adoptées ont été fortement influencées par certains bailleurs de fonds. On observe actuellement un effort d'actualisation et d'appropriation des politiques. Ceci induira à moyen terme des politiques de deuxième génération mieux appropriées et plus à même de résoudre les problèmes de population, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Dans le cadre de la crise de la planification, les efforts ont été déployés pour intégrer les politiques de population dans les programmes d'ajustement structurel ; ce qui suppose la recherche des voies et moyens pour réconcilier les objectifs à court et à long termes.

Les Unités de planification de la Population ont joué un grand rôle dans la phase de formulation des politiques nationales de population. Cependant, dans la phase de mise en oeuvre, de nouvelles institutions (secrétariat permanent, direction des politiques de population) ont été créées et complètement intégrées dans les structures nationales de coordination des politiques et des programmes de développement.

44. Le CST de Dakar apporte aux pays couverts, un appui technique à la formulation des méthodologies de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des politiques de population. Dans ce cadre sont réalisées l'application de l'approche-programme et l'interdisciplinarité, notamment à l'occasion de "missions d'analyse de programmes et d'élaboration des stratégies (APES)" en matière population, ainsi que dans le cadre des missions de Revue à mi-parcours (MTR) des programmes financés par le FNUAP.

45. Dans ces interventions, le CST fait le plaidoyer pour l'intégration des objectifs et des orientations du plan d'action de la CIPD. Il est évident qu'avant la Conférence du Caire, cet effort était fait pour la prise en compte des objectifs de Dakar/Ngor dans les politiques nationales de population.

III. Contribution de l'appui technique basé à HARARE

A. Introduction

46. Cette section passe en revue l'expérience des pays couverts par l'Equipe d'appui du FNUAP pour l'Afrique australe dans le domaine de la mise en oeuvre des recommandations de Dakar/Ngor (DDN) adoptées par les gouvernements africains au cours de la troisième Conférence africaine sur la population (1992) et du Programme d'action adopté par la Communauté internationale à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994). Elle se concentre notamment sur les actions de programmation prescrites dans les deux documents déjà mises en oeuvre en cours d'exécution ou envisagées dans ces pays.

47. L'information présentée dans la présente communication a été rassemblée à partir de diverses sources, y compris :

- Les documents de programmation pertinents dans les domaines relatifs à la population (élaborés peu de temps avant ou après l'adoption de la DDN) tels que les Rapports d'analyse du pro-

gramme et d'élaboration de la stratégie (APES), les Programmes par pays du FNUAP, les examens sectoriels et les documents de base utilisés dans les examens à mi-parcours des programmes par pays, les rapports issus des réunions consacrées aux examens à mi-parcours des programmes par pays, les rapports relatifs aux évaluations de projets, les descriptifs de projets; les rapports nationaux soumis à la CIPD; les documents directifs relatifs aux politiques nationales de population (à l'état de projets ou déjà adoptés); les programmes nationaux de population; et divers autres documents pertinents;

- Les réponses fournies par cinq bureaux de terrain du FNUAP sur les 15 que compte la sous-région à une requête d'information sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action formulée par l'Equipe d'appui d'Harare dans ses pays d'intervention; et
- L'expérience acquise dans les pays par les auteurs et par d'autres conseillers techniques de l'Equipe régionale d'appui technique à l'Afrique australe.

48. L'examen des activités des pays de la zone dans la mise en oeuvre des recommandations des deux documents est présenté à la section 2 de cette communication, dans le cadre des trois domaines programmatiques de base sur lesquels le FNUAP entend axer son assistance au cours de la période post-CIPD. Il s'agit notamment des politiques de population; de la santé reproductive et de la planification familiale; et des actions de sensibilisation. Les discussions menées dans le cadre de chaque domaine programmatique sont précédées d'une présentation succincte des principales recommandations de la DDN et de la PA.CIPD utilisées comme base. La section 3 procède à une identification des principaux facteurs qui militent pour ou contre la mise en oeuvre des recommandations des deux conférences dans la sous-région et un bref récapitulatif des discussions est présenté à la section 4.

49. B. Expérience des pays dans la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD

1.Observations générales

50. La troisième Conférence africaine sur la population qui a débouché sur l'adoption de la DDN s'analyse en fait comme une conférence régionale préparatoire de la CIPD. L'un des objectifs de cette Conférence consistait à donner aux pays africains l'occasion de faire le point sur leur situation en population et de développement, en particulier sous l'éclairage des efforts déjà déployés pour accélérer le développement socio-économique et humain, évaluer les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Kilimandjaro pour la population africaine et pour le développement autonome et, arriver à un consensus sur une contribution collective du continent au PA.CIPD à soumettre ultérieurement à la communauté internationale pour approbation. En conséquence, la quasi-totalité des pays du continent considéraient la DDN comme leur contribution commune au processus préparatoire de la CIPD et comme un mécanisme propre à accélérer la mise en oeuvre du PAK qui restait pour eux (à la Conférence et dans la Déclaration) un cadre valable de développement pour l'ensemble de la région. Toutefois son rythme de mise en oeuvre demeurait faible et partant, inadéquat, malgré quelques succès enregistrés à l'échelle nationale.

51. Dans ce contexte, la DDN n'était pas perçue comme un cadre de développement faisant appel à la mise au point et à la réalisation d'activités de mise en oeuvre spécifiques (ou plans d'action) car de telles activités relevaient plutôt du Programme d'action de la CIPD proprement dit. C'est pour cette raison que dans plusieurs pays on n'accorde pas à la DDN la même importance que le PAK, en particulier puisque la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984 n'avait débouché sur aucun programme d'action spécifique, se contentant d'approuver et de réaffirmer les recommandations du Plan d'action mondial pour la population adoptée en 1974 à l'issue de la Conférence mondiale sur la population organisée à Bucarest. La DDN a par conséquent été reléguée au second plan (conformément aux attentes de la quasi-totalité des pays de la sous-région) par le PA.CIPD qui allait faire suite à la Conférence. On constate ainsi qu'au lieu d'être axée sur telle ou telle activité systématiquement ou délibérément planifiée et mise en oeuvre pour réaliser les objectifs de la Déclaration aux niveaux national ou sous-régional, l'évaluation de la mise en oeuvre de la DDN doit plutôt mettre l'accent les actions pertinentes de programmation que ces recommandations ont inspiré depuis son adoption.

52. L'adoption du PA.CIPD ne remonté pas encore à un an. Quoique facile (et intéressant) à lire, le PA.CIPD est assez exhaustif et propose un nouveau

modèle de développement. Il fait appel à des changements (parfois radicaux) au niveau des traditions, des croyances, des attitudes et des comportements consacrés par le temps. Il implique en outre de nombreuses répercussions en termes de politiques, de planification et de programmation que les pays et organisations internationales concernées (y compris le FNUAP qui a prêté son concours dans la confection du document) devraient pleinement saisir et assimiler pour une mise en oeuvre efficace de ses recommandations. Il est par conséquent trop tôt pour envisager des actions et/ou des réalisations concrètes concernant la mise en oeuvre des recommandations du PA.CIPD. Les expériences nationales examinées ici portent donc essentiellement sur les efforts déployés par les pays de la sous-région (ou sur les actions en cours de réalisation) pour mettre en oeuvre certaines des activités nationales de suivi à court terme des recommandations de la Conférence préconisées dans le PA.CIPD. Il s'agit par exemple des efforts visant à comprendre comme il se doit le document et les actions nationales qui y sont proposées en vue d'assurer une croissance économique soutenue dans le cadre d'un développement durable; des actions visant à diffuser le plus largement possible ses recommandations auprès de divers groupes cibles en vue d'obtenir leur appui; des activités axées sur l'élaboration de stratégies ou de plans d'action nationaux en vue de la mise en oeuvre de ses recommandations; et des actions visant à évaluer l'influence de ses recommandations sur les activités de programmation récentes ou envisagées pour l'avenir depuis l'adoption du PA.CIPD.

2. Politique de population

53. Tenant compte du fait que les questions de population font partie intégrante du processus de développement socio-économique, la DDN recommande notamment aux gouvernements de la région : d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques globales de population reflétant la réalité de chaque pays; d'incorporer les politiques et programmes de population à toutes les stratégies de développement, en particulier celles axées sur le renforcement des secteurs sociaux, en vue de promouvoir le développement humain; de mettre en oeuvre des mesures destinées à éliminer les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement comme par exemple la pauvreté; d'intégrer les préoccupations familiales dans tous les plans, politiques et programmes de développement; et de définir des objectifs nationaux quantifiables visant à ramener le taux d'accroissement démographique annuel de la région qui est actuellement de 3% à 2,5% en l'an 2000 et à 2% en l'an 2010. La DDN recommande en outre aux pays de la région d'échanger leurs données d'expérience pour la formulation de

politiques et de programmes de population et de renforcer les institutions nationales et sous-nationales chargées de leur mise en oeuvre.

54. Ces recommandations sont réitérées dans le PA.CIPD qui suit une approche beaucoup plus holistique en population. Le message véhiculé par le Programme est que les efforts déployés en vue de la réalisation du développement durable n'ont de chance d'aboutir que dans la mesure où les questions relatives à la population sont réellement prises en compte, eu égard aux liens intimes qui existent entre population, pauvreté, environnement, modes de production et de consommation, et émancipation de la femme. Il recommande la prise en compte des questions de population dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes relatifs au développement durable; la mise en place, aux niveaux national et sous-national, des cadres institutionnels nécessaires à la réalisation de ces objectifs de même que l'examen périodique de l'ensemble des stratégies de développement mises en place, afin d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine; et un engagement politique accru en faveur des stratégies intégrées de promotion de la population et du développement, y compris l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de population. Le programme met particulièrement en vedette la promotion de la santé et des droits à la procréation, l'émancipation de la femme et la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes conçues comme des préalables au développement durable et comme des questions qui ne peuvent être résolues que dans le cadre de politiques de type global.

3. Pays ayant adopté des politiques de population avant la Déclaration de Dakar/Ngor

55. La Zambie (1989) et Madagascar (1990) disposaient déjà de politiques explicites de population avant l'adoption de la DDN. Ces politiques étaient exhaustives et couvraient les domaines de la démographie, des affaires socio-économiques et de l'environnement. Les principes de base, objectifs, buts et stratégies relatifs à ces politiques étaient tout naturellement très similaires à ceux recommandés dans la DDN, parce qu'ils se fondaient sur les recommandations du PAK et qu'ils étaient axés sur la réduction de l'accroissement démographique, de la fécondité et de la mortalité infantile, juvénile et maternelle; sur l'amélioration de la condition de la femme et sur le renforcement de sa participation au développement national; sur la lutte contre la dégradation de l'environnement; sur l'accroissement des possibilités d'emploi; etc. Le Rapport d'analyse du programme et d'élaboration de la stratégie (APES) de 1992 de Madagascar indique que les objectifs de

la politique de population de ce pays sont trop ambitieux et que le gouvernement, dans le cadre du programme actuel d'assistance du FNUAP, a exprimé le besoin de réviser sa politique de population. Cette révision s'effectuera sur la base des données plus fiables et plus récentes fournies par le recensement de la population de 1990 et l'Enquête sur la population et la santé de 1992. Elle permettra notamment de prendre en compte les nouveaux problèmes de population et de développement évoqués dans le PA.CIPD.

56. Les gouvernements de ces deux pays avaient également mis en place les mécanismes propres à appuyer la mise en oeuvre de leurs politiques de population et à promouvoir la coordination des activités de population entreprises par les divers organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales évoluant sur leur sol. Des unités fonctionnelles de population avaient également été créées au sein de leurs institutions centrales de planification. Madagascar a en outre élevé au rang de ministère son département de la population. Pour sa part, la Zambie s'emploie à mettre en place une commission nationale de la population après avoir mis sur pied un comité technique interinstitutions multi-sectoriel et interdisciplinaire composé de plusieurs institutions gouvernementales et ONG compétentes (tant au niveau central que régional), dont le rôle est de promouvoir la collaboration interinstitutions dans la mise en oeuvre des activités de population entreprises dans le pays.

57. Le Gouvernement zambien a élaboré et s'emploie actuellement à mettre en oeuvre des programmes sectoriels de planification familiale et d'IEC sur la population destinés à assurer la réalisation de ses objectifs politiques. Il ressort du Rapport d'analyse du programme et d'élaboration de la stratégie (APES) du pays qui avait été élaboré à un stade crucial de la mise en oeuvre du programme de réforme du secteur public, programme qui préconise notamment la décentralisation des actions de développement et le transfert des responsabilités aux unités administratives sous-nationales, que dans le cadre de l'application des politiques et des programmes sectoriels pertinents, une prise en compte effective des changements institutionnels susceptibles d'intervenir à l'avenir s'avère nécessaire.

58. En avril 1995, un atelier sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du PA.CIPD au niveau national a été organisé pour toutes les institutions membres du Comité technique interinstitutions de même que pour les représentants des organisations internationales. Cet atelier était la première tentative sérieuse effectuée par le Gouvernement zambien pour mettre en oeuvre certaines des activités de suivi national

recommandées au titre de la CIPD. Il s'inscrivait également dans le cadre de la préparation d'une révision éventuelle de la politique nationale de population, des programmes sectoriels mis en place pour sa mise en oeuvre, et pour la mise au point future de programmes et de projets pertinents. Les principaux thèmes et recommandations du PA.CIPD ont été examinés au cours de l'Atelier et les orientations futures des secteurs de la population et du développement, exprimées sous forme de priorités, de mécanismes institutionnels nationaux, provinciaux, y compris les districts, de besoins de formation et de recherche, d'engagement politique, de mobilisation de ressources, de participation des ONG, de coopération Sud-Sud, d'obligation de rigueur dans la gestion, et d'activités de suivi et d'évaluation, ont été formulées et adoptées. Parmi les enseignements à retenir de l'Atelier figurent la nécessité d'impliquer dès le départ l'ensemble des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les représentants des structures sous-nationales et des organismes internationaux et des donateurs dans les discussions relatives à la mise en oeuvre du PA.CIPD et la nécessité de considérer la mise en oeuvre du PA.CIPD, non pas comme un événement ponctuel mais plutôt comme une oeuvre de longue haleine échelonnée sur plusieurs étapes.

59. Le Gouvernement malgache a pour sa part entrepris de mettre au point des plans d'action en vue de l'application de sa politique dans le cadre de deux projets financés par le FNUAP.

60. La situation en Afrique du Sud est légèrement différente. Bien qu'elle ne dispose pas à proprement parler d'une politique de population, l'Afrique du Sud a adopté et a commencé à mettre en oeuvre un programme de développement de sa population (PDP) dont le but est de réduire le taux de croissance démographique du pays considéré comme un obstacle à la réalisation d'un développement national durable. La Direction générale de la population et du développement (désormais dénommée Département de l'assistance sociale du Ministère de l'assistance sociale et du développement de la population) a été mise en place pour assurer la mise en oeuvre de ce programme, avec le concours d'un comité interdépartemental de directeurs généraux dont la mission est d'assurer la prise en compte effective des facteurs influant sur la dynamique de la population dans les programmes sectoriels de développement. La Direction générale du développement de la population a également mis en place des services démographiques dans toutes les provinces en vue d'appuyer le PDP. Des services similaires ont également créés dans chacun des Homelands du pays. Le Gouvernement sud-africain de l'après-apartheid s'emploie actuellement à revoir ses poli-

tiques de population et dans les domaines connexes. Il considère fondamentalement son programme de reconstruction et de développement (RDP) comme une "Déclaration d'intention" reflétant les priorités et les besoins nationaux en matière de population et estime que plusieurs des préoccupations évoquées dans le PA.CIPD sont déjà prises en compte dans le RDP. De manière plus précise, et en vue de déterminer les modalités selon lesquelles les recommandations du PA.CIPD seront mises en oeuvre dans le pays, le gouvernement a récemment publié un ouvrage intitulé "Livre vert pour un débat public sur une politique de population pour l'Afrique du Sud", en vue de promouvoir des échanges de vues sur l'articulation entre les questions de population et de développement. Le Livre vert analyse de manière assez détaillée les recommandations du PA.CIPD et invite la société civile à se prononcer sur leur bien-fondé et sur les modalités de leur incorporation dans le RDP ainsi que sur les attributions futures des diverses unités de population. Le Ministère de l'assistance sociale et du développement de la population a lancé un appel à la société civile pour qu'elle prépare des exposés et des plans en vue de la tenue d'auditions publiques sur le document (Ministry of Welfare and Population Development, 1995)

4. Pays ayant adopté des politiques de population après la DDN

61. Le Lesotho et le Malawi qui ont tous deux adopté leurs politiques nationales en 1994 disposaient déjà de projets de politiques de population à divers niveaux d'approbation au moment de l'adoption de la DDN. Le Gouvernement du Lesotho, dans son rapport national à la CIPD, affirme que sa politique de population (qui fait partie intégrante du cinquième plan quinquennal de développement 1991-1996, d'où sa pertinence et son importance pour le développement global du pays) s'inspire des recommandations de la DDN. Cette politique a par la suite été publiée dans un document spécifique en 1994 (Government of Lesotho, 1994a et 1994b). La politique du Malawi a été formulée dans le cadre de la "Statement of Development Policies: 1987-1996" (l'équivalent pour ce pays d'un plan de développement national); ses objectifs et ses stratégies sont conformes à ceux définis pour les autres politiques nationales telles que celles de la santé, de l'éducation, de la foresterie et de l'environnement. A l'instar de celles de la Zambie et de Madagascar, les politiques du Lesotho et du Malawi sont exhaustives; leurs objectifs, leurs buts, leurs cibles et leurs stratégies se fondent également sur les recommandations du PAK et de la DDN.

62. Les mécanismes institutionnels de mise en oeuvre des politiques adoptées ont été clairement définis dans les deux documents, exception faite

pour ceux) envisagés pour les structures administratives décentralisées, qui devaient être déterminés dans le cadre de plans d'action multisectoriels à mettre au point à une étape ultérieure. Au Lesotho, il est prévu dans le cadre des mécanismes institutionnels proposés la création d'un conseil national de la population et de son comité exécutif; la mise sur pied de comités de districts chargés de la coordination du programme de population et de comités locaux, ainsi que la poursuite des activités du Comité interministériel de coordination qui avait été établi en 1991 et qui avait joué un rôle clé dans la formulation et dans l'adoption de la politique.

63. Au Malawi, une décision avait antérieurement été prise d'investir le Conseil exécutif national des pouvoirs normalement conférés aux commissions nationales de la population. Toutefois, en janvier 1995 (moins d'un an après l'adoption de la politique nationale), le Gouvernement décidait de transférer l'Unité du développement de la population et des ressources humaines (PHRDU) localisé au sein du Ministère du plan et du développement économique depuis sa création en 1990 et de charger de la mission de coordonner la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale de population le Ministère de la santé rebaptisé à cet effet Ministère de la santé et de la population. Cette décision n'avait été précédée d'aucune discussion ou évaluation techniques. Divers acteurs intervenant dans le domaine de la population ont fait part au Gouvernement de leurs préoccupations devant cette situation, en mettant l'accent sur les problèmes que l'Unité pourrait rencontrer dans l'exécution de sa mission (en particulier en ce qui concerne l'intégration du facteur population dans divers programmes de développement et pour ce qui est de la coordination de la mise en oeuvre de la politique nationale de population) à cause de sa localisation au sein d'un ministère de tutelle. Le Document d'orientation par pays est en cours d'élaboration et l'Equipe d'appui technique a été invitée à prêter son concours dans cette opération. Comme dans le cas de la Zambie, cette démarche fournira une occasion idéale pour incorporer les diverses activités de mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD aux programmes des organismes des Nations Unies intervenant dans le pays.

5. Pays en voie d'élaborer leurs politiques de population

64. Huit pays de la sous-région de l'Afrique australe ont décidé d'adopter des politiques explicites de population conçues comme faisant partie intégrante de leurs stratégies de développement : il s'agit de l'Angola, du Botswana, des Comores, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, du Swaziland et du Zimbabwe. La DDN (tout comme le PAK par le passé) et

le PA.CIPD sont actuellement utilisés par ces pays comme des cadres directifs de base pour toutes les actions entreprises dans ce domaine. Par exemple, plusieurs gouvernements appartenant aux pays cités ci-dessus ont réaffirmé leur engagement à formuler et à mettre en oeuvre des politiques exhaustives de population dans leurs rapports nationaux à la CIPD. Ils ont en outre indiqué que les recommandations de la DDN constitueraient les bases des futurs programmes de population qu'ils envisagent de mettre en oeuvre. Certains de ces pays même allés plus loin et ont notamment déterminé les activités préparatoires qu'ils envisagent d'entreprendre en vue de l'élaboration et de l'adoption de ces politiques, et défini leurs objectifs, leurs buts et leurs stratégies de mise en oeuvre. Ces activités sont toutes conformes aux recommandations de la DDN.

65. A Maurice, les activités relatives à la mise au point de programmes de population s'articulaient presque exclusivement autour de la réduction de l'accroissement démographique et de la fécondité par le biais d'un solide programme de planification familiale. Les objectifs recommandés par la DDN en ce qui concerne les taux de fécondité, de mortalité et d'accroissement démographique ont été atteints depuis longtemps. La nouvelle philosophie du Gouvernement, telle qu'exprimée dans le Rapport d'analyse du programme et d'élaboration de la stratégie (APES) de Maurice est axée sur la consolidation des réalisations issues des programmes antérieurs et sur l'intégration des questions de population au cadre plus large du développement social, par le biais de la formulation et de la mise en oeuvre d'une politique nationale de population de type exhaustif. Toutefois, la formulation d'une telle politique n'avait pas été prévue dans le programme par pays du FNUAP/GOM pour la période 1995-1997.

66. Des projets visant à aider les gouvernements à formuler et à mettre en oeuvre des politiques nationales de population sont en cours d'exécution au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe. Plusieurs activités ont également été prévues sur la diffusion des recommandations du PA.CIPD, y compris l'examen d'autres questions pertinentes à prendre en compte dans le processus de formulation de politiques de population. Par exemple, le Gouvernement namibien envisage d'organiser en juillet 1995 une conférence nationale sur les politiques de population à laquelle divers ministères sectoriels, ONG, organisations religieuses, institutions internationales et organismes donateurs devraient normalement participer. Ces assises donneront aux organisations participantes (y compris l'Equipe d'appui technique du FNUAP) l'occasion de dire comment les diverses recommandations de la DDN et de la CIPD pourraient être mises en oeuvre

dans le pays. En outre, quatre ateliers régionaux d'un jour sur le PA.CIPD sont envisagés; les participants à ces ateliers seront choisis parmi les responsables, les planificateurs et les personnalités influentes du pays et de la région. Une ONG de jeunes, la Namibia National Students' Organisation (NANSO) envisage également d'organiser une conférence nationale de jeunes et d'étudiants sur la population et le développement dans le cadre du suivi de la CIPD. La NANSO souhaite en outre publier le résumé des actes de la Conférence dans un livret qui sera distribué à l'ensemble des écoles, des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse disséminées à travers le pays.

67. Au Zimbabwe, les recommandations du PA.CIPD ont été discutées à diverses tribunes, notamment les réunions et les ateliers organisés au niveau national dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des sessions d'information organisées par le bureau du FNUAP au Zimbabwe, à l'intention des directeurs des projets financés par le FNUAP.

68. Les objectifs et les stratégies du programme national de population du Mozambique pour la période 1995-1999 (tel que décrits dans son APES de 1994), du programme d'assistance du FNUAP pour ce pays au cours de la période 1995-1997 (qui suit de près les recommandations de l'APES), et des projets élaborés ou en cours d'élaboration dans le cadre de ces programmes, visent tous (sans que cela soit explicitement énoncé) à mettre en oeuvre la plupart des recommandations de la DDN et du PA.CIPD et à réaliser la plupart de leurs objectifs quantitatifs. Plus précisément, le Gouvernement s'emploie actuellement à mettre en oeuvre au niveau national et avec le financement du FNUAP la seconde phase d'un projet (MOZ/95/PO1) visant à promouvoir l'intégration du facteur population dans les programmes de développement et à entreprendre des activités préparatoires en vue de l'élaboration d'une politique nationale de population. Un autre descriptif de projet (qui s'inscrit dans le cadre d'un programme global de population conçu pour l'une des dix provinces du pays) visant à renforcer la planification au niveau provincial (grâce à la prise en compte du facteur population) et à promouvoir "une approche programmatique" dans la mise en oeuvre des activités de population et de développement au niveau de la province, a récemment été élaboré aux fins de soumission au FNUAP pour financement.

69. Le scénario est pratiquement le même pour ce qui est de l'Angola quoique ce pays n'ait pas eu d'APES, c'est-à-dire de nouveau programme national, depuis l'adoption de la DDN. Le Gouvernement s'emploie ac-

tuellement à mettre en oeuvre un projet visant à renforcer les capacités institutionnelles et techniques en vue d'une planification intégrée de la population et du développement dans le pays. Ce projet devrait également permettre de jeter les bases de la formulation et de la mise en oeuvre ultérieures d'une politique nationale de population (ANG/95/PO1). Une structure institutionnelle appropriée (mais asthénique) qui se présente sous forme d'une unité d'études démographiques a été mise en place au sein du Ministère chargé de la planification du développement national pour stimuler ces efforts.

70. La situation est légèrement différente pour ce qui est du Swaziland et des Comores. Quoique les Gouvernements de ces deux pays se soient engagés à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques nationales de population et à intégrer le facteur population dans des plans et programmes de développement globaux et sectoriels bien avant l'adoption de la DDN, rare sont les mesures concrètes prises en vue de la matérialisation de tels engagements.

71. Le Gouvernement du Swaziland n'a pas encore confié de manière formelle les questions de population à l'un quelconque de ses ministères ou institutions. Le Ministère de la planification et du développement économique joue ce rôle mais ne dispose ni du mécanisme institutionnel interne ni du personnel qualifié nécessaires pour mener à bien une telle tâche. Les questions de population sont systématiquement mentionnées dans son plan annuel de développement mais ne sont pas intégrées de manière systématique dans les plans et programmes globaux et sectoriels. Quoiqu'un comité national multisectoriel et interdisciplinaire sur la population et le développement (NCPD) ait été créé en 1993 pour coordonner les préparatifs nationaux de la CIPD et pour, entre autres, élaborer un projet de politique nationale de population, il n'existe aucun mécanisme réellement efficace de coordination des activités de population dans le pays en raison de la faiblesse de cette structure. Un projet de descriptif de projet visant à aider les pouvoirs publics à élaborer une politique et des plans nationaux d'action en population mis au point à la fin de 1992 attend encore d'être examiné par le Gouvernement et soumis au FNUAP aux fins de financement. Nonobstant ce qui précède, certaines actions susceptibles de déboucher sur l'application de certaines recommandations formulées dans les deux documents (par exemple, l'élaboration d'une étude sur les questions démographiques à utiliser dans la planification d'une stratégie nationale de développement à long terme et la nomination de consultants nationaux pour élaborer un projet de stratégie nationale de mise en oeuvre du PA.CIPD) ont été entreprises.

72. Le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores avait de fait, même avant l'adoption du PAK en 1994, intégré des objectifs et des stratégies similaires à ceux recommandés dans la DDN dans le seul plan intérimaire de développement économique et social 1983-1986 de son histoire, qui avait par la suite été reconduit jusqu'à 1991 (Direction générale du plan, 1983). Une unité de la population a été mise en place en 1984 pour, entre autres, stimuler les activités de formulation et de mise en oeuvre d'une politique nationale de population. Des objectifs et des stratégies similaires ont en outre été réaffirmés dans le programme d'ajustement structurel du pays en cours de mise en oeuvre depuis 1991.

73. Mais en dehors des efforts de sensibilisation qui ont débouché sur une plus grande compréhension des questions de population (y compris la planification familiale) dans le pays, le Gouvernement n'a encore mis en place la batterie de mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs déclarés de population ou à la mise en oeuvre des recommandations de la DDN. Pas plus qu'il n'a établi les mécanismes requis pour la formulation d'une politique nationale de population. La responsabilité de la gestion des questions de population a été tour à tour confiée aux ministères de la planification et de la santé avant d'échoir, en 1994 au Ministère des affaires sociales, de la population, de la main d'oeuvre et de l'emploi nouvellement créé et au sein duquel fonctionne une direction générale de la population (avec seulement un fonctionnaire, le Directeur général, et aucun équipement à cause des restrictions budgétaires). Il n'existe donc aucun mécanisme opérationnel de coordination des activités de la population dans le pays. Avec les fréquents changements de gouvernement et la renouveau de l'intégrisme islamique dans le pays, l'engagement des pouvoirs publics par rapport aux questions de population semble marquer un recul.

74. Le récent programme national de population tel que décrit dans l'APES du pays pour 1994 vise à corriger cette situation de sorte à permettre au Gouvernement de réaliser ses objectifs de toujours dans le domaine de la population. Il s'agit notamment de la création des conditions appropriées pour l'adoption et la mise en oeuvre effective d'une politique globale de population et de l'intégration systématique du facteur population dans les programmes de développement (FNUAP 1994). Un descriptif de projet visant à renforcer la capacité technique et institutionnelle de la Direction générale de la population, à mettre en place des mécanismes de consultation intersectorielle et de coordination des activités, et à mieux sensibiliser les dirigeants aux questions de population a été élaboré en vue de financement

par le FNUAP dans le cadre du programme d'assistance nouvellement approuvé pour les Comores.

75. En application de l'une des recommandations de la DDN, une réunion regroupant les principaux agents des unités de planification de la population ou de structures similaires dans tous les pays de la région (y compris les principaux cadres de l'ensemble des projets financés par le FNUAP dans ce domaine) est prévue cette année au Mozambique. L'organisation de cette réunion procède du souci de promouvoir l'échange de données d'expérience dans la formulation de politiques et de programmes de population et de la volonté de définir les modalités d'un renforcement éventuel des institutions nationales et sous-nationales chargées de leur mise en oeuvre.

6. Systèmes de données utilisables dans le suivi des politiques et des programmes de population

76. La DDN enjoint à tous les gouvernements de la région de déployer des efforts énergiques et soutenus en vue d'améliorer les données disponibles sur la population, notamment en: effectuant des recensements peu coûteux sans pour autant compromettre la qualité des données; en menant des enquêtes démographiques intercensitaires; et en mettant en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Le PA.CIPD met également l'accent sur la nécessité permanente d'une information opportune, fiable et à jour, non seulement pour les besoins de la planification du développement en général mais plus particulièrement pour la mise au point, l'exécution, le suivi et l'évaluation de programmes liés à la population. Parmi les actions recommandées figurent: le renforcement de la collecte et de l'analyse des données démographiques; la ventilation par sexe et par unité administrative sous-nationale de l'ensemble des données collectées et analysées; la mise en place et/ou le renforcement de bases de données qualitatives et quantitatives permettant une articulation des questions de population avec les phénomènes sociaux, économiques et écologiques connexes; et le renforcement des capacités nationales à mener à bien des programmes permanents et globaux de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données sur la population et le développement.

77. La plupart des pays de la sous-région ont soit initié de nouvelles activités soit continué à mener les activités pertinentes déjà mises en train en vue de la mise en oeuvre des recommandations des deux conférences.

78. **Recensements:** certains pays de la sous-région venaient juste de terminer leur Recensement de la population et du logement que la DDN a été adoptée; il s'agit de la Zambie et de Maurice en 1990; de la Namibie, des Comores et du Botswana en 1991 et du Zimbabwe en 1992. Les résultats préliminaires (et les résultats finaux dans le cas du Zimbabwe) ont déjà été publiés et diffusés. Des recensements ont également été menés à Madagascar (1993) et aux Seychelles (1994), alors que le Swaziland, l'Afrique du Sud et le Lesotho envisagent d'entreprendre des recensements en 1996 et que le Mozambique et le Malawi prévoient de mener leurs recensements en 1997. Les activités préparatoires pertinentes sont déjà bien engagées dans ces pays. L'Angola envisage également d'effectuer un recensement dès que la paix sera bien établie dans le pays. La plupart de ces activités de recensement ont été ou sont entreprises dans le cadre de projets financés par le FNUAP. Ces projets visent (visaient) à promouvoir l'interaction entre les utilisateurs des données et à renforcer les capacités institutionnelles nationales de collecte et d'analyse des données en particulier en assurant la formation de cadres nationaux et en fournissant une assistance technique et des équipements.

79. **Enquêtes:** plusieurs pays de la sous-région ont également mené des enquêtes démographiques ou par sondage peu de temps avant ou après l'adoption de la DDN. Des enquêtes sur la population et la santé ont été menées au Lesotho (1991), en Zambie, à Madagascar et au Malawi (1992), et au Zimbabwe (1994). L'Angola envisage d'entreprendre des enquêtes sur la population et la santé dans un proche avenir.

80. Une enquête démographique nationale a été menée en 1991 dans les zones urbaines et dans les régions rurales accessibles du Mozambique en lieu et place du recensement de la population qui n'avait pas pu être effectué en raison de la guerre civile. Les données de l'enquête n'ont pas encore été complètement analysées mais des projections actualisées de la population du pays et des provinces ont été réalisées sur la base des résultats partiels de l'enquête. Une enquête sur les conditions de vie dans le pays est envisagée dans un proche avenir par l'Institut norvégien des sciences sociales appliquées. Une enquête sur la population et le logement a été menée au Swaziland en 1991 mais l'analyse des données n'a commencé qu'à la fin de 1994. Plusieurs enquêtes spécifiques importantes ont été menées dans divers pays de la sous-région.

81. **Enregistrement des faits d'état civil:** exception faite pour Maurice et les Seychelles où le niveau de complétude de l'enregistrement des faits d'état civil est virtuellement total, les systèmes d'enregistrement des faits

d'état civil de la sous-région demeurent inadéquats comme dans les autres parties du continent; et aucun effort sérieux n'est fait dans la plupart des pays pour assurer réellement leur amélioration, malgré les intentions déclarées des Etats. Les taux de couverture et de complétude sont si faibles qu'aucun effort n'est actuellement déployé pour dériver des statistiques des données collectées. Par exemple, au Swaziland, le Registrar General's Office rassemble des données sur les faits d'état civil mais aucune tabulation n'a jamais été élaborée à partir de ces données. Au Mozambique, l'information sur les faits d'état civil est collectée par le Ministère de la justice mais les taux de couverture et de complétude sont extrêmement faibles dans les zones urbaines et nuls dans les zones rurales. Il en est de même de l'Angola où le système s'est complètement effondré à cause de la guerre civil. Au Lesotho, le système (qui avait permis d'obtenir une couverture complète du pays par le passé) est actuellement inadéquat en raison des contraintes budgétaires et du manque de coordination entre les différents organismes participant à sa mise en oeuvre. Aux Comores, le système est régi par plusieurs textes de loi souvent contradictoires; il n'y a absolument pas de contrôle de qualité de l'information collectée et aucun effort n'est fait en vue de l'exploitation des données rassemblées à des fins statistiques. Le Gouvernement namibien s'emploie actuellement à améliorer son système d'enregistrement des faits d'état civil.

7. Recherche, analyse et formation

82. La DDN recommandait aux pays de la région de mener des études sur les interrelations complexes qui existent entre la population, l'environnement et le développement durable de sorte à aider les gouvernements à formuler et à mettre en oeuvre des politiques appropriées; à mener des études qualitatives destinées à évaluer l'impact des programmes de population en particulier sur la famille; et à mettre en place des points focaux nationaux pour collationner et diffuser l'information sur la population et le développement ventilée par sexe. Elle recommandait en outre le renforcement de la coopération entre les pays dans le domaine de la formation, de la recherche et de la collecte des données ainsi que dans la coordination de l'information et de la recherche dans les universités africaines.

83. Le PA.CIPD réitérait ces recommandations et lançait en outre un appel en vue de l'intégration de la recherche socio-culturelle et économique (recherche opérationnelle et appliquée sur les sciences sociales) aux programmes de population et de développement; de la promotion de la recherche sur le rôle et le statut de la femme dans les processus de la population

et du développement; et de la promotion de la recherche sur les facteurs à la base des disparités entre les niveaux de la fécondité, de la mortalité et de la morbidité chez les divers sous-groupes du pays.

84. La plupart de ces recommandations n'ont pas encore été effectivement mises en oeuvre dans la sous-région parce que les capacités de recherche et d'analyse sont généralement limitées (en particulier en Angola, aux Comores, au Mozambique, en Namibie, à Sao Tome-et-Principe et au Swaziland); en outre les activités de recherche entreprises dans ce domaine sont extrêmement rares, exception faite pour les enquêtes démographiques et les enquêtes spécifiques par sondage décrites plus haut. Toutefois, plusieurs activités de recherche à petite échelle dont les résultats sont souvent utilisés dans l'élaboration de politiques ou de programmes de population ont été entreprises ou sont en cours de réalisation. Par exemple, plusieurs études de ce type ont été menées au Lesotho par la Division de la population et de la main d'oeuvre et en Zambie par l'Unité de la population et du développement. Au Swaziland, une étude sur les questions de population a été élaborée en 1993 et un consultant a récemment été recruté pour extraire et analyser les données relatives aux deux sexes sur la base de l'enquête sur la population et le logement de 1991 et du recensement de la population de 1986. En Namibie, le Ministère de la santé et des services sociaux a adopté un programme de recherche couvrant la période 1995-1998 qui vise à améliorer la compréhension de certains problèmes qui commencent à se poser dans le domaine de la santé reproductive et à leur trouver des solutions. A Maurice, un protocole de recherche sur le comportement et les besoins sexuels des jeunes est en cours d'élaboration de même qu'un système intégré d'information de gestion. Au Zimbabwe, des recherches sont actuellement entreprises sur l'impact socio-économique de l'électrification des zones rurales. Divers programmes d'assistance aux pays de la sous-région par le FNUAP et par d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux mettent l'accent sur le renforcement des capacités nationales de recherche et d'analyse, en particulier, à travers la fourniture de la formation et de l'assistance technique appropriées.

85. En outre, dans la quasi-totalité des pays de la sous-région, les rares recherches pertinentes entreprises par les diverses institutions compétentes se caractérisent dans une large mesure par un manque réel de coordination; les efforts déployés par les pays pour élaborer des programmes exhaustifs de recherche dans les domaines liés à la population se sont soldés par des échecs; et la priorité semble être donnée à la collecte des données plutôt qu'à

l'analyse de l'information, ce qui se traduit parfois par l'accumulation d'une masse colossale de données non analysées.

86. La quasi-totalité des pays de la sous-région disposant d'universités (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) avaient lancé des programmes de formation en démographie/population de niveau premier/deuxième cycle universitaire avec un financement du FNUAP (exception faite pour l'Afrique du Sud) avant l'adoption de la DDN. Tous ces programmes se poursuivent actuellement (même dans les cas où le FNUAP a interrompu ou notablement réduit son financement) en vue de satisfaire les besoins des pays et de la sous-région en ressources humaines dans les domaines liés à la population. Divers organismes des Nations Unies interviennent de plus en plus dans le domaine de la formation, perçue comme un outil propre à assurer le renforcement des capacités institutionnelles nationales et à promouvoir l'exécution nationale des projets (y compris les projets liés à la population) et des stratégies destinées à satisfaire les besoins de formation sont actuellement intégrées aux Documents d'orientation par pays comme c'est déjà le cas pour la Zambie et le Mozambique et probablement à l'avenir dans d'autres pays de la sous-région. Une réunion regroupant les principaux cadres de ces programmes de formation dans la sous-région a été organisée par l'Equipe d'appui technique à l'Afrique australe en octobre 1995 essentiellement pour promouvoir les échanges de données d'expérience et la collaboration entre ces institutions.

8. Santé reproductive et planification familiale

87. Dans le cadre de la santé reproductive et de la planification familiale, la DDN enjoint aux gouvernements africains d'assurer la disponibilité et de promouvoir l'utilisation de toutes les méthodes de contraception et de régulation de la fécondité existantes et déjà éprouvées; de viser à doubler le taux d'utilisation régionale de la contraception actuellement de 10% environ à approximativement 20% à l'horizon 2000; de mettre en place des programmes solides de santé maternelle et infantile; de faire face aux besoins des adolescents et des autres groupes sociaux en planification familiale; et de promouvoir l'éducation des hommes et des femmes en vue d'un partage équitable de la responsabilité parentale entre les deux sexes. En outre, elle les prie instamment de donner la priorité à la lutte contre la morbidité et la mortalité infantiles, juvéniles et maternelles; d'établir et de renforcer des programmes de lutte contre la prolifération du SIDA, et de viser à réaliser à l'horizon 2000 une espérance de vie à la naissance d'au moins 55 ans, un

taux de mortalité infantile inférieurs à 50 pour 1000 enfants nés vivants, un taux de mortalité infantile de 70 ou moins et de réduire la mortalité maternelle à au moins 50% de son niveau de 1990.

88. Le PA.CIPD met un accent considérable sur les questions de santé reproductive et sur les droits à la reproduction, élargissant ainsi la gamme des questions traditionnellement considérées dans le cadre de la santé maternelle et infantile/planification familiale pour couvrir les conseils en planification familiale, et les services d'information, d'éducation et de communication; l'éducation et les services dans le domaine des soins prénataux, l'accouchement dans des conditions sûres et les soins postnataux, en particulier l'allaitement des enfants et les soins de santé infantile et maternelle; la prévention et le traitement approprié de l'infécondité; la prévention et le traitement de l'avortement ainsi que la gestion des conséquences de l'avortement; le traitement des infections de l'appareil de reproduction, des maladies sexuellement transmises et des autres maladies liées à la reproduction; et, le cas échéant, les services d'information, d'éducation et de conseil, sur la sexualité humaine, la santé reproductive et la parenté responsable (FNUAP 1995). Le PA.CIPD exhorte tous les pays à mettre au point et à appliquer des programmes relatifs à ces diverses composantes de la santé reproductive, dans le cadre de programmes de soins de santé primaire approprié, à protéger les droits de la femme à la procréation de même qu'à créer toutes les conditions nécessaires à la jouissance effective de tels droits et à ouvrir le plus tôt possible l'accès des services de santé de la reproduction à tous les individus en âge d'en bénéficier, au plus tard en l'an 2015.

89. La mise en oeuvre des recommandations ci-dessus dans la sous-région devrait s'effectuer sur la base du stade de développement des services santé de la reproduction des pays de la sous-région, y compris les services de planification familiale. D'une part, nous avons les pays qui ont pu mettre en place avec le temps une infrastructure relativement solide de services de santé de la reproduction et de planification familiale et qui ont réalisé (ou même dépassé) la plupart des objectifs fixés par la DDN dans ce domaine pour l'an 2000. Par exemple, le taux d'utilisation de la contraception est de 75% à Maurice, de 53% en Afrique du Sud et aux Seychelles, de 43% au Zimbabwe, et de 30% au Botswana. Les taux totaux de fécondité sont respectivement de 2, de 2,7 et de 4,1% à Maurice, aux Seychelles et en Afrique du Sud alors que les taux de mortalité infantile sont respectivement de 12, 19 et 45 aux Seychelles, à Maurice et au Botswana.

90. D'autre part, il y a les autres pays de la sous-région l'infrastructure sanitaire laisse réellement à désirer et qui traînent très loin derrière en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs stipulés dans les deux documents. Toutefois, des efforts sérieux sont actuellement déployés dans la quasi-totalité de ces pays pour mettre en oeuvre les recommandations en s'appuyant sur les stratégies mises au point dans certains pays qui ont récemment mené des activités d'APES dans le cadre de divers projets financés par le FNUAP et par le canal de divers autres plans d'action. Il s'agit notamment des programmes nationaux d'action en faveur des enfants ou pour la nutrition, ainsi que de ceux mis en place pour lutter contre diverses maladies, en particulier les maladies maternelles et infantiles. De manière plus spécifique, les projets financés dans ce domaine par le FNUAP portent sur certains aspects des recommandations de la DDN et du PA relatifs au renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de santé reproductive et de planification familiale; sur le développement des ressources humaines par le biais de la formation de diverses catégories de cadres de la santé reproductive et de la planification familiale; sur la promotion de la recherche opérationnelle et sociale relative aux questions de santé reproductive qui commencent à se poser et aux systèmes de prestation de services; sur le renforcement des capacités de gestion des institutions de santé pour faire face à la question complexe de la décentralisation et à sa gestion; sur l'amélioration des systèmes d'information de gestion; sur l'amélioration de la couverture et de la qualité des prestations de services de santé de la reproduction et de planification familiale; sur la réduction du décalage sans cesse croissant qui existe entre la sensibilisation à l'action de la contraception et l'usage des contraceptifs; etc.

91. Certains succès ont déjà été enregistrés. Au Malawi, par exemple, le Gouvernement a récemment mis au point un nouveau cadre directif en matière de contraception qui a dans une large mesure permis de libéraliser la fourniture de services de santé de la reproduction et de planification familiale; l'autorisation préalable du mari pour la fourniture de contraceptifs à la femme n'est plus requise et la fourniture de contraceptifs injectables n'est plus liée à l'âge ou à la parité de la femme. Un recyclage des agents des services de planification familiale est en cours, en vue d'accroître leurs compétences et de les amener à avoir une attitude beaucoup plus positive à l'égard des femmes qui se présentent dans les services de planification familiale.

92. Un phénomène commun qui s'observe un peu partout aujourd'hui est que la quasi-totalité des pays de la sous-région n'ont pas encore réussi à

s'attaquer en termes concrets à l'ensemble des questions couvertes par les concepts de santé et de droits à la procréation, en particulier en ce qui concerne les adolescents. Toutefois, des mesures sont actuellement prises pour résoudre ce problème avec l'assistance technique de l'Equipe d'appui qui a mis en place un comité sur la santé reproductive des adolescents en vue d'une étude plus approfondie des questions qui se posent dans ce domaine et partant, du renforcement de la qualité des services techniques fournis aux pays qu'elle dessert.

9. Sensibilisation

93. On ne saurait trop insister sur le rôle positif que jouent les campagnes de sensibilisation dans la vulgarisation des objectifs et des recommandations de la DDN et du PA.CIPD, y compris les questions les plus cruciales soulevées dans ces deux documents. Ces campagnes contribuent également à galvaniser les énergies et à mobiliser les ressources nécessaires pour résoudre ces problèmes. Comme le stipule le PA.CIPD, le développement durable perçu comme un mécanisme propre à assurer à toutes les couches de la société un niveau de vie plus élevé, aujourd'hui et demain, et dans le strict respect de l'égalité entre les sexes et les âges, fait appel à la reconnaissance universelle des interactions qui existent entre la population, les ressources, l'environnement et les divers aspects du développement, ainsi qu'à leur gestion appropriée et leur intégration dans un ensemble harmonieux et dynamique. Il implique la participation de tous les secteurs et de toutes les organisations aux niveaux national, régional et international, laquelle ne peut se réaliser que si toutes les parties intéressées sont conscientes de ce qu'il faut faire et sont suffisamment motivées pour le faire. Cet objectif ne peut se réaliser qu'à travers des campagnes de sensibilisation soutenues et efficaces.

94. La DDN recommandait aux pays de la région de mettre au point des programmes d'IEC basés sur la recherche, culturellement appropriés et profondément enracinés dans les langues locales, en associant leurs bénéficiaires à leur conception; et d'assurer une plus large participation des médias à la diffusion des messages d'IEC relatifs à la population.

95. La plupart des activités menées au sein de la région dans ce domaine ont été entreprises (avant la DDN et depuis celle-ci) dans le cadre de programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) relatifs à la population et généralement dans le cadre de projets financés par le FNUAP. Ces activités avaient initialement été entreprises en vue de la

sensibilisation de divers groupes de responsables de ces pays aux relations qui existent entre la population et le développement et partant, à la nécessité d'intégrer le facteur population dans les plans et programmes de développement, ainsi qu'au rôle des politiques et des programmes de population conçus comme faisant partie intégrante des stratégies de développement national. Ces efforts ont débouché sur d'importants changements positifs dans la perception des questions de population par la quasi-totalité des gouvernements de la sous-région et dans leur attitude face à celles-ci, et, par la suite, sur la décision d'adopter des politiques explicites de population de même que sur l'adoption effective de telles politiques. Les activités menées dans ce sens se sont renforcées depuis l'adoption de la DDN, encore qu'elles privilégient désormais l'information permanente par rapport aux actions de sensibilisation proprement dites.

96. Les actions de sensibilisation décrites ci-dessus ont également été élargies (et continuent à être élargies depuis l'adoption de la DDN) aux enfants, aux jeunes et au grand public à travers diverses activités d'information et d'éducation sur la population menées dans le cadre scolaire et hors de l'école. Des projets (même s'il s'agit de projets pilotes) portant sur l'enseignement de la population et des questions connexes (vulgairement appelé éducation à la vie familiale) sont en cours de réalisation dans les écoles primaires et secondaires de même que dans les écoles normales de l'ensemble des pays de la sous région. D'autres projets sont mis en oeuvre sur la sensibilisation des adolescents et des jeunes aux questions de population à travers divers moyens de communication. Des activités d'IEC sont actuellement entreprises dans tous les pays de la région en appui aux efforts de planification familiale déployés pour promouvoir la santé maternelle et infantile. Plusieurs pays s'emploient actuellement à faire des efforts particuliers pour toucher les hommes par divers moyens, y compris des programmes de motivation spécifiquement conçus pour les hommes ainsi que les activités d'IEC sur la population menées sur le lieu de travail.

97. Des efforts plus intenses ont été déployés depuis l'adoption de la DDN en vue de mener (ou d'envisager de mener) des études socio-culturelles susceptibles de garantir l'adéquation culturelle des messages d'IEC ainsi que leur adaptation directe aux besoins réels des populations cibles, dans le respect des sensibilités socio-culturelles de ces populations; en vue d'utiliser une plus vaste gamme de cadres et de modes de communication, y compris les systèmes traditionnels de communication; et pour assurer une plus large participation des acteurs communautaires et institutionnels à la conception

des stratégies et du matériel de communication ainsi qu'à la détermination du contenu des messages.

98. Le problème qui n'a pas encore été réglé comme il se doit est celui de la sensibilisation effective du public aux préoccupations de la femme, en particulier la promotion de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme ainsi que l'émancipation de la femme. Ces questions font toutefois l'objet d'une couverture sans cesse plus large dans les projets d'IEC élaborés depuis l'adoption du PA.CIPD, en particulier ceux financés par le FNUAP. En outre, la sensibilisation des responsables nationaux à divers échelons, des planificateurs, des chercheurs et des prestataires de services aux préoccupations de la femme par le biais d'activités de planification et de programmation appropriées est devenue une composante intrinsèque des projets actuellement élaborés et mis en oeuvre dans le cadre de l'ancien plan de travail du FNUAP sur la femme, la population et le développement. L'EAT s'emploie à mener des évaluations à grande échelle de projets conçus et mis en oeuvre dans divers domaines dans la sous-région, en vue de déterminer le niveau de prise en compte des préoccupations de la femme dans ces programmes et de définir les modalités selon lesquelles les lacunes éventuelles pourraient être comblées lors de la mise en oeuvre de ces projets. Grâce au FNUAP, les pays bénéficient actuellement d'une assistance financière propre à leur permettre de mettre en place les cadres politiques et institutionnels nécessaires à la prise en compte des préoccupations de la femme; mettre au point des indicateurs de démarginalisation mesurables pour les divers programmes; renverser la tendance à privilégier les villes par rapport aux campagnes en ce qui concerne la localisation des projets de promotion de la femme; et amener les ONG à prendre en compte les préoccupations de la femme dans leurs mandats et dans leurs activités. En outre, l'EAT a mis en place un comité sur la femme pour assurer la prise en compte des préoccupations de la femme dans ses programmes d'assistance destinés aux pays qu'elle dessert. Elle envisage en outre d'organiser en septembre 1995 pour l'ensemble de ses conseillers techniques un stage de formation aux questions relatives à la femme, en vue de les amener à mieux intégrer le volet féminin dans leurs activités de planification et à mieux tenir compte des aspirations de la femme dans les services techniques qu'ils fournissent aux pays de la sous région.

99. La situation des pays de la sous région en ce qui concerne la mise en oeuvre des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la DDN et des objectifs qualitatifs du PA.CIPD est décrite aux tableaux 16 et 17.

C. Facteurs militant pour ou contre la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD

1. Facteurs favorables

100. Parmi les facteurs qui ont milité en faveur de la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD dans la sous région figurent:

- Une perception et une approche sans cesse plus positives de la quasi-totalité des gouvernements et des groupes de responsables à l'égard des questions de population et partant, un engagement politique plus ferme à résoudre les problèmes de population dans le cadre des programmes de développement malgré certains réticences.
- Une meilleure compréhension des liens intimes qui existent entre population et développement national durable, ainsi que des problèmes qui se posent en matière de population, en particulier de la menace que font peser sur le développement socio-économique et humain les taux élevés de fécondité et d'accroissement de la population, de même que la jeunesse des populations nationales.
- L'existence dans la plupart des pays de mécanismes institutionnels d'intégration de la planification de la population et du développement, y compris l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes de population de même que la coordination, le suivi et l'évaluation de tels politiques et programmes.
- L'existence dans certains pays de politiques nationales de population (et la réalisation des activités préparatoires relatives à leur élaboration dans plusieurs autres pays) qui constituent un cadre propre à assurer la mise en oeuvre de la plupart des recommandations.
- La naissance dans la sous région d'un environnement démocratique qui constitue un cadre favorable à la participation libre, franche et populaire aux discussions sur le développement national (y compris les problèmes de population) et à la détermination des priorités et stratégies à mettre en oeuvre pour les résoudre.

- Un engagement de plus en plus ferme des gouvernements à adopter des mesures propres à améliorer la situation de la femme; à accroître sa contribution et sa participation aux efforts de développement national; et à promouvoir la justice et l'égalité entre les sexes à travers diverses actions, y compris la réforme des lois et des pratiques administratives systématiquement préjudiciables à la femme.
- L'existence d'une infrastructure sanitaire/réseau de prestations de services relativement importants gérés dans certains pays par les ministères de la santé.
- L'intérêt croissant manifesté pour les questions de population et pour la promotion de la femme par plusieurs ONG disposant de l'expérience, de la capacité et des compétences nécessaires pour assurer des prestations de services appropriées, en particulier en ce qui concerne la santé reproductive/planification familiale et l'IEC dans plusieurs pays.
- La disponibilité d'un nombre sans cesse croissant de cadres nationaux qualifiés et expérimentés dans les domaines de la collecte et de l'analyse des données (y compris l'utilisation des micro-ordinateurs dans l'analyse démographique); de l'élaboration et de la gestion de politiques et de programmes de population; de la planification intégrée de la population et du développement; et de la prestation de services d'IEC dans les domaines de la population et de la santé reproductive /planification familiale.
- L'expérience acquise dans la réalisation de recensements et d'enquêtes démographiques, y compris les enquêtes spécifiques.

2. Facteurs limitatifs

101. Parmi les obstacles rencontrés dans la sous région dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans les deux documents figurent:

- La crise économique et sociale qui secoue l'ensemble des pays de la sous-région (de même que le continent tout entier) et qui force les gouvernements à se concentrer sur les problèmes les plus immédiats qui se posent, dans le cadre de programmes d'ajustement

structurel à court terme. En conséquence, la plupart des gouvernements se voient dans l'impossibilité d'affecter les crédits nécessaires à l'exécution des programmes de population, conformément aux recommandations contenues dans les deux documents. En outre, l'assistance de la communauté internationale aux pays les moins avancés (en particulier ceux d'Afrique) destinée à appuyer la mise en oeuvre des recommandations formulées dans les deux documents tend à stagner.

- Sous l'effet de la crise, les crédits affectés à la population tendent à diminuer alors que les besoins augmentent dans ce secteur. Les déclarations publiques sur les questions de population sont rarement suivies d'effets.
- La mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel a sérieusement ébranlé les mécanismes et les systèmes de planification disponibles dans la plupart des pays africains en transférant aux institutions sectorielles et sous-nationales la responsabilité de l'élaboration des politiques socio-économiques et de la programmation du développement traditionnellement confiée aux structures de planification nationale. Elle a également eu pour effet d'ôter son sens à la planification à long terme, même aux niveaux sectoriel ou sous-national ou de la rendre inopérante. On assiste en conséquence à une destruction graduelle du cadre de planification dans lequel doit normalement s'inscrire la mise en oeuvre des recommandations.
- L'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de population ont parfois été perçues comme étant carrément influencées par l'opinion des donateurs et comme relevant dans certains cas des conditions imposées par la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international pour l'obtention ou la reconduction de leur assistance financière. C'est ainsi que plusieurs gouvernements (et peuples) considèrent l'adoption de leurs politiques de population comme une contrainte à laquelle ils ne peuvent réellement s'identifier. Cette situation se traduit chez eux par une certaine démotivation à l'égard du secteur de la population en général et des politiques de population en particulier.

- Les ressources humaines et les capacités institutionnelles continuent à être insuffisantes et inadéquates au sein de la sous région. Exception faite pour l'Afrique du Sud, Maurice et Zimbabwe, aucun pays de la sous-région ne dispose d'une masse critique de cadres qualifiés et expérimentés dans les divers domaines de spécialisation requis pour mettre en oeuvre les recommandations des deux Conférences. Certains pays ne disposent tout simplement pas des mécanismes institutionnels requis pour ce faire. Par ailleurs, dans les pays dotés de tels mécanismes tendent à les marginaliser et à les reléguer aux échelons les plus bas de l'appareil d'Etat et s'affaiblissent au fil du temps. En outre, ces structures ont du mal à retenir leurs cadres qualifiés et connaissent des taux de démission élevés. Enfin, les ressources disponibles pour la formation aux questions de population sont par trop insuffisantes pour satisfaire les besoins de formation de ces institutions.
- Les capacités techniques institutionnelles et financières sont extrêmement limitées au niveau sous-national, malgré les divers efforts de décentralisation déployés dans plusieurs pays.
- Plusieurs pays n'ont pas encore établi une articulation claire entre les diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales intervenant dans les domaines de la population, de la femme, de l'environnement et du développement, ou les mécanismes institutionnels de coordination des activités différentes mais connexes qu'ils mènent.
- Les cadres politiques ou les plans d'action nécessaires pour assurer la promotion de la femme et de la fille et visant à instaurer l'égalité et l'équité entre les deux sexes en vue de l'identification, de la mise au point et de la mise en oeuvre d'activités destinées à assurer l'émancipation de la femme font encore défaut pas dans la plupart des pays de la sous-région. En outre, le processus de mise en oeuvre des réformes juridiques et/ou administratives nécessaires et identifiées prend tout simplement trop de temps.
- L'importance d'une information à jour et fiable pour l'ensemble du processus de planification et de programmation de la population et du développement est reconnue de tous. Malgré cela, on tarde dans certains pays à accorder à la collecte et à l'analyse des données le

rang de priorité qui leur revient de droit, et on continue en particulier à privilégier la collecte des données par rapport à leur analyse.

- Il existe encore plusieurs lacunes structurelles dans les systèmes de prestations de services de santé de la plupart des pays africains; celles-ci ont pour faiblesse de la capacité de gestion, insuffisance numérique du personnel qualifié, manque de ressources financières et matérielles, absence d'intégration des services de planification familiale aux programmes de santé reproductive et inadéquation de la logistique et des systèmes d'information de gestion.
- La non-institutionnalisation et des activités d'IEC relatives à la population au sein des structures et des programmes de diverses institutions compétentes et le rang secondaire auquel elles sont reléguées dans la hiérarchie des priorités; ainsi que le manque de personnel qualifié dans les domaines de la gestion, de la mise au point de stratégies, de la recherche, de l'évaluation et de la conception de messages relatifs à l'IEC;
- Le caractère généralisé des attitudes et des pratiques socio-culturelles qui s'opposent à la mise en oeuvre effective de programmes de population et perpétuent l'inégalité et l'injustice à l'égard des femmes, notamment en attachant moins de prix à l'éducation des filles qu'à celle des garçons.

D. Résumé et conclusions

102. L'examen des expériences enregistrées par les pays de la sous-région de l'Afrique australe dans le cadre de la mise en oeuvre de la DDN et du PA.CIPD révèle que virtuellement, aucun des pays concernés n'avait mis au point des plans ou des programmes d'action spécifiques destinés à assurer la mise en oeuvre de la DDN. Cette lacune tenait au fait qu'ils considéraient celle-ci comme une contribution au PA.CIPD qu'ils souhaitaient voir adopter par la communauté internationale et qu'ils espéraient pouvoir appliquer à terme. Malgré cela, les pays de la région avaient tous continué à mettre en oeuvre le PAK (et le Plan d'action mondial) qu'ils considéraient (et continuent à considérer) comme un cadre valable de développement pour l'ensemble du continent et s'étaient inspirés dans leur programmation des recommandations de la DDN et du PA.CIPD relatives à la population.

103. L'examen entrepris révélait en outre que les pays de la sous-région présentaient des disparités notables pour ce qui est du chemin parcouru dans la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA.CIPD ou de la prise en compte de celles-ci dans leurs activités de programmation. Certains pays ont déjà adopté des politiques explicites de population et ont réalisé la plupart des objectifs quantitatifs de la DDN, en particulier ceux relatifs aux taux de fécondité, de mortalité infantile/juvénile et d'utilisation de la contraception, avant l'adoption de la Déclaration. D'autres ont initié des activités pertinentes avant et après la Déclaration et en sont aujourd'hui à divers niveaux d'avancement dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Une attitude plus favorable des gouvernements à l'égard des problèmes de population dans la sous-région et la mise en oeuvre de divers programmes pertinents avec l'assistance des institutions internationales ont contribué de manière notable à faciliter ce processus. Il s'est posé (et il continue de se poser) de sérieux problèmes qui doivent être réglés en vue de la mise en oeuvre effective de la Déclaration, notamment en ce qui concerne les capacités institutionnelles, financières et humaines.

104. Les gouvernements des pays de la région tardent encore à mettre en oeuvre les recommandations du PA.CIPD, voire à entreprendre certaines des activités de suivi à court terme recommandées dans le document, encore que certains efforts soient actuellement déployés dans ce sens. L'un des pays de la région a organisé un séminaire sur la mise au point de stratégies nationales de mise en oeuvre des recommandations de la CIPD; plusieurs autres envisagent d'en faire autant et d'organiser des ateliers destinés à vulgariser les recommandations. Plusieurs pays de la sous-région préconisent l'introduction ou la prise en compte des recommandations dans les sections pertinentes des plates-formes nationales relatives au Sommet social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et tiennent désormais de plus en plus compte des recommandations dans leurs programmes et projets. On envisage de plus en plus d'utiliser les Country Strategic Notes (CSN) destinées au pays de la région pour intégrer certains domaines prioritaires du PA.CIPD à divers secteurs d'activités des organismes des Nations Unies présents dans les pays. La mise en oeuvre du PA.CIPD fait appel à la formation à grande échelle de ressortissants des pays, de la région en s'appuyant notamment sur les compétences techniques locales, là où elles existent, afin de maximiser le niveau de couverture ainsi que l'adéquation de la formation et de son impact. Finalement, les gouvernements devraient être encouragés à vulgariser le plus tôt possible au sein des ministères

sectoriels et aux ONG intéressés, les principaux thèmes et recommandations du PA.CIPD et à élaborer des plans nationaux d'action pour leur mise en oeuvre.

Tableau 16: Situation des pays de la sous-région par rapport aux objectifs/buts quantitatifs de la DDN et du PA.CIPD

Pays/objectifs/buts de la DDN et du PA.CIPD	Taux d'accroissement de la pop.	TFT	TMI	TMJ	TMM	Expérience de vie	Effectif scolaires des filles en % de ceux des garçon	TUC
Dakar/Ngor (an 2000) PA.CIPD (an 2000)	2.0		50	70	Réduire de 50% du niveau de	55	92	20
Angola	2.7	8.9	160	292	-	45	104	2
Botswana	3.0	5.3	45	56	250	63	-	30
Comores	2.7	6.0	116	128	-	55	120	4
Lesotho	2.5	5.2	85	156	-	60	98	20
Madagascar	3.3	6.6	97	164	570	56	83	5
Malawi	3.2	6.7	134	223	400	50	-	7
Maurice	1.0	2.4	19	22	99	70	72	75
Mozambique	3.0	6.0	149	282	300	48	113	10
Namibie	3.0	5.4	57	79	370	59	-	29
Sao Tomé et Príncipe	2.2	5.0	74	84	80	68	-	-
Seychelles	1.5	2.7	12	-	-	70	-	53
Afrique du Sud	2.3	4.1	46	69	84	66	-	53
Swaziland	3.2	6.4	74	107	-	58	-	24
Zambie	3.2	6.5	107	203	150	55	91	15
Zimbabwe	3.1	5.5	53	83	87	62	98	43

TFT = Taux de fécondité totale; TMI = Taux de mortalité infantile TMJ = Taux de mortalité juvénile; TMM = Taux de mortalité maternelle

TUC = Taux d'utilisation de la contraception

- * Les chiffres ne portent pas sur la même année pour tous les pays mais se rapportent généralement à la période 1990-1995
Le TMS se rapporte à la mortalité des jeunes de moins de 5 ans

Sources: 1. Rapports nationaux élaborés pour la CIPD
2. TMJ et TMM de l'UNICEF

Tableau 17: Progrès enregistrés par les pays de la sous-région dans la réalisation des objectifs qualitatifs de la Déclaration de Dakar et du Plan d'action de la CIPD

Pays	Politiques de population dans les stratégies de développement					Systèmes de données pour les politiques et les programmes			Programme de formation universitaire en démographie/ population
	Politique de population	Facteurs pop. intégrés dans le dernier plan de dévelop.	Unité de pop.		CNP ou structure similaire				
Angola	N		O	N	O	-	1981-83	-	I O
Botswana	EP	O	O	O	O	PF	1991	-	I O
Comoros	N	O	N	N	N	-	1991	-	I N
Lesotho	O	O	O	O	O	-	1986	1991	I O
Madagascar	O	N	O	O	N	-	1994	1992	I N
Malawi	O	O	O	O	O	-	1987	-	I O
Maurice	N	O	N	N	N	PF	1990	-	A N
Mozambique	EP	-	O	N	O	-	1980	-	I O
Namibie	EP	-	O	N	O	-	1991	1992	I N
Sao Tomé & Principe	N	?	N	N	N	-	1991	-	I N
Seychelles	N	?	N	N	O	PF	1987	-	A N
Afrique du Sud	EP	?	N	N	N	-	1991	-	I O
Swaziland	N	O	N	N	O	-	1986	-	I O
Zambie	O	O	O	N	O	PF	1990	1992	I O
Zimbabwe	EP	O	N	N	O	PF	1992	1994	I O

Notes: O = Oui; N = Non; I = Inachevé; A = Achievé; EP = En préparation; ? = Incertain

NOTES

1. Plus l'intervalle entre l'adoption d'une déclaration, d'une politique ou d'un plan d'action et l'évaluation de ses effets est grand, plus les chances d'aboutir à des conclusions appropriées sont importantes.
2. A cet égard, le fait que les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis sous l'égide de l'OUA, ont examiné et adopté la Déclaration de Dakar comme base de la position commune africaine à la CIPD est significatif. En outre, la Déclaration de Dakar a constitué une bonne partie du cadre de discussion de la réunion inaugurale de la Commission africaine de la population.
4. L'EAT d'Addis-Abeba saisit cette occasion pour remercier les directeurs des programmes du FNUAP de l'assistance qu'ils lui ont fournie et pour leur exprimer sa profonde gratitude.

REFERENCES

Assefa H., " The Feasibility of implementing the DND and the ICPD.PA", Paper presented at the Workshop of Experts/NGOs on the Implementation of the Dakar/Ngor Declaration and the ICPD Programme of Action, POP/DND/WSHP/95/3) Addis Ababa, May 1995a.

UNECA, Implementation of the Kiliminjaro Programme of Action: A Regional Analysis (POP/DND/WSHP/95/2), Addis Ababa: May 1995b.

Banque Mondiale 'Rapport d'Achèvement du projet Santé et Population' (République Fédéral Islamique des Comores) 1991

Comité National sur la Population Rapport National sur la Population (République Fédéral Islamique des Comores), 1993.

Direction Générale du Plan Plan Intérimaire de Développement Economique et Social 1983 - 1986: Volume 1: Rapport Principal: Volume 2: Synthèse (République Fédéral Islamique des Comores), 1993.

Government of the Republic of Malawi, National Population Policy, Lilongwe: Office of the President and Cabinet, 1994.

Government of Lesotho, Lesotho National Population Policy (Population and Manpower Division, Ministry of Economic Planning), 1994a.

Government of Lesotho, Lesotho's National Report on Population and Development, 1994b.

Government of Mauritius, National Report for the International Conference on Population and Development, 1993.

Government of Swaziland, National Paper for the International Conference on Population and Development, 1993.

Government of Zimbabwe, National Report on Population for the International Conference on Population and Development (National Planning Commission, 1993).

Government of Malawi, Country Position Paper for the International Conference on Population and

Development, 1994.

Government of South Africa, A Green Paper for Public Discussion: Population Policy for South Africa?, Ministry

for Welfare and Population Development, Pretoria: Promedia, 1995

Government of Seychelles, National Report on Population and Development Inter-relationships, Ministry of

Employment and Social Affairs (Seychelles), 1993.

Government of Zambia, 'Draft Country Strategy Note (CSN)', National Commission for Development Planning, submitted to UNDP, Lusaka, 1994.

Okore, A.; Adeokun, L.; and Mahindi, C., Population Issues Paper, 1993.

République d'Angola, Rapport National pour le conférence international sur Population et Développement, 1993.

Republic of Botswana, National Report to the International Conference on Population and Development, 1993.

Republic of Mozambique, National Report on Population and Development, 1993.

Republic of Namibia, National Report on Population, National Planning Commission, 1993.

Republic of Zambia, Zambia's National Population Policy (Lusaka: Office of the President), 1989.

Republic of Zambia, National Report for the International Conference on Population and Development, National Commission for Development Planning: Office of the President, 1993.

UNCED, Adoption of Agreements on Environment and Development, Agenda 21, 1992.

UNECA, Dakar/Ngor Declaration on Population, Family and Sustainable Development (UNECA: Addis Ababa, 1992).

UNFPA, Programme Review and Strategy Development Report: Zambia (1994).

UNFPA, Programme Review and Strategy Development Report: Republic of Mozambique, 1994.

UNFPA, Rapport d'Examen des Programmes et de Définition des Strategies: République Fédérale Islamique des Comores, 1994.

UNFPA, The State of the World Population, New York, 1994.

UNFPA, Country Programme 1995 - 1997: Republic of Mozambique, 1994.

UNFPA, Programme priorities and future directions of UNFPA in light of the ICPD: Report of the Executive Director, 1995.

UNFPA/Government of Mauritius, Programme Review and Strategy Development Report, (draft), 1994.

UNICEF, The State of the World's Children (1995).

United Nations, Report of International Conference on Population and Development (Cairo, 5-13 September 1994).

CHAPITRE QUATRE

EXPERIENCE DE LA BAD EN MATIERE DE PROJETS ET PROGRAMMES DE POPULATION: ETUDES DE CAS¹

I. Introduction

A. Aperçu de la situation démographique dans les pays membres régionaux

1. En 1990, le taux d'accroissement annuel de l'Afrique était de 3 pour cent, signifiant que sa population progressait au rythme le plus rapide au monde et doublait environ tous les 23 ans. Le continent affichait également un indice synthétique de fécondité variant entre 6 et 7. En conséquence, il possède la population la plus jeune du monde, qui se situe à plus de 45 pour cent dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans. De même, ses taux de mortalité figurent parmi les plus élevés au monde, tels le taux de mortalité infantile de 109 par 1000 naissances vivantes et un taux de mortalité maternelle de 600 à 700 pour 100 000 naissances. Même si la mortalité en Afrique est en régression, on craint fort que la prévalence généralisée du VIH/sida en Afrique subsaharienne ne vienne inverser les progrès accomplis sur le terrain de la réduction des taux de mortalité des ans. Au nombre des autres caractéristiques démographiques de l'Afrique figurent le taux d'urbanisation rapide et l'importante mobilité de la population à l'intérieur des frontières nationales et entre pays accentués par les mouvements massifs de réfugiés. Bref, la situation démographique précaire du continent est lourde d'implications sérieuses, de nature à inhiber le progrès vers une croissance économique durable et à frustrer les aspirations individuelles et nationales.
2. Depuis le milieu des années 70, les pays membres régionaux sont conscients que les facteurs démographiques influent sur le développement socio-économique et en subissent l'influence. Les responsables se sont progressivement rendus compte qu'une croissance démographique rapide accentue les problèmes liés à la stagnation économique, à la baisse des recettes d'exportation et à l'alourdissement de la dette. Cette prise de conscience a abouti au **Programme d'action de Kilimanjaro pour la**

¹ Ce document a été préparé par la Division de Coopération Multilatérale de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

population et le développement autonome en Afrique adopté par la deuxième Conférence africaine sur la population tenue à Arusha 1984. Conscients de l'urgente nécessité de prendre en compte la dynamique démographique, le développement socio-économique, l'utilisation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement, et motivés par le Plan d'action de Kilimanjaro, de nombreux pays accordent, depuis lors, une attention particulière à la définition de politiques et stratégies démographiques ainsi qu'à la mise en oeuvre de programmes, visant une amélioration de la qualité de la vie. Quoique des progrès aient été réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action, une évaluation générale de la situation démographique actuelle indique que le niveau d'exécution est loin de répondre aux attentes et qu'en tant que cadre de développement du continent, le Programme d'action reste d'actualité.

B. Initiatives régionales et mondiales en matière de population et cadre stratégique de la Banque

3. Plusieurs des questions démographiques qui entretiennent des relations de cause à effet avec le développement socio-économique, la formation du capital humain et la pauvreté figuraient en bonne place de l'ordre du jour des conférences intergouvernementales organisées jusqu'à présent. Il s'agit de la Conférence mondiale de la population tenue à Bucarest en 1974, de la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984 ainsi que de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, des conférences régionales se sont tenues sous les auspices des Commissions régionales des Nations Unies en vue de passer en revue les expériences accumulées en matière de politiques et programmes démographiques et de proposer d'autres actions. Les conférences régionales organisées en Afrique, à savoir la deuxième Conférence africaine sur la population tenue à Arusha en 1984 et la troisième Conférence africaine sur la population tenue à Dakar en 1992, ont adopté respectivement **le Programme d'action de Kilimanjaro** et **la Déclaration de Dakar/Ngor**. Aussi bien le Programme d'action que la Déclaration servent de cadre permettant de s'attaquer aux grandes questions de population, de croissance et de développement économiques, en particulier, à la question de l'éducation et de la situation économique de la femme sur le continent. Au delà de la plus grande sensibilisation des Etats sur la nécessité de faire preuve de volonté politique en vue d'impulser les changements démographiques et d'améliorer le bien-être de leurs populations, ces initiatives ont permis une meilleure prise de conscience des

problèmes de population au niveau des pays. Elles ont également aidé des institutions comme la Banque africaine de développement à arrêter le cadre conceptuel de leurs interventions dans le secteur de la population.

4. Pour aider les pays membres à satisfaire leurs besoins pressants de gestion de la croissance démographique et à promouvoir une croissance économique rationnelle et équitable, la Banque a organisé, à la faveur de ses assemblées annuelles de 1992, un symposium sur les "politiques de population pour le développement économique et social durable en Afrique". Le symposium a été, pour les décideurs, les milieux universitaires et les ONG, l'occasion de procéder à un vaste échange de vues sur les politiques et les programmes démographiques dans les pays africains. Toujours en 1992, le symposium a été suivi d'une conférence technique sur la population et le développement durable. L'adoption en 1993 par le Groupe de la Banque d'une politique en matière de population a facilité la définition d'un ensemble de directives pour l'intégration des préoccupations démographiques dans les opérations du Groupe de la Banque.

II. Expérience de la Banque en matière de population

A. Politique et stratégie de la Banque en la matière

5. La politique du Groupe de la Banque en matière de population, approuvée par le Conseil d'administration en mars 1993, est avant tout appelée à servir de cadre d'expansion des activités de l'institution dans le secteur de la population. Elle constitue également un moyen de favoriser le dialogue avec les pays membre régionaux (PMR) et de stimuler la coopération avec les organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales. Elle est également destinée à servir d'orientation aux PMR dans leurs efforts de mise au point et de mise en oeuvre de politiques et de programmes judicieux en matière de population.

6. Les principaux objectifs de la politique du Groupe de la Banque en matière de population sont:

- i) aider les pays membres régionaux à élaborer et à adopter des politiques clairement définies, axées sur le principe de choix en matière de procréation;
- ii) faire en sorte que, d'ici à la fin du siècle, tous les pays membres régionaux adoptent des politiques appropriées,

ainsi que des lois et des règles susceptibles d'aider à la formulation des programmes détaillés et chiffrés;

- iii) accroître le volume des ressources destinées au financement de programmes démographiques dans les pays membres régionaux; et
- iv) concevoir dans les pays membres régionaux des programmes de santé en rapport avec la procréation, en vue de fournir des prestations sanitaires de qualité dans ce domaine.

7. Le document de politique indique clairement, par ailleurs, que les projets démographiques financés par le Groupe de la Banque contribueront à:

- i) développer et renforcer les capacités institutionnelles des pays membres régionaux -- notamment promouvoir des projets de collecte et analyse des données de base; élaborer des programmes d'information, d'éducation et de communication; formuler des politiques en matière de population; et
- ii) promouvoir des projets et programmes intégrés de santé, en rapport avec la procréation.

B. Interventions de la Banque

8. La population étant un nouveau domaine d'intervention pour la Banque, elle n'a pas bénéficié d'autant de financement que les autres sous-secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation. La Banque a cependant progressivement développé ses activités en matière de population afin d'aider les pays membres à mettre en oeuvre le Programme d'action de Kilimanjaro, les recommandations de la réunion du Comité consultatif sur la population, tenue à Dakar en juillet 1990, et les déclarations de Dakar/Ngor de 1992. Les activités de la Banque en matière de population consiste en:

- i) des travaux autonomes, tels que les études sur la démographie en cours au Sénégal et au Burkina Faso et le projet qui sera bientôt réalisé au Togo en vue d'y formuler une politique démographique;

- ii) des projets dans le secteur social comprenant des composantes démographiques, tels que le projet intégré de santé et de population au Nigeria les projets destinés à promouvoir le rôle des femmes dans le développement, en cours en Gambie, au Ghana et au Gabon; et le projet d'éducation en cours à Djibouti, qui comprend des composantes démographiques relatives à la formation en matière de planning familial, la fourniture d'équipements et de matériel, l'élaboration de programmes d'information, d'éducation et de communication, etc.

1. Burkina Faso : étude démographique

9. Suite aux recommandations du Comité consultatif sur la population, réunion à Dakar en juillet 1990, concernant la nécessité de réaliser des études démographiques dans certains pays pilotes dont le Burkina Faso, le Sénégal et le Cameroun -- la Banque a favorablement accueilli la demande du gouvernement du Burkina Faso en vue de financer l'étude sous forme d'un don du Fonds d'assistance technique (FAT) dont le montant atteint 764 000 UC.

10. Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants:

- i) faire une description détaillée de ce secteur et analyser les facteurs sous-jacents au comportement démographique;
- ii) déterminer les voies et moyens d'accroître les potentialités humaines et de leur intégration dans le processus à long terme du développement socio-économique;
- iii) proposer au gouvernement les projets et programmes correspondants qui, une fois exécutés, lui permettront de s'attaquer aux problèmes démographiques identifiés dans l'étude, de développer les capacités institutionnelles du pays et de valoriser les ressources humaines;
- iv) conformément au mode de présentation préconisé par la Banque pour la préparation des projets, élaborer des projets des projets démographiques que le gouvernement et la Banque considèrent comme prioritaires, en vue de leur financement par l'institution.

11. Bien que le Conseil ait approuvé l'étude en mai 1991, celle-ci n'a démarré qu'en novembre 1994, du fait des difficultés rencontrées à engager un bureau de consultants pour réaliser l'étude. La première phase de l'étude est actuellement achevée et les résultats obtenus montrent clairement les domaines dans lesquels le gouvernement devra intervenir par le biais de projets et de programmes correctement formulés. Après être tombés d'accord sur les résultats de l'étude et sur la liste des projets et programmes destinés à résoudre les problèmes rencontrés dans ce secteur, la Banque et le gouvernement ont demandé au bureau d'études de préparer selon le canevas de la Banque les projets et programmes prioritaires retenus pour la deuxième phase de l'étude. A la fin de cette phase, le gouvernement du Burkina Faso adressera, selon toute vraisemblance, une requête à la Banque afin que certains de ces projets et programmes soient intégrés dans son programme de prêt, en vue de leur financement par le Groupe de la Banque. De même, certains projets pourront être financés directement par d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, en consultation avec le gouvernement.

2. Sénégal : étude démographique

12. Afin d'appliquer les recommandations du Comité consultatif sur la population, réuni à Dakar en juillet 1990, le gouvernement sénégalais a demandé au Groupe de la Banque de financer en 1992 une étude démographique. La Banque, consciente du fait qu'une telle intervention était en conformité avec ses directives en matière de population, a favorablement accueilli cette requête et intégré à son programme de prêt pour 1992 l'étude qui sera financée par un don du FAT de 920 000 UC. Le Conseil a approuvé l'étude en décembre 1992.

13. L'étude de la population au Sénégal comprend deux sous-études distinctes: a) une étude de la composition et de la structure des familles; b) une étude des mouvements migratoires, de l'urbanisation, et de l'impact des projets de développement sur les migrations.

L'étude vise les principaux objectifs suivants:

- i) fournir les informations requises pour contrôler efficacement la situation démographique;
- ii) consolider les connaissances acquises dans ce secteur, notamment sur la famille, la migration et l'urbanisation;

- iii) identifier les obstacles que les projets et programmes ultérieurs pourraient aider à lever;
- iv) identifier les projets ou les composantes de projets qui pourraient faciliter l'intégration des variables démographiques dans le processus de développement au Sénégal;
- v) accroître le potentiel de valorisation des ressources humaines.

14. L'exécution de l'étude a accusé un léger retard qui est imputable aux problèmes relatifs au recrutement des experts-conseils qui auront à réaliser l'étude. Mais le recrutement est maintenant chose faite, et il est prévu que l'exécution de cette étude démarrera au courant de la période juin-juillet 1995.

3. Nigéria : Projet intégré de santé et de population

15. Le projet de santé et de population du Groupe de la Banque couvrant plusieurs Etats et dont le financement sera assuré par un prêt du FAD, d'un montant de 60 millions d'UC, est le premier projet de santé et de population intégré de la Banque. Il couvre cinq Etats du Nigeria. La Banque l'avait approuvé en septembre 1992. Ce projet prévoit la formation de 600 agents de planning familial dans l'Etat d'Ondo et 900 dans celui d'Ogun. Dans les Etats de Sokoto, Kebbi et Daduna, la composante du projet relative au planning familial prévoit la fourniture d'une assistance technique devant renforcer les programmes de formation en matière de planification familiale et faciliter la mise en place de stratégies novatrices pour les programmes de planning familial, qui tiennent compte des besoins spécifiques de chacun des trois Etats.

16. La formation du personnel de planning familial dans les Etats d'Ondo et d'Ogun se déroule conformément aux prévisions; cependant, la mise en oeuvre de la composante relative à la population n'a pas encore démarré dans les Etats de Sokoto, Kebbi et Kaduna.

4. Togo : projet concernant la formulation de politiques en matière de population

17. Pour permettre au gouvernement togolais de formuler sa politique en Matière de population, conformément aux déclarations du Programme d'action de Kilimanjaro et de Dakar/Ngor, la Banque a inscrit au titre des projets

pour 1996, l'étude du secteur de la population qui sera financée à concurrence de 1 million d'UC sur un don du FAT. L'étude du secteur de la population au Togo vise les objectifs suivants:

- i) assister le gouvernement dans l'élaboration de sa politique et de son programme d'action en matière de population;
- ii) sélectionner les domaines prioritaires d'intervention et assurer la préparation détaillée des projets en vue d'un financement par le Groupe de la Banque;
- iii) contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle au niveau du secteur de la population, grâce à la formation et à la fourniture d'assistance technique.

5. Projets d'intégration des femmes au développement, avec des composantes relatives à la population

18. Dans le cadre de ses efforts de promotion de l'intégration des questions et des besoins des femmes dans ses opérations courantes, le Groupe de la Banque a financé plusieurs projets spécifiques des Femmes dans le développement au Ghana, au population, et qui consistent en l'information, l'éducation, et la communication en matière de santé au cours de la procréation (ce qui représente entre 8 et 35,7 pour cent de l'ensemble des coûts des projets). Par ailleurs, les projets intégrés "Femmes dans le développement" et "lutte contre la pauvreté" au Mali, au Togo, au Bénin et en Egypte, qui se trouvent dans la réserve de projets à financer au cours de la période 1995-1997 comprennent des composantes relatives à la population prévoyant un volet information-éducation-communication sur le planning familial et le VIH/sida.

C. Leçons tirées de l'expérience de la Banque dans le secteur de la population

19. Bien que l'intervention dans le secteur de la population soit un nouveau défi pour la Banque, l'approche adoptée par les études dans ce secteur en vue d'initier et de monter des projets et programmes qui pourraient être financés par des prêts adéquats est la mieux indiquée pour la promotion des activités concernant la population, conformément aux déclarations de Dakar/Ngor et au programme d'action de la CIPD (Conférence internationale sur la population et le développement).

20. Tout d'abord, ces études du secteur contribuent à ce que les récents indicateurs démographiques et autres indicateurs socio-économiques disponibles aident à formuler des projets et programmes prioritaires qui feront l'objet d'interventions immédiates. L'expérience de la Banque dans les pays où ces études sont menées fait apparaître que les conclusions des dites études contribuent à combler le vide qui existe en matière de disponible de données.

21. Il a été constaté que l'identification des structures institutionnelles requises pour la mise en oeuvre des activités concernant la population est essentielle pour une gestion réussite de ces activités. Le cadre institutionnel et l'environnement propices à une mise en oeuvre directe des programmes d'action étant inexistant dans la plupart des pays membres, les projets et programmes de population devraient comporter des dispositions visant à renforcer la capacité institutionnelle dans ce secteur.

22. Certes les gouvernements déploient des efforts remarquables pour coordonner les activités du secteur de la population des différents donateurs et ONG, mais l'expérience de la Banque sur le terrain montre qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine pour que les interventions effectives soient portées sur la liste des priorités. Une bonne coordination permettra d'éviter le double emploi et d'assurer que les maigres ressources sont utilisées pour un développement durable.

III. Conclusions et recommandations

23. Il y a lieu de se féliciter du résultat des interventions de la Banque dans le secteur de la population sur une période si courte. L'expérience limitée qu'elle a acquise dans quelques pays membres régionaux est digne d'inspirer d'autres projets analogues à l'avenir. Cependant, par rapport aux projets d'autres secteurs, il convient de faire preuve d'une plus grande souplesse dans la sélection des composantes des projets concernant la population et dans la délimitation de leur champ. Au nombre des caractéristiques particulièrement de ce secteur qui exigent de la Banque une certaine souplesse dans l'application de ses politiques, il faut citer:

- i) le niveau d'intérêt et l'engagement des pouvoirs publics;
- ii) la dépendance relativement grande vis-à-vis des subventions publiques et des procédures budgétaires de l'Etat, du fait que les moyens de financement des projets par les bénéficiaires sont limités;

- iii) l'impossibilité de mesurer la performance des projets ou programmes avec les critères utilisés dans le cadre de l'évaluation économique et financière des projets;
- iv) le délai plus long de réalisation des objectifs, en comparaison avec les autres types de projets;
- v) le temps supérieur à la moyenne que le personnel et les consultants de la Banque doivent consacrer à ces projets pilotes qui requièrent une supervision intensive des composantes "non matérielles", telles que la formation, l'information-éducation-communication, qui en déterminent le succès ou l'échec.

24. Il est utile d'examiner les recommandations ci-après, en vue des interventions futures de la Banque dans ce secteur:

- i) les projets futurs de santé et d'éducation doivent prévoir, dans la mesure du possible, l'intégration de composantes "population";
- ii) à l'exception des projets autonomes concernant la population, qui visent le renforcement institutionnel telles que les interventions en cours de la Banque au Sénégal, au Burkina Faso et au Togo, la Banque devrait promouvoir les projet intégrés;
- iii) la conception et l'exploitation des projets et programmes concernant la population doivent prévoir systématiquement l'intégration du rôle de la femme dans le développement et la lutte contre la pauvreté, afin d'accroître l'efficacité dans la mise en oeuvre des politiques de la Banque relatives au rôle de la femme dans le développement, à la population et à la lutte contre la pauvreté;
- iv) la Banque doit continuer de promouvoir la coopération avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en vue de concevoir et de financer des programmes à travers des initiatives complémentaires, et de coopérer plus étroitement avec des ONG pour mettre en oeuvre, partiellement ou intégralement, des projets de l'institution, compte tenu des conditions qui prévalent sur le terrain.

REFERENCES

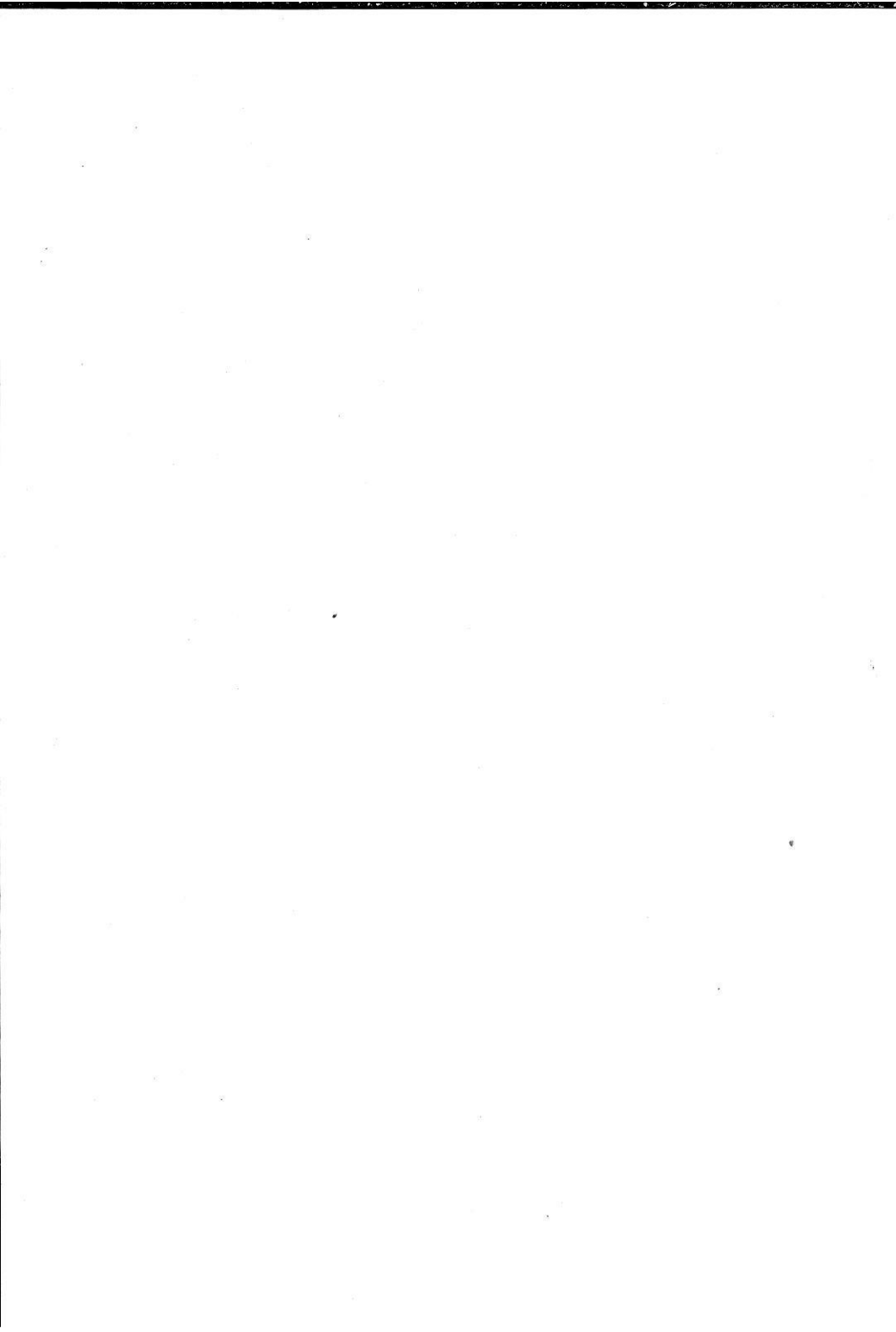
Appraisal Reports of WID Projects in Ghana, Senegal, Gambia.

Burkina Faso: Population Sector Study, ADB, May 1991.

Project appraisal Report of Nigeria multi-state health project, ADB, December 1992.

Senegal: Population Sector Study, ADB, December 1992.

Policy paper on population and strategies for implementation, ADB, October 1992.



CHAPITRE CINQ

LES ONG: DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFE- RENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT¹

I. Introduction

A. Changement de l'environnement du développement: Enjeux, Problèmes et Perspectives

1. Dans les trois dernières décennies, des activités importantes ont été menées sur la scène économique de l'Afrique. L'adoption du Plan d'action de Lagos (PAL), des programmes d'ajustement structurel (PAS) et du cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CAR-PAS), sont quelques-uns des événements à noter. Parallèlement à ces activités, la scène démographique était caractérisée par des conférences internationales et régionales au cours desquelles des déclarations et des plans d'action importants ont été adoptés.

2. Dans les années 60, la plupart des pays africains ont cru que l'industrialisation était le moteur de la croissance économique. A cette fin, l'accent a été mis sur l'industrie de substitution à l'importation et sur l'investissement dans le capital physique au détriment de l'agriculture qui n'avait que le second rôle, consistant à fournir des matières premières au secteur industriel. L'investissement dans le développement social tel que la santé et l'éducation est souvent modeste et d'habitude privilégiant les élites urbaines. Suivant cette stratégie il y avait eu une période initiale de croissance pendant laquelle on a pu noter l'augmentation de l'espérance de vie et l'expansion des soins de santé et de l'alphabétisation. Cependant, dans les années 70, les économies africaines ont commencé à péricliter. Les problèmes liés à la pauvreté, au chômage et à l'inégalité ont persisté et quelques-uns des avantages tirés du développement des ressources humaines, notamment les taux de scolarisation ont commencé à diminuer (Banque mondiale 1988).

¹ Ce document a été préparé par, Mme Genet Daba, Consultant Démographe, UIESP, 34 rue des Augustins, B-4000 Liège, Belgique.

3. Dans les années 70, la plupart des pays africains ont adopté parallèlement au modèle de développement, une stratégie de population stipulant que "le développement est le meilleur contraceptif". En 1974, année de la conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest, la plupart des pays africains ont appuyé ce slogan, ce qui a fait qu'ils n'étaient pas prêts pour des politiques de population et n'ont pas prêté attention au nouveau concept d'Intégration de la population et de la planification du développement (IPPD). En plus, à cette période, ces pays confondaient les politiques et programmes en matière de population avec le planning familial qui était initialement perçu comme un moyen de "contrôle de la population (FNUAP, 1994).

4. Avec l'intensification de la crise économique à l'échelle mondiale, les gouvernements africains, forcés, de regarder au delà des politiques de développement qu'ils ont héritées ou empruntées, ont ainsi adopté en 1980 le plan d'action de Lagos qui constitue une approche globale des questions économique, environnementale, de genre et d'infrastructures. (Adedeji et Shaw, 1985).

5. Au début des années 80, la performance de l'économie des pays africains a continué de se dégrader. Au cours de cette période, les pays africains ont connu historiquement leur plus mauvaise performance économique depuis les indépendances. Les conséquences de cette situation étaient la faible croissance du secteur productif, la faible performance des exportations, l'accroissement de la dette; la détérioration des conditions sociales; la dégradation de l'environnement et la détérioration grandissante de la capacité institutionnelle. Pour faire face à ces problèmes qui ont entraîné des déficits budgétaires et de la balance des paiements, la plupart des gouvernements ont été obligés d'appliquer des réformes d'ajustement structurel. La mise en oeuvre de ces réformes nécessitait l'utilisation des fonds d'urgence en vue de permettre aux gouvernements d'atteindre leur objectif l'équilibre revenus - dépense tout en maintenant une politique acceptable en matière de dépenses budgétaires. C'est en ce moment que le FMI et la Banque mondiale font leur apparition sur la scène avec l'introduction de leurs propres programmes d'ajustement structurel (PAS). Même si le PAS est différent d'un pays à un autre, certains facteurs communs à la plupart des programmes étaient notamment: la suppression des subventions, la dévaluation des monnaies, la privatisation des entreprises du secteur public et la réduction des dépenses publiques (CEA, 1992).

6. Les programmes d'ajustement structurel ont mis l'accent principalement sur les problèmes de balance des paiements à court terme. Ceci constitue un sujet de préoccupation pour les gouvernements africains parce que les PAS ignoraient ou contrediraient des objectifs de développement à long terme du Plan d'Action de Lagos, adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement africains en 1980 (CEA, 1992). Le PAS était ainsi appliqué avec son impact social négatif. La suppression des subventions, la dévaluation, la privatisation et la réduction des dépenses publiques sont les questions autour desquelles tournent la plupart des discussions sur l'impact négatif du PAS. Avec la suppression des subventions des produits alimentaires, la hausse des prix qui s'en est suivie a forcé les familles pauvres à recourir à des produits alimentaires de mauvaise qualité, ce qui a pour conséquence des carences alimentaires. La réduction des dépenses publiques a affecté la qualité de la santé et des programmes d'enseignement (FNUAP, 1994).

7. En dépit de l'adoption des PAS, le fait que les pays africains n'ont pu réaliser à un développement durable, a contraint les gouvernements à chercher une alternative. C'est ainsi que le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel pour le redressement et la transformation socio-économiques (CARPAS) a été élaboré en 1989. Ce cadre, en harmonie avec le plan d'action de Lagos a mis l'accent sur le développement et la transformation à long terme et s'est profondément interrogé sur les bénéficiaires de l'ajustement et par qui il devra être fait. Le cadre a également mis l'accent sur le rôle de la participation populaire dans la mise en oeuvre des programmes d'ajustement (CEA, 1991).

8. Le PAS et le CARPAS étaient mis en oeuvre à une période où la centralité de la population dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes, visant à réaliser un développement socio-économique accéléré a atteint une acceptabilité globale en Afrique. Comme preuve, le programme d'action de Kilimandjaro pour la population africaine et le développement auto-centré a été adopté en 1984 par les gouvernements africains. Les principes de ce document mettent l'accent sur la corrélation entre la population et le développement et soulignent que la population devra être la question centrale dans l'élaboration des plans et stratégies de développement (CEA, 1984). Mieux, les pays africains ont élaboré des politiques explicites de population et créé des unités de planification de population ou des commissions nationales de population. Des progrès ont été également réalisés en ce qui concerne l'intégration de la population dans la planification du développement. Néanmoins, les PAS adoptés ont influé sur l'application

des programmes de population et de développement dans de nombreux pays africains. La focalisation à court terme des programmes d'ajustement qui se reflète dans la durée des programmes de développement (d'habitude 5 ans) est en contradiction avec des programmes du développement à long terme qui nécessitent l'intégration des facteurs de population dans la planification de développement (ONU, 1993).

9. Comme les précédentes décennies, les années 90 semblent également être caractérisées par leurs propres modèles de développement qui s'appuient sur les stratégies en matière de population et de développement. Le nouveau modèle donne une définition élargie du développement et ses principaux objectifs peuvent être distingués à partir de trois tendances: 1) accorder plus d'attention à l'aspect social au delà d'un concept défini en termes économiques étroits; 2) mettre davantage l'accent sur l'investissement humain; 3) une orientation vers le développement fondé sur le marché (FNUAP, 1994). Un point important qu'il convient de noter est qu'en Afrique, les nouveaux paradigmes sont entrain d'être appliqués au moment où la plupart des pays africains passent du système monopartite aux systèmes multipartites.

10. Au cours des années, on a de plus en plus reconnu la contribution de la mise en valeur des ressources humaines au développement social et économique. L'investissement dans un secteur quelconque du développement social (éducation, santé y compris le planning familial contribue à la croissance économique. Par exemple, l'amélioration de la santé peut directement contribuer à la croissance économique en réduisant la perte de production provoquée par la maladie. Elle peut également contribuer indirectement compte tenu du fait que des enfants bien portants sont plus disposés à fréquenter les écoles et à s'instruire. Des populations mieux éduquées sont plus disposées à recevoir les informations et technologies nouvelles avec également de meilleures chances d'accepter la PF qui pourrait améliorer la santé des femmes à travers l'espacement des naissances. Sur la base de ce fait, la nouvelle stratégie de développement requiert l'amélioration de la qualité de l'éducation et la réorientation des ressources publiques vers l'éducation de base, les soins de santé y compris la planification familiale. L'accent a été mis sur l'investissement humain, étant donné qu'il constitue non seulement un moyen de croissance économique mais aussi un moyen d'avoir des citoyens bien portants et mieux instruits.

11. L'émergence du marché libre, comme un nouveau modèle de développement économique est un saut en avant pour l'économie africaine où la planification était considérée comme le principal outil de développement. L'ouverture de plusieurs économies nationales aux forces de marchés intérieures et internationales, l'application élargie des programmes d'ajustement structurel et l'effondrement des économies centralement planifiées étaient quelques-uns des facteurs qui ont suscité des questions sur la valeur de la planification centralisée comme principal aspect de politique de développement. Avec l'économie fondée sur le marché, la nouvelle stratégie met l'accent sur l'initiative du secteur privé et l'assistance au développement local avec la participation des organisations non-gouvernementales (ONG, FNUAP 1994).

12. L'interprétation élargie du concept de développement avec un accent particulier sur le développement des ressources humaines et la participation du secteur privé et des ONG dans le processus de développement ouvre la voie à la déclaration de Dakar/NGOR pour devenir le cadre de développement pour l'Afrique.

B. La Déclaration de Dakar/NGOR: un cadre pour le développement de l'Afrique

13. La troisième Conférence africaine sur la population qui avait pour thème "Population, famille et développement durable a atteint son point culminant par l'adoption du projet de déclaration intitulé "la déclaration de Dakar/NGOR sur la population, la famille et le développement durable" qui a été plus tard adoptée par la vingt-huitième session de la Conférence des Ministres de la CEA et entérinée par les chefs d'état et de gouvernement de l'OUA en 1994 à Tunis.

14. Les recommandations de la Déclaration peuvent se subdiviser en trois parties conformément aux lignes du nouveau modèle de développement qui sont: i) une plus grande attention au développement économique et social; ii) plus d'accent sur l'investissement humain, et iii) soutien du rôle du secteur privé et des ONG à but non lucratif. Les 11 sections des recommandations dans la déclaration peuvent être analysés dans ce contexte. Les recommandations 1 et 2 mettent l'accent sur le renforcement du secteur social et de l'investissement humain; les recommandations 3 à 10 traitent surtout de l'investissement humain tandis que la recommandation 11 de la section 1, entre autres, traite des secteurs privés et non gouvernementaux comme partenaires dans le développement socio-économique.

15. Les recommandations de la déclaration dans le cadre du nouveau modèle de développement peuvent être résumées comme suit:

1. Développement économique et social

16. La déclaration a reconnu l'existence du problème de population en Afrique. La population croît à un rythme plus accéléré que celui des services sociaux tels que les services de soins de santé, d'éducation, de logement, d'évacuation des déchets, d'emploi...etc, et souligne à la nécessité de réduire la fécondité là où elle est élevée. A cet égard, le renforcement du secteur social et la mise en valeur des ressources humaines devront être le centre d'intérêt des programmes en matière de population et des politiques de développement en tant que partie intégrante des plans nationaux de développement. La famille doit être considérée comme l'unité de base de la société; les gouvernements sont, par conséquent, priés de prendre en compte ses préoccupations dans lesdits plans.

17. La DDN a également mis l'accent sur les interactions entre les variables de population, les ressources naturelles et l'environnement et le développement durable. Elle a également suggéré l'adoption des technologies appropriées et écologiquement saines.

2. Investissement humain

18. L'état de santé des femmes et des enfants constitue une préoccupation majeure. La DDN a mis l'accent sur la nécessité d'établir des programmes de santé maternelle et infantile (SMI) en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Les méthodes de contraception devront être largement disponibles et à la portée de tous en vue de satisfaire tous les besoins en matière de planning familial. La DDN lance également un appel en faveur de l'autonomie des femmes dans tous les aspects de leur vie y compris la santé en matière de reproduction. La reconnaissance du rôle des hommes dans le succès des programmes de PF appelle des programmes d'éducation et de communication pour les sensibiliser davantage à l'utilisation des contraceptifs, à l'éducation des enfants et à la procréation responsable.

19. Elle a insisté sur la nécessité d'étudier des moyens de produire des contraceptifs dans la région et a exhorté les gouvernements africains à renforcer les capacités de recherche biomédicale au niveau national et régional en collaboration avec les organisations internationales de recher-

che. L'accent a été également mis sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la stérilité.

20. Face à la préoccupation générale suscitée par la multiplication du nombre des cas de SIDA/VIH, un appel a été lancé aux gouvernements africains, afin qu'ils formulent et mettent en oeuvre des politiques et programmes visant à combattre l'extension de la pandémie.

21. La Déclaration a reconnu que les problèmes des femmes constituent une part intégrale des programmes et politiques de population et de développement, qui doivent être intégrés à tous les niveaux du processus de la prise de décisions. Les gouvernements sont exhortés à élaborer une législation pour rehausser le statut des femmes et à élargir également l'accès de l'éducation aux filles. La DDN a par ailleurs insisté pour que la participation des femmes dans tous les secteurs productifs soit institutionnalisée et facilitée grâce par exemple à des technologies appropriées leur permettant de réduire leur charge de travail, en leur assurant l'accès au crédit et à d'autres facteurs de production.

22. La DDN accorde une attention particulière à la jeunesse. Elle a recommandé l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie détaillée sur la jeunesse, qui renforcerait les services de SMI et de PF; l'amélioration du statut, du rôle et de la participation des jeunes dans la société et la création de possibilités d'emploi.

23. La DDN a recommandé que la migration rurale-urbaine soit freinée grâce à une répartition équitable de tous les efforts de développement et a exhorté les gouvernements à améliorer les capacités de gestion et d'administration des conseils municipaux.

24. La DDN a insisté sur la nécessité d'actualiser de façon permanente les données en matière de population et de démographie. Elle a recommandé qu'une attention spéciale soit accordée à la formation, à la recherche et à la coopération en matière de population et de développement. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de rehausser la coopération entre les universités africaines dans les domaines de la formation, de la recherche et de la collecte des données. La recherche sur l'interaction entre population, environnement et développement durable devra faciliter la formulation et la mise en oeuvre de la politique.

3. Participation du secteur privé et des ONG

25. La DDN a reconnu la contribution significative primordiale que les ONG - organisations gouvernementales et autres segments du secteur privé peuvent apporter à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques et programmes en matière de population et de développement. Par conséquent, le document lance un appel pour la participation du privé, des ONG et organisations gouvernementales. Dans le domaine de la PF, des soins de santé, et de la conservation de l'environnement par exemple, la DDN recommande une collaboration entre les secteurs privé et public et la communauté comme complément aux programmes gouvernementaux.

26. C'est cette dernière section de la DDN, en particulier la participation des ONG, qui constitue le but de ce document: comment impliquer les ONG dans la mise en oeuvre de la DDN?

C. Définition des ONG

27. Le concept d'ONG regroupe une large gamme d'organisations de tailles et de caractéristiques diverses. D'où la difficulté de donner une description générale ou des catégories pour les ONG. On peut les classer selon un schéma allant de la qualité de membre ou groupe de communautés locales aux agences de services, associations professionnelles et groupes religieux. Elles peuvent être des agences privées dans les pays industrialisés qui soutiennent le développement international; des populations autochtones regroupées à l'échelle régionale ou nationale; et des groupes de membres actifs dans les villages.

28. Les quatre attributs fondamentaux suivants, pour définir une ONG ont été identifiés par la 12^{ème} table ronde de l'Association africaine pour l'administration et la gestion publique (AAAGP):

- le volontariat (non obligatoire et visant un objectif)
- non lucratif (sans intention de tirer profit)
- non gouvernemental (non géré et contrôlé par le gouvernement)
- surpassement des points focaux (activités visant à faire bénéficier les non-membres) (CEA, 1991; 13).

29. Un certain nombre de dichotomies peut différencier les ONG, telles que: religieux/laïque, recherche/action, financement communautaire/ti-

nancement extérieur. Les ONG sont également classifiées de par leurs origines, en tant que ONG nationales (locales) ou internationales. Les dernières représentent des organisations de développement ou d'assistance avec un grand nombre de personnel professionnel, un budget et des bureaux dans un certain nombre de pays. En contraste, l'on peut parler: i) d'organisations à base communautaire créées par les membres des organisations eux-mêmes, fonctionnant et dépendant essentiellement de ressources locales limitées, ii) d'organisations nationales composées de membres ou d'organisations de services disposant d'un petit nombre de personnel professionnel qui fournissent l'assistance aux associations communautaires précitées. Quelquefois, ces groupes se réunissent et forment ensemble des ONG locales (Bratton, 1988). Dans une autre définition, Fowler a affirmé que même si elles sont créées par les nationaux des pays concernés, les organisations qui sont créées selon "les procédures légales occidentales pour les activités en matière de développement", ne devront pas être considérées comme locales. Les organisations locales ont la communauté pour origine et ne sont pas les résultats d'interventions extérieures (Fowler, 1987). Il est également courant de voir des ONG classées en ONG du Nord et ONG du Sud, les premières désignant des ONG qui opèrent dans des pays développés et les dernières dans des pays en voie de développement.

30. Selon les types d'ONG, une ONG africaine est définie comme étant celle: "i) qui est créée pour répondre aux besoins des populations africaines; ii) dont les organes de prise de décision comprennent exclusivement des Africains; iii) où le personnel supérieur dont les décisions influencent la politique est également africain; iv) et celle qui dispose de mandats et d'un cadre pour la participation démocratique et la possibilité de rendre compte" (Wangoola, 1987). On note que cette définition exclut les sources de financement. Ceci amène à se poser la question de savoir si une ONG qui dépend de ressources extérieures pour son financement pourrait satisfaire les exigences des points II et III de la définition? Comme on le verra dans les autres parties de ce document, la dépendance financière vis-à-vis de ressources extérieures est un obstacle majeur pour les ONG dans le choix de leurs domaines de priorité lorsqu'ils diffèrent de ceux du donateur.

31. Les ONG sont classées par Korten en ONG de première, deuxième et troisième génération. La première génération d'ONG met l'accent sur la fourniture de services sociaux et d'assistance aux démunis de la société et aux victimes des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et vise aussi bien les individus que les familles. Elle n'apporte aucune contribution permettant à une population cible de satisfaire ses besoins sur une base

durable et allège ainsi temporairement les symptômes du sous-développement.

32. Reconnaisant les limites des stratégies des ONG de la première génération, les stratégies des ONG de la deuxième génération se sont focalisées sur l'autonomie locale plutôt que de satisfaire des soins élémentaires tels que la distribution des vivres, des habits et des médicaments. L'objectif étant de renforcer la possibilité de la communauté locale de planifier, gérer et appuyer des projets qui régulent les problèmes de la communauté à long terme, allant au delà de la présence des ONG. Les ONG de deuxième génération entreprennent des projets communautaires tels que la santé préventive, l'amélioration des infrastructures locales;... etc. Leur champ d'action est limité aux villages individuels, ou à des groupes locaux spécifiques qu'elles assistent.

33. Les activités des ONG de troisième génération passent du simple rôle des ONG de première et deuxième génération consistant à fournir des services, à la création d'un système de développement durable en vue de rehausser la capacité des pauvres à satisfaire leurs propres besoins avec des ressources qu'ils contrôlent. Elles oeuvrent pour influencer la politique et apportent des changements institutionnels. Les activités des trois générations peuvent coexister dans une seule ONG (Korten, 1987).

34. Toutes les stratégies des trois générations ont été observées à l'oeuvre dans le domaine de la population. S'attaquer par exemple, aux problèmes des personnes déplacées dans les camps de réfugiés constitue une activité de première génération tandis que celles visant à promouvoir les soins de santé sont des stratégies de deuxième génération. Les ONG nationales de planning familial contribuent aux changements de politique générale en sensibilisant et en exerçant des pressions directes sur les décideurs politiques. Ce qui relève des stratégies de la troisième génération.

D. Objectifs et organisation de l'étude

35. L'objectif général de la présente étude c'était de formuler une stratégie sur la participation des ONG dans la mise en oeuvre de la DDN et du Programme d'action du Caire (PAC). Les objectifs spécifiques comprennent: établir une liste de critères pour évaluer les ONG africaines dans des domaines touchant à la population et au

36. développement, examiner la liste des ONG et sélectionner quelques-unes qui peuvent être impliquées dans la mise en oeuvre de la DDN et du

PAC, identifier les problèmes des ONG opérant dans les domaines de la population et du développement et suggérer des moyens de mettre en valeur les ONG africaines.

37. Le document est organisé comme suit: l'introduction commence par présenter le changement qui a affecté l'environnement du développement et la DDN. La seconde partie examine l'évolution actuelle de la popularité des ONG dans la mise en oeuvre des stratégies de développement. L'expérience des ONG africaines dans les années 80 et 90 ainsi que leur relation avec le gouvernement est également présentée. La troisième partie parle des ONG africaines dans le secteur de la population, et donne des orientations pour le choix des ONG qui doivent participer à la mise en oeuvre de la DDN, en proposant des domaines de participation. La dernière partie comporte quelques recommandations visant à augmenter la participation des ONG dans la politique en matière de population et la mise en oeuvre du programme.

II. Le rôle des ONG: passé et présent

A. Pourquoi mettre l'accent sur les ONG?

38. Comme il a été mentionné plus haut la participation des ONG à la mise en oeuvre des programmes de population et de développement, est prise en compte dans la DDN, entre autres documents, comme la Charte africaine pour la Participation populaire qui met l'accent sur la participation populaire comme condition nécessaire au règlement de la crise économique et à l'amélioration des conditions humaines en Afrique (CEA, 1990). La récente conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a lancé au Caire un appel similaire pour un partenariat actif entre le gouvernement, les agences de développement et les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales en vue de relever les défis en matière de population et de développement (NU, 1994).

39. Le renforcement de la participation des ONG dans le processus de développement se justifie par des considérations différentes. Il y a un sentiment général que les gouvernements ont été très lents à promouvoir un développement effectif et relever le niveau de vie du pauvre (Bauer et Drabek. 1988-57). La participation des ONG est considérée comme un moyen efficace d'aider à consolider la capacité des populations locales de gérer et améliorer leurs propres conditions de vie. Les ONG sont identifiées par l'approche "de la base vers le sommet" qui assure que le changement

proviennent des populations qu'il affecte plutôt que par l'approche "du sommet vers la base" qui impose le changement à partir d'en haut en décidant ce que la population veut. Par ailleurs, travailler avec les ONG locales est un moyen efficace de découvrir les opinions des bénéficiaires des projets et aussi de tenir compte de leurs besoins et intérêts dans l'élaboration et l'exécution des projets. Si elles sont impliquées assez tôt au stade d'élaboration, les ONG locales peuvent servir de médiateur entre les planificateurs et les bénéficiaires de projets, ce qui s'avère essentiel pour l'efficacité et la durabilité du projet (Banque Mondiale, 1990).

40. Les ONG sont supposées être les mieux équipées pour mobiliser la communauté à agir et sont souvent implantées et communiquent avec les groupes pauvrement servis et difficiles à atteindre par les circuits gouvernementaux. Elles possèdent, en raison du schéma et de la mise en oeuvre de programmes novateurs, flexibles et positifs, un avantage comparatif.

41. L'un des meilleurs atouts des ONG africaines, est la motivation positive de leur personnel. Que leurs bases idéologiques soient politiques ou religieuses, un véritable altruisme plutôt que des intéressements purement financiers du personnel, ce sont des facteurs motivants pour leurs activités. "Dans le contexte africain, la religion a été clairement un système de valeur dominant inspirant le travail des ONG, même si les ONG non-confessionnelles partagent un esprit de corps découlant de leur engagement commun à responsabiliser la communauté, ce qui fait le plus souvent défaut dans les institutions commerciales et gouvernementales". (Dejong, 1991:6)

42. Cependant, des points de vue différents ont été exprimés sur la popularité des ONG. Selon certains: "les ONG peuvent être moins participatives ou "ne pas opérer de la base vers le haut" comme elles le prétendent, en particulier lorsqu'elles sont dirigées par des expatriés, en raison des différences linguistiques et culturelles; leur relation avec la communauté qu'ils servent pourrait être problématique (Dejong, 1991), gênant ainsi la participation de la communauté à la prise de décisions.

43. Selon Bratton, le secteur volontaire en Afrique n'est pas assez organisé et se pose des questions quant à la popularité et à la reconnaissance du secteur, basées sur l'insuffisance de l'action de l'Etat et non sur l'examen des résultats. En effet, les ONG en Afrique font face au danger de sur-rendre. Elles ont eu une réputation positive par défaut comme réponse aux insuffisances de l'investissement de l'état plutôt que d'un examen systématique des réalisations concrètes. L'enthousiasme pour les appro-

ches des ONG devra être calmé par la reconnaissance que le secteur volontaire organisé en Afrique, demeure extrêmement faible et dépendant, même comparé aux autres pays du tiers monde.

44. Selon Clark, les pouvoirs des nouvelles ONG qui prolifèrent dans le Sud ont besoin d'être examinés. Il a indiqué que, de manière surprenante, très peu de rapports objectifs ont été établis sur les projets des ONG et peu de chose a été fait pour les évaluer, par conséquent il est difficile de connaître les réussites ou les échecs d'un projet. Il attire l'attention par exemple sur quelques ONG (pas toutes) créées par des ministres et qui oeuvrent en étroite collaboration avec les départements gouvernementaux et il exprime sa méfiance qu'elles soient non-gouvernementales. Il a inclus dans ce groupe, les agences installées au Nord, financées entièrement par leurs propres gouvernements (Clark, 1991).

B. L'expérience des ONG en Afrique dans les années 80 et 90

45. Beaucoup a été écrit sur les ONG opérant en Afrique, malheureusement très peu de documents portent sur les ONG travaillant dans le secteur de la population. Par conséquent, la plupart des débats sont axés sur les expériences des ONG oeuvrant dans les autres domaines. Cependant, étant donné la nature multi-sectorielle du domaine de la population et du développement, il est pertinent pour le secteur de la population.

46. L'expérience des ONG en Afrique a été double. Elles sont fortes dans certains domaines tels que les organisations de secours, elles visent et atteignent les pauvres qui ne sont pas d'habitude incorporés dans les programmes gouvernementaux. Leur relation avec les communautés n'est pas dominée par des ressources matérielles, ce qui leur permet d'être flexibles et positives dans leur action. Elles s'efforcent également de développer une stratégie sur le développement durable en entreprenant une recherche centrée sur la population. Par ailleurs, au niveau régional, elles ont contribué à faire la lumière sur les effets du PAS (CEA, 1993a: 19). Mais, en dépit de ces contributions positives, de telles ONG demeurent institutionnellement faibles.

47. Même s'il existe peu de véritables ONG africaines autochtones, la majorité d'entre elles ne sont pas assez autonomes de pensée et d'action. Elles sont la plupart du temps organisées ou structurées sur le modèle des institutions étrangères ou contrôlées par le gouvernement. Par conséquent, on dénote un manque d'originalité et d'indépendance de pensée et une

dépendance financière évidente. (Balagun et Mutahaba, 1990:12). Elles se retournent vers les donateurs internationaux du fait de l'inexistence de nombreuses institutions locales indépendantes et les gouvernements sont dans l'impossibilité de dégager des ressources nécessaires pour financer leurs activités. Comme résultat de leur vulnérabilité aux situations économiques externes, la planification à long terme de leurs activités dans un environnement stable est entravée (Dejong, 1991).

48. La plupart des ONG changent le point focal de leurs programmes sur l'insistance des donateurs. Ce qui les transforme en vendeurs de données, sans une contribution institutionnelle ou organisationnelle durable sur la scène de développement. Ce manque de point focal de programmation est un inconvénient qui affecte la compétence des ONG compte tenu du fait que l'apprentissage en matière d'organisation devient sans intérêt. En plus, cette dépendance les oblige à utiliser beaucoup de temps et des ressources en personnel pour solliciter des financements. La dépendance extérieure peut souvent conduire les ONG à se retrouver avec un nombre élevé de personnel expatrié qui, dans certains cas ne recherchaient que de l'expérience d'outre mer pour quelques années. Ceci augmente la rotation de la main d'oeuvre et réduit la formation du personnel. Ceci conduit également à une mémoire institutionnelle de courte durée (Demeke, 1990).

49. Guidés par l'intérêt des donateurs, le point focal des programmes de plusieurs ONG est établi arbitrairement et son lien avec la population cible est fragilisé parce qu'aucune recherche n'est entreprise selon leurs besoins et priorités. Dans la plupart des cas, les ONG africaines se caractérisent par la faiblesse de leurs planification et exécution. Cela pouvait s'expliquer par la répétition des erreurs des services publics africains pendant les années 60 et 70.

50. Il est clair qu'il est nécessaire de répondre aux besoins des populations cibles avec la demande de responsabilisation des financiers ou agences donatrices (Balagun et Mutahaba, 1990:4).

51. La faiblesse institutionnelle se reflète également dans les capacités de gestion, d'élaboration de documentation, d'échelle d'opération, la capacité d'attirer un personnel qualifié, l'élaboration du budget ...etc comme il est indiqué ci-après:

- L'insuffisance persistante des gestionnaires compétents; le manque de clarté dans la structure de gestion qui est également un obstacle pour les ONG;
- L'expérience relative à la documentation est souvent irrégulière, subjective et concerne plus la collecte de fonds que la formation institutionnelle. Le témoignage oculaire de l'évaluation des succès ou des échecs du projet est souvent gardé en mémoire par le personnel et se perd le plus souvent lorsque celui-ci quitte (Clark, 1991:70).
- Les ONG africaines opèrent sur une petite échelle et leur opération a peu d'effet sur le développement, en raison du financement et de l'insécurité qu'elles ressentent vis-à-vis du gouvernement. En demeurant dans l'obscurité, elles tentent de réduire l'attention du gouvernement sur elles (Demeke, 1990).
- Un meilleur salaire et la perspective de profits alléchants, attirent vers des fonctions gouvernementales, les responsables des ONG africaines réduisant ainsi leurs compétences de base, comme ce fut le cas dans l'expérience namibienne (CEA, 1993). Cependant, dans certains secteurs, il se produit un renversement de situation où les salaires et profits intéressants que proposent les ONG incitent un nombre significatif de compétences à quitter le secteur public.
- Les ONG manquent de compétences professionnelles dans les domaines de la planification, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets. On dénote également un manque de compétence évident dans l'analyse au niveau macro-économique des facteurs globaux des changements. Ceci réduit par exemple la contribution des ONG à la mise en oeuvre des programmes internationaux d'action (CEA, 1993a).
- On sait que les ONG africaines sont très efficaces dans la mobilisation et le lancement de projets mais elles montrent un manque de suivi dans les projets qu'elles ont commencé.
- Les projets des ONG sont souvent isolés les uns des autres. La collaboration et non la compétition entre les ONG est un pont très important, capable d'influencer leur efficacité. Cet effort réduit le conflit entre les activités et le chevauchement des efforts. Ainsi, le

manque de coordination et d'échange d'information conduit chaque ONG à se consacrer uniquement à son propre micro-projet. D'où la perte de l'avantage de tirer profit de l'expérience de l'autre. En plus, le manque de coordination et l'absence des réseaux effectifs aux niveaux national, régional, et continental entravent la capacité des ONG africaines à formuler des requêtes collectives sur certaines questions importantes (CEA, 1993a).

- L'un des facteurs cités comme un avantage des ONG, celui notamment des motivations idéologiques, peut parfois les rendre susceptibles vis-à-vis du gouvernement et précipiter ainsi son intervention. Par ailleurs, dans certains cas, les orientations idéologiques inhibent les activités des ONG dans certains domaines. Par exemple, les missions catholiques en Afrique refusent la délivrance des contraceptifs dans leurs centres médicaux (Dejong, 1991:13).

52. En dépit de ces obstacles, dans plusieurs cas, il a été observé que les avantages à travailler avec les ONG sont plus nombreux que les inconvénients. Ceci est reflété dans le fait que, les ONG sont en train de se multiplier et de gagner en popularité plus qu'auparavant.

C. Relations gouvernement-ONG

53. Il a déjà été fait mention de la reconnaissance internationale des activités des ONG. L'effort déployé pour associer les ONG met l'accent sur la création d'un partenariat entre les parties et ne signifie nullement que les ONG remplaceront totalement les services publics ou privés. Tous les trois ont un important rôle à jouer et une contribution à apporter. D'une manière générale, les dispositifs législatifs et la réallocation des ressources d'un pays, la création des richesses et l'entrepreneuriat, l'innovation sociale et l'action volontaire sont les contributions respectives du gouvernement, du secteur privé et du secteur public. (Clark, 1991:77)

54. Néanmoins, considérant les expériences du passé et les tendances actuelles de la préférence pour les ONG par rapport au gouvernement, il serait réaliste de dire que cela pourra affecter les relations gouvernement-ONG. Quelques observations, à cet égard sont présentées ci-après:

55. La croissance des ONG pose un dilemme aux gouvernements. D'un côté, ces derniers, devant l'insuffisance des ressources budgétaires pourraient tirer profit des ressources collectées et des services rendus par les

ONG aux régions et communautés autrement difficiles à atteindre. De l'autre côté, l'initiative efficace des ONG peut se refléter de manière défavorable sur la performance des gouvernements et ceux-ci répugnent à admettre leur médiocre performance en raison de ses implications pour leur droit d'être au pouvoir (Bratton 1989, 572).

56. En plus, l'assistance étrangère joue un rôle significatif dans la plupart des économies africaines. Pareillement, la plupart des ONG africaines sont financées par des ressources extérieures. Récemment, la capacité des ONG à agir rapidement et de façon flexible a attiré les donateurs. Ceci a été bien accueilli par les gouvernements africains tant qu'il représente un capital supplémentaire qui ne constitue pas une réaffectation des fonds. Une opération efficace des ONG dans la création d'emploi pouvait être une source de recettes fiscales pour le gouvernement. Cependant, les gouvernements doivent interpréter les changements survenus en termes politiques plutôt qu'économiques. Les gouvernements ne sont pas prêts à renoncer à l'aide étrangère, ce qui pourrait compliquer leur relation avec les ONG. En outre, "les gouvernements africains insistent également sur le droit politique souverain de garde barrières entre les organisations opérant à l'intérieur de leurs frontières et les agences extérieures mondiales" (Bratton, 1989-573).

57. En général, l'espace qui est alloué aux ONG pour opérer dans un pays donné dépend également dans une large mesure de la stabilité politique des gouvernements. Dans des pays à système multipartite, où les gouvernements sont élus par le peuple, et où les dirigeants sont confiants de garder le pouvoir, les ONG ont de meilleures chances d'opérer de manière autonome (Tandon, 1989).

58. Comme la plupart des gouvernements africains s'orientent vers les systèmes multipartites, les ONG pourraient obtenir un environnement favorable pour opérer. Cependant le déplacement des fonds en faveur des ONG pourrait ne pas être accepté par les gouvernements.

1. Stratégie de financement

59. Comme il a été mentionné, la stratégie de financement occupe une place importante dans la détermination de la nature de relation entre gouvernement - ONG. La stratégie de financement d'un organisme donateur peut nouer ou defaire une relation. Les donateurs déboursent les fonds directement pour les ONG alors que le flux le plus important passe à travers le gouvernement. Par exemple, les ONG qui participaient à l'effort visant

à freiner la croissance de la population au Kenya, le faisaient par le biais du Conseil national pour la population et le développement. Elles reçoivent le financement de la Banque mondiale sous les auspices de ce conseil et lui font des rapports trimestriels (Banque Mondiale, 1990).

60. L'inconvénient du financement par ce biais c'est qu'il crée une dépendance et un contrôle des opérations des ONG. D'autre part le financement direct des ONG, en particulier si le montant est considérable, a compromis les relations ONG-gouvernement.

61. Avec le rôle actuel accordé aux ONG, on comprend implicitement que le financement direct soit à l'ordre du jour dans les années à venir. Même si les modalités du financement direct sont plus faciles et déjà opérationnelles au niveau de la plupart des donateurs bilatéraux, les agences multilatérales n'ont pas encore quant à elles adopté ce système.

62. Sans tenir compte de ce qui a été dit sur la participation des ONG en tant que complément aux activités du gouvernement, la question de financement demeure un domaine sensible dans les relations gouvernement-ONG. Il reste à savoir si les gouvernements continueront de coopérer avec les ONG dans le futur, ou si les ONG continueront d'obtenir plus de fonds avec l'accroissement des organismes de donateurs dans le financement de ce secteur.

D. Valorisation des ONG en Afrique

63. La reconnaissance obtenue par les ONG et la tâche qui les attend en Afrique, nécessitent qu'on repense tous les aspects de leurs opérations. Dans le contexte économique actuel, il est évident que l'assistance extérieure est inévitable. Cependant, les modalités de financement ont besoin en fait d'être réévaluées. La manière actuelle dont les fonds sont déboursés au profit des ONG contredit même l'objectif de promotion d'un développement effectif. Les fonds devront être alloués sur la base d'une expertise et des besoins des ONG et ne devront pas être une "aide liée". Il y a lieu en particulier d'améliorer la politique de gestion des ONG africaines à travers la recherche et la consultation en vue d'améliorer la capacité d'élaboration de politiques et la capacité d'organisation des ONG locales par la formation de la main d'oeuvre et la formation (Balogun et Mutahaba, 1990:23).

64. La capacité d'une bonne gestion n'est pas requise seulement dans le secteur des affaires. La formation en gestion dans les questions financières, les structures organisationnelles, la formation d'équipes, les compétences

interpersonnelles, la gestion du personnel, la négociation, le contexte objectif, la planification stratégique sont également importants pour le fonctionnement efficace des ONG (Clark, 1991:97). Par conséquent, il faudra accorder plus d'attention à la formation du rôle des dirigeants et à la formation en gestion. Il existe deux types de direction avec leurs avantages et leurs inconvénients. Le premier type est charismatique, plus commun mais dictatorial tandis que l'autre est un processus collégial de prise de décision (Clark, 1991). Les ONG africaines ont besoin de faire la balance entre ces deux et la formation doit mettre l'accent sur cet aspect de la gestion.

65. La collaboration entre les autres ONG, le gouvernement et le secteur privé est nécessaire en vue de leur permettre d'élargir leurs programmes et partout à augmenter pour ce qui est de relever le défi en matière de développement. L'élargissement des programmes peut s'accomplir par exemple à travers la reproduction des projets et compte tenu des succès et des échecs des projets précédents. Les ONG devront améliorer leur relation avec l'environnement immédiat (le gouvernement, les autres ONG et le secteur privé) et leur capacité de mobilisation de ressources en vue de développer une base de ressources indépendantes. Néanmoins, elles devront prendre de précautions pour ne pas perdre leur intégrité lorsqu'elles tentent de créer les liens.

66. Cependant, l'amélioration de la situation ne dépendra pas uniquement de la formation et du renforcement des capacités. Les gouvernements devront créer un environnement favorable aux opérations des ONG. Ceci pourrait changer la situation d'obscurité et d'anonymat des ONG, ce qui les empêche de s'attaquer aux problèmes de développement sur une large échelle.

67. Les ONG devront améliorer les normes professionnelles et créer des départements de recherche et de documentation. "Elles doivent constamment se poser la question de savoir où résident leurs vraies forces et faiblesses en vue de trouver les voies et moyens permettant d'améliorer leur performance et de demeurer confiantes quant à l'approche qu'elles poursuivent" (Clark, 1981:54). Un travail de collaboration avec les autres organisations de recherche telles que les universités aide également à acquérir l'expertise nécessaire. Le centre d'intérêt des activités des ONG ne peut se focaliser uniquement sur la fourniture des services, il est plutôt important qu'elles participent à l'analyse de la politique générale et à la promotion.

68. Les ONG sont souvent critiquées de ne pas assurer un suivi et une évaluation adéquats. Cependant, l'on doit reconnaître qu'il n'existe pas d'indicateurs tout faits pour évaluer certaines réalisations des ONG telles que "la sensibilisation", "l'habilitation" etc. (Clark, 1991). Par conséquent, il s'avère urgent d'entreprendre des recherches sur la manière de mettre au point des techniques permettant de faciliter la procédure de suivi et d'évaluation.

III. La participation des ONG à la mise en oeuvre de la déclaration de Dakar/NGOR et du programme d'action de Lagos

A. ONG opérant en Afrique dans le secteur de la population

69. Actuellement, la population totale des états membres de la CEA s'élève à environ 708,3 millions. On estime cette population à 831,6 millions à l'an 2000 et à 945 millions en l'an 2005. Bien qu'il existe une différence évidente dans la plupart des indicateurs démographiques, lorsque, les différentes sous-régions africaines sont comparées, l'image régionale ne se montre pas également attrayante. En 1990, les ratios de dépendance étaient de 90,6% et sont estimés à 89,4% en 1995. Pour la période 1990-95, le taux total de la fécondité (TFR) est estimé à 5,80 naissances, le taux de mortalité infantile à 93 pour 1000 naissances vivantes (NU, 1994a). La majorité des pays ont un taux de prévalence de contraceptifs inférieur à 10% pour la période 1985-89.

70. Pour la période 1970-75, les taux de la croissance du PIB et de la population étaient de 4,8 et 2,8 pour cent respectivement. Cette évolution a changé au début des années 80 lorsque la croissance de la population a surpassé le PIB. De 1985 à 1990, le taux de la croissance du PIB était autour de 2,4% alors que celui de la population était de 3%. Après 1985, bien que le PIB ait changé, son évolution a commencé à s'accroître et son taux de croissance a continué de regresser par rapport à celui de la population. Ceci est l'une des raisons qui ont compromis la réalisation d'un développement durable (CEA, 1994).

71. Les écrits récents sur le développement mettent l'accent sur l'importance de la mise en oeuvre des ressources humaines. Cependant, étant donné cette image sinistre de l'Afrique, caractérisée par des taux élevés de croissance de la population, l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services de qualité nécessaires à l'accumulation du capital humain et au développement social, sera certainement freinée. L'effort pour

renverser cette situation, dans laquelle les ONG ont un rôle important à jouer, n'est pas du tout aisé.

72. En raison de leurs liens avec la communauté et de leur souplesse d'opération, les ONG jouent et pourront jouer à l'avenir un rôle important pour ce qui est de promouvoir la sensibilisation aux questions de population, de développement durable et d'environnement. Le secteur de la population n'est pas un terrain nouveau pour l'intervention des ONG. La plupart des questions qui retiennent l'attention actuellement, sont des questions qui sont examinées par les ONG - organisation gouvernementales au cours de leur travail de pionniers. On peut citer comme exemple la PF, le statut des femmes, la dégradation de l'environnement, la survie du nourrisson et de l'enfant.

73. Les activités des ONG oeuvrant dans le secteur de la population sont variées car elles couvrent un vaste domaine. Elles peuvent être subdivisées grosso-modo en: fourniture de fonds, activités orientées vers l'action recherche et diffusion de l'information, services consultatifs et professionnels. Quelques ONG opérant en Afrique dans les différents domaines de la population sont citées ci-après.

74. Par le passé, des ONG féminines et les organisations des jeunes ont participé à la mise en oeuvre de programmes en matière de population en ciblant différents groupes. Cependant, la plupart des activités des ONG tournent autour de la PF, comme il a été clairement indiqué dans le Forum des ONG africaines sur la population organisé par le FNUAP en 1992. Le domaine principal de préoccupation a été la PF sur laquelle portaient aussi les recommandations (FNUAP 1992).

75. L'intérêt porté par les ONG au secteur de la population, plus spécialement aux programmes de PF a une longue histoire. Les ONG ont commencé à fournir des informations et des services en matière de PF, bien avant que la plupart des gouvernements n'acceptent d'y être impliqués. Elles ont amélioré leurs services en trouvant des moyens nouveaux d'atteindre les populations des zones reculées. L'"approche intégrée" qui combine la PF à d'autres services de santé tels que l'hygiène de l'environnement et la santé de la communauté est également utilisée.

76. En 1994, la Fédération Internationale pour la planification familiale (IPPF), qui est le coordinateur international de la PF, était active dans 41 pays africains (IPPF, 1994). Dans chacun de ces pays, il existe soit un

programme de PF financé par l'IPPF soit une association de PF qui est un membre associé de l'IPPF. Dans la plupart des cas, ces associations ont été des pionniers dans l'introduction d'activités en matière de PF. Ces organisations de PF ont élargi leurs domaines d'intervention, passant de la fourniture de services de PF seulement à l'IEC et à des activités d'intégration de la PF dans le développement social et de la femme dans le développement. A travers ses affiliés l'IPPF encourage également l'utilisation des services de PF en vue de contrecarrer la propagation du sida. Vu que la plupart de ces organisations ont une réputation établie, elles pourront être des partenaires susceptibles d'influencer les politiques et programmes en matière de population.

77. Parmi les association de PF, l'Association de planification familiale d'Ethiopie (FGAE) a été créée en 1969 en tant que membre associé de l'IPPF. Outre la distribution de contraceptifs, ses services incluent l'information, l'éducation et la communication en matière de planification familiale pour les femmes, les jeunes et autres groupes tels que les travailleurs dans certaines industries. Il existe également des services d'orientation pour permettre aux clients d'effectuer leur choix et de prendre des décisions volontaires en ce qui concerne les méthodes de contraception. Pour aider à intégrer les services des PF dans les institutions de santé du pays, la FGAE a initié un programme de formation pour des agents de santé, avec l'accord du Ministère de la santé. Les réalisations du FGAE peuvent être évaluées non seulement par le nombre de cliniques qui assurent des services de PF mais aussi par son rôle pour faire accepter la PF au niveau national comme composante importante de l'ensemble du plan de développement (Tesfaye, 1991).

78. Les ONG jouent des rôles multiples dans le domaine de l'amélioration du statut des femmes. Certaines sont impliquées dans des activités pratiques telles que la formation des femmes gestionnaires, et des activités génératrices de revenus visant à améliorer le statut des femmes tandis que d'autres participent à la recherche. Par exemple, le Centre pour les activités en matière de développement et de population (CEDPA) fournit une assistance technique et des facilités de formation des femmes gestionnaires dans le domaine de la population (CEDPA, 1991). "Save the Children Federation" a mis l'accent sur la participation des femmes dans la planification de la santé dans les communautés locales. L'action pour le développement (AcFode), une ONG nationale ougandaise met l'accent sur la sensibilisation des femmes rurales à leurs droits juridique et politique (Family Care International, 1989).

79. Il conviendrait aussi de noter que, même si ce n'est pas explicitement mentionné, certaines activités des ONG pourraient avoir une contribution indirecte à l'amélioration de la situation des femmes. Par exemple, la plupart des ONG fournissant des services de PF manifestent un intérêt particulier pour l'amélioration du statut des femmes et mettent l'accent sur la nécessité de les associer à la planification et à la mise en oeuvre des programmes de PF. Les initiatives dans le domaine de la maternité sans risque sont entre autres investir dans les soins de santé et la PF et augmenter les opportunités pour les jeunes et les filles en raison du fait que leur statut social, économique et politique influence leur état de santé.

80. Dans le domaine de la politique en matière de population, les ONG jouent principalement un rôle consultatif et de promoteur. Par exemple, les affiliés indépendants de l'IPPF dans les différents pays africains entreprennent des activités de sensibilisation visant les décideurs politiques et les hauts fonctionnaires (Korten, 1997). D'autres organisations telles que l'IUSSP ont organisé des séminaires sur la pertinence des expériences internationales concernant les politiques de population en Afrique subsaharienne.

81. Les ONG ont également apporté leur contribution dans le domaine de la mortalité et de la morbidité. On peut citer les initiatives dans le domaine de la maternité sans risque et des programmes de lutte contre le Sida. En Afrique, des centaines de milliers de femmes meurent chaque année en raison des complications de grossesse. En vue de juguler les causes fondamentales de telles complications et de la mortalité maternelle, certaines ONG ont lancé des programmes de maternité sans risque. La Fondation africaine médicale et de Recherche (AMREF) peut être citée en tant qu'ONG qui s'intéresse à ce domaine. Elle possède un programme éducationnel sur la prévention du Sida (Family Care International, 1989). Similairement, à travers ses affiliés, l'IPPF encourage l'utilisation des services de planification familiale en vue de lutter contre la propagation du Sida.

82. Un grand nombre d'ONG ont souligné l'importance de l'interaction entre la population, les ressources, l'environnement et le processus de développement. Le Mouvement des Femmes Ougandaises pour la Plantation d'Arbres (UWTPM) en est un exemple. Cette organisation a été créée en 1985 dans le but de protéger les femmes et leur progéniture contre les dégradations éventuelles de l'environnement et des ressources naturelles. Le mouvement participe à la formation des femmes à la gestion des ressources naturelles, à la conservation de l'environnement et intervient aussi dans

les activités visant à bien faire comprendre la relation entre l'environnement et le développement durable (Mubiru, 1994).

83. Les ONG - organisations gouvernementales jouent également un rôle majeur dans la fourniture des soins de santé en Afrique subsaharienne. La majorité des organisations fournissant des soins de santé sont affiliées à des églises bien que les ONG laïques oeuvrant dans ce sens s'accroissent en nombre. Au Ghana, les hôpitaux des missions ont fourni 25% des lits d'hôpitaux en 1986. Au cours de cette même année, des ONG ont fourni également 30% des soins de santé au Swaziland (Dejong, 1991:1). La contribution de ces ONG dans la lutte pour réduire la mortalité et la morbidité n'est pas du tout négligeable.

B. Critères d'évaluation

84. En se basant sur les discussions ci-dessus, l'importance de la participation des ONG pour relever les défis en matière de la population n'est pas à démontrer. Par conséquent étant donné qu'elles connaissent le problème mieux que tout autre groupe extérieur, toutes les ONG opérant dans le secteur de la population plus spécialement les ONG nationales sont encouragées à participer à la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/NGOR et du Plan d'action de Kilimandjaro. En particulier, les ONG nationales (locales) sont encouragées activement à participer dans la mise en oeuvre de ces programmes étant donné qu'elles sont plus proches du problème que tout autre groupe extérieur. Cependant il est pratiquement difficile de coopérer extensivement avec toutes les ONG qui travaillent dans le domaine de la population. Par conséquent, il est nécessaire d'établir une liste sommaire des ONG qui peuvent être impliquées et contactées par la Division de la population de la CEA. Cette sélection d'ONG devra se dérouler en deux phases.

1. Première phase de sélection

85. La première phase de sélection se fera principalement d'après les listes des ONG établies par la Division de l'administration publique, des ressources humaines et du développement social de la CEA, la Banque mondiale, le Guide sur les ressources d'information en matière de population en Afrique élaboré par Popin-Africa (CEA 1992a), et la liste des ONG recommandées pour être accréditées auprès de l'IPPF. Il conviendrait de noter que ces listes ne sont pas exhaustives et n'incluent pas la plupart des ONG locales.

86. La première phase de sélection des ONG se base sur les caractéristiques suivantes:

- i) accent sur les programmes définis dans la DDN et le PAC;
- ii) année de création (pour donner quelques indications sur l'expérience des ONG);
- iii) portée géographique des activités (pour donner des indications sur la capacité d'opérer dans des projets à caractère sous-régional).

87. Une liste comprenant les domaines figurant dans la DDN (voir annexe I pour les détails) dans lesquels elles peuvent intervenir est proposée. Certaines peuvent être mentionnées dans plus d'un domaine.

88. Les recommandations de la DDN ont mis l'accent sur la relation entre population, croissance économique durable et développement durable y compris l'intégration des politiques et programmes en matière de population, l'élimination des causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement et l'échange des expériences en matière de formulation des politiques et programmes de population ainsi que le renforcement de mise en oeuvre des institutions nationales. Les ONG opérant dans ce domaine et auxquelles il a été proposé de participer à la mise en oeuvre de ces recommandations sont:

- Africare
- African Social and Environmental Studies Programme
- Association pour la sauvegarde de l'environnement et le développement
- Care International
- Center for African Settlement Studies and Development (CAS-SAD)
- Comité pour la coopération internationale, la Recherche nationale en matière démographique (CICRED)
- Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA)
- Organisation pour les média de développement (DMO)

- Action pour l'environnement et le développement (ENDA)
- Green Earth Organization
- Système d'information technologique socialement approprié
- Union internationale des études scientifiques en matière de population (IUSSP)
- Union pour des études en matière de population africaines (UAPS)

89. En ce qui concerne la famille, la DDN stipule que les droits et responsabilités de tous les membres de la famille devraient être dûment pris en compte. Elle exhorte les gouvernements africains à: Protéger la famille contre le dénuement socio-économique et la désintégration; intégrer les préoccupations familiales dans tous les plans, politiques et programmes de développement et fournir les facilités et ressources nécessaires qui permettront de décider de la taille des familles. Les ONG qui ont été proposées pour participer à la mise en oeuvre de ces recommandations sont:

- Care International
- Center for African Family Studies (CAFS)
- Defense des enfants international, Section Zaïre
- Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF)
- Save the children
- Scouts du Cameroun

90. Dans les recommandations sur la fécondité et la PF, un appel est lancé pour la création d'un climat favorable à la poursuite des politiques en matière de fécondité. Ce qui inclut la création de programmes énergiques de SMI et le renforcement de l'IEC et la PF, et la promotion de l'éducation des hommes et des femmes à la planification familiale. Les gouvernements sont également exhortés à: Assurer la disponibilité des contraceptifs et à promouvoir l'utilisation de tous les moyens disponibles de contraception qui sont testés et les méthodes de régulation de fécondité qui ont fait leurs preuves; étudier la possibilité de produire des moyens de contraception dans la région et promouvoir la recherche nationale sur la reproduction humaine. Les ONG dont la participation à ces activités est proposée sont:

- Center for African Family Studies (CAFS)

- Federation Internationale de planification familiale ainsi que ses membres affiliés

91. En ce qui concerne la mortalité, la morbidité et le Sida, dans la recommandation la priorité est accordée à la lutte contre la mortalité maternelle, infantile et juvénile à travers les programmes de soins de santé primaire. Ces objectifs pour l'an 2000 sont une espérance de vie à la naissance d'au moins 55 ans; des taux de mortalité infantile de moins de 50 pour 1000 naissances vivantes et la réduction de moitié de la mortalité maternelle. La recommandation exhorte au renforcement des programmes de lutte contre le Sida et invite les gouvernements africains à s'efforcer de mettre en oeuvre les programmes de santé adoptés par les Etats membres. Les ONG proposées à participer à la mise en oeuvre de ces activités sont:

- Action Aid
- Africare
- African Medical and Research Foundation (AMREF)
- Association ivoirienne pour la maternité sans risque
- Association néerlandaise d'assistance au développement
- Care International
- International Community for the Relief of Starvation and Suffering (ICROSS)
- Federation internationale de planification familiale (IPPF)
- Save the Children

92. La recommandation sur l'urbanisation, la migration et la planification physique a mis l'accent sur la répartition équitable de tous les efforts de développement dans les différentes régions des pays, l'amélioration de la gestion des villes et l'intensification des programmes de développement rural en vue de réduire les pressions qui font émigrer vers les villes. Les ONG proposées à participer à ces activités sont:

- Africare
- Centre for African Settlement Studies and Development (CAS-SAD)

- Centre international pour la recherche en matière de développement (CIRD)

93. Les recommandations relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées ont mis l'accent sur la recherche de solutions durables par l'élimination des causes profondes de leurs problèmes. Elles lancent également un appel pour la fourniture de services adéquats aux réfugiés et rapatriés pour leur insertion dans les plans de développement orientés en matière de population. Les ONG proposées pour la mise en oeuvre de ces activités sont:

- Care International
- Centre for African Settlement Studies and Development (CAS-SAD)
- International Community for the Relief of Starvation and Suffering (ICROSS)
- Système d'information technologique socialement approprié

94. Pour ce qui est des femmes dans le développement et concernant les enfants et les jeunes, la recommandation invite les gouvernements à adopter une politique nationale ayant pour objet l'amélioration du rôle, du statut et de la participation des femmes, l'élimination de toutes les discriminations contre les femmes, le renforcement des programmes d'éducation avec un accent spécial sur l'éducation des filles. Elle exhorte les gouvernements à élaborer une législation qui améliore le statut juridique des femmes et favorise la participation équitable des hommes et des femmes dans tous les domaines de la responsabilité familiale et du développement. Concernant les jeunes, la recommandation exhorte les gouvernements à promouvoir l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes et à formuler également des politiques nationales contre leur exploitation économique, l'abus des drogues et l'alcoolisme. Les ONG dont la participation est proposée sont:

- Action Aid
- Africare
- Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AAWORD)
- Care International

- Centre pour les études en matière de développement et de population
- Centre for the Study of Adolescent
- Comité pour la coopération internationale dans la recherche nationale en matière de démographie (CICRED)
- Fédération des unions et groupements NAAM (FUGN)
- International Centre on Adolescent Fertility (ICAF)
- Save the Children
- Youth Front Against Drug and Alcohol
- World Assembly of Youth/Kenya (WAY/Kenya)

95. Les recommandations sur la collecte et l'analyse des données, la diffusion de l'information, la formation et la recherche ont mis l'accent sur l'amélioration des données relatives à la population et au développement, tenant compte du genre. Elles préconisent que des études de qualité soient entreprises pour évaluer l'impact des programmes de population sur la famille. Elles exhortent les gouvernements à incorporer la recherche et la formation en matière de population et développement dans les universités africaines et à instituer une coordination entre les universités africaines et les centres de recherche. Les ONG proposées pour intervenir dans ce domaine sont:

- Africare
- Association maghrébine pour l'étude de la population (AMEP)
- Centre for Family Studies (CAFS)
- Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA)
- Centre international pour la recherche en matière de développement (CIRD)
- Union internationale pour des études scientifiques en matière de population (IUSSP)
- Union for African Population Studies (UAPS)

96. Sur la question de l'information, éducation et communication (IEC), la DDN a recommandé que les programmes de développement de IEC soient

participatifs, basés sur la recherche et tiennent compte des aspects linguistiques, culturels ...etc de la population cible. Elle a également mis l'accent sur le fait que les stratégies de l'IEC devraient impliquer les masses média et assurer la formation des gestionnaires et professionnels à l'interprétation et à l'utilisation de l'information relative à la population. Les ONG proposées pour participer à ces activités sont:

- Organisation pour le développement des média (DMO)
- Systèmes d'information technologique socialement appropriés

97. Finalement, quelques grandes organisations internationales donatrices comme le Pathfinder Fund, la Ford Foundation et le Rockefeller Foundation ont fourni des fonds pour des activités diverses en matière de population. Ces organisations pourraient être sollicitées pour un cofinancement de projets ou même comme financier unique pour une quelconque activité figurant dans la recommandation.

98. Même si dans l'analyse finale, les ONG africaines, autant que les gouvernements africains et les Africains en général sont responsables du règlement des problèmes du continent, l'examen de la présente partie du document révèle que les ONG locales ne sont pas visibles. L'une des raisons tient au fait que les ONG locales ne disposent que d'un budget minimum et mènent donc des opérations de petites envergures qui ne leur permettent pas d'être connues pour être inscrites sur les listes qui sont prises en compte dans la présente étude. Néanmoins, on n'insistera jamais assez sur le fait que les principaux acteurs devront être ces organisations et des moyens devront être trouvés pour améliorer les ONG locales sur les plans du personnel, des compétences en matière de gestion, de budget ... etc.

2. Seconde phase de sélection

99. La seconde phase de sélection qui n'est pas dans le cadre de ce document consistera à sélectionner effectivement les ONG participantes. Cette phase requiert une évaluation préalable des ONG par la collecte des premières informations disponibles dans le domaine. Dans le processus d'évaluation, les facteurs suivants devront être pris en compte.

100. Les buts et objectifs des ONG devront être bien établis et clairement articulés. Ils devront être basés sur l'évaluation des besoins, effectuée dans les groupes cibles proposés.

101. Selon le projet à l'esprit, il convient d'examiner les clients potentiels. Le projet, vise-t-il les hommes, les femmes, les jeunes ou les personnes âgées? Néglige-t-il les femmes et les enfants alors qu'ils sont supposés être l'objectif central?

102. L'efficacité et les capacités de gestion devront être passés en revue en vue de rassembler les preuves et les renseignements systématiques sur chaque projet de l'ONG et sur ses règles et règlements de fonctionnement quotidien, une base de travail arbitraire ne devrait pas être adoptée.

103. L'expérience d'une ONG particulière qui a eu un impact de développement durable dans son domaine d'activités devrait être étudiée. Les ONG devront contribuer à aider les pauvres à satisfaire leurs propres besoins sur une base durable. Si les bénéficiaires d'un projet sont représentés et associés à la prise des décisions concernant ce projet, celui-ci a plus de chances d'être durable. Ceci devra être pris en compte au cours du processus de sélection.

104. L'implication politique des ONG devra être examinée de près au cours de la sélection, étant donné que le financement d'une ONG particulière impliquée, pourrait équivaloir à financer les salaires des organisateurs politiques au lieu de servir à répondre aux problèmes d'une communauté particulière.

105. Les performances antérieures et la capacité de réalisation des objectifs cités dans le document du projet devront être évaluées. La capacité d'atteindre les objectifs énumérés dans le document du projet doit être étudiée.

106. Etant donné que la DDN et le PAC couvrent une grande gamme des questions, les ONG qui utilisent l'approche multidisciplinaire auront plus de chances d'entreprendre les actions requises.

C. Actions proposées à l'implication

107. Les gouvernements sont supposés mettre en oeuvre la DDN et le PAC en collaboration avec les ONG. Ces dernières devraient être impliquées à tous les niveaux de l'élaboration, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des activités en matière de population. Quelques domaines spécifiques possibles d'implication des ONG dans la mise en oeuvre de la DDN et du PAC sont soulignés ci-dessous en prenant en compte les domaines de focalisation des deux documents. Les sous-titres sont un

moyen de rappeler les 11 sous-titres de la section I de la DDN, des fusions étant faites lorsque les rapports sont étroits.

1. Femmes, enfants et jeunes

108. Les organisations de femmes et de jeunes sont parmi les premières ONG à participer à la mise en oeuvre des programmes de population en ciblant des groupes spécifiques. Ce qui leur confère un rôle crucial dans la réussite de la mise en oeuvre de la DDN et du PCA dans leurs domaines respectifs. Etant donné que le rôle et le statut des femmes sont entrain d'être reconnus comme fondamentaux pour relever le défi en matière de population et développement, les ONG peuvent jouer un rôle important en aidant les femmes à sortir de leur marginalisation. En ce qui concerne les enfants et les jeunes en Afrique, les populations âgées de moins de 15 ans représentent 45 pour cent de la population totale. Malheureusement, c'est ce groupe qui court le plus grand risque de subir les conséquences de la pauvreté sévissant en Afrique. Vu qu'ils représentent la plus importante ressource de développement, une attention particulière devra être accordée à leur bien-être. Les actions possibles des ONG dans ces domaines sont:

- Encourager la prise de conscience des femmes de l'ensemble de leurs droits légaux y compris leurs droits au sein de la famille et les aider également à s'organiser en groupes fonctionnels en vue de leur faciliter l'exercice de ces droits.
- Investir dans la promotion, le suivi et l'évaluation de l'éducation et de la formation des compétences chez les femmes et les filles.
- Grâce aux opérations entreprises par les communautés de base, chercher un soutien social pour l'application des lois sur l'âge légal minimum au mariage. Ceci peut être réalisé en d'autres solutions aux mariages et grossesses précoces telles que des possibilités d'éducation et d'emplois.
- Elaborer de nouveaux moyens en vue de fournir davantage d'assistance aux femmes célibataires chefs de familles, aux familles ayant la charge d'un membre âgé, invalide ou affecté par le Sida.
- Trouver les moyens d'assister les enfants victimes d'inceste, d'abus, de négligence et d'abandon.
- Encourager et promouvoir la participation des jeunes ruraux dans les activités économiques locales.

- Trouver les moyens pour la survie et le développement des enfants des rues.
- Participer à la formulation des stratégies éducationnelles concernant la procréation responsable et l'éducation sexuelle, les services compétents de PF, les maladies sexuellement transmissibles, le sida et l'infection au VIH, les techniques de planification de la vie, des modes de vie sains et les moyens de décourager activement l'abus de drogue.
- Pour améliorer la qualité de vie et contribuer au développement durable, les ONG devront élaborer des programmes de formation et d'emploi pour les jeunes.

2. Fourniture des soins de santé

109. Le secteur sanitaire a toujours été sous-financé dans plusieurs pays africains. L'implication du secteur des ONG dans ce domaine est très bénéfique, vu l'ampleur des besoins et l'importance du développement des ressources humaines pour la croissance économique à long terme. Il est bien connu que ce domaine est important pour ce qui est de relever le défi relatif à la population et au développement durable. Les services des soins de santé sont importants dans ce contexte en raison de leur lien étroit avec les décisions familiales concernant la PF.

- Les ONG peuvent renforcer leur contribution au secteur sanitaire pour la fourniture des soins de santé primaires, la formation des agents communautaires de santé pour la lutte contre la morbidité et la mortalité infantile, juvénile et maternelle.
- Les ONG peuvent participer à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre le Sida. Elles peuvent également user de leur crédibilité pour atteindre les populations à hauts risques telles que celles qui sont impliquées dans le commerce du sexe et l'abus des drogues.

3. Santé en matière de reproduction et PF

110. Dans sa définition élargie, la santé en matière de reproduction inclut les conseils de planning familial, l'information, l'éducation, la communication et les services; l'éducation et services des soins prénataux, l'accouchement sans risque, et soins postnataux, en particulier l'allaitement, les soins

de santé maternelles et infantiles, la prévention et le traitement appropriés de la stérilité, la prévention de l'avortement et le traitement des infections des organes de reproduction, les maladies sexuellement transmissibles (N.U. 1994). Les ONG peuvent contribuer dans ce domaine en:

- i) jouant un rôle actif dans la mobilisation de la communauté et le soutien des familles en rendant la PF et la santé en matière de reproduction plus accessibles et acceptables;
- ii) en initiant des programmes communautaires de sensibilisation des chefs de village ou religieux aux pratiques culturelles néfastes telles que: les effets des mutilations génitales féminines sur la santé des filles et des femmes et
- iii) en élaborant des programmes de lutte contre les grossesses précoces des adolescentes.

4. Urbanisation et migration

111. La migration, des zones rurales vers les zones urbaines s'est poursuivie de manière accélérée avec son impact négatif tant sur les zones urbaines qui reçoivent que sur les zones rurales qui envoient. Le renversement de la tendance de ce mouvement est devenu une question politique dans la plupart des pays africains. Les domaines proposés pour la participation des ONG à cet effort sont:

- i) implication dans l'amélioration des milieux urbains, amélioration des logements, construction des systèmes d'égouts et fourniture d'autres facilités dans les zones défavorisées, et
- ii) implication dans l'effort de réduction de la migration rurale par une amélioration des infrastructures rurales.

5. Réfugiés

112. Au cours des dernières années, le nombre des réfugiés et personnes déplacées en Afrique a augmenté de manière dramatique. En dépit du nombre de réfugiés rapatriés, de nouveaux conflits en Somalie et au Rwanda par exemple, ont gonflé ces chiffres. En 1993, on dénombre approximativement 6 millions de réfugiés et 16 millions de personnes déplacées à l'intérieur (Cecil, 1993). Avec cet historique, les ONG ont une grande contribution à apporter dans ce domaine en s'attaquant surtout aux causes

profondes de ces problèmes et en fournissant une assistance d'urgence aux réfugiés par:

- i) la fourniture de secours d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées, la fourniture de l'éducation de base, d'opportunités d'emploi, d'une formation et de services de soins de santé primaires y compris des services de santé en matière de reproduction et de PF pour les réfugiés;
- ii) le renforcement de l'assistance au développement pour les personnes déplacées à l'intérieur du territoire pour permettre leur retour à leur place d'origine;
- iii) l'examen de la protection et de l'assistance pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire;
- iv) examen des causes profondes qui ont entraîné l'asile et le déplacement à l'intérieur du territoire.

6. Recherche

113. Un certain nombre de domaines sont applicables aux politiques et programmes de population et nécessitent que des actions soient entreprises, mais il y a un manque d'information. Les domaines où les activités de recherche des ONG peuvent apporter une contribution sont:

- i) trouver une information objective et fiable sur les politiques, les incidences et les conséquences de l'avortement dans chaque pays. A cette fin, les ONG devront entreprendre des recherches pour mieux comprendre et définir les déterminants et conséquences de l'avortement provoqué et examiner ses effets sur la fécondité ultérieure, la santé mentale et en matière de reproduction;
- ii) entreprendre des recherches sur les liens entre les rôles et le statut des femmes et les processus démographiques et de développement;
- iii) enquêter sur le changement des structures familiales; le bien-être familial; les interactions entre les divers rôles des hommes et des femmes y compris l'utilisation de leur temps, l'accès au pouvoir et à la prise de décision et le contrôle des ressources, les normes, lois, valeurs et croyances associées; et les retombées économique et démographique des inégalités liées au genre;

- iv) entreprendre des recherches pour mieux comprendre les causes et conséquences de la migration interne et internationale; et
- v) créer des systèmes de formation professionnelle en matière d'information, d'éducation et de communication et assurer le suivi et l'évaluation de ces programmes.

IV. Recommandations principales

114. Ce document a fait la lumière sur l'intervention grandissante des ONG sur la scène de développement en général et du secteur de la population en particulier. La capacité des ONG à atteindre les groupes cibles, leur personnel hautement motivé, des structures organisationnelles flexibles et leur capacité de contourner les procédures bureaucratiques ont servi comme facteurs d'attraction. La DDN et le PAK ont également souligné les rôles vitaux qu'elles devront jouer pour relever le défi posé par la population.

115. Les ONG ont joué et continueront de jouer un rôle significatif dans le secteur de la population en Afrique. La PF, le rôle et le statut des femmes, la survie des enfants et des jeunes sont des exemples de domaines où les ONG ont une longue histoire en matière de participation.

116. A la lumière de la situation démographique en Afrique, la tâche des ONG est l'une des plus difficiles. Par conséquent, elles devront évaluer périodiquement leur performance en vue d'améliorer leurs points de faiblesse nouveaux et traditionnels qui sont entre autres, le manque de compétences pour la gestion, l'évaluation, le suivi et la documentation.

A. Reconnaissance des ONG locales

117. Même si la contribution que les ONG locales peuvent apporter pour relever le défi posé par la population en Afrique est importante, actuellement elles opèrent sur une petite échelle dans l'ombre. Des efforts devront être déployés pour permettre à ces ONG d'être les principales actrices du règlement des problèmes de population en Afrique. Pour atteindre cet objectif, la première tâche serait d'établir une liste exhaustive des ONG y compris les ONG locales opérant dans le domaine de population. Ensuite il faudrait les rendre "visibles" en terme de main-d'œuvre qualifiée, de compétences en matière de gestion, de ressources financièresetc.

B. Partenariat avec le gouvernement

118. Les ONG et les gouvernements ont chacun beaucoup de choses à apprendre les uns des autres. En oeuvrant plus étroitement et en surmontant la méfiance qu'ils nourrissent entre eux, ils peuvent contribuer de manière significative à relever le défi posé par la population et le développement. A cette fin, les activités des ONG et du gouvernement devront être complémentaires plutôt que concurrentielles. La collaboration ONG-gouvernement peut être améliorée si les ONG donnent l'assurance aux gouvernements que leurs programmes sont conformes aux politiques nationales. De la même manière, les gouvernements peuvent promouvoir la représentation des ONG dans les comités gouvernementaux importants en particulier lorsqu'il s'agit de l'élaboration des politiques et de la planification et de la mise en oeuvre des programmes de population.

C. Collaboration et coordination

119. La nature large des programmes de population nécessite un effort de collaboration de la part des organisations à objectifs différents. L'effort déployé par un seul groupe d'ONG est insignifiant pour relever le défi posé par la population et posé par le développement. Par conséquent, la collaboration et la coordination entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les donateurs et les ONG sont une condition sine qua non pour une mise en oeuvre effective de la DDN et du programme d'action du Caire.

120. Une interaction continue devra exister entre toutes les parties, chacune donnant le meilleur d'elle-même. Les ONG devront collaborer pour accroître leur impact en répliquant les projets pilotes. Une ONG a programme élargi peut tirer profit des organisations techniques. Le gouvernement, les organisations bilatérales et multilatérales et les autres donateurs peuvent fournir des ressources financières et techniques adéquates sans pour autant compromettre l'autonomie des ONG. Par ailleurs l'engagement des ONG devra s'effectuer sur le long terme étant donné que les programmes et projets en matière de population prennent des années avant de laisser apparaître tout changement significatif dans la population cible.

D. Participation populaire

121. "Les ONG existent à cause et pour les populations". Par conséquent, les projets d'ONG de toute nature ne peuvent être efficaces que si la population participe à la planification, à la mise en oeuvre et au financement

des projets. Les ONG devront renforcer leur interaction avec les communautés locales et assurer la transparence de leurs activités. Les populations doivent émettre les idées et non pas recevoir les idées préconçues par les ONG.

CHAPITRE SIX

LE ROLE DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PRO- GRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTER- NATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

I. INTRODUCTION

1. Tout le monde reconnaît actuellement qu'il existe un lien véritable entre la population et le développement socio-économique. En effet, la population grâce à son double rôle d'agent de production et de consommation influence le rythme de développement socio-économique. Elle affecte les priorités d'investissement et la qualité de la vie. Par ailleurs, le niveau et la tendance du développement socio-économique a un impact considérable sur les variables démographiques, notamment les taux de fécondité, de mortalité et de croissance ainsi que la composition par âge, la répartition géographique et l'urbanisation.

2. En Afrique, le taux de croissance démographique (3.04%) a déjà dépassé le taux de croissance économique et le fossé ne fait que s'élargir rapidement. Actuellement, le PIB par habitant en Afrique sub-saharienne s'élève à 320 dollars E.U. et croît au taux de 1,5% par an, soit la moitié du taux de croissance démographique, entraînant ainsi une croissance économique négative.

3. Compte tenu de la relation complexe entre la population et le développement d'une part, et de la détérioration des conditions socio-économique en Afrique d'autre part, l'Organisation de l'unité africaine a manifesté un vif intérêt pour les questions de population comme en témoigne sa Charte instinctive qui stipule que "la liberté, l'égalité, la justice et la dignité sont des objectifs essentiels à la réalisation des aspirations des peuples africains et que tous les "Etats africains doivent s'unir pour assurer le bien-être de leurs peuple en mettant à leur service les ressources naturelles et humaines du continent". L'intérêt manifesté par l'OUA aux questions de la population a été en outre renforcé par les différentes conférences régionales et internationales sur la population au cours desquelles les représentants des gouvernements africains s'étaient prononcés ouvertement en faveur de la

nécessité de disposer de politiques en matière de la population. C'est ainsi que l'OUA a élaboré et lance ce qui est actuellement connu sous le nom de Programme de politique de l'OUA en matière de population et de développement en vue de se doter de la base juridique nécessaire et d'un mécanisme stratégique pour jouer le rôle de défenseur et de catalyseur dans la promotion, la formulation et la mise en oeuvre de politique en matière de population et de développement dans les Etats membres.

4. Un autre fait marquant, qui témoigne de l'intérêt de plus en plus grand que l'OUA manifeste pour les questions de population, a été la 21ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement qui a adopté en 1985 le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique dans lequel il est demandé au Secrétaire général de créer la Commission de la population de l'OUA devenue (Commission de la population africaine) et qui a été suivie de la 46ème Session ordinaire du Conseil des Ministres en 1987 qui a adopté la Résolution CM/Res.1122 sur les Activités du Secrétariat général de l'OUA dans le domaine de la planification de la population et du développement, Résolution aux termes de laquelle il est demandé entre autres au Secrétaire général de convoquer la première réunion de la Commission.

5. D'autres résolutions, déclarations, traites et plans d'action adoptes au niveau du continent ont directement ou indirectement permis d'accélérer la création de la Commission africaine de la population.

Il s'agit en particulier de:

- a) Plan d'action et l'Acte final de Lagos, 1980;
- b) Programme d'action de Kilimanjaro pour la population africaine et le développement auto-suffisant (PAR), 1984;
- c) Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Addis Abéba de juillet 1990;
- d) Traité instituant la Communauté économique africaine, juin 1991; et
- e) Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable, décembre 1992.

UNECA, "Assessment of Popular Participation in the Formulation and Implementation of Development Policies and Programmes", Studies in Participatory Development, A Case Study of Namibia, No.1, Public Administration, Human Resources and Social Development Division, (UNECA: Addis Ababa, 1993).

UNECA, "Underlining Principles for Enhanced Dialogue, Co-operation and Interface Between Governments and Peoples Organizations" Studies in Participatory Development, No.4, Public Administration, Human Resources and Social Development Division, UNECA: Addis Ababa, 1993b).

UNECA, African Population Profile, Third Edition, Population Division (UNECA: Addis Ababa, 1994).

UNFPA, Report of the African Non- Governmental Organizations Forum on Population (UNFPA: New York, 1992).

UNFPA, Population and Development Strategies, Technical Report, No.19 (UNFPA: New York, 1994).

United Nations, Population Policies and Programmes, Department of Economic and Social Information and Policy Analysis, (United Nations: New York, 1993).

United Nations, Programme of Action of the Conference on Population and Development, ICPD,(United Nations: New York, 1994a).

United Nations, World Population Prospects: The 1994 Revision, Department of Economic and Social Information and Policy Analysis (United Nations:New York, 1994b).

Wangoola, Paul, "Statement of the opening Ceremony of the African NGOs Conference, Dakar, Senegal:1987).

World Bank, Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth, (World Bank: Washington,D.C, 1989).

World Bank, How the World Bank Works with Nongovernmental Organizations, (World Bank: Washington, D.C., 1990).

conforme aux buts et objectifs de la Commission. Il faut noter également que le Secrétariat de la Commission soumet des rapports périodiques et des recommandations à l'examen du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

II. OBJECTIFS GENERAUX

11. La Commission africaine de la population est une institution continentale s'occupant des questions de la population qui a été créée lorsque le besoin s'est grandement fait sentir de doter l'Afrique d'un organe central qui devra prendre des initiatives en matière de population et de développement qui seront soumises pour adoption au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et ensuite mises en oeuvre dans les Etats membres respectifs. C'est ainsi que les objectifs généraux de cet organe consistent entre autres à:

- a) fournir l'appui technique et politique ainsi que l'orientation nécessaire aux Secrétariats de l'OUA/Communauté, de la CEA et de la BAD dans le domaine de la population et du développement en vue de créer un environnement qui permettra à ces organisations de jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine;
- b) coordonner les Activités des commissions nationales de la population, et/ou des institutions et organisations nationales analogues;
- c) établir, développer et promouvoir les liens de coopération entre les pays africains dans le domaine de la population et du développement;
- d) mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les Activités en matière de la postulation en Afrique;
- e) élaborer et promouvoir une position commune africaine en matière de population et de développement lors des conférences internationales sur la population, au niveau des organisations du système des Nations Unies et d'autres instances interrégionales;
- f) sensibilisation et engager davantage les Etats membres aux questions de population et de développement et les aider à formuler et à exécuter les politiques et programmes de population;

CHAPITRE SIX

LE ROLE DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PRO- GRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTER- NATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

I. INTRODUCTION

1. Tout le monde reconnaît actuellement qu'il existe un lien véritable entre la population et le développement socio-économique. En effet, la population grâce à son double rôle d'agent de production et de consommation influence le rythme de développement socio-économique. Elle affecte les priorités d'investissement et la qualité de la vie. Par ailleurs, le niveau et la tendance du développement socio-économique a un impact considérable sur les variables démographiques, notamment les taux de fécondité, de mortalité et de croissance ainsi que la composition par âge, la répartition géographique et l'urbanisation.

2. En Afrique, le taux de croissance démographique (3.04%) a déjà dépassé le taux de croissance économique et le fossé ne fait que s'élargir rapidement. Actuellement, le PIB par habitant en Afrique sub-saharienne s'élève à 320 dollars E.U. et croît au taux de 1,5% par an, soit la moitié du taux de croissance démographique, entraînant ainsi une croissance économique négative.

3. Compte tenu de la relation complexe entre la population et le développement d'une part, et de la détérioration des conditions socio-économique en Afrique d'autre part, l'Organisation de l'unité africaine a manifesté un vif intérêt pour les questions de population comme en témoigne sa Charte instinctive qui stipule que "la liberté, l'égalité, la justice et la dignité sont des objectifs essentiels à la réalisation des aspirations des peuples africains et que tous les "Etats africains doivent s'unir pour assurer le bien-être de leurs peuple en mettant à leur service les ressources naturelles et humaines du continent". L'intérêt manifesté par l'OUA aux questions de la population a été en outre renforcé par les différentes conférences régionales et internationales sur la population au cours desquelles les représentants des gouvernements africains s'étaient prononcés ouvertement en faveur de la

nécessité de disposer de politiques en matière de la population. C'est ainsi que l'OUA a élaboré et lance ce qui est actuellement connu sous le nom de Programme de politique de l'OUA en matière de population et de développement en vue de se doter de la base juridique nécessaire et d'un mécanisme stratégique pour jouer le rôle de défenseur et de catalyseur dans la promotion, la formulation et la mise en oeuvre de politique en matière de population et de développement dans les Etats membres.

4. Un autre fait marquant, qui témoigne de l'intérêt de plus en plus grand que l'OUA manifeste pour les questions de population, a été la 21ème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement qui a adopté en 1985 le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique dans lequel il est demandé au Secrétaire général de créer la Commission de la population de l'OUA devenue (Commission de la population africaine) et qui a été suivie de la 46ème Session ordinaire du Conseil des Ministres en 1987 qui a adopté la Résolution CM/Res.1122 sur les Activités du Secrétariat général de l'OUA dans le domaine de la planification de la population et du développement, Résolution aux termes de laquelle il est demandé entre autres au Secrétaire général de convoquer la première réunion de la Commission.

5. D'autres résolutions, déclarations, traités et plans d'action adoptés au niveau du continent ont directement ou indirectement permis d'accélérer la création de la Commission africaine de la population.

Il s'agit en particulier de:

- a) Plan d'action et l'Acte final de Lagos, 1980;
- b) Programme d'action de Kilimanjaro pour la population africaine et le développement auto-suffisant (PAR), 1984;
- c) Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Addis Abéba de juillet 1990;
- d) Traité instituant la Communauté économique africaine, juin 1991; et
- e) Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable, décembre 1992.

6. Finalement, la Commission africaine de la population tant attendue a été créée en mai 1994 à Addis Abéba, Ethiopie, à l'occasion d'une réunion inaugurale à laquelle ont pris part les représentants de 48 Etats membres.

7. La commission africaine de la population rend compte au Conseil des Ministres de l'OUA. Elle est composée des fonctionnaires du grade le plus élevé possible des commissions nationales de la population des Etats membres et/ou des institutions analogues d'occupant des questions de population et de développement. Elle a trois organes, à savoir:

a) L'assemblée des représentants des Etats membres;

b) Le Bureau; et

c) Le Secrétariat.

8. L'assemblée des fonctionnaires de grade le plus élevé possible s'occupant des questions de population dans les Etats membres est l'organe supérieur de la Commission. Pour l'instant, elle se réunit tous les deux ans pour être saisie du rapport du Secrétariat sur les Activités de la période précédente et aussi pour examiner et approuver son programme futur. Lorsqu'elle aura achevé le travail de base et acquis l'expérience nécessaire, la Commission se réunira alors en session ordinaire suivant le calendrier établi par le Secrétariat OUA/Communauté pour les organes subsidiaires de l'ECOSOC qui seront bientôt mis en place.

9. Le deuxième organe de la Commission par ordre d'importance est le Bureau qui est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, chacun représentant une sous région de l'OUA. Le Bureau est chargé de préparer la réunion de la Commission et de mettre en oeuvre ses décisions. Son mandat prend fin au début de la session ordinaire suivante de l'assemblée.

10. Le Secrétariat de la Commission est le Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD. Toutefois, le Secrétariat de l'OUA/Communauté économique africaine est l'agence chef de file qui coordonne les Activités de la Commission. C'est à ce titre que l'OUA travaille en étroite collaboration avec les autres organisations régionales et internationales pour assurer le Secrétariat des réunions de la Commission, fournir l'assistance technique nécessaire et conseiller. Par ailleurs, l'OUA assure la garde de tous les documents de la Commission et s'acquitte de toute autre tâche ou fonction

conforme aux buts et objectifs de la Commission. Il faut noter également que le Secrétariat de la Commission soumet des rapports périodiques et des recommandations à l'examen du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

II. OBJECTIFS GENERAUX

11. La Commission africaine de la population est une institution continentale s'occupant des questions de la population qui a été créée lorsque le besoin s'est grandement fait sentir de doter l'Afrique d'un organe central qui devra prendre des initiatives en matière de population et de développement qui seront soumises pour adoption au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et ensuite mises en oeuvre dans les Etats membres respectifs. C'est ainsi que les objectifs généraux de cet organe consistent entre autres à:

- a) fournir l'appui technique et politique ainsi que l'orientation nécessaire aux Secrétariats de l'OUA/Communauté, de la CEA et de la BAD dans le domaine de la population et du développement en vue de créer un environnement qui permettra à ces organisations de jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine;
- b) coordonner les Activités des commissions nationales de la population, et/ou des institutions et organisations nationales analogues;
- c) établir, développer et promouvoir les liens de coopération entre les pays africains dans le domaine de la population et du développement;
- d) mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les Activités en matière de la population en Afrique;
- e) élaborer et promouvoir une position commune africaine en matière de population et de développement lors des conférences internationales sur la population, au niveau des organisations du système des Nations Unies et d'autres instances interrégionales;
- f) sensibilisation et engager davantage les Etats membres aux questions de population et de développement et les aider à formuler et à exécuter les politiques et programmes de population;

- g) suivre et évaluer la mise en oeuvre des résolutions et des déclarations adoptées collectivement par les pays africains en vue de dégager de nouvelles stratégies pour répondre aux questions actuelles et pressantes de population en Afrique;
- h) encourager un partenariat réel entre les gouvernements et les organisations non-gouvernementales (ONG) en entreprenant des activités de coopération en matière de population et développement;
- i) mener toute autre activité qui lui serait assignée par les Etats membres, le Comité directeur permanent, la Commission économique et sociale de l'OUA (ECOSOC), le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement.

III. PERFORMANCE DE LA COMMISSION EN 1994-1995

12. La Commission africaine de la population, par le biais de son bureau et du Secrétariat conjoint a exécuté un certain nombre d'activités au cours de l'année passée. Elle a soumis un rapport sur la population et le développement en Afrique à la 60ème session du Conseil des Ministres et à la 30ème Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement de l'OUA en juin 1994 à Tunis. Dans ces rapports, elle a également présenté des recommandations afin de permettre à ces deux organes délibérants de l'Organisation de se prononcer sur la question. C'est ainsi que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement après avoir accueilli favorablement la création de la Commission, a adopté ce qui est actuellement connu sous le nom de "Déclaration de Tunis sur la population et le développement en Afrique"; elle a aussi entériné la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement en Afrique et lance un appel aux Etats membres pour qu'ils formulent et mettent en oeuvre des politiques spécifiques de population. Auparavant, la 60ème session du Conseil des Ministres de l'OUA s'est prononcée sur les questions de population en Afrique en adoptant une résolution sur les activités du Secrétariat général de l'OUA dans le domaine de la population et du développement en Afrique.

13. Par ailleurs, le Secrétariat de la Commission a informé la 61ème session du Conseil tenue en janvier 1995, à Addis Abéba, des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). C'est ainsi que le Conseil a adopté une autre résolution sur la mise

en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, demandant aux Etats membres de mettre en place une politique et des arrangements institutionnels et financiers pour la mise en oeuvre du programme collectif de façon durable. A cet égard, il faut noter que la commission a joué un rôle clé à la CIPD en informant le groupe africain des récents développements dans le domaine de la population ainsi que des questions controversées (en suspens) contenues dans le projet du programme d'action. Quatre différents documents ont été préparés à l'avance pour servir de documents de référence pour les sessions d'information. En outre, la Commission a conseillé le groupe africain dans la défense des intérêts du continent afin que ces intérêts puissent être inclus dans le Programme d'action de la CIPD. A cet effet, la Commission a aide le groupe africain à produire un mémorandum invitant la Conférence à accorder la priorité aux véritables questions de la population et du développement plutôt que d'engager une polémique sur le concept de l'avortement. Les efforts du Secrétariat conjoint à la CIPD ont été beaucoup appréciés par le groupe africain.

14. La Commission africaine de la population a aussi eu l'occasion de sensibiliser la communauté diplomatique résidant à Addis Abéba ainsi que le cadre de la commémoration de la journée mondiale de la population en 1994, en organisant une réunion d'une demi-journée.

15. Pour mieux se faire connaître, la Commission a délégué des représentants à la Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes en novembre 1994 à Dakar. Ces deux occasions ont réellement permis à la Commission africaine de la population de promouvoir ses objectifs.

16. Dans le domaine de la recherche et de la publication, un certain nombre d'activités ont été entreprises, notamment:

- a) la production de sept documents sur différents thèmes tels que les femmes, la jeunesse, le travail, la nutrition, la situation socio-économique, les tendances démographiques et les besoins en ressources pour les activités en matière de population;
- b) la publication de différents dépliants sur le règlement intérieur de la Commission, la Déclaration de Tunis sur la population et le développement, les résolutions du Conseil des Ministres de l'OUA dans le domaine de la population et le programme politique de l'OUA en matière de population et le développement;

- c) le bulletin d'information de l'OUA sur la population;
- d) un poster sur les objectifs du Programme d'action de la CIPD;
- e) le calendrier mural de 1995 avec des informations sur la population;
et
- f) des cartes portant des messages utiles sur la population.

17. La Commission africaine de la population considère la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD comme des cadres de référence pour ses activités dans le contexte du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine. Le présent atelier de consultation est donc organisé pour concevoir collectivement une stratégie appropriée destinée à accélérer la mise en oeuvre des programmes en vue de l'amélioration de la qualité de la vie en Afrique. En effet, l'atelier fait partie des nombreuses activités prévues dans le plan de travail de la Commission pour 1995 et 1996.

IV. ROLE DE LA COMMISSION DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

18. Comme indique plus haut, les responsabilités de la Commission africaine de la population sont vastes et étendues. La Commission a pour tâche de veiller à ce que les questions de population soient incluses dans l'ordre du jour du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA afin que les orientations politiques appropriées puissent être données. Par ailleurs, la Commission est chargée de promouvoir, d'assister, de coordonner et de suivre les activités en matière de population dans les Etats membres. C'est dans ce cadre que le Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD qui est le Secrétariat de la Commission mène un certain nombre d'activités en vue de soutenir les efforts déployés dans le continent en matière de population et de développement. A cet égard, la promotion et la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) constituent un domaine prioritaire comme en témoigne ce qui suit:

A. Activités

19. Etant donné que l'information, l'éducation et la communication sont les conditions indispensables pour la mise en oeuvre réussie de tout programme, le Secrétariat conjoint de la Commission publie et diffuse le bulletin de l'OUA sur la population trimestriellement. Par ailleurs, des calendriers, des posters, des cartes murales, des dépliants portant des messages sur la population et le développement sont produits périodiquement et distribués aux commissions nationales de la population, aux institutions analogues et même aux bureaux de la population ainsi qu'aux institutions des Nations Unies, aux ONG et aux centres de recherche sur la population. S'agissant de la Déclaration de Dakar/Ngor et de Programme d'action de la CIPD qui sont examinés, le Secrétariat conjoint de la Commission s'efforce de faire connaître leurs objectifs et les mécanismes de mise en oeuvre dans ces publications, le but vise est de tenir les Etats membres informés des développements récents ainsi que des obligations et des attentes.

20. Les séminaires, les ateliers, les symposiums et les conférences constituent un important moyen de sensibilisation. C'est dans ce contexte que le Secrétariat de la Commission organise des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention de différents groupes cibles tels que la communauté diplomatique à Addis Abéba, les travailleurs des médias, les experts nationaux dans le domaine de la population, les planificateurs et les représentants des ONG. Ainsi, un symposium a été organisé pour la communauté diplomatique d'Addis Abéba et le personnel de l'OUA dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la population en 1994. Un symposium similaire est prévu cette année. Il faut signaler que l'organisation du présent atelier rentre dans le cadre de la stratégie globale de promotion des programmes de la Commission.

21. D'autres Activités de promotion et de défense des questions de population consistent en des missions qui doivent être effectuées dans les Etats membres en vue de les encourager à adopter des politiques de population appropriées, à réviser leurs programmes de population et de leur accorder le soutien politique nécessaire. La participation aux conférences régionales traitant de la population et développement socio-économique est tout aussi importante. C'est ainsi que le Secrétariat de la Commission a participé activement à la quatrième Conférence régionale africaine sur les femmes en Afrique qui a eu lieu en novembre 1994 à Dakar, Sénégal. Par ailleurs, il a préparé des documents appropriés pour assurer une participation active à la 18ème session de la Commission du travail de l'OUA en avril 1995 à Tripoli

et à la Conférence panafricaine de la jeunesse qui était censée se tenir en mars 1995 à Tunis.

B. ASSISTANCE AU GROUPE AFRICAIN LORS DES CONFERENCES INTERNATIONALES

22. Conformément à son mandat, la Commission africaine de la population a la responsabilité de jouer un rôle crucial et de premier plan lors des réunions internationales en organisant et en assistant le groupe africain (les délégations africaines) afin qu'il puisse défendre les intérêts du continent. Un exemple digne d'être mentionné a été celui de la CIPD. En effet, le Secrétariat de la Commission a organisé trois réunions du groupe africain pour définir et défendre les intérêts de l'Afrique. L'une de ses réunions a eu lieu au niveau ministériel à l'issue de laquelle un mémorandum a été publié pour déplorer qu'un certain nombre de questions cruciales n'ont pas été traitées comme il se devait par la Conférence et pour lui demander par conséquent d'accorder une attention particulière aux problèmes de la réduction de la dette intérieure, l'impact des PAS, les conflits armés et la stabilité politique, la mobilisation des ressources, le droit des travailleurs migrants au regroupement familial ainsi qu'à la tenue d'une Conférence internationale spéciale sur la migration afin d'étudier de façon approfondie les problèmes qui se posent et d'y trouver les solutions qui s'imposent. A cet effet, il faut noter que le Secrétariat conjoint de la Commission a préparé trois documents d'information qui ont été distribués aux délégations africaines à la Conférence.

C. APPUI POLITIQUE

23. La mise en oeuvre et le succès de la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD dépendront dans une large mesure de l'engagement des dirigeants politiques, des décideurs et des planificateurs à les traduire en des actes concrets. C'est dans ce souci que le Secrétariat de la Commission africaine de la population a amené le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à se prononcer sur la mise en oeuvre de ces programmes dans les Etats membres. Par exemple, après le rapport du Secrétaire général de l'OUA sur la population et le développement en Afrique, et rappelé les recommandations de la Déclaration de Dakar/Ngor, la 60ème session du Conseil des Ministres qui s'était tenue en juin 1994 à Tunis a exhorté les Etats membres, aux termes de sa Résolution CM/Res.1551(LX), à créer des commissions nationales de population là où elles n'existent pas et à renforcer les relations de coopération technique avec les organisations sous régionales et régionales africaines.

s'occupant des questions de population et de développement. Lors de la session, le Président de la Commission africaine de la population s'était aussi adressé au Conseil. Par ailleurs, le Conseil, à sa 61^{ème} session ordinaire tenue du 23 au 27 janvier 1995 à Addis Abéba, après avoir noté l'intérêt que l'OUA porte aux questions de population et de développement comme en témoignent la création de la Commission africaine de la population et la participation active du groupe africain à la CIPD et après avoir aussi reconnu l'importance du Programme d'action de la CIPD comme cadre global pour une action nationale et la coopération internationale visant à améliorer la qualité de la vie pour chaque membre de la famille humaine, a adopté une "Résolution sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD" aux termes de laquelle il exhorte les Etats membres à manifester davantage leur engagement politique aux questions de population et de développement et à engager des actions concrètes en vue de promouvoir et de mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD et la Déclaration de Dakar/Ngor. Le Conseil a également lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils mettent en place des infrastructures institutionnelles qui seront chargées de l'orientation, de la coordination et du suivi des Activités en matière de population. Il a en outre invité instamment les Etats membres à allouer un budget aux programmes de population et à intensifier les Activités de sensibilisation.

24. Il convient de signaler ici que les questions de population ont figure en bonne place dans le rapport que le Secrétaire général de l'OUA a présenté à la 17^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres qui a eu lieu les 27 et 28 mars 1995 au Caire, et ce, afin de souligner l'importance de l'intégration de la population à toutes les stratégies nationales de développement socio-économique.

25. Par ailleurs, le 30^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement qui s'était réunie du 13 au 15 juin 1994 à Tunis, Tunisie, s'est aussi prononcée sur la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD après avoir approuvé la création de la Commission africaine de la population. Le Sommet de l'OUA a en particulier entériné la Déclaration de Dakar/Ngor et affirmé qu'il s'agit d'une stratégie indispensable en matière de population et développement qui conduira l'Afrique à la fin du siècle présent et au-delà. C'est la raison pour laquelle le Conseil a souligné la nécessité d'un effort soutenu pour mettre en oeuvre la Déclaration de Dakar/Ngor. Il a aussi exhorté la communauté internationale à fournir l'assistance nécessaire aux pays africains pour la mise en oeuvre de la stratégie régionale en matière de population et de développement. De même, le Sommet avait encouragé les Etats membres à assurer une participation

active à la CIPD en vue d'y défendre leurs intérêts et à tirer le maximum de profits. Ce qui reste maintenant à faire c'est la mise en oeuvre de ces déclarations par la Commission africaine de la population.

D. RECHERCHE

26. Comme on le sait, un travail de recherche est essentiel pour pouvoir opérer des choix politiques dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD qui tiennent compte des valeurs religieuses, culturelles et juridiques locales. L'Afrique est une région qui a besoin de beaucoup de travail de recherche sur les relations complexes qui existent entre la population et le développement. Le Secrétariat de la Commission a préparé un plan pour effectuer des études sur la population et les conflits; l'impact de la pandémie du SIDA sur la population; la population, l'environnement et le développement durable; la population, la migration et l'urbanisation; l'environnement social et les programmes de population en Afrique; la grossesse chez les adolescentes et la fécondité; la situation des femmes et le renforcement de leur pouvoir. Ce travail se fera en association avec les centres de recherche dans la région. De telles études permettront de produire des rapports qui serviront de documents de travail pour les séminaires, les ateliers et les conférences à l'issue desquels des recommandations seront faites pour être soumises par la suite à l'examen du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Les études seront effectuées en coopération avec la CEA, le FNUAP/CST, la BAD et les centres africaines de recherche sur la population.

E. REVISION DES POLITIQUES EN MATIERE DE POPULATION

27. L'un des domaines prioritaires qui préoccupent le Secrétariat de la Commission est la révision des politiques de population dans les Etats membres et l'élaboration d'un document de synthèse qui reprenne les thèmes nécessitant une étude plus approfondie et qui propose des domaines où des décisions politiques doivent être prises. C'est dans ce contexte que des rapports nationaux sur la population ont été collectés auprès des Etats membres et qu'un cadre pour la compilation des informations a été conçu. Le travail sur ce projet sera achevé avant la fin de 1995. Les résultats aideront à sensibiliser les planificateurs et les décideurs.

F. INFORMATIONS A L'INTENTION DES DECIDEURS

28. L'intégration des questions de population à la planification du développement de même que la formulation et la mise en oeuvre de politiques de population appropriées nécessitent un engagement des dirigeants politiques africains et une connaissance actualisée des questions de la population de leur part.

29. C'est pourquoi la Commission africaine de la population s'efforcera de temps en temps d'informer les planificateurs, les Ministres et les dirigeants africains des développements les plus récents dans le domaine de la population.

G. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

30. Les données sur la population en Afrique nécessitent une plus grande amélioration ainsi qu'une analyse plus approfondie comme cela est indiqué dans la Déclaration de Dakar/Ngor. C'est à cet effet que la Commission africaine de la population continuera à encourager les Etats membres à améliorer la collecte, la tabulation et l'analyse de leurs données sur la population grâce aux séminaires, aux ateliers et aux programmes de formation. Les résultats seront à leur tour utilisés pour la production de "Tableau de bord".

H. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

31. Comme indiqué dans le Programme d'action de la CIPD, les programmes relatifs à la population jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'inviter, de faciliter et d'accélérer le progrès au titre des programmes de mise en valeur des ressources humaines, en contribuant en particulier au renforcement du pouvoir des femmes, à l'amélioration de la santé de la population, au ralentissement du taux de la demande des services sociaux, à la mobilisation en faveur des actions communautaires, sans compter l'importance, à long terme, des investissements dans le secteur social. Toutefois, l'efficacité des programmes en matière de population est liée en partie à la disponibilité des ressources. Dans le cas de l'Afrique, les différentes expériences ont prouvé que la mauvaise performance des programmes de population est attribuée en partie aux contraintes financières graves. Et pourtant, le Programme d'action de la CIPD demande que les deux-tiers du financement requis pour sa mise en oeuvre, en particulier l'expansion de la planification familiale et des services de santé en matière de procréation, y

compris la promotion de l'utilisation des contraceptifs, soient mobilisés au plan intérieur et que le tiers restant soit fourni par les partenaires extérieurs. En termes absolus, les besoins financiers totaux pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD jusqu'à l'an 2015 sont estimés à environ 18 milliards de dollars EU. La Commission africaine de la population a par conséquent le devoir d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour soutenir les activités en matière de population visant à mettre en oeuvre la Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD. C'est dans ce contexte que le Secrétariat de la Commission a amené le 30ème sommet ainsi que la 60ème et 61ème sessions du Conseil des Ministres de l'OUA a lancé, aux termes de leurs résolutions et Déclaration respectives, un appel aux gouvernements africains et au donateurs extérieurs pour qu'ils mobilisent les ressources nécessaires. Le Secrétariat de la Commission a aussi assiste le groupe africain lors de la Conférence du Caire à mener collectivement les négociations en faveur de contributions financières accrues de l'extérieur. La participation des ONG au présent atelier fait aussi partie intégrante de l'ensemble des efforts qui sont déployés en vue de la mobilisation des ressources.

V. Recommandations principales

32. La mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD nécessite un suivi concerté et coordonne aux plans national, régional et international. En ce qui la concerne, la Commission africaine de la population s'efforcera d'assister, de coordonner et de suivre les activités en matière de la population dans la région. Ce qui importe le plus cependant ce sont les actions qui doivent être engagées au niveau national. Par conséquent, les activités principales qui doivent être engagées au niveau national doivent inclure:

- a) une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité;
- b) l'adoption de politiques nationales de population appropriées là où elles n'existent pas et le renforcement de celles qui sont déjà en place;
- c) la mobilisation d'un appui politique ferme à tous les niveaux en faveur des activités en matière de population et de développement;
- d) la création de réseaux institutionnels nécessaires à tous les niveaux;

- e) l'affectation de ressources financières appropriées;
- f) la coordination et la centralisation des efforts au niveau national;
- g) la responsabilité de tous les mécanismes s'occupant de la population et du développement; et
- h) le suivi et l'établissement de rapport sur le progrès enregistré dans la mise en oeuvre des programmes.

33. Les questions de population font partie intégrante du processus de développement socio-économique. Il ne saurait y avoir de développement durable sans que la priorité ne soit accordée aux programmes de population et que les facteurs démographiques ne soient intégrés aux stratégies de développement national. La Déclaration de Dakar/Ngor et le Programme d'action de la CIPD fournissent le cadre et l'orientation indispensables à un développement durable. Leur mise en oeuvre nécessite cependant des efforts collectifs. Conjuguons donc nos efforts dans le cadre de cette entreprise de longue haleine afin d'assurer un meilleur avenir pour l'humanité. Dans ce contexte, l'importance assistance du FNUAP à l'OUA et à ses Etats membres dans leurs programmes de population devait être appréciée.

34. En effet, l'établissement de la Commission africaine de population et les récents activités qui se sont suivies n'auraient existe sans l'aide financière du FNUAP. Il va sans doute que le partenariat du FNUAP dans les activités de population en Afrique continuera et que d'autres donateurs le suivront conformément aux besoins croissants de la région.

